EX BIBLIOTHECA

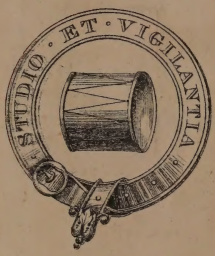

CAR. I. TABORIS.

1522 A

Jan 4 24th 1860.

Walter Nicholson

ŒUVRES
DU SEIGNEUR
DE BRANTOME.

TOME DOUZIEME.

Contenant le DISCOURS SUR LES DUELS.

ŒUVRES
DU SAGNEUR
DE BRANTOME.

TOME DOUZIEME.

Contenant le Discours sur les Duels.

ŒUVRES

DU SEIGNEUR

DE BRANTOME.

Nouvelle Édition, considérablement augmentée, revue, accompagnée de Remarques historiques & critiques, & distribuée dans un meilleur ordre.

TOME DOUZIEME.

A LONDRES,

AUX DÉPENS DU LIBRAIRE.

M. DCC. LXXIX.

OEUVRES

DE SEIGNEUR

DE BRANTOME.

Nouvelle Édition, conforme
augmentée, revue, et comparée de
Manuscrits différens & corrigés,
& éclaircie dans un meilleur ordre.

TOME DOUZIEME.

A LONDRES,
Aux dépens du Libraire.

M. DCC. LXXIX.

MÉMOIRES

DE MESSIRE

PIERRE DE BOURDEILLE,

SEIGNEUR DE

BRANTOME,

Contenans les Anecdotes de la Cour de France, ſoubs les Roys Henry II, François II, Henry III, & Henry IV, touſchant les Duels.

J'Ay entrepris ce Diſcours ſur ce que j'ay veu ſouvent faire cette diſpute parmy de grands Capitaines, Seigneurs, braves Cavaliers & vaillants Soldats; ſçavoir-mon, ſi l'on doit pratiquer grandes courtoiſies, & en uſer parmy les duels, combats, camps clos, eſtaquades & appels? Aucuns les ont fort ap-

prouvées, & ſont eſtez d'advis d'en uſer, d'autres non.

Ceux & les premiers, qui ont mis les camps clos & combats à outrance en leurs plus grands vogues, ſont eſté les Danois & Lombards, & qui les premiers leur ont impoſé les loix rigoureuſes, que autresfois ont eſtées obſervées parmy nous autres Chreſtiens par trop cruellement, & principalement du temps de Charlemagne, qui meſme en fit des loix, & deſpuis fort uſitées parmy les François & Italiens, plus parmy eux que par autres. Il ne falloit point parler de courtoiſie nullement: ſi non qui entroit en camp clos, falloit ſe propoſer vaincre ou mourir, & ſur-tout ne ſe rendre point; car le vainqueur du vaincu (par ces loix Lombardes & Danoiſes,) en diſpoſoit tellement qu'il en vouloit, & bon luy ſembloit, comme de le traiſner par le camp ainſi qu'il luy euſt pleu, de le pendre, de le bruſler, de le tenir priſonnier, bref en diſpoſer mieux que d'un eſclave; car tel eſtoit le vaincu du vainqueur. On dit que les Danois & Lombards, ſur cette ignominie de traiſner par le camp, en prirent leur exemple d'Achilles, lequel, (ainſi que récite Homere,) après qu'il eut vaincu Hector, l'attacha tout mort à la queue de ſon chariot ou cheval, & le traiſna trois fois par le camp en ſigne de triomphe & de victoire très-noble.

J'ay ouy parler d'un grand, brave & vaillant Seigneur, depuis cinquante ans, qui, entrant ainsi en camp clos, avoit résolu d'en faire tout de mesme de son ennemy, qui n'estoit nullement esgal à luy en force ny proueſſe : mais Dieu, tenant le party du foible, ne permit la victoire au vaillant, mais la donna au foible, qui ne la pouvoit tenir de luy, mais de Dieu; & par ainsi, la volonté du vaillant ne prit feu sur son exécution proposée de victoire.

Il y eut, du temps du feu Roy Henry II, à l'advénement de sa Couronne, un combat à Sedan, entre le Baron des Guerres, & le Seigneur de Fandilles, pour une querelle qui leur survint le propre jour que Sadite Majesté fit son entrée à Paris. Le subjet en est fort salle, car il touche la sodomie. Ce Fandilles estoit un jeune Gentil-Homme bravasche & fou, qui suivoit feu Monsieur le Vidasme de Chartres, qui alors estoit à la Cour la gentillesse de toute Chevallerie. Le Baron des Guerres estoit un Seigneur, que le Roy François avoit nourry Page de sa chambre, & qui estoit de Lorraine, ses prédécesseurs estans pourtant sortis de Basque ou de Biard (1): car (comme dit Monsieur de Montluc en son Livre) le Roy, Reyne

(1) Béarn.

de Scicile, Duc de Lorraine & d'Anjou, aymoit fort les Gascons & Gentils-Hommes de ce Pays là-bas, & s'en servit fort; si-bien qu'il y en eut quelques-uns qui s'y accazerent (1), dont en est sorty despuis d'honnestes gens (*).

Ces deux braves Gentils-Hommes donc, pour vuider leurs querelles, (car par accord ne se pouvoit-elle, d'autant qu'elle touchoit trop au Baron des Guerres & à son honneur,) demanderent le camp au Roy Henry, lequel, par le serment qu'il avoit fait de n'en donner jamais despuis celuy de feu Monsieur de la Chastaigneraye, mon oncle, pour le regret extresme qu'il porta de sa mort, leur refusa tout-à-plat. Ils eurent recours à prier Monsieur de Bouillon, pour le leur bailler à Sedan, comme estant Souverain en ses Terres, qui leur accorda librement: & au jour assigné, ne faillirent à comparoistre très-bien accompagnés de leurs parents & amis, parrains & confidants, avecque toutes ces cérimonies en ce requises, très-bien obsérvées, que les loix anciennes des

(1) establirent.

(*) *Ainsi que nous avons veu de nostre temps le Seigneur de Rouly Gonty, Basque, brave & vaillant, tenant grand rang en cette Maison de Lorraine.*

Duels avoient ordonné. Et entre autres, ledit Sieur de Fandilles ne voulut jamais entrer dans le camp, (tant il estoit bravasche & fendant) qu'il n'eust veu un feu allumé & une potence dressée, pour y attacher & brusler son ennemy après sa victoire, tant espéroit il en avoir bon marché. Mais pourtant la fortune luy changea, & luy rompit son dessein : car il ne surmonta son ennemy ainsi qu'il pensoit : & toutes-fois aussi ne fut-il tant vaincu, qu'il y allast tant du sien qu'on diroit bien. Leur corps estoit couvert. Et pour armes offensives, le Baron des Guerres avoit choisi pour toutes une espée bastarde, qu'il avoit fort bien à la main, pour la leçon que luy en avoit donné un Prestre qui en estoit très bon maistre : & pourtant Monsieur le Vidasme, qui estoit parrain dudit Fandilles, disputa cette arme, d'autant que, l'article du Duel porte armes visitées parmy Cavalliers & gens d'honneur ; mais il fut respondu, que les Suisses, qui sont si braves gens de guerre, n'en usent point d'autres. Pour fin, feu Monsieur le Vidasme ne passa point plus avant, s'asseurant de la vaillance de son filleul, qui de son costé n'en fit nulle altercation.

Les voilà donc entrez dans le camp, toutes solemnitez & criées faites & requises. De premier abord, Fandilles donna un grand coup de son espée à travers la cuisse dudit Ba-

ron, qui luy fit une telle ouverture, à cauſe de la largeur de l'eſpée, que le ſang en ſortit en ſi grande abondance, qu'il commençoit desja à diminuer de la force du Baron; qui, en prévoyant ſon inconvénient, s'adviſa d'aller aux priſes & la lutte, y ayant eſté très-bien dreſſé par un petit Preſtre Bretton, qui eſtoit Aumoſnier de Monſieur le Cardinal de Lenoncourt, ſon parent : & ayant auſſi-toſt porté ſon homme par terre, & le tenant ſoubs luy, n'ayant ne l'un ne l'autre nulles armes offenſives; car elles leur eſtoient deſemparées des mains pour mieux ſe ſervir de la lutte, ſe terraſſer, & porter par terre : par-quoy, le Baron eut recours aux mains & aux poings, dont il en donnoit de très-grands coups à ſon ennemy, & le plus qu'il pouvoit; & cependant, cela n'eſtoit rien, & de tant plus s'alloit-il affoibliſſant de ſa playe & de ſon ſang qui luy couloit fort tousjours. La fortune voulut, que le combat eſtant en tels termes de ſuſpenſion, un eſchaffaut qui eſtoit-là tout auprès du camp, vint à ſe rompre & tomber, où il y avoit force Dames & Damoiſelles, Gentils-Hommes, & autres qui s'y eſtoient mis pour voir le cruel paſſe-temps; de ſorte que la confuſion s'en enſuivit ſi grande, tant par la cheute dudit eſchaffaut, & par les cris, les plaintes, & le mal que ſe faiſoient & enduroient les Damoiſelles & Gentils-Hommes, ſi bien qu'on ne ſçavoit

à quoy s'amuſer, ou de voir la fin du combat, ou aller ſecourir ces pauvres créatures ſe bleſſans, ſe preſſans, & s'eſtouffans ſi miſérablement les uns les autres. Cependant, ſur ce grand eſclandre, tintamarre & trouble, y eut quelques-uns des amis & parents du Baron des Guerres, qui, prenant l'occaſion à propos, ſe mirent à crier: *Jettez-luy du ſable dans les yeux & la bouche :* ce qu'ils n'euſſent oſé faire ſur la vie, ſans cet eſcandale de cet eſchaffaut rompu; d'autant que, par les loix du camp, cela eſt fort deffendu, & par le bandon, qui ſe fait ſur la vie de ne rien dire, non pas parler, touſſer, cracher, moucher, ny faire aucun ſigne qui puſt porter ou paroiſtre. Pour fin, le Baron, qui n'en pouvoit plus, pour les grands efforts qu'il faiſoit à ſa playe, & à en jetter ſang, entendit fort bien l'advertiſſement; & amaſſant du ſable, duquel le camp eſtoit applany pour favoriſer les deux combattants s'il fuſt eſté rabotteux, ne faillit d'en jetter dans les yeux & la bouche de ſon ennemy; ſi bien qu'il fut contraint de ſe rendre, ce diſent les partiſans du Baron, dont crierent: *Il ſe rend.* Ceux de Fandilles diſent que non; & parce que le grand bruit & groſſe rumeur de cet eſchaffaut rompu, & de l'eſcandale arrivé, on ne put rien ouyr de ce que dirent les combattants.

Monſieur de Bouillon, comme Juge, or-

donna qu'ils fussent séparez, & soudain le Baron se leva, & se mit à faire estancher sa playe & se panser, car il n'en pouvoit plus : & ainsi qu'il vouloit disposer de son ennemy à sa volonté, & luy faire pastir la mesme peine que l'autre luy avoit préparée & assignée, il y eut une très-grande altercation entre les parrains, d'autant que Monsieur le Vidasme, parrain de Fandilles, disoit & affermoit tousjours, qu'il n'avoit jamais ouy la voix de son filleul, ny la parole qu'il se rendist. Le parrain du Baron (il me semble avoir attendu que c'estoit Monsieur de Pavan de Lorraine, brave & vaillant Gentil-Homme) affermoit tousjours le contraire, & vouloit que son filleul triomphast & usast des loix du camp, qu'il avoit acquises justement. Mais Monsieur de Bouillon, prenant advis de soy & d'autres grands Capitaines, ordonna que les choses n'iroient plus advant, & se contenteroit le Baron de la raison, d'autant qu'il y avoit fort à disputer là-dessus, pour le doubte qu'on avoit de la reddition, qu'on n'avoit pu avoir ouy clairement.

Pour fin, les deux combattants firent très-vaillamment, & le vaincu par emprès ne laissa à se trouver en de bons lieux pour le service du Roy, & mourut honorablement à l'assaut de Caunis, assiégé par Monsieur le Mareschal de Brissac, & y fut remarqué pour

avoir monté des premiers à la breſche, & tué au plus haut (*a*).

J'ay eſté poſſible trop long en ce conte; mais parce qu'il eſt beau, je n'ay rien voulu oublier, l'ayant ouy conter à feu Monſieur le Vidaſme & à d'autres honneſtes Gentils-Hommes, partiſans tant d'un coſté que d'autre. Par ainſi, voyons-nous les miſérables & ignominieuſes peines que les vainqueurs donnoient aux vaincus; car ne faut point doubter, que ſi la choſe ne fuſt eſté un peu

(*a*) En 1557, Brantome pourroit bien avoir été mal informé, puiſque Beze, T. 3, p. 189 de ſon *Hiſt. Eccl.*, parle d'un *Fendilles*, renommé Capitaine, tué, dit-il, devant Beziers le 24 Octob. 1562. Brantome nomme auſſi *des Guerres*, l'un des deux combattants, qui, dans l'*Index Thuani*, a nom *des Aguerres*, (*Aguerra*) & d'*Aguerres* dans la relation de ce duel, réimpr. in-8°. à Sedan l'an 1620. J'ai été long-temps poſſeſſeur de cette relation; & comme Brantome rapporte ici le fait beaucoup à l'avantage de *Fendilles*, il y a apparence qu'il ne l'avoit jamais vue. Car j'ai bonne mémoire d'y avoir lu, qu'après pluſieurs inſtances de d'Aguerres à Fendilles de lui rendre l'honneur, (celui-ci lui avoit porté la main à la brayette en plein tripot.) Fendilles fut enfin contraint de lui dire en ſon Gaſcon: *Iou te le rends de bon cueur.* Sur quoi, dit la relation, Fendilles fut ignominieuſement jetté hors du camp par-deſſus l'enceinte, comme un ſac de bled; & d'Aguerres ramené chez lui en triomphe, à cheval, & au ſon des trompettes. Ce duel ſe fit en 1549.

doubtueuſe en ce combat, que ledit Baron n'euſt fait bruſler ſon homme ainſi qu'il avoit raiſon, auſſi que Dieu poſſible ne voulut pas pour ſa querelle injuſte.

Meſſire Ollivier de la Marche, en ſon vivant gentil Chevallier certes, & fort accomply pour les armes & pour la plume, premier Maiſtre-d'hoſtel de l'Archiduc Philippes, Comte de Flandres, raconte en ſes *Mémoires* un combat qui fut fait de ſon temps à Valanciennes devant le bon Duc Philippes, qui eſt certes plaiſant, pour la forme des armes par leſquelles il fut mené, & pour aucunes cérimonies badines qui y furent obſervées : car autrement, il fut tragicque; car le vaincu fut tué, & pendu. Le ſubjet eſtoit fondé ſur un privilege que les Empereurs & Comtes de Haynaut donnerent jadis à ladite Ville de Valanciennes, que, quand un homme avoit tué un autre de beau faict, (il uſe ainſi de ce mot qui n'eſt point mauvais) qu'eſt à dire en ſon corps deffendant, & ſans ſupercherie ny advantage, il pouvoit venir demander ſa franchiſe de Valanciennes, & qu'il vouloit maintenir à l'eſcu & au baſton, qu'il avoit tué fort bien ſon homme ſans advantage, & en homme-de-bien ; & ſur ce luy eſtoit accordé ſa franchiſe, & nul ne luy pouvoit rien demander pour cette querelle, ſi-non qu'on la priſt & maintinſt à l'eſcu & au baſton, & donnant

la Loy de la Ville : ainſi parle-t-il. Advint qu'un Mahuot avoit tué un parent de Jacotin Plouvier, & fut pourſuivy ledit Mahuot devant la Loy de Valanciennes, & diſoit Jacotin qu'il avoit tué ſon parent de guet-à-pens, non pas de beau faict ; & pour ce, le combat fut accordé par ceux de la Ville, & qui eſtoient Juges, & non le Duc Philippes, pour ne déroger à la Loy, bien qu'il fuſt leur Souverain, & y fuſt préſent. Il s'y trouva auſſi grand peuple : mais ſur la vie, il n'oſoit dire mot, ni faire un ſeul bruit ; & celuy qui leur commandoit avoit un baſton, & leur crioit : *Gare le ban ;* ſi qu'un chaſcun ſe tenoit coy, craignant la Juſtice, & la perte de la vie. Le camp clos eſtoit tout rond, où il n'y avoit qu'une entrée & deux chaires miſes l'une devant l'autre, toutes deux couvertes de noir (notez ce point) pour y faire aſſeoir les combattants attendant l'heure. Cependant avant combattre, fut apporté le livre Meſſel, ſur lequel preſterent ſerment l'un l'autre : cela s'uſoit fort anciennement. Ils avoient tous deux ſemblables habillements de cuir boully, couſu ſur eux fort eſtroictement, tant aux corps, bras, que jambes, les teſtes raſes, les pieds nuds, les ongles coupées des mains & des pieds auſſi (*a*) ; cela ſe faiſoit à cauſe des priſes ;

(*a*) A cet uſage fait alluſion Rabelais, Epître

& m'eſtonne qu'il ne parle de la barbe; car la priſe y eſt très-bonne quand elle eſt fort longue & de grande eſtoffe, comme de ce temps-là elle ſe portoit, & aujourd'huy en commence-t on à reprendre la couſtume. Pour armes deffenſives, ils avoient un eſcu, la pointe deſſus & en-haut, d'autant qu'en-bas n'appartenoit qu'aux Nobles à l'y porter; ce qui eſt à noter. Pour offenſives, ils avoient un bon gros baſton de meſlier d'une meſme meſure. Ce bois eſt fort dur : auſſi les bonnes boulles de parmaille ſe font à Naples de ce bois. Le baſton de la croix de Frere Jehan des Entommeures dans Rabelais, dont il ſe ſervoit ſi-bien, eſtoit de cormier, qui eſt un bois auſſi bien fort & dur. Avant qu'ils s'allaſſent affronter, ils demanderent trois choſes, ſucre, cendres, & oincture. Auſſi toſt leur furent apportez deux baſſins pleins de graiſſe (quelle cérimonie!) Les Luicteurés de Turquie oignent ainſi le corps de graiſſe ou d'huile, pour faire mieux gliſſer les priſes. Après leur furent apportez deux baſſins de cendres pour oſter la graiſſe de leurs

---

limin. du 4e. Livre, où parlant de l'état dans lequel, ſelon Hippocrate, un Médecin doit paroître devant ſon malade, il dit que ce Médecin doit avoir les ongles rognés, & la barbe raſée, comme s'il avoit à combattre en camp clos.

mains, & qu'ils puſſent mieux tenir leurs eſcus & leurs baſtons. Voilà pour la ſeconde cérimonie : & pour la troiſieſme, fut miſe en la bouche d'un chaſcun d'eux une portion de ſucre, autant à l'un comme à l'autre, (penſez encore qu'elle fut peſée) pour recouvrer & entretenir leur haleine & la ſalive. Voilà un plaiſant myſtere! En Turquie, les meſſagers & laquais uſent de ces ſucres ainſi en leurs bouches, quand ils vont par Pays à faire grande diligence pour pareille raiſon. Notez auſſi que, de chaſcun trois mets en fut fait eſſay devant eux, comme l'on fait devant les Roys & Princes (quel eſſay!). Venant doncques aux mains, pour abréger mon conte, Mahuot amaſſa du ſable dont le camp eſtoit ſemé, & en jetta aux yeux & viſage de Jacotin, & en meſme inſtant, luy donna encore un vilain coup de ſon baſton ſur le front, dont il en fit playe & ſang; mais Jacotin, qui eſtoit plus puiſſant que l'autre, pourſuivit ſi bravement ſa battaille, qu'il abbat Mahuot par terre, bouche contre bas, & auſſi-toſt luy ſauta ſus, & luy creva les yeux, & puis luy donna un ſi grand coup de ſon baſton, qu'il l'aſſomma & le mit ſoudain hors de la lice, (il uſe de ce mot, pour dire hors du camp,) & puis fut condamné par les Juges à eſtre mené au gibet, & là pendu. Ainſi fut ce combat, qu'on verra plus au long eſcrit dans les *Mémoires* dudit Meſſire Ollivier.

Nous lisons dans les *Annales de France*, que, du temps du Roy Charles VI, le Seigneur de Carrouges, par Arrest de la Cour de Parlement de Paris, à faute de preuves du crime, combattit en camp clos un Gentil-Homme nommé le Gris, pour l'honneur de sa femme, que ledit le Gris avoit forcée en son absence, luy estant allé outre-mer en Terre-Saincte. La Dame estant venue à l'espectacle du combat, dans un charriot, le Roy l'en fit descendre, l'en jugeant indigne, puisqu'elle estoit criminelle, (grande pitié pourtant!) jusques à la preuve de son innocence, & la fit monter sur un eschaffaut, attendant la miséricorde de Dieu, & la faveur des armes, qui luy furent & à l'un & à l'autre si secourables, que le Sieur de Carrouges vainquit son ennemy, & luy fit le tout confesser; & aussi-tost, le fit pendre à une potence qui estoit-là dressée, & la Dame absoute & fort glorifiée. J'ay veu ce combat représenté dans une vieille tapisserie tendue dans la chambre du Roy à Bloys, des vieux meubles de léans : & la premiere fois que je l'y vis, le Roy Charles IX, qui estoit fort curieux de toutes choses, la contemploit, & se faisoit expliquer l'Histoire. Leurs armes estoient, qu'ils estoient couverts tout le corps, & pour les offensives, avoient des masses, ny plus ny moins que celles que portent les cent Gentil-Hommes qu'on nomme Becs-

de Corbin, & une forte courte eſpée en façon de grand dague qui couloit le long de la cuiſſe.

Nous liſons dans les *Hiſtoires Tragiques* de Bandel, que le Seigneur de Mandozze, ayant combattu vaillamment pour l'honneur de la belle Ducheſſe de Savoye, en fit de meſme au Comte de Pancallier, qui l'avoit accuſée malheureuſement, & luy fit paſtir la peine qu'il avoit préparée à la pauvre Ducheſſe avant qu'entrer dans le camp : car la potence & le feu y eſtoient dreſſez pour l'y mettre, ſans ſa juſte cauſe, & la bonne eſpée dudit Mandozze ; lequel, ayant fait confeſſer à ſon ennemy ſa meſchanceté, le fit mourir comme il avoit mérité. L'Hiſtoire en eſt très-belle ; & peu y en a-t-il ſemblables à elle.

Il ſe lit auſſi du temps du Roy Louys le Begue, que Ingelgerius, Comte de Gaſtinois, une nuict eſtant couché avec ſa femme, treſpaſſa au-près d'elle, qui ne s'en apperçeut aucunement, juſques au matin qu'elle le trouva tout mort auprès d'elle : c'eſt à ſçavoir ſi fit auſſi-toſt appeller tous les Gentils-Hommes, Chevalliers, Dames, & Damoiſelles, pour leur monſtrer à tous ce piteux eſpectacle, dont elle en fit un très-grand deuil. Il y eut un Gentil-Homme du lignage du Comte, qui s'appelloit Gontran, qui en accuſa la Comteſſe, & de la mort, & d'adultere, & qu'elle

s'estoit meffaite en mariage envers son mary; & que, pour mieux maintenir, & à son ayse, sa vie lubricque, elle avoit meurtry son Seigneur. De ce desbat fut adverty le Roy Louys le Begue, qui devant luy fit venir la Comtesse & Gontran; car il aymoit fort le Comte trespassé. Leurs raisons ouyes tant de l'un que de l'autre, & qui ne gissoient gueres bien en preuves apparentes, Gontran jetta son gage contre la Dame ou autre qui voudroit sa querelle soustenir. La Dame faisoit serment solemnel, que l'accusation estoit fausse. Messire Gontran, ne se contentant de cela, offrit en champ de battaille contre tout homme son dire soustenir & prouver par son corps, qu'ainsi estoit. Si fut la matiere assez longuement desbattue des Barons par plusieurs raisons alléguées d'un costé & d'autre : mais enfin fut déclaré, (eu esgard à la coustume observée en France) puisque l'accusateur vouloit par battaille prouver son dire & jetter son gage, que la Dame se devoit pareillement deffendre par un champion qui le combat pour elle entrepriſt. De cette sentence ladite Dame fut fort estonnée; laquelle, regardant beaucoup de ses parents, amis, & Gentils-Hommes de la maison piteusement, n'en trouva aucun qui s'offriſt, non qu'ils doubtassent de sa juste querelle, mais ils redoubtoient de la vaillance & force dudit Gontran : mauvais & poltrons parents estoient

Par cas, se trouva en cette assemblée Ingelgerius, Comte d'Anjou, jeune Prince, qui n'avoit encore atteint seize ans, lequel ladite Comtesse avoit tenu sur les saincts fons de Bapteſme, & luy avoit donné le nom propre de son mary, & par ainsi estoit son filleul. Luy, voyant sa marrine à si mauvais point réduicte, il vint se présenter pour la deffendre, & se jetter à genoux devant le Roy pour accepter le combat & gage de Gontran pour la querelle de sa marrine : (quelle bonté de filleul, & à propos & quelle vertu de bapteſme !) & aussi-tost contrejetta son gage à Gontran, qui le recueillit & le prit ; car telle estoit la coustume, que celuy qui appelloit, jettoit un gand pour gage, & l'appellé le levoit, & si quelques-fois tous deux bailloient le gage, & s'appelloit gage de battaille ; (comme devant le Roy Charles V firent Jehan de Guiſtelles de Haynaut, & Pierre de Bournezel, qui leva le gage jetté par l'autre.) Le Roy en voulut divertir ledit Comte Ingelgerius tout ce qu'il put, en luy usant de ces propres mots dits en l'Hiſtoire : *Mon fils, jeuneſſe & peu d'advis, font aucunes fois à ceux, dedans leſquels se logent, entreprendre si hautes choſes, que puis après ils ſuccombent ſoubs le faix. Pour ce, penſez-y, & que vous eſtes un peu trop jeune pour combattre un tel Chevalier comme Gontran. D'autre part, vous commencez vos premie-*

res armes par un champ de battaille mortelle. Et pourtant, mon fils, penſez mieux à vos affaires. Nonobſtant cette belle remonſtrance, le petit Comte tout courageux perſiſta en ſon dire & ſa réſolution, dont toute la Cour avoit grand pitié de luy; diſant, que c'eſtoit grand dommage d'envoyer un tel & ſi bel enfant à la boucherie, & à la mort. Qui fut bien-ayſe d'autre part, ce fut la Comteſſe ſa marrine, qui l'en remercia & feſtoya grandement, luy remonſtrant le fort de ſon accuſation, & de combattre hardiment; car c'eſtoit ſur une vraye vérité & bon ſubjet. L'endemain au matin à heure de dix heures, la battaille fut aſſignée. Le Comte, ayant ſalué & pris congé de ſa marrine, & ayant ouy ſa Meſſe, ſe recommandant à Dieu, & ſes aumoſnes & offertes diſtribuées, & s'eſtant garni du victorieux ſigne de la Croix, monta à cheval, & entra dans le champ de battaille, où il trouva ſon ennemy Gontran tout preſt de l'aſſaillir. La Dame Comteſſe de Gaſtinois fut mandée, & furent les ſerments accouſtumez pris d'un coſté & d'autre; puis les deux champions s'entrecoururent fort rudement. Gontran atteignit le jeune Comte ſur ſon eſcu, ſi qu'il le fauça tout outre: & le Comte le frappa ſi impétueuſement, que ny eſcu, ny harnois, ne le purent empeſcher qu'il ne luy paſſaſt la lance tout au travers du corps, & l'abbattit de ſon cheval

par terre. Lors le Comte descendit, & luy coupa la teste, laquelle il présenta au Roy, qui l'accepta de bon cœur, & en fut très-joyeux, comme s'il luy eust fait présent d'une cité. La Comtesse fut soudain mise en pleine deslivrance, laquelle humblement remercia le Roy, & puis vint devant tout le monde baiser & accoler de bon cœur son filleul, auquel le lendemain, en récompense du très-agréable service qu'il luy avoit fait, luy donna, par la volonté du Roy, la Seigneurie de Chasteau-Landon, & plusieurs beaux fiefs & Chastellenies en Gastinois, desquelles ledit Comte dès-lors en fit au Roy hommage: & elle vesquit religieusement en jeusnes, prieres, aumosnes & œuvres vertueuses le reste de ses jours (*).

(*) *C'est à sçavoir, si, premièrement, ou après; elle ne lui fit quelque petite courtoisie de son corps, pour telle obligation de vie & d'honneur, qui ne se pouvoit récompenser si bien par cette donation de son bien, comme par un honneste amour & belle charité de sa chair. Et quel mal pour cela! Le refus en fust esté par trop ingrat* (1).

(1) Réflexion digne de Brantome, qui aime mieux gâter un récit grave & sérieux, que de perdre une mauvaise plaisanterie, incomparablement plus convenable à ses *Dames Galantes*, qu'à ce *Discours sur les Duels*.

De cette hiſtoire, bien que l'aye abrégée le plus que j'ay pu, ſe peut recueillir & noter l'uſance antique qu'il y avoit en France de ces combats & jettements de gages, & comment les Chevalliers y eſtoient receus quand ils vouloient accuſer ou deffendre par battailles de leurs corps, & meſmes pour la deffenſe de l'honneur & de la vie des Dames : & croy (comme j'ay ouy dire à de gallants hommes, & que j'en ay veu l'inſtitution qui le porte ainſi,) cette couſtume avoir eſtée venue & introduicte par le Roy Artus de la Grande-Bretagne, lequel lorſqu'il fonda l'Ordre des Chevaliers de la Table ronde, parmy leurs plus belles Inſtitutions & Ordonnances, ils eſtoient tenus & eſtroictement liés de combattre pour les Dames, & ſouſtenir leurs vies, biens & honneurs, ainſi que nous en voyons une infinité d'exemples dans nos vieux Romans, entre leſquels le plus beau, ſi me ſemble, c'eſt de ce brave Renaud de Montaubon, lors qu'arrivant en Eſcoſſe (*), y envoyé par l'Empereur Charlemagne, pour querir ſecours, il deſlivra de mort & de feu la belle Genievre, qui s'en alloit du tout perdue, & fit porter à ſon meſchant accuſateur la peine qu'il vouloit faire ſentir à cette belle créa-

(*) *A Saint-André : j'ay veu la place.*

ture. Car de miſéricorde, il n'en falloit point parler; il falloit ou mourir ſur le coup, ou ſe rendre : & eſtant rendu, la condition en eſtoit encore pire que la mort; car l'ignominie en eſtoit plus grande : & outre, le vainqueur en pouvoit diſpoſer comme il luy plaiſoit, ou le tuer, ou le tenir priſonnier, ou s'en ſervir d'eſclave, ou le louer, ou le vendre, engager, ou donner.

Ainſi que j'en ay diſcouru dans le Chapitre de la Reyne Jehanne de Naples, & que le vénérable Docteur Paris de Puteo, qui a gentiment eſcrit des Duels (*a*) traitte que cette belle & généreuſe Reyne tenant un jour, entre ſes plus grandes feſtes & magnificences, le bal ouvert dans la grande ſalle de ſon Chaſteau de Gayette, elle prit pour la mener danſer le Seigneur Galeazzo de Mantoue, Gentil-Homme fort accomply de ces temps, & la danſe finie, il luy fit une grande révérence, le genouil en terre, & la

(*a*) *De Duello & Re Militari.* Ce Livre, traduit en Italien, a été imprimé à Veniſe. Voyez Jean Neviſan, L. I. nº. 87 de ſa *Foſeſt Nupl.* Selon Draudius, T. I. p. 865, le Livre de *Re Militari* de *Paris de Puteo*, ſe trouve T. 16. f. 386 du *Tractatus Tractatuum ;* mais ſous la Lettre D, le même *Paris de Puteo* n'eſt point nommé parmi les Auteurs qui ont écrit des *Duels.*

remerciant très-humblement de l'honneur qu'elle luy avoit fait, ne sçachant en quoy le reconnoistre par aucun service condigne, luy fit vœu d'aller errant qui çà, qui là, parmy le monde, & tenter tous hazards & faits chevalleureux, à toutes heures & rencontres de Chevaliers errants, jusques à ce qu'il auroit vaincu & conquis par armes deux vaillants Chevaliers, & les luy eust amenez à ses pieds, pour luy en faire présent, & d'en disposer comme bon luy sembleroit. Telles courtoisies se rendoient le temps passé parmy les Chevalliers envers les Dames, selon l'usance des Chevaliers errants. La fortune fut si grande pour ce Gentil-Homme, que, dans l'an, il fit & s'hazarda tant, qu'il conquit en la Bourgogne, & en Bretagne, & Angleterre, sa proye, & accomplit son vœu envers la Reyne, & amena ses prisonniers. Mais elle, très gentille, bonne, & très-courtoise, aussi estoit-elle pour lors la plus belle Princesse du monde, & la meilleure, & estoit-elle aussi sortie du noble Sang de France, ne voulut envers eux user d'aucun privilege cruel pratiqué de ces temps envers eux, pour les retenir en vile & serve condition comme esclaves; mais les receut très-humainement, leur fit une très-bonne chere, leur donna congé & liberté tout ensemble, les renvoya avec quelques présents encore, & s'en allerent ainsi très-contents d'avec elle, grand

mercy à ſa bonté, beauté, & généroſité; car elle en pouvoit faire comme il luy euſt pleu. J'en fais ce conte mieux en ſa vie (1). Voilà pourquoy ce Docteur Paris a raiſon de louer ce trait, & deſapprouver celuy des Chanoines de Saint-Pierre de Rome. Sur ce ledit vénérable Docteur Paris de Puteo ſe met à exalter (comme de raiſon) cette généreuſe Reyne, pour ce beau trait, en déprimant & mes-louant fort celuy que firent leſdits Chanoines de Saint-Pierre de Rome à l'endroit d'un pauvre diable de Chevallier, lequel ayant eſté vaincu par un autre qui l'avoit voué pour pénitence, & donné auſdits Meſſieurs les Chanoines, l'accepterent de très-bon cœur, ſans luy faire aucune grace ny courtoiſie libre, ains le menerent & le contraignirent là, qu'il pouvoit ayſément & librement ſe pourmener dans l'Egliſe comme bon luy euſt pleu, & de ſe préſenter devant la porte, & d'adviſer le monde de-là en hors, mais l'outrepaſſer d'un pas ſeul, non, tant il eſtoit encore plus miſérable, & le garderent ainſi long-temps en cet eſtat miſérable, certes, pire que la mort. Voilà pourquoy le vénérable Docteur a raiſon d'exalter la dite Reyne Jehanne, & déprimer Meſſieurs leſdits Chanoines.

(1) *Dans le Tome II, Diſcours VIII, Article I, pages* 345 *& ſuiv.*

Bref, selon les loix Lombardes, & anciennes coustumes, les conditions des vaincus estoient fort viles, sordides, & fort misérables. Si y en a-t-il eu pourtant de nos temps ou de nos peres, de ces combattants à outrance, & vainqueurs, qui ont estez modestes, & qui en leurs victoires ont addoucy les rigueurs de leurs loix & dispositions de droits.

Il se fit un gentil combat au siege de Florence, ordonné par ce grand Capitaine le Prince d'Orange, (Paulo Jovio en fait le conte, mais non si gentiment comme je l'ay leu en un Livre Espagnol, & ouy raconter dans Florence autres-fois.) Le siege y estant doncques, comme chascun sçait plus par leurs divisions, partialitez, que autres choses, il y eut un combat représenté par quatre jeunes hommes Florentins : les deux estoient dans la Ville assiégés, & les deux autres assiégeants hors la Ville, ainsi que coustumiérement se voit en guerres civiles. Ceux de la Ville furent ceux qui, de gayeté de cœur, ou d'animosité, ou despit, envoyerent le cartel au camp du Prince d'Orange, & luy demander le combat contre deux autres de leurs concitoyens qui estoient en son armée. Soudain ils furent pris au mot par autres deux vaillants jeunes hommes de la Ville, qui estoient hors pourtant; dont ce combat fut accordé & assigné, par ledit Prince,

ce, au lendemain, avec toutes seuretez & belles paroles données. Estans donc tous quatre entrez dans l'estaquade ou le camp, qui estoit environné d'une grosse corde que les Lansquenets gardoient, environnez tout autour avec leurs picques, les solemnitez & cérimonies y requises bien observées, n'ayans nulles armes deffensives, tous en pourpoint, si-non offensives, qui estoient *Espadas muy affiladas y agudas* (1). Il pleut ainsi à la fortune de Mars de leur vouloir estre esgalle à l'un & à l'autre party; car un de ceux de dedans fut vainqueur, & l'autre vaincu; & de mesme ceux de dehors. Après avoir chascun fort & très-vaillamment combattu, & d'un hardy courage, sans oublier rien du devoir de hardys combattants, dont entre autres, il y en eut un de ceux de dedans qui vint à estre blessé à la mort, & rendant force sang, qui le débilitoit beaucoup. Celuy de dehors luy dit alors qu'il se rendist. L'autre, n'en pouvant plus, & abhorrant ce mot pourtant de se rendre à son ennemy, luy respondit seulement & advisement, pour mieux garantir son honneur : *Je me rends à Monsieur le Prince.* Soudain son ennemy luy replique : *Il n'y a point icy autre Prince que moy, & je n'y connois point dans ce*

(1) C.-à-d. *Epées bien affilées & aiguës.*

camp aucun que moy : & faut que tu le croyes, & qu'il n'y a nulle grandeur & authorité icy que mon espée. Par-quoy, rends-toy à moy, & non à d'autre. Sur ces paroles, l'autre tombant en terre, donna signal qu'il estoit vaincu, non par faute de courage, mais par desastre de la guerre. Toutes-fois l'ennemy fut honneste, & se sépara ainsi la victoire esgalle en perte & en bien.

Telle brave response firent ces deux braves cousins Espagnols (desquels j'en parle ailleurs) à Scipion l'Affricain en Espagne, lesquels tous deux contendans à une mesme Seigneurie, que tous deux disoient leur appartenir, concerterent ensemble de la débattre par les armes, & entrer en camp. Et ainsi que Scipion (tout courtois & bon qu'il estoit) leur pensa remonstrer, qu'estant si proches, il valloit mieux s'en remettre à des arbitres & juges, sans en venir-là : *Non, non,* (luy respondirent-ils) *en cela nous ne voulons reconnoistre autres Dieux, ny autres Juges, que le Dieu Mars, & nos espées.*

Or, d'autant que ce combat de ces Florantins est signalé, j'ay bien voulu mettre leurs noms, tant des vaincus, que des vainqueurs; car & les uns, & les autres, sont dignes à louer. De ceux de dedans, l'un se nommoit Dante Castellan (*a*), & contre luy combat-

(*a*) *Dante* : abrégé de *Durante*, comme s'appelloit le Poëte *Dante* en son nom de baptême.

toit, par ceux de dehors, Bertinello Ballandin, qui combattoient d'un coſté du camp: de l'autre coſté, combattoit le compagnon de Dante, du dedans, Ludovico Martelly, contre ſon adverſaire Juan Bombin. Pour fin, Dante vainquit Bertinello; & ſans diſpoſer en rigueur de ſa perſonne, le laiſſa-là, & s'alla aſſeoir: ne luy eſtant loiſible d'ayder à ſon compagnon (ce qui eſt à noter) il s'aſſit fort bien pour voire le jeu, & pour ſe repoſer. Cependant le Prince (par la permiſſion du vainqueur) fit jetter hors du camp le jeune homme Bertinello, & commande le faire panſer. Ludovico Martelly combattit Juan Bombin, lequel il mit à tel poinct, qu'il luy tint les propos que j'ay dit de ſe rendre: mais Bombin, faiſant ſa reſponſe précédente, fut vaincu, & pourtant gracieuſement traitté de ſon victorieux, ſans le faire paſſer ſoubs les loix rigoureuſes des Lombards, pour ces duels. Ce combat fut beau & gallant, & qui le voudra conſidérer ſur aucunes particularitez n'en faira pas mal ſon profit.

Lorſque Monſieur de Nemours, Gaſton de Fays, Lieutenant de Roy en Italie, eſtoit à Ferrare, il y eut deux braves & gallants Capitaines Eſpagnols, leſquels, par le grand renom de la valeur, grandeur, & gentilleſſe, prudhommie & vertu, qu'ils avoient ſenty de ce brave Prince, ayans une grande querelle

enſemble, s'adviſerent & s'accorderent de luy demander le camp : ce qu'il leur accorda fort librement & courtoiſement, pour le grand honneur qui luy en redondoit ; l'ayant préferé aux Eſpagnols à luy grands adverſaires, & à force Potentats d'Italie, voire à leur Roy Ferdinand. Le jour eſtant aſſigné, les combattants ne faillirent à y comparoir avecque leurs parents & amis, parrains, confidants, & toutes ſolemnitez faites. Madame la Ducheſſe de Ferrare s'y voulut trouver, laquelle pour lors eſtoit des plus belles & accomplies Princeſſes de la Chreſtienté, fuſt pour le corps, que pour l'eſprit, qui parloit fort belles langues. Auſſi Monſieur de Nemours, pour ſa perfection, en eſtoit eſpris un peu beaucoup, & en portoit ſes couleurs gris & noir, comme dit le conte, & une faveur qu'il avoit ſur ſoy le jour de la battaille de Ravanne. Le combat ayant eſté donc entrepris & vaillamment exécuté, l'un des deux combattants vint à eſtre ſi fort bleſſé, que le ſang, luy coulant en grande abondance, luy vint à faillir, & pour ce tomber en terre. Son ennemy le preſſa auſſi-toſt de ſe rendre, l'eſpée à la gorge. Sur-quoy Madame la Ducheſſe, qui eſtoit auſſi bonne & courtoiſe, comme belle & vertueuſe, touchée de pitié, pria à joinctes mains Monſieur de Nemours, qu'il fiſt deſpartir le combat, & que l'autre ne pourſuiviſt point ſon enne-

my jusques à la mort. Mais Monsieur de Nemours luy respondit à cela : *Madame, vous ne doubtez point combien je vous suis serviteur, & qu'il n'y a chose au monde que je ne vouluſſe faire pour vous rendre marque très-asseurée de ma volonté : mais en cecy, je n'y puis rien, & ne puis nullement offenser la loy du combat, ny honnestement prier le vainqueur contre la raison, ny luy oster ce qui est sien par l'hazard de la vie.* Toutes-fois ce faict se termina par une gentille invention; car son parrain s'advança, & dit : *Segnor Azevedo*, (car ainsi s'appelloit l'un des combattants, & l'autre le Capitaine Saincte-Croix) *je connois bien au cœur du Capitaine Saincte-Croix, qu'il mourroit plustost que de se rendre; mais voyant qu'il n'y a point de moyen de son faict, je me rends pour luy.* Et ainsi demeura victorieux Azevedo, & en rendit graces à Dieu, & fut emporté du camp avec grandes resjouyssances, pompes & magnificences : & fut soudain pensé Saincte-Croix, & estanché le sang de sa playe, & ses gens l'emporterent avec ses armes, lesquelles Azevedo s'estant oublié dès le camp de les emporter avec luy, envoya demander (comme à luy appartenantes) pour s'en triompher ; mais on ne les voulut rendre : dont les plaintes en estant venues à Monsieur de Nemours & Monsieur de Ferrare par Monsieur de

Bayard qui en avoit eſté le Mareſchal-de-Camp, luy fit donner commiſſion d'aller dire à Saincte-Croix, qu'il euſt à les rendre; que s'il y contrediſoit, que M. de Nemours le faiſoit rapporter dans le camp, où luy ſeroit la playe deſcouſue, & le mettroit-on en la meſme ſorte & meſme eſtat que ſon ennemy l'avoit laiſſé quand ſon parrain s'eſtoit rendu pour luy. Quoy voyant Saincte-Croix, qu'il eſtoit forcé par les loix du combat de le faire, & qu'il n'en pouvoit plus, les rendit à Monſieur de Bayard, qui les rendit au vainqueur, ainſi que la raiſon le vouloit. Il eſt vray qu'il y a des gens pointilleux, qui pourroient arguer là-deſſus; car puis qu'il avoit laiſſé les armes dans le camp, fuſt, ou par oubly, ou par ignorance de ſon devoir, ou pour autre ſubjet, qui s'allégueroit bien là-deſſus meshuy, il n'eſtoit plus receu de droit, de redemander ne retirer ce qu'il avoit laiſſé en place. Je m'en rapporte au dire de ces grands Capitaines; &, quant à moy, je penſerois en faire là-deſſus un diſcours plein d'arguments & raiſons, & qui ſeroit beau.

A ce que conte l'Hiſtoire, le Capitaine Saincte-Croix eut un tel coup ſur la cuiſſe, qu'il en eut tout le haut coupé juſques à l'os, dont en faillit auſſi-toſt ſi grande abondance de ſang, qu'ainſi qu'il cuyda marcher pour ſe venger, il tomba. Quoy voyant Aze-

vedo, luy dit : *Rends-toy, Saincte-Croix, ou je te tueray;* mais il ne luy respondit rien, ains se mit sur le cul, tenant son espée au poing, & faisant ses exclamations, délibéré plustost mourir que de se rendre. Alors Azevedo luy dit : *Leve-toy donc, Saincte-Croix; car je ne te frapperay jamais ainsi.* Aussi il y faisoit dangereux, dit le conte, comme à un homme désespéré & de grand cœur. Puis il se releva, & marcha deux pas, & tomba pour la seconde fois quasi le visage contre terre; & eut Azevedo l'espée levée une fois, pour luy couper la teste; ce qu'il eust bien fait, s'il eust voulu : mais il retira son coup; & pour tout cela, ne se voulut jamais rendre : & ce fut lors, que la Ducheſſe pria Monsieur de Nemours pour luy; car il n'en pouvoit plus; & s'il eust demeuré gueres plus ainsi perdant son sang, il estoit mort, demeurant sans remede.

Cette invention du parrain fut très-gentille. Toutes-fois l'on y peut là-dessus disputer beaucoup de beaux traits, à sçavoir si le parrain se pouvoit rendre pour son filleul, & s'il n'y alloit point de l'honneur du filleul, & pour autres choses que je laisse aux plus gentils & habiles Duellistes à débattre, & décider cela. Cet Azevedo fut fort honnoré des François, & mené en triomphe avec trompettes & clairons au logis de Monsieur de Nemours, qui le festoya avec grand honneur,

qu'il reconnut pourtant très-mal depuis, à ce que dit le conte, qui luy fut une grande lascheté. Il n'en dit le subjet ; mais est à presumer, qu'il porta les armes contre Monsieur de Nemours après, & se banda formellement contre les François.

Azevedo estoit l'assaillant, & avoit son parrain Federic de Bozollo, de la Maison de Gonzague ; & ne sçachant de quelles armes avoit à combattre, s'estoit garny de tout ce qui luy estoit nécessaire en Homme d'armes, à la Genette, & à pied, & en toutes les sortes qu'il pouvoit imaginer qu'on sceust & deust combattre. Peu après, Azevedo s'estant entré dans le camp, le Prieur de Messine vint porter deux segrettes (*a*), & deux rapieres bien trenchantes (j'useray ainsi de ces mots du temps passé, pour suivre le texte, & mieux observer & honnorer l'antiquité,) & deux poignards, lesquels il présenta au Seigneur Azevedo pour choisir, & qu'il prist ce qui luy estoit besoing ; & ce fait, se mit Saincte-Croix dans le camp : tous deux se jetterent à genoux, pour faire leurs prieres à Dieu. Après furent tastez par leurs parrains, sçavoir s'ils avoient nulles armes ny charmes soubs leurs

---

(*a*) La *Secrette* est une sorte de *Casque*. *Secreta*, un pot de fer à mettre sur la tête ; sorte d'arme, dit *Oudin*.

veſtements & ſur eux. Ce fait, chaſcun vuida le camp, qu'il n'y demeura que les deux combattants, les deux parrains, & le bon Capitaine Bayard, qui, par Monſieur de Nemours & le Duc de Ferrare, & pour plus l'honnorer, & auſſi qu'il n'y avoit homme qui s'entendiſt mieux à ces affaites, fut ordonné maiſtre & garde du camp. Le héraut commença à faire ſon cry, tel qu'on a accouſtumé faire en tel cas, que nul ne fiſt ſigne, crachaſt, touſſaſt, fiſt autres choſes, dont nul deſdits combattants puſt eſtre adviſé. Ce fait, marcherent l'un contre l'autre. Azevedo prit ſon poignard en une main, & ſa rapiere en l'autre; mais Saincte-Croix mit ſon poignard au fourreau, & tint ſeulement la rapiere. Il ne faut doubter ſi le combat devoit eſtre mortel; car ils n'avoient nulles armes pour ſe couvrir. Par-quoy, après pluſieurs coups tirez, arriva ce qui a eſté dit.

Par ainſi, le combat fut finy, lequel certes fut beau & ſignalé, & auquel, & en celuy des quatre Florantins, ſe doivent pluſieurs choſes obſerver. L'une, comme j'ay dit, c'eſt la reddition du parrain pour le filleul; & ſi elle porte coup, laquelle certainement le peut porter grand, ſi l'on doit prendre au pied de l'eſcriture les loix des Lombards ſur ce faict, ainſi que j'ay ouy dire à beaucoup de gallants hommes & Capitaines, à la ſentence deſquels je m'en rapporte mieux qu'à

mon advis, pour estre plus suffisants cent fois que moy. L'autre chose, qui est à noter, est les courtoisies que ces gallants hommes combattans s'useront les uns aux autres ; ne se privilégeans nullement des loix rigoureuses permises en ces faicts, & se contentans seulement de la reddition, & non de la vie, ny de la servitude, & autres conditions viles & ignominieuses, qu'ils leur pouvoient imposer : & certes Azevedo fut encore plus courtois que tous. Il est bien vray, qu'il y en a aucuns, qui, voyans leurs ennemys de grand cœur & désespérez, craignent de les poursuivre chaudement : car c'est chose qu'on doit autant craindre qu'une personne blessée à la mort ; car vous la voyez faire des efforts & des violences, & se lancer contre son ennemy comme lyon enragé. Voilà pourquoy les plus advisez & fins s'en tiennent loing, & ne les approchant volontiers, de peur de leur derniere rage & vaillance : ainsi que fit le Seigneur de Jarnac à feu Monsieur de la Chastaigneraye, mon oncle, qu'il ne voulut approcher de près, lors qu'il luy eut donné le coup de jarret ; car il le connoissoit de longue main pour un des plus vaillants & déterminez hommes du monde, & qui ne faudroit d'exercer sa derniere furie déterminément, ainsi qu'il se lança sur luy par deux fois ; ce que craignant l'autre, temporisa tousjours & eut loisir d'attendre que le Roy eust

jetté le baſton. La troiſieſme choſe, qui eſt à noter, ſont les mots que dit le Florantin à l'autre, qu'il ne reconnoiſſoit aucun Prince dans le camp que luy : & ce que dit Monſieur de Nemours à Madame la Ducheſſe ; s'excuſant, qu'il n'avoit là aucune puiſſance ſur le vainqueur, ainſi qu'il eſt vray, ſelon les anciens articles de la loy du Duel.

Mais il y a eu deſpuis des Roys, Princes, & Seigneurs, Souverains & leurs Généraux, qui voyans les abus & les cruautez en cela par trop grandes, lors qu'ils ont accordé les camps, ſe ſont réſervez des puiſſances & authoritez pour en diſpoſer comme bon leur ſembleroit, & comme grands Juges & ſouverains Magiſtrats ; ainſi que fit le Roy François au combat de Cerſay & Vigniers (*a*), qui fut fait à Moulins au retour du camp de Piedmont ; car ne voulant voir le dernier hazard de la fortune en ce combat, jetta le baſton, & en décida, ainſi que le conte en eſt bien eſcrit dans les *Mémoires* de Monſieur du Bellay, lequel je me paſſeray de le tranſcrire icy, puiſqu'il eſt très-bien & à plein eſcrit dans ce Livre : & l'ay ouy ainſi raconter à feu Monſieur le Conneſtable dans Moulins, & en ce lieu meſme, dont il s'en devoit

(*a*) Liſez *Sarzay* & *Veniers*, & voyez les *Mém. de du Bellai* ſur l'an 1537.

bien souvenir; car ce fut là, & lors qu'il fut fait Connestable, & le disoit-il de mesme façon : jetta-t-il aussi le baston à Fontainebleau, pour le combat de Juillem (1) Romero & de l'autre Espagnol; plus certes parce qu'il voyoit qu'ils ne faisoient rien qui vaille, sinon badiner de paroles, de gestes, & de démarches, que pour autre subjet, comme j'ay ouy dire à ceux qui y estoient (2).

Le Roy Henry son fils en fit de mesme au combat de Monsieur de la Chastaigneraye, jetta de mesme le baston, mais trop tard, & se jettement de baston, que Leurs Majestez tenoient en la main, & le tiroient, portoit telle loy en soy si rigoureuse, qu'aussi-tost qu'il estoit tiré, il ne falloit sur la vie que pas un des deux combattants passast plus outre, ains qu'il cessast & retirast aussi-tost son coup, quand bien il l'auroit tout prest de le faire; & puis soudain les Juges, Mareschaux & Gardes du camp survenoient, qui séparoient le tout.

Monsieur le Grand-Maistre de Chaumont, Lieutenant du Roy en l'Estat de Milan, accorda un combat à deux Espagnols aussi à Parme, qui luy en avoient requis. L'un se

(1) Julien.

(2) *Voyez ci-dessous Tome XIII*, dans les *Rodomontades Espagnoles*.

nommoit le Seigneur Peralte, qui autresfois avoit eſté au ſervice du Roy de France, & fut tué d'un coup de faucon (je parle à l'antique) au camp de la Foſſe, ainſi que le Seigneur Jehan Jacques chaſſoit l'armée du Pape: & l'autre Eſpagnol s'appelloit le Capitaine Aldano. Leur combat fut à cheval à la genette, & à la rapiere, & le poignard, (ainſi parloit-on alors) & chaſcun trois dards à la main. Le parrain de Peralte fut un autre Eſpagnol, & celuy d'Aldano fut le gentil Capitaine Molard. Il avoit tant neigé, que leur combat ſe fit en la place de Parme, où on l'avoit relevée, & n'y ayant autres barrieres que de neige. Chaſcun des deux combattants fit très-bien ſon devoir; & enfin le Seigneur de Chaumont, qui avoit donné le camp, & en eſtoit Juge, les fit ſortir en pareil honneur.

Voilà comment aucuns Roys, Princes & Juges de camps, ſe ſont attribuez ces préeminences & authoritez, pour mieux en addoucir les rigueurs, & ne les faire venir à leurs extreſmitez. Auſſi avoient-ils raiſon; car cela ne ſent point ſon Prince ny ſon Seigneur Chreſtien, d'aller paiſtre & ſaouler ſes yeux humains d'un ſpectacle de telles cruautez inhumaines juſques à l'extreſmité: car le lyon le plus fier & cruel des animaux, quand il a vaincu & porté par terre ſon ennemy, le laiſſe-là, & s'en va.

Parmy les faicts mémorables de Monſieur de Bayard, il ſe parle d'un beau combat de luy qu'il fit au Royaume de Naples, contre un gallant Capitaine Eſpagnol, qui ſe nommoit Don Alonzo de Soto-Maior, lequel, ayant eſté priſonnier de guerre de Monſieur de Bayard, & en ayant pris quelque meſcontentement, publiant qu'il l'avoit très-mal traitté, & non en Cavalier qu'il devoit eſtre. C'eſtoit pourtant contre raiſon, qu'il diſoit cela; car au monde il n'y eut plus courtois que Monſieur de Bayard. Par-quoy, luy, bien ennuyé des propos qu'en tenoit l'Eſpagnol, l'envoya deſfier de ſa perſonne à la ſienne en camp clos; ce que l'autre accepta, fuſt à pied, fuſt à cheval, & brava fort, & qu'il ne ſe deſdiroit oncques de ce qu'il avoit dit de luy. Le jour donc aſſigné eſtant venu, Monſieur de la Paliſſe, accompagné de deux cents Gentils-Hommes, emmena Monſieur de Bayard ſon champion monté ſur un beau courſier, habillé de blanc, par humilité, dit le conte, penſant combattre en cet eſtat; mais Dom Alonzo, à qui appartenoit l'eſlection des armes, dit qu'il vouloit combattre à pied, tant parce qu'il n'eſtoit, faignoit-il, ſi adroict à cheval que Monſieur de Bayard, que ce jour-là c'eſtoit ſon excez (1) de fievre quarte, qu'il avoit

(1) Accès.

gardé deux ans, & parce en estant plus foible, en pensoit avoir meilleur marché. Monsieur de la Palisse, & autres ses confidants, luy conseilloient, pour l'amour de sa siebvre, s'excuser, & combattre à cheval. Mais Monsieur de Bayard, tout plein de courage, & qui jamais n'en refusa homme, n'y voulut point contredire, ny faire nulle difficulté, ny dispute, se résout combattre à pied. Ce qui estonna Dom Alonzo, pensant que son ennemy n'y condescendist jamais: mais il n'estoit plus temps de s'en desdire; car la bégace en estoit bridée, comme l'on dit. Le camp avoit esté dressé seulement de quelques grosses pierres mises l'une sur l'autre. Monsieur de Bayard se mit à l'un des bouts du camp, accompagné de plusieurs bons & vaillants Capitaines, comme de Messieur de la Palisse, d'Oroze, d'Imbecourt, de Fonterrailles, du Baron de Beard, & autres qui tous prioient pour leur combattant. Dom Alonzo se mit à l'autre bout, accompagné du Marquis de Licite, de Dom Diego de Guignonnes, Lieutenant du grand Capitan Gonzallo Hernando, Dom Pedro de Balde, & Dom Francisque d'Altemeze: & puis envoya à Monsieur de Bayard les armes, qui estoient un estoc & un poignard, eux armez de gorgerin & segrette. Monsieur de Bayard ne s'amusa point à autrement choisir. Son parain estoit un Bel-Arbre, qui estoit son com-

pagnon ancien d'armes, & pour la Garde du camp, Monſieur de la Paliſſe, qui très-bien s'entendoit en ces choſes-là. De l'Eſpagnol, & pour ſa Garde du camp, Dom Franciſque d'Altemeze. Tous deux en tel eſtat entrez dans le camp, chaſcun ſe mit à genoux pour prier Dieu : mais Monſieur de Bayard ſe coucha de ſon long pour baiſer la terre, & en ſe levant, fit le ſigne de la croix, puis marcha droit à ſon ennemy, auſſi aſſeuré comme s'il fuſt eſté dans un palais, à danſer parmy les Dames, ainſi que dit le conte. Dom Alonzo, de ſon coſté ne ſe monſtra pas auſſi eſtonné, & vint droit à ſon ennemy, & luy demanda : *Segnor Bayardo, que me quereys* (1)*?* Il luy reſpondit : *Je veux deffendre mon honneur :* & ſans plus de paroles, s'approcherent, & ſe ruerent tous deux chaſque un merveilleux coup d'eſtoc, dont de celuy de Monſieur de Bayard fut un peu bleſſé Dom Alonzo au viſage en coulant ; ſi ſe ruerent pluſieurs coups ſans autrement s'attaindre. Monſieur de Bayard connut la ruſe de ſon ennemy, qui, incontinent ſes coups ruez, ſe couvroit le viſage ; de ſorte qu'il ne luy pouvoit porter dommage, & pour ce, s'adviſa d'une fineſſe : c'eſt ainſi que Dom Alonzo leva le bras pour ruer un coup, Monſieur de

(1) C.-à-d, *Seigneur Bayard, que demandez-vous de moy?*

Bayard leva auſſi-toſt le ſien, mais il tint l'eſtoc en l'air ſans jetter ſon coup, & comme aſſeuré quand celuy de ſon ennemy fut paſſé, & il put choiſir à deſcouvert, luy va donner un ſi merveilleux coup dans la gorge, que, nonobſtant la bonté du gorgerin, l'eſtoc entra dans la gorge quatre bons doigts; de ſorte qu'il ne le put retirer. Dom Alonzo, ſe ſentant frappé à mort, laiſſa ſon eſtoc, & ſaiſit au corps Monſieur de Bayard, qui le prit auſſi comme par maniere de luicte, & ſe pourmenerent ſi bien, que tous deux tomberent à terre l'un près de l'autre. Mais Monſieur de Bayard, diligent & ſoudain, prit ſon poignard, & le mit dans les naſeaux de ſon ennemy, en luy eſcriant: *Rendez-vous, Segnor Alonzo, où vous eſtes mort.* Mais il n'avoit garde de parler; car desja eſtoit treſpaſſé. Alors, ſon parrain, Dom Diégo de Guignonnes, commença à dire: *Segnor Bayardo, es muerto; vencido haveys* (1). Ce qui fut trouvé incontinent; car plus ne remua pieds ne mains. Qui fut bien deſplaiſant, ce fut le bon Chevalier Bayard; car s'il euſt eut cent mille eſcus, (ce dit le conte) il les euſt voulu avoir donnez, & qu'il l'euſt pu vaincre vif. Ce néantmoins en reconnoiſſant la grace que

(1) C.-à-d. *Seigneur Bayard, il eſt mort; vous avez vaincu.*

Dieu luy avoit fait, se mit à genoux, le remerciant très-humblement, puis baisa par trois fois la terre. Après tira son ennemy hors du camp, & dit à son parrain : *Seigneur Dom Diégo, en ay-je assez fait?* Lequel respondit piteusement : *Hartoy demasiado, Segnor Bayardo, por l'honra d'Espagna* (1). *Vous sçavez*, dit le Chevalier Bayard, *qu'il est à moy à faire du corps à ma volonté; toutesfois, je vous le rends; & vrayement je voudrois, mon honneur sauvé, qu'il fust autrement.* Brief, les Espagnols emporterent le champion en lamentables pleurs: & les François emmenerent le leur en joye, avecques trompettes & clairons, jusques en la garnison de Monsieur de la Palisse, où, avant que faire autre chose, le bon Chevalier alla à l'Eglise remercier Nostre-Seigneur; & puis après tous firent grande joye, non sans loüer grandement Monsieur de Bayard, lequel, non des François seulement, mais des Espagnols, fut estimé, par-tout le Royaume de Naples, l'un des accomplis Gentils-Hommes qu'il en fust point.

Or, en ce combat, il y a plusieurs choses à noter. L'une, la courtoisie que fit Mon-

(1) *Harto y demasiado, Segnor Bayardo, por la Honra de Espagna.* C'est-à-dire. *Assez & trop, Seigneur Bayard, pour l'honneur de l'Espagne.*

ſieur de Bayard, de rendre le corps de ſon ennemy au parrain, & n'uſer de la rigueur permiſe envers le corps; lequel (comme il dit, & qui eſt à noter, ſelon comme nous en avons dit cy-deſſus) eſtoit en ſa libérale & pléniere puiſſance & diſpoſition d'en faire ce qu'il luy plairoit. Faut noter auſſi comme il ſortit le corps hors du camp, ſans le laiſſer là; obſervant en cela quelque peu de la loy rigoureuſe. Il le pouvoit bien laiſſer là dans le camp, eſtandu mort, & ſe contentant de cela, & le donner au parrain, pluſtoſt que le traiſner par un bras ou une jambe ignominieuſement comme un tronc mort, ou un chien, juſques hors du camp. Mais en cela, Monſieur de Bayard, ou il le faiſoit pour plus grande oſtentation de victoire, ou poſſible qu'il n'eſtoit pas aſſez aſſouvy de la vengeance, ou pour monſtrer qu'il n'eſtoit point ignorant des loix du combat, qu'on luy euſt pu inculper, s'il ne les euſt ainſi obſervées. Tant d'autres raiſons ſe peuvent là-deſſus alléguer, qu'on n'y ſçauroit fournir. Je m'en rapporte aux grands Cavalliers & Capitaines, en dire là-deſſus leur opinion, mieux que je ne ſçaurois jamais dire. Une autre choſe eſt auſſi fort à noter & à diſcourir, à ſçavoir ſi Monſieur de Bayard euſt pu bonnement, avec ſon honneur, refuſer le combat le jour qu'il comparut, puiſque c'eſtoit ſon jour de fiebvre quarte, &

qu'il n'eſtoit nullement en eſtat de combattre? Certes, qui veut peſer & balancer juſtement les loix rigoureuſes de ces combats, il n'y a nulle excuſe, quand une fois le jour du camp eſt aſſigné, ſi ce n'eſtoit qu'il fuſt atteint de maladie extreſme, à la mort, dans un lit: encore faudroit-il qu'il fuſt viſité fort exquiſement des Médecins experts & Chirurgiens; voire meſme des confidants; mais pour une fiebvre quarte, l'excuſe n'eſtoit nullement valable. Auſſi Monſieur de Bayard ne l'allégua nullement. Bien eſt vray que, ſi quelques jours avant ſon combat, il fuſt allé à la guerre, & qu'il y fuſt eſté bleſſé à la mort, ou caſſé un bras, une jambe, ou qu'il euſt eſté fait impotent de ſon corps en cette expédition, ou fait priſonnier de guerre; brief, s'il fuſt intervenu un ſi grand accident, dont il s'en peut nombrer une grande quantité, auſquels le Diable meſme ne ſçauroit fournir; pour cela Monſieur de Bayard, n'y tout autre, en cas pareil, ne ſçauroit eſtre vaincu, ny tomber en deshonneur: mais pour ce petit accident de fiebvre, il ne devoit refuſer, comme il ne fit, & ne le voulut gueres desbattre. Auſſi ſon ennemy, le penſant bien prendre au pied levé de ſon advantage, renvoya bien loing les raiſons de Monſieur de la Paliſſe & autres ſes confidants & parrains, n'eſtant pas ſi ſot de donner l'advantage à ſon ennemy, puis qu'il avoit le choix

des armes : & le voyant foible & débile, ne voulut combattre à cheval pour l'advantager ſur luy, mais à beau pied, s'en ſentant mieux prévalu & ſa partie mieux faite ; ce qui advint autrement. Mais pourtant faut avoir eſgard, ſur cet exemple, de n'eſlargir aucun point de courtoiſie, ny le moins du monde, à ſon ennemy, tant qu'il a les armes au poing juſqu'à ce qu'on le void ſoubs ſoy & à ſes pieds.

Je m'aſſeure que pluſieurs Capitaines & Cavalliers ſeront de mon opinion en cela, ne la tenant pas pourtant de moy toute, mais de plus grands que moy : & voilà pourquoy feu mon oncle de la Chaſtaigneraye fit une grande faute, & ſes confidants & parrains, qu'à luy appartenant l'eſlection des armes de juſte droit, librement & volontairement la laiſſa aller au Seigneur de Jarnac ſon ennemy ; mais il ſe ſentoit ſi brave, & vaillant, & courageux, & meſpriſant ſon ennemy, qu'il luy voulut tout céder ſans nul contredit. Toutesfois, le malheur de Mars luy fut tel, qu'il y perdit la vie, non pas l'honneur, ainſi que dit Monſieur de Montluc en ſon Livre, luy qui avoit tant aymé feu mondit oncle, & que meſme (je ne luy feray point de tort de dire cela, ainſi que j'ay ſceu tant des miens, que d'autres Gentils-Hommes,) feu mondit oncle avoit aydé à le pouſſer & faire valloir beaucoup à la Cour, & bien

connoiſtre ſes vaillantiſes : encore qu'il diſe, que Madame d'Eſtampes, belle-ſœur de Monſieur de Jarnac, luy fuſt contraire, parce qu'il eſtoit amy & grand confidant de feu mon oncle ; mais pas maille pour cela ; car il le fit autant aymer & connoiſtre à la Cour, qui eſtoit toute à la diſpoſition de mondit feu oncle, & meſme après la mort du Roy François : auſſi qu'à tout y a commencement, & les nouveaux venus ſont tousjours faits & connus par les vieux là-où ils vont. Davantage, en ce temps, on euſt eu beau à eſtre vaillant, & faire autant de braves exploits de guerre comme un Céſar, ſi l'on n'eſtoit connu à la Cour, ou quelqu'un ne le pouſſaſt, c'eſtoit peu de ſa fortune : ainſi meſmes que de mon temps j'ay veu de mes propres yeux pluſieurs braves Capitaines avoir fait le Diable à la guerre, & venir à la Cour s'ils n'eſtoient advancez & pouſſez par quelque Courtiſan, ma foy, ce n'eſtoit rien d'eux.

Je ne penſe point faire de tort à feu Monſieur de Montluc, de dire que feu mon oncle ne luy a point nuy en ſon temps, mais beaucoup ſervy ; car j'ay veu de petits Courtiſans faire de bons offices à des grands, tant de guerre, qu'autres, que pour un ſeul rapport qu'ils faiſoient, ou une petite ſollicitation, en moins d'un rien les voilà ſur le haut de la fortune, juſques à eſtre aucuns Che-

valliers de l'Ordre. Ceux qui ont veu nos Cours de France ſeront de mon advis. Voilà pourquoy je ne penſe point faire de tort à Monſieur de Montluc, de dire que, nonobſtant ſes longs ſervices, vaillances & hauts faicts, il eut beſoing des faveurs, ſupports, & bons offices de ſes amis; car meſme je l'ay veu en ſes plus grands advancements d'eſtat & de charges, autant affamé & néceſſiteux de faveur qu'un autre, pour les charitez que j'ay veu moy-meſme & ouy à la Cour luy preſter. Voilà pourquoy je m'eſtonne encore un coup que luy, ayant trouvé un ſi bon & franc amy que feu mon oncle à la Cour, & tel qu'il eſtoit très-favory du Roy & de Monſieur le Dauphin ſes maiſtres, & de tous les plus Grands, ne devoit après ſa mort avoir paſſé ce mot d'avoir perdu l'honneur; car nul ne le perd en ce jeu, s'il ne ſe rend comme un poltron pour ſauver ſa vie : mais il ne ſe rendit jamais, diſant tousjours : *Tuez-moy* : & fit-il bien plus; car ainſi qu'on le penſoit, de deſpit s'arracha ſes emplaſtres, & rendit ſes playes plus grandes qu'elles n'eſtoient, pas ſes mains, ſes doigts & ſes ongles, contre la force & le gré de tous ceux qui le tenoient, & de ſes Chirurgiens. Feu Monſieur de Guyſe dit lors Monſieur d'Aumalle, ſon parrain, fit faire ſon tombeau tel & digne de la valeur de ſon filleul, qui dit autrement que Monſieur de Montluc. Il

est à la mode antique Romaine, en Latin, que je ne mettray icy selon son original, pour fuyr une longueur, mais selon sa version.

Aux manes pies de FRANÇOIS DE VIVONNE, *Chevallier François, très-valeureux.*

„ PASSANT, afin que tu ne sois le seul
„ passant sans avoir regardé la larme à l'œil,
„ & d'un regret religieux, le deuil d'un
„ Roy, & de tout un Royaume, envers
„ François de Vivonne, l'un des premiers
„ Chevalliers d'une des premieres familles de
„ France; sçache que, favorisé des heureux
„ auspices & veuils de Henry II, Roy de
„ France très-auguste, mais pourtant par for-
„ tune adverse, il combattit armé en un com-
„ bat singulier, qui, sans ses armes, n'eust
„ cedé à son ennemy. Ah! quel malheur, &
„ quel sort miserable des humains & indigne
„ vicissitude des choses, que celluy qu'on
„ prétend avoir esté vaincu, l'ayt esté tout
„ armé, que desarmé il estoit invincible.
„ L'empeschement des armes, & l'art, l'ont
„ ainsi voulu. Je te conjure donc, par les
„ Dieux, & par les Hommes, vous passant
„ & natif de la France, que tu ne dédies
„ à une ingrate oubliance par un je ne sçay

„ que

„ quel petit combat légier, la mémoire de
„ tant de beaux faicts d'armes, dont autres-
„ fois ce valeureux Chevallier, luy vivant,
„ en a donné tant de preuves pour le ſer-
„ vice de ſon Roy, & du bien public. Si
„ que les bienfaicts ne s'oublient pour ſi
„ peu de choſe, ny pour un tel deſaſtre, &
„ afin que tu ne croyes pour choſe feinte & fa-
„ buleuſe ce que je t'en dicte, un grand Prin-
„ ce Lorrain & François, & très-excellent
„ Chevallier, grandement triſte & faſché d'un
„ tel advénement inopiné, a dédié ce tom-
„ beau aux mérites de ce brave & vaillant
„ Chevallier Poitevin. Voyez, vivez, & adieu".

Pour parler de cet empeſchement d'armes, & en eſclaircir ce qu'en dit ce tombeau, il faut ſçavoir que Monſieur de la Chaſtaigneraye fut de ſon temps l'un des plus forts & adroits Gentils-Hommes de France, en toutes armes & façons: & pour la lutte, il n'y avoit auſſi ſi bon lutteur Breton ou autre fuſt-il, qu'il ne portaſt par terre; car outre ſa force, il y avoit une grande adreſſe. Il eſtoit de moyenne taille, & de la belle, fort nerveux & peu charnu. Le Seigneur de Jarnac, & luy, s'eſtoient fort ſouvent eſprouvez du temps qu'ils eſtoient compagnons d'armes & de Cour, bien qu'il fuſt plus haut & grand que mondit oncle de deux grands doigts, & plus vieux de dix ans; car mon oncle n'avoit que 28 ans, lors qu'il mourut. Monſieur de Jarnac

les Italiens estoient bougres, (c'estoit trop.) Le Capitaine Italien, qui estoit un bon & brave Capitaine, & qui avoit une fort belle façon à mon gré, de belle & haute taille, maigre & sec, & noiraut, voulut purger ceux de sa nation de ce vice, par combat de son corps à l'autre, le deffia en camp clos, par un cartel. Pour lors, toute l'armée estoit campée & logée à Monte-Rotondo, où le camp estoit assigné. Monsieur de Pienne (gentil Cavallier s'il en fut oncques, & qui avoit lors deux Compagnies de gens de pied soubs Monsieur de Nemours, Colonnel de l'Infanterie) fut parrain de Prouillan, & croy que Paulo Jordan estoit celuy de l'Italien. Estans entrez dans le camp, solemnitez toutes faites, la fortune voulut que l'Italien donna un grand vilain coup d'espée sur le jarret de Prouillan, qu'il tomba par terre, sans se pouvoir plus relever, & luy usant de courtoisie en rabillant de paroles ce qu'il avoit dit pour l'honneur de la nation. Il se contenta, & ne le poursuivit jusques à la mort comme il eust pu : & ayant pris les armes de son ennemy, sortit hors du camp ; & avec son parrain, confidants, & amis, monte dans un coche, & les armes de son ennemy portées devant en signe de triomphe, s'en alla à Rome, & y entra avec grande resjouyissance, & applaudissements des siens, & grand cry qu'un chas-

cun faisoit : *Victoria, victoria, l'honor de la patria salva.* Monsieur le Mareschal de Biron, qui estoit lors en cette armée, commandant à deux cents Chevaux-légiers, s'en pourra bien ressouvenir, & qu'il y eut un peu de risée; car un seul combat, & particulier, ne peut rabiller l'honneur de tout un Général, par les Loix du Duel. Ayant après entré dans l'Eglise, & fait ses prieres, & rendu graces à son Dieu, se retira fort loué & honnoré de ceux de sa nation, pour l'obligation qu'elle luy devoit. Prouillan se fit panser, mais non si-bien, que je ne l'aye veu despuis fort boisteux, & mal dispos de sa jambe. Il avoit esté en son temps un fort bravasche soldat à la Gasconne; mais à ce coup, la braverté luy passa. Le Capitaine Italien fut fort estimé de la courtoisie qu'il luy avoit fait de luy remettre la vie; mais d'aucuns disent, qu'il le fit pour une considération, craignant que s'il usoit ou abusoit par trop de la victoire, & par une cruelle mort, ou autre ignominie, qu'il n'esmeust les soldats François, qui estoient tous là assemblez, & qu'ils ne se mutinassent contre luy, & luy-mesme ne luy donnassent la mort qu'il eust donné à l'autre. Comme de vray aucuns en murmuroient, voire qu'ils estoient fort faschés d'avoir veu celuy de leur nation ainsi vaincu par l'Italien, & n'y eust eu gueres à faire qu'ils n'eussent fait des foux. Voilà

mais ce coup, il n'eut pas la tenuë bonne sur ce point. Dieu est juste juge du tout. Aussi tous deux sont morts en combat singulier, ainsi que j'en parle en la vie du Roy. Tant y a que si mon-dit oncle ne fust esté ainsi gesné par telles armes, l'on eust veu autre forme de combat, & possible autre issuë. Encore cet empeschement d'armes n'engarda pas le Seigneur de Jarnac, qu'il ne donnast deux dagues, l'une fort longue, pendante sur la cuisse, & l'autre courte, fichée dans la bottine, & tout pour l'appréhension de la prise, & en prist autant pour luy. Il n'en faut plus parler, le destin en avoit jetté son sort.

De discourir de la forme du combat, je n'y touche point; car tel parler & souvenir m'est par trop odieux. Telle fortune de combat fut si inopinée & inespérée de plusieurs personnes de la France, qu'en beaucoup d'endroits deux mois après n'en purent jamais croire la mort de mon-dit oncle : mesmes en Piedmont il y eut deux soldats signallez, qui s'assignerent le combat, & combattirent sur ce subjet, que l'un le disoit mort, l'autre non; affermant qu'il n'estoit pas possible, qu'un si brave & vaillant homme eust finy ses jours de cette façon. Quelle humeur brave de ce soldat! Tous deux sur ce faict en demeurerent fort blessés, sans que le Dieu Mars eust esgard qui avoit tort ou droit. Telle est son

humeur quelquefois en plusieurs autres & pareils combats.

Pour venir encore à ce qu'en a dit Monsieur de Montluc, si ne puis-je croire pourtant, que le dit Monsieur de Montluc aye franchy ces mots, veu qu'en ce aussi luy ay ouy dire de mon dit oncle force bien, comme de raison, & le tant louer & exalter sur tous les vaillants hommes du monde; à luy (estant généreux) ne fust esté séant de détracter de son pareil. De plus, mon-dit oncle le prit pour un de ses quatre confidants, & le mit au rang de Monsieur d'Estampes, de Monsieur de Sansac, & du Seigneur Aurelio Fregosse; c'estoit beaucoup : mais je croy que quelque malhabile de Correcteur ou animé d'Imprimeur ont adjousté à la lettre, lesquels je donne au diable avec leurs impostures, menteries, & animositez, & sottises, & Imprimeries. Bien est vray, que souvent Monsieur de Montluc m'a dit, que la gloire l'avoit fait perdre, & la trop grande outrecuydance qu'il avoit de son vaillant cœur, & son adresse, & valeur; & le mespris grand qu'il faisoit de son ennemy: car d'autres-fois, ils s'estoient veus, connus aux guerres, & tastez leurs forces, & sçavoient qu'elles estoient, & ce qu'ils sçavoient faire; ce qui le perdit : car par telle si grande fiance & présumption de soy, il eut peu de soucy aussi d'implorer son Dieu,

& l'appeller à son ayde: & mesme le jour de son combat passa légérement par l'Eglise & la Messe; si-bien que conviant ce jour ses amis & amies à se trouver à la veuë du combat, il leur disoit ces propos: *Je vous convie un tel jour à mes nopces.* Ah! quelles nopces! Au-lieu que l'autre, long-temps avant, ne faisoit autre chose que hanter les Eglises, les Monasteres, les Convents, faire prier pour luy & se recommander à Dieu, faire les Pasques ordinairement, & sur-tout, le jour du combat, après avoir ouy la Messe très-dévotement. Du despuis, il s'en désista bien, pour accomplir le proverbe: *Passato il ponte, gabato il Santo* (1). Car il se fit Huguenot très-ferme. Surquoy le sus-dit Monsieur de Sansac, grand Capitaine en son temps, lequel quelquefois se mettant en ses reséveries & discours de guerre, & mesme sur les Chevalliers errants de la Table ronde, il disoit en jurant & blasphémant aussi bien que si ce fust esté une chose fort sérieuse & de grande conséquence, parlant des vaillances de Tristan & l'Ancellot (2) du Lac, que Tristan estoit cent fois plus vaillant & courageux que l'Ancellot; parce que, quand

(1) C.-à-d. *Le pont passé, l'on se moque du Saint.*

(2) Lancellot.

il fallut se combattre, Tristan, se fiant en sa seule valeur, n'emprunta aucune seule deffense ny assistance de Dieu, sinon de son bon cœur, son espée & valeur : mais l'Ancellot ne faisoit que se recommander à Dieu, & le prier, dont c'estoit grand signe, qu'il n'avoit pas bonne opinion ny fiance de luy, & qu'il avoit peur, & pour ce appelloit Dieu à son ayde pour combattre pour luy. Si est-ce qu'il n'y a que de se recommander à ce grand Dieu, & avoir en luy sa seule fiance & non ailleurs. De mesme en disoit-il de feu mon oncle, & du Seigneur de Jarnac ; & en faisoit pareilles comparaisons. Je me suis un peu extravagué en ce discours ; mais le pardon m'en doit estre, puis que la cause me touche.

Pour retourner donc à nos premieres erres, je dis que quelquefois l'on fait des courtoisies aux ennemis vaincus, pour plusieurs raisons qui seroient trop longues à desduire, dont je m'en remets aux galants hommes, qui ont veu, & en ont discouru ; mais je feray ce conte. Au voyage que fit feu Monsieur de Guise le Grand en Italie, & au Royaume de Naples, il se fit près de Rome, à Monte-Rotondo, un combat entre un Capitaine Italien (estant au service du Roy pourtant) & un Capitaine Gascon, nommé le Capitaine Prouillan. Le subjet de leur querelle estoit grand ; car Prouillan avoit dit que tous

les Italiens estoient bougres, (c'estoit trop.) Le Capitaine Italien, qui estoit un bon & brave Capitaine, & qui avoit une fort belle façon à mon gré, de belle & haute taille, maigre & sec, & noiraut, voulut purger ceux de sa nation de ce vice, par combat de son corps à l'autre, le deffia en camp clos, par un cartel. Pour lors, toute l'armée estoit campée & logée à Monte-Rotondo, où le camp estoit assigné. Monsieur de Pienne (gentil Cavallier s'il en fut oncques, & qui avoit lors deux Compagnies de gens de pied soubs Monsieur de Nemours, Colonnel de l'Infanterie) fut parrain de Prouillan, & croy que Paulo Jordan estoit celuy de l'Italien. Estans entrez dans le camp, solemnitez toutes faites, la fortune voulut que l'Italien donna un grand vilain coup d'espée sur le jarret de Prouillan, qu'il tomba par terre, sans se pouvoir plus relever, & luy usant de courtoisie en rabillant de paroles ce qu'il avoit dit pour l'honneur de la nation. Il se contenta, & ne le poursuivit jusques à la mort comme il eust pu : & ayant pris les armes de son ennemy, sortit hors du camp ; & avec son parrain, confidants, & amis, monte dans un coche, & les armes de son ennemy portées devant en signe de triomphe, s'en alla à Rome, & y entra avec grande resjouyissance, & applaudissements des siens, & grand cry qu'un chas-

cun faisoit : *Victoria, victoria, l'honor de la patria salva.* Monsieur le Mareschal de Biron, qui estoit lors en cette armée, commandant à deux cents Chevaux-légiers, s'en pourra bien ressouvenir, & qu'il y eut un peu de risée; car un seul combat, & particulier, ne peut rabiller l'honneur de tout un Général, par les Loix du Duel. Ayant après entré dans l'Eglise, & fait ses prieres, & rendu graces à son Dieu, se retira fort loué & honnoré de ceux de sa nation, pour l'obligation qu'elle luy devoit. Prouillan se fit panser, mais non si-bien, que je ne l'aye veu despuis fort boisteux, & mal dispos de sa jambe. Il avoit esté en son temps un fort bravasche soldat à la Gasconne; mais à ce coup, la braverté luy passa. Le Capitaine Italien fut fort estimé de la courtoisie qu'il luy avoit fait de luy remettre la vie; mais d'aucuns disent, qu'il le fit pour une considération, craignant que s'il usoit ou abusoit par trop de la victoire, & par une cruelle mort, ou autre ignominie, qu'il n'esmeust les soldats François, qui estoient tous là assemblez, & qu'ils ne se mutinassent contre luy, & luy-mesme ne luy donnassent la mort qu'il eust donné à l'autre. Comme de vray aucuns en murmuroient, voire qu'ils estoient fort faschés d'avoir veu celuy de leur nation ainsi vaincu par l'Italien, & n'y eust eu gueres à faire qu'ils n'eussent fait des foux. Voilà

pourquoy cet Italien fut fort ſage & adviſé, de ne paſſer point par trop hors les bornes de ſa victoire : ſi que poſſible s'il euſt eſté en un lieu plus aſſeuré pour luy, ne ſçait-on ce qu'il euſt fait. Enfin, en tels cas, il fait bon eſtre tousjours bien conſidéré.

J'ay ouy dire à Monſieur le Mareſchal de Vieille-Ville, grand amy & compagnon de mon-dit oncle, (auſſi diſoit-on à la Cour, Chaſtaigneraye, Vieille-Ville, & Bourdillon, ſont les trois grands compagnons,) que ſi Monſieur de Jarnac ne ſe fuſt gouverné modeſtement après ſon combat, comme il fit, & qu'il euſt voulu triompher le moins du monde, à la mode ancienne obſervée en ces choſes-là, qu'il s'en fuſt eſmeu un grand eſclandre : car ils branſloient la pluſpart (& meſmes aucuns jeunes hommes) de la troupe de mon-dit oncle, pour franchir la lice, & ſauter dans le camp, & y faire une rumeur & ſédition bien eſtrange, qui ſe pouvoit faire ayſément; car la bande de mon-dit oncle montoit à cinq cents Gentils-Hommes tous eſleus de la Cour & de la France, tous veſtus de ſes couleurs, blanc & incarnat, qui eſtoient aſſez baſtants, non-ſeulement pour deffaire la troupe du-dit Seigneur de Jarnac, & luy avec elle, qui ne pouvoit monter qu'à cent Gentils-Hommes habillez de ſes couleurs blanc & noir, mais de fauſſer les Gardes du camp, les Juges, voire tout le reſte de la Cour en-

semble, si elle eust voulu branſler: & si Monſieur d'Aumalle euſt fait le moindre ſemblant du monde, la partie eſtoit jouée avec beaucoup de ſang; car tous ces braves gens & déterminez eſtoient déſeſpérez du deſaſtre & de la mort prochaine de leur vaillant champion & compagnon. Comme de vray le deſpit & le deſeſpoir en eſtoit extreſme. Hà! que ſi de ce temps-là la nobleſſe Françoiſe fuſt eſté auſſi bien appriſe & experte aux eſmeutes & ſéditions, comme elle l'a eſté deſpuis les premieres guerres, il ne faut douter que ces braves Gentils-Hommes, ſans aucun reſpect, ny ſignal de Monſieur d'Aumalle, n'euſſent joué la partie toute entiere. Ne faut non plus douter auſſi, que ſi telle occaſion ſe fuſt préſentée deſpuis à feu Monſieur de Guiſe, ſon fils tué à Bloys, ſur le poinct de ſes hautes entrepriſes & grandes ambitions, qu'il ne l'euſt priſe par le poil, & n'euſt fait mener ſi bien les mains, que la renommée en euſt vollé par tout le monde. Il y eut un des juges pourtant, qui opina, que le-dit Seigneur de Jarnac ſe pourmenaſt par le camp, à mode de triomphe, en trompettes ſonnants, & tabourins battants; mais Monſieur de Boyſi, très-ſage Seigneur, parrain du Seigneur de Jarnac, n'en fut d'advis; meſme Monſieur de Vandoſme, depuis Roy de Navarre, en diſſuada le Roy, qui aucunement en branſloit dans le manche, & s'y laiſ-

ſoit quaſi aller au dire de ce Juge. Il avoit bientoſt oublié ſon favory. Que c'eſt que du monde! Si cela fuſt eſté, pour le ſeur, il y euſt eu de l'eſcandale, mais bien grand; car la tentation en fuſt eſté trop grande. Ainſi diſoit mon ſus-dit Sieur le Mareſchal de Vieille-Ville. Voilà pourquoy il fait bon d'eſtre ſage & modeſte en telles occurrences.

Derniérement que le feu Roy Henry III fut tué à Sainct-Clou, il y eut (à ce que j'ay ouy conter, ceux qui le virent, le ſçavent mieux que moy,) un jeune Gentil-Homme, nommé l'Iſle-Marivaut, lequel, pour avoir eſté bien aymé de ſon Roy, & l'ayant perdu, entra en un tel deſeſpoir de triſteſſe, qu'il réſolut en ſoy de ne ſurvivre le Roy ſon maiſtre: & pour plus glorieuſement mourir, en vengeant la mort de ſon-dit maiſtre, il demanda ſi quelqu'un du party contraire ne ſe voudroit point battre & entrer au combat encontre luy? Par cas, ſe trouva là le Seigneur de Marolles, jeune Gentil-Homme auſſi comme l'autre, & fort brave, & vaillant, & réſolu, ainſi qu'il en avoit fait pluſieurs belles preuves, qui le prit au mot auſſitoſt. Eſtant donc l'heure du combat aſſignée venue, comparurent en braves combattants tels qu'ils eſtoient, armez en hommes d'armes, & chacun monté ſur un bon cheval. Monſieur de la Chaſtre, qui eſt un auſſi bon Homme d'armes, comme il eſt bon Capitai-

ne, estoit parrain du Seigneur de Marolles, lequel ayant instruit & dit à son filleul ce qu'il falloit dire, le Seigneur de Marolles luy demanda comment son ennemy estoit armé à la teste, fust ou de casque, ou d'une sallade? Il luy dit que c'estoit d'un casque seulement. Tant mieux, (dit-il) *Monsieur. Réputez-moy le plus meschant homme du monde, si je ne luy donne de ma lance droit au mitan de la teste, & si je ne le tue.* A quoy il ne faillit pas; car tout ainsi qu'il avoit dit, il le fit. S'il eust voulu selon les loix anciennes des Duels & des Deffys, il eust pu disposer du corps ainsi qu'il luy eust pleu, comme de le traisner hors du camp, & l'emporter avec luy sur un cheval, ou sur un asne. Cela s'est veu une fois en une de nos guerres: je ne diray point où (*a*). Mais luy, sage & courtois, avec l'advis aussi de Messieurs du Maine & de la Chastre, très-sages Capitaines, laissa le corps au parrain, parents, & amis, pour l'enterrer; & se contenta de la raison & de la gloire, avec laquelle il entra en beaucoup d'honneur dans Paris. Certes & luy, & Messieurs du Maine

(*a*) L'Auteur a en vue le Prince de Condé, massacré à Jarnac, & transporté de-là sur un âne; il a raison. La chose fit peu d'honneur au parti Catholique.

& de la Chaſtre, eurent beaucoup de conſidération en cela; car deſpit ſur deſpit c'eſtoit trop, après la mort du Roy; & fuſt ſorty poſſible du malheur : auſſi qu'une courtoiſie & gentilleſſe ſont tousjours plus à eſtimer que ſes contraires.

Moy eſtant à Rome, durant le *Sede vacante* du Pape Paul IV, dit Caraffe, qui dura trois mois, je vis faire pluſieurs combats en camp clos : entre autres, un de deux braves ſoldats Romains, qui avoient eſté pourtant bons amis. Leurs armes deffenſives eſtoient un morion en teſte, & des manches de maille aſſez longues & advantageuſes par le devant : les offenſives eſtoient d'une bonne eſpée & dague, leurs gardes de l'un & de l'autre furent fort baſſes & ſerrées, le corps par conſéquent fort bas & preſſé, afin qu'ils s'aydaſſent un peu de la maille du devant qui tenoit les manches, pour garder le corps; & de fait, ils s'en couvroient fort bien & l'un & l'autre, d'autant que leſdites mailles n'eſtoient pas trop affamées, mais aſſez longues & advantageuſes; qui fut cauſe que ny l'un ny l'autre n'adviſerent gueres au corps, mais aux cuyſſes, dont il y en eut un qui donna à l'autre une grande eſtocquade dans la cuyſſe, & luy fit une large ouverture, & jetta force ſang : l'autre, ſe ſentant ainſi bleſſé, tire d'une grande furie une grande eſtocquade, & deux grands eſtramaſſons coup

ſur coup à la cuyſſe de l'autre, ſans pourtant que rien portaſt; mais encore fut-il ſi malheureux, qu'en ruant ces grands coups, & l'autre en les parant, la dague luy eſchappa, & ne luy reſta que l'eſpée ſeule, & ſe ſentant en tel eſtat, il tint fort bonne contenance & bonne garde; puis d'un viſage aſſeuré, il dit à ſon ennemy : *Encore que je ne ſois qu'à demy armé, (n'ayant ma dague) je te monſtreray que je ſuis homme de bien & d'honneur.* L'autre luy reſpondit : *Il te ſervira; car j'ay bien réſolu de ne te la laiſſer point prendre, ny te faire aucun advantage, ny courtoiſie.* Cependant, le bleſſé s'affoibliſſant de ſon ſang reſpandu, encore qu'il fiſt ce qu'il pouvoit, ne put rien gagner ſur l'autre qui eſtoit ruſé, & qui tousjours temporiſoit, & le voyant chanceller, ores deçà, ores delà, ne le voulut pourſuivre juſqu'à la mort. Il luy dit fort courtoiſement : *A ceſte heure, je te veux traitter non en ennemy, mais en amy d'armes, & d'ancienneté.* Sur quoy les parrains adviſerent ſoudain de les ſéparer, & arreſter la fin du combat, dont peu de temps après furent réconciliés & rendus amis mieux que jamais.

J'en vis un autre peu après, de deux ſoldats Corſes, qui entrerent en camp. Ils eſtoient couverts d'un jacque, ou chemiſe de maille ſans manches, & ce jacque ſur leur chemiſe ſimple ſans pourpoint, encore qu'il

fist assez froid, car c'estoit en autonne sur sa fin. En la teste, ils avoient un morion; & au bout du devant du morion, il y avoit enchassée & antée une courte dague, bien tranchante & bien pointue : & ce avoit esté fait en considération de celuy qui choisissoit & donnoit les armes, d'autant qu'il se sentoit plus foible que l'autre, & craignoit la prise & la lutte, à laquelle l'autre estoit adroit & fort; & puis ils n'avoient qu'une espée seulement. Estans entrez dans le camp fort solemnellement, ils tirerent plusieurs coups sans se blesser : quoy voyant le plus fort & le bon lutteur, vint aux mains & aux prises, & porta son ennemy aussi-tost par terre, sans que l'autre le despriſt jamais, ny desemparast; mais tous deux tomberent ensemble, le plus foible pourtant dessous; mais le malheur fut pour le plus fort, que tombant il se rompit un bras; ce qui fut fort heureux au plus foible. Estans donc ainsi par terre, ce fut à eux de s'ayder de la pointe de leurs dagues qui estoient antées aux morions, & s'en entredonnerent tant parmy le visage, dans le cou & au bras, que tous demeurerent outrez de playes, & n'en pouvoient plus; & je vous peux bien asseurer, qu'ils combattirent tous deux en braves soldats, & quasi en enragez & vrays Corses; laquelle nation certes a renom des plus courageuses & braves de l'Italie, sans faire tort aux autres. Enfin, les

parrains les ſéparerent en ſi miſérable & piteux eſtat, ſans emporter rien l'un de l'autre, ſoit en valeur, ſoit en honneur, ſoit en advantage, ny courtoiſie. Toutesfois, il y en eut un qui mourut au bout d'un mois, dont ſon compagnon en cuyda mourir de triſteſſe & ennuy; car ils s'eſtoient pardonnez & reconciliez, penſant tous deux mourir, ayant eſté paravant grands amis.

Voilà comment vont les volontez & fortunes des perſonnes en ces combats. J'alléguerois une infinité d'exemples pareils aux précédents ſur les courtoiſies & diſcourtoiſies, rigueurs, cruautez, & ſur les douceurs & clémences advenues en ces combats & duels; mais je n'aurois jamais fait. Je me contenteray pour ce coup de ceux que j'ay allégués, pour parler un peu d'aucuns abus que j'ay veu remarquer, qui ſe font, ſe commettent, & arrivent, en ces combats. L'un des grands eſt ſur les faſcheuſes peines & dangers à faire deffier ſes ennemis, leur envoyer les cartels, les ſubterfuges que l'on fait pour ne les recevoir, les manifeſtes qu'il faut faire publier; mais ce n'eſt pas tout: les grandes deſpenſes qui s'y font, & principallement quand l'ennemy mande à l'autre de faire proviſion de toutes ſortes d'armes dont il ſe peut adviſer; & quelquefois, & bien ſouvent, ne touchera point, ny ne parlera de celles dont il le voudra combattre: ainſi que fit le Sei-

gneur de Jarnac à feu Monſieur de la Chaſtaigneraye mon oncle, auquel il manda par un de ſes cartels de faire proviſion de plus de trente ſortes d'armes, tant de pied que de cheval, juſques à nommer les chevaux, comme courſiers, chevaux d'Eſpagne, Turcs, Barbes, rouſſins, voire courtaux harnachez, les uns à la Genette, les autres à la Mantouane, comme l'on diſoit alors, les autres à grandes ſelles d'armes, & grandes bardes & ſelles raſes; & le tout ſe faiſoit, tant pour ſurprendre ſon ennemy, que pour le mettre en deſpenſe exceſſive, & luy faire d'autant conſommer & diminuer de ſon bien; de ſorte que ſi mondit oncle n'euſt eu des moyens de ſoy, & ne fuſt eſté aſſiſté de ceux de ſon Roy, ſon bon maiſtre, qui luy en fournit, & de ſes amis, il euſt ſuccombé ſoubs le faix; ce qui certes eſtoit un grand abus. Auſſi, dit mon oncle, lors que ce cartel luy fut porté : *Jarnac veut combattre mon eſprit & ma bourſe.*

Lors que nous allaſmes au ſiege de Malthe, je vis un fort honneſte Gentil-Homme, & gentil Chevallier Italien, qui portoit le nom de Farneze. Monſieur d'Aymard me le préſenta, qui l'avoit connu autresfois fort familliérement; & diſcourant avec luy, il me conta que, par une querelle qu'il avoit eue contre un autre, & pour venir au combat avec luy, qui le fuyoit tant qu'il pouvoit

par ruſes, ſubterfuges, & deſpenſes, & brouilleries, & cavillations, il luy avoit fait deſpendre tout ſon bien, qui montoit à cent mille eſcus une fois vaillant; ſi-bien qu'il ne luy eſtoit pas reſté deux cents eſcus de tout ce qu'il avoit, ayant eſté contraint, pour obvier à la pauvreté, d'aller prendre la Croix à Malthe, & ſe faire Chevallier en l'aſge de quarante ans, pour avoir au moins dequoy ſe pourvoir, & avoir ſa vie aſſignée pour la fin de ſes vieux jours.

Je vous laiſſe à penſer s'il n'y a pas là de l'abus & de la grande miſere. Car combien que vous réparez voſtre honneur, & ſauvez voſtre vie, vous l'achevez après avec une grande pauvreté & indigence : & toutesfois ces loix duelliſtes permettent tout cela.

Un autre abus y avoit-il, que ceux qui avoient un juſte ſubjet de querelle, & qu'on les faiſoit jurer avant entrer au camp, penſoient eſtre auſſi toſt vainqueurs, voire s'en aſſeuroient-ils du tout, meſmes que leurs Confeſſeurs, parrains & confidants leur en reſpondoient tout-à fait, comme ſi Dieu leur en euſt donné une attente; & ne regardant point à d'autres fautes paſſées, & que Dieu en garde la punition à ce coup là pour plus grande, deſpiteuſe, & exemplaire. L'on en a tant veu d'exemples de cela, dont j'en dirois deux, (mais je ne veux rien nommer,) qui autant les uns que les autres, tant aſ-

faillants que deffendants, tant vainqueurs que vaincus, avoient mauvaise querelle.

J'ay ouy raconter à Rome autres-fois de deux Gentils-Hommes Romains, qui, s'estant ainsi deffiés en combat sur quelque subjet qui n'estoit pas beau ny honneste, celuy qui estoit taché du vice dont il accusoit l'autre, qui en estoit innocent, fut vainqueur, & contraignit son ennemy de le déclarer homme de bien & d'honneur.

En cela, ce sont des secrets de Dieu, lequel dispose de sa justice, de son équité, & miséricorde, comme il luy plaist. Bien est vray qu'il a esté tousjours fort coustumier de favoriser en ces combats les bons droits, ainsi qu'il fit en ces précédents que j'ay allégué cy-dessus & plusieurs autres. Voilà pourquoy le Sieur de Caronges se voulut enquerir curieusement de sa femme, & sa conscience, sur la juste ou injuste cause. Le Seigneur de Mandozze en fit de mesme à l'endroit de ceste belle Ducheſſe de Savoye, de laquelle, pour en tirer mieux les vers du nez (comme on dit,) & la pleine vérité, il s'habilla en Cordelier, & la voulut ouyr en confession. Ce que les plus gentils présument, si en sa confession il eust sceu & tiré d'elle quelque faute de crime, il n'eust jamais entrepris le combat, où il alla beaucoup plus asseurément.

Ce brave Seigneur & vaillant Chevallier,

Renaud de Montaubant, ne fit pas ainſi à l'endroit de la belle Genevre, fille au Roy d'Eſcoſſe. Car fuſt à droit ou à tort, ſe jetta à travers les armes pour la deffendre : car auſſi-bien l'euſt-il deffendue, & combattu pour elle, de s'eſtre laiſſée aller entre les bras de ſon amy, comme ſi elle ſe fuſt contenue (ce dit-il). Voilà en quoy il mérite double louange. Auſſi tout gallant Cavallier doit ſouſtenir l'honneur des Dames, ſoit qu'elles l'ayent offenſé & forfait, ſoit que non. J'entends ſi c'eſt forfaicture & offenſe, à une belle gentille & honneſte Dame, d'aymer bien ſon ſerviteur amant, & luy donner la vie. Et voilà le devoir du Cavallier à l'endroit des Dames, ainſi que j'en ay pluſieurs veu de mon temps, & à la Cour, & ailleurs, ſouſtenir & deffendre l'honneur de leurs Dames, & par paroles & par leurs eſpées, encore qu'elles fuſſent les plus grandes Putains du monde, & qu'ils les euſſent connues telles, & d'autres & tout, contre leſquels ils ſe battoient : & s'ils euſſent fait autrement, on les euſt tenus pour vrais poltrons & indignes de l'amour de leurs Dames. Car pour en parler ſainement, toute Dame, quelque grande Putain qu'elle ſoit, veut paroiſtre tousjours Dame de bien & d'honneur. J'en parle ailleurs dans mes Livres que j'ay fait des Dames (1).

(1) Sur tout *dans le VIIe. Diſcours des* Dames Galantes, *Tome IV, pages* 306, *& ſuivantes.*

Il y en a aucuns, qui ores, qu'ils ne combattent pour ce subjet des Dames, & qui se fians à leurs braves courages & bonnes espées, prennent des querelles de gayeté de cœur, ou bien sur un meschant droit & grande injustice. Mais bien souvent aussi sur cette mauvaise querelle sont abbattus : non pourtant que la Dame bien souvent en soit villipendée ; car on attribue le tout à Dieu, ou bien au sort des armes, comme j'en alléguerois force exemples, si je voulois.

J'ay leu autrefois en ce grand Historiographe Paule Æmille, qui a si bien escrit nostre *Histoire de France*, que Robert d'Artois, brave & vaillant Capitaine de ce temps-là, s'il en fust oncques; ce fut celuy qui, ayant quitté le party François, prit celuy de l'Anglois, dont il fut cause de tant de maux, meurtres & pertes qui arriverent en France du temps du Roy Philippes de Vallois, & le (1) Roy Jehan (2). Celuy-là donc voulant prétendre quelque droit à la Comté de Flandres, produisit quelques tiltres faux, & que luy-mesme avoit fait falcifier, & les produisant devant le Roy, qui estoit (3) bon

(1) du

(2) *Voyez cy-dessus Tome V, pag.* 248 & 249, *un* Parallele *de ce* Robert d'Artois, *& du* Connestable de Bourbon.

(3) estant.

Prince, & ſon bon parent & amy, luy remonſtra qu'il ne les devoit plus produire, & qu'il y alloit de ſon honneur ; car ils eſtoient faux. Robert, qui eſtoit haut à la main au poſſible, encore qu'il ſceuſt bien ſa fauſſeté, mais ſe fiant par trop en ſa vaillance & ſa bonne lance, n'eut point de honte de reſpondre au Roy, que ces inſtruments & tiltres eſtoient très-bons, & point faux, & qu'il le combattroit de ſa perſonne à la ſienne en camp clos, & luy maintiendroit la vérité. C'eſtoit trop arrogamment parlé à un Roy, duquel il eſtoit vaſſal. Le Roy, qui fut ſage, ne luy ſonna grands mots là-deſſus ; mais maſchant ſa colere, ne luy porta oncques puis de bien, ny d'amitié, ny l'autre non plus au Roy. Et voilà d'où ſortirent leurs grandes animoſitez & divorces, & maux, pour eux, & pour la France.

Je vous laiſſe donc à penſer ſi ce Robert d'Artois ſe ſoucioit gueres de juſte querelle, puis que, ſi librement, & avec ſi grande injuſtice il vouloit entrer en camp ? Il avoit bien opinion que Dieu euſt fait autant pour luy en ſon injuſtice, comme en ſa bonne cauſe : ſi ce n'eſtoit, qu'eſtant entré dans le camp, il euſt voulu faire, comme j'ay ouy raconter en Italie d'un combattant Italien, lequel, eſtant entré dans le camp avec très-mauvaiſe cauſe, il en eut remords de conſcience, & ſongeant en ſoy comme il pour-

roit la rabiller, il adviſa de ſon mauvais droit, en faire un bon; & ayant affronté ſon ennemy, & eſtant à tirer leurs coups, il fit ſemblant d'avoir peur, & de fuyr, & tourner dos. Son ennemy, le pourſuivant, luy dit en ſon langage : Ah! poltron, tu fuys. L'autre ſoudain tourne teſte, & luy dit : *Tu en as menty. A ceſte heure, ay-je bonne & juſte querelle, & veux débattre ceſte cy; car, quand* (1) *à l'autre, elle n'eſtoit pas bonne, ny ne me revenoit; par-quoy, je la laiſſe-là, & me veux arreſter à ceſte-cy deſmeſler : ſur ce battons-nous bien.* Je vous laiſſe à penſer s'il n'y a pas de l'abus là.

Un autre grand abus y a-t-il eu auſſi ſur les eſlections & donnements d'armes. Il y en eut d'aucuns en Italie autrefois, qui ont eſtez ſi impudents, qui (2) ayans affaire à leurs ennemis qui eſtoient borgnes, leur ont préſenté une ſallade qui bouchoit le bon œil, fuſt ou gauche ou droit qu'euſt ſon ennemy; mais cela fut rebuté comme choſe par trop impudente : & toutesfois, les parrains & confidants de l'autre furent ſi impudents, qu'ils diſputerent ce faict, & le vouloient prouver par raiſons; mais ils le perdirent content (3) : toutesfois, pour ce coup,

(1) quant.
(2) qu'
(3) comptant.

coup, le combat fut différé, & remis à un autre jour. Poſſible que le gallant préſenteur d'armes le faiſoit pour ce ſubjet : car ce diſent aucuns encore, c'eſt tousjours quelque choſe que d'allonger ſa vie de ſix ou ſept jours, voire d'un an; car on penſe que ce jour en amene avec luy un autre, & qu'on allongera ſa vie d'autant, ainſi que dit un des Capitaines de Brutus & Caſſius, le jour avant que la battaille de Philippes ſe donnaſt. Ils eſtoient en conſeil, ſi elle ſe devoit donner ouy ou non? Il opina, qu'il la falloit encore différer un an, pour pluſieurs belles raiſons & pertinentes qu'ils alléguoient : mais ceſtuy-cy, pour la principale des ſiennes, fut que, pour le moins, l'on vivroit autant; & que c'eſtoit un beau coup fait, que de faire ceſtuy-là.

Mais pour tourner d'où nous ſommes ſortis, il ſe fit en Piedmont du temps du Prince de Melfe, un combat d'un jeune ſoldat Gentil-Homme, & d'un ſergent Gaſcon fort glorieux, & qui un jour avoit fort bravé ce jeune homme, qui, en ayant conſulté ſon caporal & ſes autres amis, luy fut conſeillé de demander camp, qui luy fut accordé; & pour ce, ayant apprins un mois durant à tirer des armes ſoubs un bon maiſtre, luy conſeilla de combattre ſon ennemy en pourpoint, avec l'eſpée & la dague, & avec un collier d'acier pour mettre au col, bien tran-

chant & les pointes tranchantes comme rasoirs, & picquantes de mesmes y attachées, tant par le haut que le bas ; si-bien qu'il falloit tenir la teste si haute, que la baissant le moins du monde, l'on se picquoit estrangement, & si se mettoit-on en danger de se couper la gorge : & cette façon avoit esté inventée assez gentiment pour le jeune homme, qui estoit petit, qui pouvoit hausser haut la teste contre le grand & l'aregarder à son ayse ; ce que ne pouvoit faire le grand contre le petit, sans se baisser & se couper la gorge luy-mesme. Par ainsi, le petit en deux coups d'espée tua son ennemy fort aysément. Tout cela fut desbattu pourtant par les Parrains & Juges ; mais il en falloit venir-là : & dit-on que la gloire du Sergent en fut cause, pour le mespris qu'il fit, de n'avoir voulu choisir les armes qui luy appartenoient. On dira ce qu'on voudra là-dessus ; mais c'estoit un grand abus que ce collier, mais pourtant gentiment inventé pour le jeune homme en faveur de sa petite taille, contre la grande & haute de l'autre.

Une chose faut-il bien noter, que j'ay veu en Italie plusieurs Duelliſtes en donner advis que si le cartel porte ces mots de *combattre avec armes usitées & non usitées parmy Gentils-Hommes & Cavalliers*, qu'il faut desbattre au commencement & par escriture, & cartel, ou disputes de confidants, ces mots

de *ces armes non usitées*, & sur-tout respondre par ce mot : *mais qu'elles soient recevables par dire de Cavalliers d'honneur & de Juges très-capables en ces choses & point suspects.* Car si vous ne les débattez, & puis après quand on sera descendu dans le camp, qu'on les veuille débattre, vous n'y estes plus receu, puis que vous avez accepté le cartel, & y avez consenty, & par ce, faut prendre telles armes inusitées qu'on vous présentera. En cela, il y a bien de la raison, que je laisse aux plus entendus desduire mieux que moy. Voilà pourquoy il faut estre subtil & advisé en ces choses-là, & à y bien respondre, & se donner garde en recevant les cartels de vous brider.

Pour parler d'un autre abus, mais non si grand, fut un combat fait en Italie, de deux Gentils-Hommes Romains, dont celuy à qui touchoit l'eslection, la donnation & livraison d'armes, donna à son ennemy pour les armes offensives des armes toutes couvrantes le corps, dès le cap jusqu'aux pieds, fors qu'au costé du cœur il y avoit une ouverture dans les armes, large deux fois plus que la paume de la main : & celuy qui donnoit, les avoit l'espace d'un an (car pour lors les combats & subterfuges s'allongeoient plus que cela, voire plus de deux ans,) appris contre son maistre, tous deux estans armez de pareilles armes, à ne tirer l'un contre l'au-

tre, si-non dans le trou ouvert; de telle façon, qu'il apprit si bien son disciple, qu'il donnoit si dextrement dans le trou du cœur, & si asseurément, en apprenant que, venant à bon escient, il ne faillit jamais du premier coup donner dedans, & luy percer le cœur, & le tuer par conséquent. Encore n'y a-t-il si grand abus & supercherie tant que l'on diroit bien.

Sur-quoy faut estimer une grande fidélité ancienne, cependant qu'il m'en souvient, des maistres qui apprenoient leurs disciples pour combattre, que jamais ils ne les trahissoient, ny reveloient leurs leçons, fust-ce à leurs plus grands amis qu'ils eussent, encore qu'on taschast à les corrompre par argent, ou dons, ou en toutes les façons du monde qui peuvent esbranler un esprit, qui est une chose fort à noter : & jamais ne permettoient que, donnant leçon à leur disciple pour ce faict, ame vivante entrast dans la salle ou chambre où ils estoient, ains visitoient par-tout, & soubs les licts, voire à adviser si à la muraille il n'y avoit aucune fandace ou trou, dont ils pussent estre apperceus; car ils estoient curieux de la vie & de l'honneur de leurs disciples combattants. Que dis-je, curieux? mais très-ambitieux, desirant leur victoire comme pour eux-mesme; car de vray, il leur alloit, & de leur ambition, & de leur honneur, comme de leurs disciples. J'en parle

pour l'avoir veu, & à Rome, & en Italie, des tireurs d'armes qui eſtoient mes maiſtres & mes grands amis, qui ne m'en euſſent pas dit un mot ſur ce ſubjet pour tous les biens du monde, encore que je les en recherchaſſe le plus excortement (1) que je pouvois, fuſt en baguenodant, fuſt ſérieuſement.

En voicy un autre d'un, qui fit forger à Milan, par un maiſtre très-exquis, deux paires d'armes, tant eſpée que dague, toutes vitrines, c'eſt-à-dire, rompantes comme verre, mais pourtant de fer ou d'acier, tranchantes, picquantes, fourbies, & luyſantes comme les communes, mais trempées de telle façon, que qui n'en ſçauroit uſer, s'ayder toucher, & picquer, comme il falloit, elles ſe rompoient comme verre; mais qui en ſçavoit l'uſage & la façon d'en frapper, & aſſenner leurs coups (comme on dit) elles ne ſe rompoient ayſément : ainſi comme l'on voit du verre qui ſe rompt ayſément en le prenant & le touchant d'une façon plus que de l'autre; car la mode & méthode en ces choſes y ſert plus que tout. Celuy donc qui donnoit (2) les armes, de longue main en avoit appris ſi bien la façon & le biays, pour en ſçavoir uſer, que, venant à les met-

(1) accortement.
(2) donna.

tre en effet, son ennemy, qui alloit à la bonne-foy, & pensant jouer son jeu à la vieille mode, comme d'autres espées, (car, du reste, ils estoient tous descouverts;) du beau premier coup qu'il rua à son ennemy, espée & dague s'en allerent en pieces comme verre. L'autre, sçachant la milice, l'art, & le biays de ses armes, les mena si dextrement, qu'il en donna aussi-tost dans le corps de son ennemy, & qu'il le porta mort par terre. Certainement, ces supercheries d'armes sont cent fois pires que celles que l'on fait assassinant les personnes aux cantons des ruës, ou en un coing de bois; & ne sont nullement pardonnables : mais pourtant, par ces loix antiques du Duel, cela a esté.

Moy estant à Naples, la premiere fois que j'y fus jamais, j'ouys faire un plaisant conte, que, du temps du Roy Charles, lors qu'il le conquit, il s'y fit un combat d'un Capitaine Gascon & d'un Italien. Il toucha au Gascon de donner les armes. Que fit-il? Il les prit à son advantage, & va envoyer à son ennemy une bonne grosse arbalestre de passe, qu'on appelloit en ce temps, & appelle-t-on encore, avec son bandage, qu'on appelloit à l'Armatot, & s'appelle encore, qu'on pendoit à la ceinture. L'Italien, son parrain & confidant, refuserent aussi-tost ces armes, disant qu'elles n'estoient point usitées, & du tout estrangeres. Ceux du Gas-

con alléguerent leurs raiſons : & meſmes que tant s'en falloit qu'elles fuſſent eſtrangeres, que ceux de leur nation d'autres-fois s'en eſtoient dit des premiers & meilleurs maiſtres, qu'avoient eſtez les Genevois, leſquels, du temps de la Guerre ſaincte, en avoient fait rage, & de beaux effects ; & meſmes que le Roy Philippes de Vallois en avoit envoyé querir juſques à Genes, pour s'en ayder à ſa malheureuſe battaille de Crecy ; mais pourtant ils n'y firent rien qui vaille, ce diſent les *Chroniques de France.* Pour fin, tout calculé & rabattu, il fallut au Gaſcon eſtre maiſtre en ſon eſlection, & à l'Italien à les prendre. Le Gaſcon, qui eſtoit maiſtre paſſé, (car de longue main la nation le porte ſur toutes autres,) vous eut bandé & rebandé, & tiré deux fois dans le corps du pauvre Italien, qu'il n'eut le loyſir ny l'addreſſe de bander ſon arballeſte, quelque leçon que luy euſſent donné ſes maiſtres, parrain & confidants ; ſi-bien qu'il fut vaincu.

Ces combats par telles armes, ny d'harquebuſe, ne ſont pas approuvées par les Docteurs Duelliſtes ; *d'autant* (diſent-ils,) *qu'il faut qu'un combat honorable ſe faſſe & ſe finiſſe par la valeur & vertu des perſonnes, & non par les armes.* C'eſt une raiſon très-foible ; car, comment combat-on autrement qu'avec les armes ? Il y faut rapporter & l'un & l'autre, & la vertu, & les

armes, tout enſemble. A aucuns j'ay veu tenir pourtant, que deux ſoldats, portans leur harquebuſe, & en faiſant profeſſion, tous les jours, ſe peuvent combattre avec leurs harquebuſes. Au reſte, combien avons-nous veu depuis quelques temps force deffis & combats s'eſtre fait à cheval, avec des piſtollets, par de braves & vaillants Gentils-Hommes, & la mort d'aucuns s'en eſtre enſuivie? J'en nommerois bien deux ou trois; mais je m'en paſſeray bien. La plus belle raiſon que peuvent apporter ces Duelliſtes, c'eſt qu'ils diſent, que, faiſant tels combats avec armes à feu, ſont fort dangereux pour le Juge & Gardes du camp, & que les coups peuvent aller & porter ſur eux auſſi-bien que ſur les deux combattants. Grand mercy, Meſſieurs les Juges, & autres qui eſtes ainſi ſoigneux de vos corps. Bref, je n'aurois jamais fait, ſi je voulois mettre par eſcrit tous ces abus, ou pluſtoſt rebus, du temps paſſé, inventez & fort bien pratiquez par les Italiens, leſquels y ont eſtez fort ſubtils & diligents ſcrutateurs de telles inventions, dont j'en ay ouy tant & tant diſcourir en Italie, que ſi je n'avois autre choſe à faire que les mettre par eſcrit, je penſe que j'en donnerois plaiſir aux lecteurs.

Un autre abus y a-t-il eu (1) eſt, que ſi

(1) qui eſt,

l'un des combattants, fuſt ou en ſe retirant, ou ſe deſmarchant, ou en parant les coups, ou ſe demeſlant, venoit à toucher tant ſoit peu la lice, la barriere, ou la corde, ou l'eſtaquade du camp, il eſtoit dit vaincu; ce qui eſtoit un peu trop rigoureux; car il advient bien ſouvent, que, pour mieux ſauter, on recule un pas, ou deux, ou trois, ſoit pour attirer ſon ennemy à ſoy, & le faire varier, ou luy faire perdre ſa deſmarche, ou le troubler en allant à ſon ennemy, ſoit pour plus après aller rudement contre luy. Enfin, force conſidérations & raiſons ſe préſentent à luy pour ſe deſmarcher en-arriere; & ſi par cas de fortune, ſans y penſer, en ſe deſmarchant ainſi, il vienne (1) à toucher cette barriere, il n'y a nulle raiſon de juſtice, ny de droit, de le dire vaincu.

Je ne dis pas, comme j'ay ouy dire, que cela s'eſt fait, & que pour plus addoucir la rigueur de cette loy, que ſi l'ennemy preſſoit l'autre de telle furie, & que l'autre reculaſt comme mal aſſeuré, & qui ne fiſt que parer aux coups; ou bien que ſi l'un des deux tenoit ſon ennemy aux priſes, & qu'au-lieu de le jetter par terre, ou en ſe tournant & virant, il menaſt ſon ennemy juſques à luy faire toucher la barriere, que cela ne fuſt très-juſte

(1) vient

de le cenſer pour vaincu. Voire encore ſeroit-il meilleur, s'il le pouvoit jetter par-deſſus la barriere, au-de-là du camp. Cette victoire ſeroit belle & honorable pour le vainqueur, & fort ignominieuſe pour le vaincu: & ne luy ſeroit loyſible d'y rentrer plus, ny prendre ſes armes, ainſi que cela s'eſt fait d'autres-fois en des camps en Italie; & avant qu'entrer dans le camp, les conditions ainſi eſtoient arreſtées des Juges, parrains & confidants: mais la façon précédente que j'ay dit, n'eſt nullement belle & recevable; & toutesfois, elle a eſté permiſe & receue par les loix Lombardes.

Un autre abus, & pire de tous, & par trop cruel & inhumain, eſt que ces malheureuſes loix Lombardes vouloient, & comme il s'eſt pratiqué fort ſouvent en Italie, que quiconque de ces combattants, & fuſſent tous deux, mouroient dans le camp, n'eſtoient nullement receus de l'Egliſe pour y eſtre inhumez, & leurs corps ne pouvoient eſtre enterrez en terre ſaincte & béniſte, mais prophane, comme un Sarrazin & Arabe. Quelle cruauté eſtoit cela! Ils pouvoient bien eſtre admis avant qu'aller au combat, d'ouyr la Meſſe, ſe confeſſer, prendre le Saint Sacrement; & mourant ainſi, ils meurent bons Chreſtiens: & ſi les armes ne leur ſont eſté favorables, pourquoy ſont-ils privez de la ſépulture ſainte? Ils en alléguoient

beaucoup de raiſons, & entre autres ceſte-cy eſt (1) que, en mourant ainſi, que ç'a eſté par la permiſſion de Dieu; & que ſa querelle eſtoit injuſte; & que par conſéquent il eſt mort comme un vray criminel : & que le camp clos n'eſt qu'un vray gibet pour tels criminels, lors qu'il n'y a point de preuves de leur meffaict & crime; & que venant à eſtre ainſi vaincus, leur ſentence leur eſt donnée du Ciel, & leur crime avéré. Et Dieu ſçait, (comme j'ay dit cy-devant,) les vainqueurs bien ſouvent n'ont pas le plus juſte droit.

Or, je ne paſſeray plus outre. Il faut faire fin à ce diſcours de combats : car je ferois tort à ceux qui en ont ſi bien eſcrit, tant de noſtre temps, que du paſſé, comme le Seigneur Mutio, Monſieur Alciat, le Seigneur Doctor Paris de Puteo, & une infinité d'autres ſçavants Juriſconſultes Italiens; car de leur temps, ces combats ont eu une très-grande vogue, & eſtoient ces Docteurs conſultez comme l'on fait des Avocats en cauſes de Juſtice.

Aujourd'huy, tous ces combats ſont du tout abolis par toute la Chreſtienté par le dernier Concile de Trente; ſi-bien qu'il y a environ vingt ans, qu'un Chevallier de

(1) : c'eſt

Malthe, qui s'appelloit Dom Juan de Guſman, que j'y ay veu, gentil Chevallier certes, de fort grande Maiſon, de celle des Guſmans en Eſpagne, brave, vaillant, fors qu'il avoit très-mauvaiſe veuë, & portoit ordinairement des lunettes, & diſoit-on de luy: *A qui ſta Don Juan de Guman, con ſus antojos* (1). Il eſtoit grand & beau joueur. Il eut une querelle contre un autre Chevallier Eſpagnol, mais non de ſa Religion ny de ſon Ordre; & ne la pouvant demeſſer ny ſe battre en camp clos, ny en Italie, ny en Eſpagne, ny ailleurs de la Chreſtienté, pour leur ſeureté, à cauſe de ce Concile de Trente, ils s'aſſignerent par concert & accord fait entre eux deux, le combat à la Vallonne, Pays du Grand-Seigneur, n'ayant pas grand traject de mer à faire de la Pouille juſques-là; & envoyerent demander le camp à un Sangiac, Renegat Eſpagnol, qui là commandoit en quelque Place, & qui avoit eſté d'eux autresfois connu; ce qu'il leur accorda fort librement & en toute ſeureté. Mais la Juſtice & l'Inquiſition du Royaume de Naples, l'ayant ſceu, leur en fit la deffenſe, ſur la peine de la vie, par bandons & affiches; ſi-bien qu'ils n'oſerent paſſer plus

(1) C.-à-d. *Voilà Dom Juan de Guſman, avec ſes lunettes.*

oultre ; & s'ils fuſſent eſtez pris là-deſſus, ils fuſſent eſtez en peine ; & ſi depuis en coururent fortune, pour pluſieurs raiſons que l'Inquiſition peut là-deſſus alléguer. Voilà comme il me l'a eſté ainſi conté : eſtant une choſe fort deffendue par les anciennes loix de nos Docteurs Chreſtiens Duelliſtes, & meſme par Doctor Paris de Puteo, à un Chreſtien, de ne faire arbitre un Infidele en un combat contre un autre Chreſtien ; d'autant que l'Infidele eſtant divers de Religion, il eſt eſgal ennemy de l'un & de l'autre des Duelliants, (aucuns Italiens uſent de ce mot) ou combattants : auſſi que ce n'eſt raiſon qu'il ſoit ſpectateur & juge de l'effuſion du ſang Chreſtien, & qu'il en ayt ſon plaiſir ; ce qui eſt fort abominable, que cet Infidele paſſe ſon temps en cela, & juge le Chreſtien ; & toutesfois, ce meſme Doctor Paris dit & permet bien que l'on ſe peut ayder des forces Infideles & Sarrazines, de Chreſtiens contre Chreſtiens, ainſi que pluſieurs jadis s'en ſont aydés, comme aucuns Roys de Sicile ; ce qui ſe trouve en l'*Hiſtoire de Naples*, & ce que nos Roys François I & Henry II ont pratiqué. Enfin, ce n'eſt pas jus verd, mais verd jus. En France, & Angleterre, & autres lieux Chreſtiens, où ledit Concile n'a eſté receu ny approuvé, les combats s'y peuvent faire encore ; mais il ne s'en fait plus.

Un autre grand abus en ces Duels, eſtoit que les combattants eſtoient viſitez, taſtez, & fouillez les uns les autres par leurs confidants, pour ſçavoir s'ils n'avoient point ſur eux aucuns caracteres, & charmes, & autres paroles meſchantes, & billets négromanciens ſur eux; ce qui fut un point qui faſcha & coléra feu mon oncle de la Chaſtaigneraye, quand, avant qu'aller à ſon combat, un confidant de Jarnac le vint ainſi fouiller & taſter. *Comment*, dit-il, *penſeroit on que, pour combattre tel ennemy, je me vouluſſe ayder de ces choſes-là & que j'allaſſe emprunter autre ſecours pour le combattre, que mon bras.* Et de faict, pluſieurs en Italie en ſont eſtez viſitez de cette façon, d'autant qu'ils s'en eſt trouvé aucuns ſaiſis de ces drogueries & ſorcelleries; juſques-là que, craignans aucuns d'eſtre deſcouverts par ces recherches, a-t-on ouy parler que quelque temps avant qu'entrer aux combats, ſe ſont fait raſer la teſte; & là-deſſus ſe ſont fait eſcrire & imprimer (comme en Eſpagne on fait aux eſclaves au viſage) force tels caracteres & paroles enchantées, pour ſe rendre invincibles, & plus aſſeurez à vaincre. Comme de vray s'eſt-il trouvé force perſonnes, & là, & ailleurs, & aux guerres, chargées de tels billets qu'on a veu leur porter de grandes vertus, & contre le fer, & contre le feu. J'en ay veu & connu une infi-

nité, auſquels aux uns ces ſortilleges ont réuſſi, aux autres non. Voilà comment tels abus en tous lieux ſont ridicules. J'ay bien ouy dire qu'on n'eſt point repris pour porter une chemiſe de Noſtre-Dame de Chartres, ou quelques ſainctes reliques de Hyeruſalem, de Noſtre-Dame de l'Aurette (1), de Mont-Serrat, & autres choſes ſainctes, juſques à des ſainctes oraiſons, que j'ay ouy dire les confidants & parrains ne pouvoir oſter, ains les y peuvent laiſſer : en quoy pourtant il y a diſpute, ſi l'un s'en trouvoit chargé, & l'autre non; car en ces choſes, il faut que l'un n'aye pas plus d'advantage que l'autre.

Un grand abus en ces combats, en arriva un, & fort plaiſant, parmy deux Capitaines Eſpagnols de la garniſon de Gayette, l'an 1558, que l'on me dit en ce meſme lieu & en meſme temps, moy paſſant par-là, dont le conte eſt tel. Il y eut un Gentil-Homme Lunel, Cavallier Arragonnois, eſtant en une certaine ruë, parmy autres Cavalliers & ſoldats, entre autres un Cavallier Caſtillan appellé Pedro Tamayo, eſtans tous en une meſme converſation, deviſant & cauſant enſemble, il y eut un payſan, qui avoit apporté un plein pannier de percez très-beaux,

(1) de Laurette, ou Lorette,

comme il y en a là force. Tamayo les vint tous accepter, à quoy Lunel luy en vint prendre le plus beau; ce qui fascha à Tamayo. Lunel luy en fit toutes les excuses du monde; de quoy Tamayo ne s'en contenta, encore que l'autre luy dist que pour celluy qu'il avoit pris, il luy en payeroit une charge. Mais venant de plus en plus de paroles en paroles picquantes, Tamayo luy dit qu'il se servist de serviteurs, & créast plus gens-de-bien que luy. Il n'eut pas dit plustost le mot, que Lunel mit la main à l'espée pour le charger; mais il fut empesché par les compagnons, Capitaines & soldats qui estoient-là; que Tamayo sur cela se retira en la maison du Capitaine Monteſdoça, qui estoit là-auprès. Et d'autant qu'il ne se sentoit assez courageux pour se battre contre Lunel, il ne comparoist de long-temps & se tient tousjours caché, jusqu'à ce qu'il s'advise de passer en Espagne, & là de changer d'habit, & se faire homme d'Eglise & Prestre; ce qu'il fit estant-là. Et dura bien un an entier que Lunel ne put sçavoir aucunes nouvelles de luy, encore qu'il le fist chercher par tout, plantant & affichant cartels en toutes parts pour le deffier, les envoyans en tous les lieux d'Italie les plus principaux, jusques en Espagne, & au lieu de sa naissance, qui estoit en la Ville d'Avilla : & tout cela avec de grands dangers,

& de grands couſts; car il y fallut employer *las autenticas eſcrituras de Eſcrivanos Reales* (1), ce dit le conte. Mais Tamayo, s'eſtant desja fait Preſtre, ſe mocqua de Lunel; diſant que ſon habit nouveau pris ne luy pourroit permettre, renvoyant bien loing ces cartels & deffis : dont Lunel, deſeſpéré de ne pouvoir venir au combat, n'eut autre recours qu'à envoyer ſon dire, ſon manifeſte & ſes eſcritures aux principaux Princes d'Italie & d'Eſpagne, pour manifeſter ſon debvoir, ſes diligences, par leſquelles paroiſſoit qu'il n'avoit pas tenu à luy qu'il n'euſt bravement combattu; qui tous luy reſpondirent qu'il avoit fait très-bien en gallant homme d'honneur & valeur; mais ce ne fut pas ſans rire de la fourbe que Tamayo avoit faite à Lunel, pour luy avoir fait deſpendre tant d'argent, luy avoir donné tant de peines, ſueurs & travaux, à le chercher, & luy très bien & beau s'eſtoit fait Preſtre, pour s'exempter de combat, & vivre deſormais libre de guerre, de camp clos, de coups d'eſpée & d'eſtaquade. C'eſt une fineſſe celle-là, très-ſeure pour la vie humaine, & plaiſante pourtant à lire.

Il y a eu force gens de guerre d'autres fois qui ont fait & font de ces traits, & ſe ſont

(1) Les écritures authentiques des Ecrivains Royaux.

ainſi rendus Religieux & Preſtres, pour deſormais n'eſtre plus ſubjects aux hazards des guerres. Ils ne reſſemblent pas ceux-là, qui quittent la Robbe longue & leurs biens d'Egliſe, pour ſuivre les armes, dont il en eſt ſorty de braves hommes, comme j'en ay fait ailleurs un diſcours. Il y en a aucuns, qu'on a connu, qui ont pourchaſſé les ordres de nos Roys, pour eſtre exempts des eſtaquades, combats & appels. Ce conte n'eſt des pires & très-plaiſant, & s'en joueroit une plaiſante comédie en repréſentant un Capitaine bravaſche, braveur, menaceur de fendre des nazeaux pour du pain, tuer tout; & puis, pour ne venir aux mains, ſe repréſenter Preſtre, ou homme Religieux. Je croy que Zany & Pantallon le fouetteroient bien, & ſe mocqueroient bien de luy.

Or, laiſſons ces contes, puis que la pratique n'en eſt plus par le Sainct Concile de Trente. L'on s'adviſa à Naples (& s'uſe fort aujourd'huy) d'une autre maniere de combats, qui ſe font par appels & ſeconds, hors des Villes, aux champs, aux foreſts, & entre les hayes & buiſſons, d'où eſtoit venu ce mot, *combatere à la Mazza.* Moy, curieux, j'ay demandé d'autres-fois à gens bien experts en ces combats & mots chevalleresques, la dérivation du mot. Ils m'ont dit dans Naples-meſme, que *Matta* en Eſpagnol vaut autant à dire que *Buiſſon* ou *Haye;* & en

langage Napolitain s'appelle *Mazza*, corrompu mot, mais pourtant vient & dérive de-là pour la longue habitude & fréquentation de jadis entre les Napolitains & Espagnols, qui ont estez bons maistres autres-fois: & pour s'appeller ainsi aux champs, entre les hayes & buissons, à l'escart, pour se battre, on disoit *combatere à la Mazza.* Ils m'en ont dit autres raisons pour cette dérivation, que je laisseray pour prendre celle-cy.

Or les combats à la Mazza sont estez fort désapprouvez par les Docteurs Duellistes anciens, pour beaucoup de raisons, dont l'une estoit, d'autant que ces combats se faisoient sans aucunes armes deffensives, ny couvrant le corps, ce que l'on requiert fort en camp clos, pour beaucoup de raisons que les Escrivains Duellistes escrivent; mais seulement avec l'espée & la cappe, ou à la dague, qui ne sont estimez armes deffensives, d'autant que d'elles-mesmes ne couvrent le corps, sinon en tant que la dextérité de la personne le permet: & la raison pourquoy ces Duellistes veulent le corps couvert, & disent qu'autrement est combattre en bestes bruttes, & qui se vont précipiter à la mort comme bestes. Cela va bien, & est bon; mais en quelque maniere que ce soit, quand on vient-là, ou couvert, ou descouvert, il y faut venir résolu, ou mourir ou vaincre: davantage, ceux sont plus à estimer qui vont au com

bat plus chargez de braves courages, que d'une lourde masse d'armes, là-où il y a tant d'abus, comme j'ay dit cy-devant. Mais tout ainsi que la querelle est prise selon, ainsi se doit-elle demesler, & vuider, sans aller emprunter tant de diversitez & sortes d'armes, si-non celles qui se sont trouvées sur le poinct du différend, ou la cappe, ou l'espée, ou la dague & l'espée, fust sans estre couvert; & telle est l'opinion d'aucuns gallants hommes : & si aux combats à outrance précédents que j'ay dit, s'exerçoient peu de courtoisies, en combats de la Mazza & d'appels, il s'en est trouvé & veu aussi peu, & se sont peu pratiquées; mais (qui pis est) en tels combats de la Mazza, à Naples, il y avoit tousjours (ou le plus souvent) des appellants ou seconds, lesquels, voyans battre leurs compagnons, s'entre-disoient entr'eux, (bien qu'ils n'eussent débat aucun ensemble, mais plustost amitié que hayne :) *& que faisons-nous, nous autres, cependant que nos amis & compagnons se battent? Vrayment il nous fait beau voir, ne servir icy que de spectateurs à les voir entre-tuer! Battons-nous comme eux.* Et sans autre cérimonie, se battoient & s'entre-tuoient bien souvent tous quatre. Cela estoit plus de gayeté de cœur, que de subjet & d'animosité.

Nos braves François estans au Royaume de Naples, soubs le regne du Roy Louys

XII, commencerent à pratiquer ces deffis & combats en un qui se fit entre treize Espagnols & treize François : & ce furent les Espagnols, qui les premiers deffierent ; & ce, plus de gayeté de cœur, que pour autre subjet, car il y avoit pour lors trefves entr'eux. Les François les prinrent aussi-tost au mot, & Dieu sçait s'ils y eussent failly, & faillirent non plus au jour & au lieu assigné, près la Ville de Moüervine. J'ay veu le lieu, qu'aucuns de là m'ont monstré par spéciauté. Tous y firent ce qu'il falloit faire en gens braves & vaillants. Ceux qui en ont escrit & parlé à l'advantage des Espagnols, & comme aussi je l'ay ouy dire à aucuns de ces Pays-là, à Naples & tout, disent que les Espagnols vainquirent les François, à cause d'une ruse qu'ils trouverent, de ne donner aux hommes, du premier abord, de leurs lances, (car ils estoient armez à la Gendarme, comme de ces temps ces armes leur estoient fort usitées,) mais aux chevaux & les tuer, à cause d'une maxime qu'ils tenoient & observoient fort : *Muerte el cavallo, perdido l'Hombre d'armas* (1) Nos François disent le contraire, bien que l'opinion & l'entreprise des Espagnols réussit très-bien ; car la

(1) C.-à-d. *Le cheval mort, l'homme d'armes est perdu.*

plus grand-part des chevaux François furent tuez : mais le brave Monsieur de Bayard, & Monsieur d'Orose très-vaillant aussi, leurs chevaux estans demeurez entiers, réparerent le tout, ainsi que je le manifeste en un endroit de mes *Rodomontades Espagnolles*, où ce grand Capitaine Gonzalo mesme confesse les Espagnols n'avoit si bien fait comme il cuydoit, & comme il les avoit envoyez pour faire mieux : j'y cotte les mesmes paroles en Espagnol, qu'il proféra (1). Despuis ce combat, (ce disent les Espagnols) les François ne firent plus bien leurs affaires au-dit Royaume, tenans pour un certain scrupule, que tels deffis sont desastreux à tout un Général, ainsi que j'ay veu tenir ceste opinion à plusieurs grands Capitaines Espagnols, Italiens, & François, & mesme à Monsieur le Mareschal de Biron, qui n'admettoit & ne trouvoit nullement bons ces deffis, appels & combats en une armée, fust d'ennemy à ennemy, fust d'autre à autre de l'armée; & que tout cela ne faisoit qu'amuser le monde, desbaucher les affaires du Prince, & faire perdre quelquefois de belles occasions importantes au Général, qui se rencontrent quelquefois, & faire entre-tuer deux braves hom-

(1) *Voyez ci-dessous les* Rodomontades Espagnoles, *Tome XIII.*

mes, qui pourroient estre cause du gaing d'une battaille & la salvation de son Prince; & que le meilleur est, songer à bien mener les mains à une bonne affaire, qu'à toutes ces vanitez ou animositez.

Du regne du Roy Charles VII, il se fit un pareil deffi & combat, près d'Argentant, de vingt Anglois contre vingt François. Les Anglois furent desconfits & vaincus. Oncques puis ils ne firent bien leurs besoignes, & perdirent en un an peu à peu la Normandie.

Du regne du Roy Henry II, fut fait en Piedmont un pareil deffi, entre Monsieur de Nemours, & le Marquis de Pescayre, trois contre trois. Tout n'alla pas bien. J'en parle en la *Vie de Monsieur de Nemours*, en mon Livre qui traitte des *Grands Capitaines* qui ont estez de nos temps despuis cent ans (1). J'alléguerois force autres pareils combats anciens; mais ils sentiroient trop leur rance. Pour ce, je les obmets, & viens à nos modernes que nous avons veu en nostre France despuis vingt ans en çà.

J'accommenceray par celluy de Quielus (2) & d'Antraguet, principaux querelleurs; & ce pour Dames. Riberat (3), & Chom-

(1) *Voyez ci-dessus Tome IX, Discours LXXVII.*
(2) Quelus.
(3) Riberac.

bert (1) le jeune, Allemand, secondoient & tierçoient Antraguet. Maugiron & Rivarot (2) secondoient & tierçoient Quielus. Qui tous seconds & tiers s'offrirent à se battre, plus par envie de mener les mains, que par grandes inimitiez qu'ils eussent ensemble. Ce combat fut très-beau, & l'accompara-t-on lors à celluy des Cuyrasses (3) & Horaces, les uns Albans, & les autres Romains, pour n'en avoir veu en France de long-temps tel, & de tant à tant, & sans armes aucunes deffensives : reste que cestuy-ci en resta deux en vie, qui furent Antraguet & Rivarot, & de l'autre des Romains & Albans, un seulement. Antraguet avoit à faire avec Quielus, Riberac avec Maugiron, & Rivarot avec Chombert. Ils combattirent vers les ramparts & porte de Sainct-Anthoine, à trois heures du matin en esté : de sorte qu'il n'y eut aucun qui les vid battre, que quelques trois ou quatre pauvres gens, certes chétifs tesmoings de la valeur de ces gens-de-bien; qui, pourtant, en rapporterent ce qu'ils en avoient veu, tellement quellement. Monsieur de Quielus ne mourut pas sur la place; mais il survesquit

(1) Schomberg.

(2) Livarot, comme dit ci-dessous Brantome lui-même.

(3) Curiaces.

surveſquit quatre ou cinq jours par la bonne cure des Chirurgiens & la bonne viſite du Roy qui l'aymoit fort. Enfin, il mourut, car il eſtoit fort bleſſé (1). Il ſe plaignit fort d'Antraguet, de quoy il avoit la dague plus que luy, qui n'avoit que la ſeule eſpée : auſſi, pour parer & deſtourner les coups que l'autre luy donnoit, il avoit la main toute dé-

(1) Ce fameux combat, & ſes ſuites, ſe trouvent mieux racontés, & accompagnés de réflexions plus judicieuſes, dans le *Journal de Henri III*, ou les *Mémoires de Pierre de l'Etoile*, ſous le 27e. d'Avril 1578. On fit à ces *gens-de-bien* cette épitaphe en François :

Reçoi, Seigneur, en ton giron
Quelus, Schomberg, & Maugiron ;

Et cette autre en Latin plus ſignificative :

Hic ſitus eſt Quelus, ſuperas revocatus ad Auras,
Primus ut aſſideat, cum Ganimede, Jovi :

& le Roi fit faire à Quelus, à Maugiron, & à St. Meſgrin, tué peu après, de ſuperbes convois, & des ſépulchres de Princes. Après l'exécution des Guiſes, la populace révoltée mit ces derniers en pieces, & l'on n'en trouve plus les figures, que dans les *Antiquitez de Paris de Gilles Corrozet, augmentées par Nicolas Bonfons*, & imprimées *à Paris, par ce dernier, en* 1587 & 1588, *en* 2 *Volumes in*-8°. Voyez les pages 106-110 du Tome II.

coupée de playes. Et ainsi qu'ils se voulurent affronter, Quielus dit à Antraguet : *Tu as une dague, & moy je n'en ay point.* A quoy repliqua Antraguet : *Tu as donc fait une grande faute de l'avoir oubliée au logis. Icy sommes-nous, pour nous battre, & non pour pointilles des armes.* Il y en eut aucuns qui dirent, que c'estoit quelque espece de supercherie d'avoir eu l'advantage de la dague, s'il n'en avoit esté convenu de n'en porter point, mais la seule espée. Il y a à disputer là-dessus ; mais Antraguet disoit n'en avoir esté parlé. D'autres disoient que, par gentillesse chevalleresque, il devoit quitter la dague. C'est à sçavoir s'il le devoit ? Je m'en rapporte aux bons Discoureurs, meilleurs que moy.

Donc, sur ce, je vous en ameneray un exemple d'un Gentil-Homme d'Anjou, nommé la Fautriere. Ayant entré en estaquade dans une vieille grange, mais pourtant enfermée de ses quatre murailles, sur lesquelles les seconds, & tiers, & autres, en advisoient le combat, qui fut entre le cadet d'Aubanye, Gentil-Homme d'Angoulmois près de Ruffet, fort brave & vaillant Gentil-Homme, & fort bravasche, & qui en tout vouloit fort imiter Monsieur de Bussy ; mais il ne put en aucune sorte : se le figurant, cela luy faisoit grand bien à la ratelle, pourtant. Cestuy donc Aubanye avoit demeuré cinq

ans à Rome, apprenant ordinairement à tirer des armes, & meſme de l'eſpée ſeule, du Patenoſtrier, très-excellent en cet art. Si bien qu'eſtans preſts à ſe battre, ledit Aubanye dit à ſon ennemy : *Frere, je n'ay accouſtumé à me battre qu'à l'eſpée ſeule. Je n'ay point porté de dague. Pour cela oſtez la voſtre.* L'autre, auſſi-toſt prompt, jetta la ſienne par deſſus la muraille de la grange : & la fortune luy fut ſi grande, qu'il vainquit & tua ledit Aubanye, qui eſtoit un des plus eſtimez Eſpadaſſins pour l'eſpée ſeule, & des plus adroits, cent fois plus que l'autre. Un chaſcun après le blaſma, pour avoir ainſi complu à ſon ennemy, & gratifié d'un tel advantage, & qu'il fuſt eſté bien employé, ſi Aubanye l'euſt tué : mais en cela, il monſtra un grand courage. Ce combat fut fait en ces dernieres guerres de la Ligue, près la Rochelle ; car tous deux eſtoient Huguenots, & ſuivoient le Roy de Navarre.

Quelques années après ce combat ſuſdit de Quielus & Antraguet, Monſieur le Baron de Biron en fit un autre de trois contre trois. Il avoit pris pour ſecond & tiers, Lognat & Geniſſat, braves & vaillants certes, contre le Sieur de Carancy, ayant pour ſecond & tiers Eſtiſſac & la Baſtye, braves & vaillants auſſi. Monſieur le Baron de Biron & Carancy eſtoient les deux principaux contendants & chefs de la querelle : les autres, pour ſer-

vir leur amy, ou par gayeté de cœur, (ainſi que firent ceux d'Antraguet & Quielus) s'en voulurent faire de feſte, & s'entrebattre, bien qu'aucuns fuſſent amis, & parlaſſent avant ſouvent enſemble. Ils s'allerent bravement battre ſans faire nul bruit, à une lieue de Paris, dans beaux champs, pour n'irriter le Roy, qui y eſtoit, & ne vouloit point ces combats. Ce fut pour un bon matin, qu'il neigeoit à outrance, ſans appréhender le mauvais temps. Nul ne vid le commencement ny la fin, tant ils conduiſirent ſecrettement leur entrepriſe, ſi-non quelques pauvres gens paſſants. La fortune fut ſi bonne pour Monſieur le Baron & ſes deux confidants, que chaſcun tua bravement ſon homme, & l'eſtendit mort par terre. Aucuns dirent que Monſieur le Baron de Biron plus vaillant, prompt & ſoudain de la main, (ainſi qu'en tous arts auſſi-bien qu'en celuy de Mars, il y a des artiſans plus prompt & diligents à faire leur beſoigne que les autres) deſpeſcha ſon homme le premier, & alla ayder aux autres : en quoy il fit très-bien, & monſtra, qu'avec ſa valeur, il avoit du jugement & de la prévoyance, bien qu'il fuſt encore fort jeune, & n'avoit point encore fait tant d'expetiſes (1) d'armes comme il en a fait depuis, qui

(1) Expertiſes.

l'ont rendu l'un des plus grands & vaillants Capitaines de la Chreſtienté, ainſi que je le deſcris dans mon Livre des grands Capitaines François & Eſpagnols que j'ay fait (1).

Ceſte ſuſdite prévoyance luy faiſoit ſa leçon, pour ne ſe fier trop en ce Dieu Mars, qui eſt le plus ambigu & le plus doubteux Dieu de tous les autres. Que ſi on ſe laiſſe par trop aller à ſa fiance, & ne faſſe-t-on cas de l'advantage qu'il vous a donné une fois, il le vous oſte bien par amprès, & le vous fait cher couſter; ainſi que poſſible mal euſt pris, ou à Monſieur de Biron, ou à ſes compagnons, s'il les euſt veu & laiſſé faire, & ne les euſt aſſiſtez. Auſſi eſtoit-il trop courageux, pour ne jouer la partie qu'à demy, & en avoir le paſſe-temps. Ainſi doit faire tout cœur généreux, & ſouſtenir ſon compagnon juſques à la derniere goutte de ſon ſang, ſi n'eſtoit que le camp fuſt eſté conditionné. Ainſi que les Eſpagnols conditionnerent le leur que j'ay dit cy-deſſus contre les François, qu'ils limiterent ſoubs tel pache, qui paſſeroit outre le camp, demeureroit vaincu & priſonnier, & ne combattroit plus de tout le jour : pareillement, celuy qui ſeroit mis à pied, ne combattroit non plus; & au cas que juſques à la nuict l'une bande n'euſt pu

(2) *Tome IX, Diſcours LXXXIII.*

vaincre l'autre, & n'en demeuraſt-il que l'un à cheval, le camp ſeroit finy, & en pareil honneur, & pourroit ramener tous ſes compagnons francs & quittes, leſquels ſortiroient en pareil honneur que les autres hors du camp. Voilà de bizarres conditions de camp, cautes & ſubtilles, auſſi à l'Eſpagnolle, & plaiſantes auſſi, qui me font ſouvenir du jeu des Barres, que l'un rachepte tous ſes compagnons pris. Voilà pourtant de grands cas, eſtre ainſi lié à ne ſecourir ſon compagnon. Ainſi le veut la loy donnée. Que ſi elle n'eſt, il faut mener les mains quoy qui ſoit. Autrement, il y a un grand reproche.

Voicy un miracle de trois combats tout-à-coup, que je vais conter pour quaſi incroyable. Je l'ay ouy conter à Naples à un Seigneur plein de foy & vérité d'un Gentil-Homme de là-meſme. L'un fut appellé par un autre, pour quelques paroles qu'il diſoit avoir tenu de luy. Ce Gentil-Homme s'en alla à l'eſtaquade, ſur la parole de celuy qui le vint appeller, & d'un autre tiers, auquel il ſe fioit fort pour ſa prudhommie & gentilleſſe d'armes, luy tout ſeul, ſur la parole de l'appellant. Eſtant dans le camp, tue ſon ennemy : & s'en voulant retourner, l'appellant luy dit, qu'il luy deſplaiſoit fort de voir un tel eſpectacle; & que mal il luy ſieroit, s'il luy eſtoit reproché à ſon retour, s'il n'avoit vengé la mort de ſon amy, & qu'il ne

ſe battiſt contre luy. L'autre luy reſpondit tout froidement : Ne tient-il qu'à cela ? Vrayment, je le veux. Et venans aux mains, le Gentil-Homme Napolitain le tua auſſi-toſt de gallant homme. Le tiers, qui fut ſpectateur de tout, & qui eſtoit auſſi vaillant que les autres, luy dit : *Vrayment, vous vous en retournez avec une fort heureuſe & belle victoire. Que ſi vous n'eſtiez ſi las comme je vous vois, pour avoir eu tout-à coup affaire à deux, j'eſſayerois de vous oſter la moitié de voſtre heur & honneur ; car réſolument, nous nous battrions : mais ayant eſgard à voſtre laſſitude, je remets la partie à demain ; vous priant de vous trouver à telle heure en ce meſme lieu, où je ne faudray m'y trouver : car il me faſche fort de voir mes compagnons morts, que je ne venge leur mort.* Ce Gentil-Homme luy dit : *Rien moins que cela. Je ne ſuis point las. J'ayme autant me battre tout chaud, & tout à ceſte heure, & annuit que demain : & me ſens auſſi frais, comme ſi je n'euſſe point combattu. Par-quoy paſſons-en nos fantaiſies de tous deux, ſans remettre à demain.* L'autre le prit au mot ; & venans aux mains, ce Napolitain en fit de meſme comme des autres deux, & le tua de pareil heur : & les laiſſant là tous trois morts à la garde de Dieu, pour eſtre enterrez, s'en tourna ſain & ſauve.

Voilà un grand miracle de Mars : & jamais ne s'en parla d'un tel durant les Chevalliers errants, parmy les Hiſtoires : car elles ſont fauſſes : & ce conte, s'il eſt vray, c'eſt un grand faict, & autant admirable, qu'il peut eſtre véritable. En quoy ſe peut noter beaucoup de particularitez, que je laiſſe à pluſieurs diſcourir. Entr'autres de la fiance que prit ce brave Gentil-Homme de ces trois, pour s'aller battre ſur leur parole, ſans nul ſecond ; puis l'aſſeurance & la braveté qu'il eut de ſe battre ainſi contre ces trois l'un après l'autre, donc (1) ſelon toutes loix duelliſtes, légitimement il ſe pouvoit excuſer, & remettre la partie au lendemain ou autre jour. De plus, faut noter la fortune grande qui l'accompagna, dont on n'ouyt jamais parler de telle. Je donne ce conte pour tel qu'on me l'a donné.

Du temps du feu Roy Charles IX, dernier mort, fut fait un combat en l'Iſle du Palais, entre un Gentil-Homme de Normandie (dont j'ay oublié le nom,) & le petit Chevallier de Reffuge. *Petit*, dis-je, car il eſtoit des plus petits hommes que j'aye point veu, mais très-brave & vaillant, & qui avoit fort veu. Le combat fut en l'Iſle du Palais. Ainſi qu'ils s'y faiſoient paſſer, tous deux

(1) dont.

seuls sans seconds, ils virent force Gentils-Hommes qui courroient sur le Gué (1) pour prendre des batteaux, & aller après eux pour les séparer; car c'estoit à l'heure que le Roy alloit à la Messe en la Chappelle de Bourbon. Ils dirent au battellier, car tous deux estoient en mesme batteau : (*Qual bonta y valor di nostri Cavalleri come de gli antiqui*) (2) qu'il les passast viste, & fist grande diligence; car ils avoient une affaire d'importance : dont ils donnerent chascun un teston audit battellier. Et ayans pris terre, ils s'entredirent seulement : *Faisons viste; car voicy ces Messieurs qui s'advancent pour nous séparer.* Ils n'y faillirent pas; car en quatre coups d'espée, ils s'entretuerent tous deux, & tomberent tous deux, l'un deçà, & l'autre delà : & les trouva-t-on rendans l'ame & l'esprit. Quelles résolutions! & quelles animositez!

Monsieur le Marquis de Malleraye, fils aisné de Monsieur de Pienne, estant nouvellement tourné d'Italie, fraischement esmollu, & qui avoit fort bien appris à tirer des armes, qu'il avoit des mieux en main, estant arrivé à la Cour, un soir au bal prit querelle avec le Seigneur de Livarot, (celuy qui avoit

(1) Quay.

(2) C.-à-d. *Quel courage & quelle valeur de nos Cavaliers modernes, aussi-bien que des anciens!*

esté l'un des six au combat de Quielus & Antraguet) (1) fust ou avec juste occasion, je ne le dis point, si-non que plusieurs tenoient que de gayeté de cœur, il avoit pris la querelle pour s'esprouver avec Livarot, qui se tenoit pour un mauvais garçon, & grand mespriſant des autres, despuis l'heureuse issue de son combat : & pour ce, avoit esleu pour maistresse une Dame de la Cour, belle certes, & ne vouloit qu'aucun la servist que luy, comme jaloux de sa beauté, de son honneur, & de son bien. Cedit Marquis, tout gentil, & tout courageux, en l'aage près de vingt ans, luy présente son service devant luy. L'autre, haut à la main comme luy, l'attaqua peu à peu de paroles. Enfin, à bonne paille bien seiche le feu se prend ayséments. Par ainsi, s'entredonnerent (sans faire grand bruit,) le combat en une petite Isle sur la riviere à Blois, sans seconds, ne sans rien. Le matin doncques ne faillirent chascun sur un bon courtaut montez, à comparoir; ayant pourtant chascun un laquais, pour tenir leurs chevaux. Le Marquis ne faillit dans deux coups tuer son homme d'une estocquade franche, que je représenterois mieux que je ne la dirois ; car il me l'avoit dit avant, & le

(1) *Voyez ci-dessus page* 96, *où il est mal nommé* Rivarot.

rendit tout roide mort. Mais quel malheur pour luy! Ainſi qu'il s'en retournoit, le laquais de Livarot, qui eſtoit grand & fort, & desjà portant eſpée, l'ayant cachée une heure devant dans du ſable, (aucuns diſent que ce fut de ſon propre mouvement, autres du commandemant de ſon maiſtre, ce que je ne croy, car il eſtoit trop gallant,) vint par derriere, & luy donna un grand coup d'eſpée, dont il le tua tout roide mort, ledit Marquis ne diſant ſeulement: (ainſi que l'autre l'eut atteint) *Ah! mon Dieu! qu'eſt cecy?* Ledit laquais fut auſſi-toſt pris, par le rapport d'aucuns qui le virent, & fut auſſi-toſt pendu, ayant confeſſé le tout, & qu'il l'avoit fait pour venger la mort de ſon maiſtre. Pluſieurs diſcourent la-deſſus, que ſi l'un & l'autre euſſent pris des ſeconds, ce malheur ne fuſt pas advenu par le laquais; & qu'il eſt fort de beſoin d'avoir des ſeconds pour pluſieurs raiſons qui ſe peuvent alléguer là-deſſus, tant pour en garder & éviter ſupercheries, que pour teſmoigner de leurs valleurs ou poltronneries.

Enfin, pour une autre infinité de raiſons, qui ſeroient trop longues à diſcourir, tout ainſi qu'il y en a force autres qui ne veulent point de ſeconds, deſquels arrive force inconvénients que je ne veux m'amuſer exprimer, ſi-non un, arrivé par exemple fait à Rome, du temps du Pape Grégoire dernier,

entre deux autres Gentils-Hommes François, qui estoient la Villatte, le Baron de Salligny, & Matecolom, & Esparezat, Gascons en (1) Escuyer de la grande Escuyerie du Roy. Ils s'assignerent le combat à quatre milles de Rome. Esparezat, autheur de la querelle, se battit contre la Villatte son adversaire. Matecolom, second d'Esparezat, se battit contre le Baron de Salligny; & chascun s'estant mis à part assez loing de l'autre de quelques trente pas, après avoir fait leur devoir, advint que Matecolom le premier tua son ennemy : & voyant que son second Esparezat estoit long à tuer le sien, encore qu'il fust fort jeune garçon, (ainsi que dit Francisco, tireur d'armes. *Qu'era-no puti*, (1) comme estoit aussi Salligny,) s'en vint ayder à Esparezat, & tous deux tuerent la Villatte, je croy non pas sans grand'peine, encore que le jeune homme criast, qu'*il n'y avoit raison de se mettre deux sur un.* Matecolom repliquoit : *Que sçay-je aussi? Quand tu aurois tué Esparezat, tu me viendrois à tuer, si tu pouvois, & me viendrois donner de l'affaire, où je ne m'y veux mettre plus que j'y suis, & en puis sortir.* Et voilà comment alla ce combat, & où le second n'y procéda

(1) Gascon, &
(2) *qu'erano puti*, c.-à-d. *qu'ils étoient jeunes.*

pas comme le Florentin, en l'exemple que j'ay allégué cy-dessus du combat de quatre Florentins (1). Aussi y a-t-il différence en un combat cérimonieux conditionné & solemnisé de Juges, de Maistres-de-Camp, de parrains & confidants, & celuy qui se fait à l'escart sans aucuns yeux & aux champs, là-où tout est de guerre.

Il se fit un combat en Limosin, il y a quelque temps, entre un Gentil-Homme nommé Rome-fort, & un Fredaigves (2), tous deux hantans la Maison de la Vauguion. Il y en eut un Gentil-Homme qui despuis fut tué à la Cour, & acquit je ne sçay comment tiltre des gallands, sans avoir jamais veu que peu de guerre; je ne le nommeray point. Il alla appeller Fredaigves de la part de Rome-fort, qui y alla aussi-tost sur la parole du Gentil-Homme, & ce sans seconds, si-non un vallet chascun pour tenir leurs chevaux. Ce Gentil-Homme s'habilla en Pallefrenier de Rome-fort, d'autant qu'on se vouloit deffaire du-dit Fredaigves, & le tuer nommément. Mais la fortune voulut que Fredaigves tua aussi-tost son homme, & ne donna loysir au Pallefrenier déguisé de venir & ayder à Rome-fort, d'autant qu'ils avoient

(1) *Page* 24.
(2) Fredaigues.

laiſſé leurs chevaux loing, & ainſi qu'il s'advançoit, le Pallefrenier de Fredaigves s'advança pluſtoſt, & donne ſon cheval à ſon maiſtre, ſur lequel il monta preſtement, & s'en va au Pallefrenier déguiſé, (lequel il connut auſſi-toſt) de telle furie, qu'il fut contraint à tourner teſte, & gaigner le haut, lequel Fredaigves recommanda au diable, en le laiſſant, courre & aller. Luy victorieux s'en retourna, en diſant qu'il avoit bien tué ſon ennemy, & bien fait fuyr ſon Pallefrenier. Dieu le voulut ainſi; car la ſupercherie eſtoit trop grande. Ce Fredaigves a eſté deſpuis tué, avec le Comte de la Roche-Foucaud à la charge de Sainct-Yriers en Limoſin.

Monſieur le Viſcomte de Turaine, brave & vaillant Seigneur, ayant eſté appellé par Monſieur de Duras de la part de ſon frere, Monſieur de Rozan, brave & vaillant auſſi, y eſtant allé fort librement, ſe plaignit fort d'une grande ſupercherie, qui luy fut faite eſtant au combat; car d'une embuſcade ſortirent cinq ou ſix, qui le chargerent, & luy donnerent dix ou douze coups d'eſpée, (ceux-là n'eſtoient pas bons tueurs, ny ſi bons que le Baron de Vitaux, duquel je parleray tantoſt,) & le laiſſerent en la place pour mort: dont deſpuis il voulut avoir la revanche ſur Monſieur de Duras; car il fit entrepriſe ſur luy de le tuer dans ſa maiſon, & le traitter en ſupercherie comme il diſoit

en avoir receu de luy : & de faict, elle estoit exécutée sans un grand cerf, qui estoit dans le fossé, & lors en ruth, qui chargea si furieusement ceux qui estoient descendus, qu'ils donnerent l'allarme, & s'en allerent, ayant mis en vain leur dessein. Le-dit Monsieur de Duras en faisoit toutes ses excuses, & juroit n'y avoir eu aucune supercherie, & qu'il n'estoit possible que six hommes n'eussent tué un. Aussi Monsieur de Duras n'eust eu garde d'en estre de consente, pour estre Seigneur d'honneur & de valeur, & fust mort plutost. Si d'autres s'en meslerent, il n'en pouvoit mais : je l'en ay veu fort s'excuser.

En ces combats & appels, comme je tiens des Grands, faut bien adviser & peser quand on va ainsi seul sur la foy d'un Gentil-Homme, & considérer bien les personnes qui appellent; à sçavoir, si elles sont de qualitez, d'honneur, de foy, de paroles, de vaillances, & pour telles esprouvées; & en cela prendre l'instruction de Monsieur de Rosne, Gentil-Homme Lorrain, & qualifié tant aux guerres de France, de Flandres, avec Monsieur, & de la Ligue, avec Messieurs de Guyse & les Espagnols (1) : lequel, ayant

(1) & qualifié, tant aux guerres de France & de Flandres avec Monsieur, que de la Ligue avec Messieurs de Guyse & les Espagnols.

une queſtion contre Monſieur de Fargy, le jeune Rambouillet, & ayant eſté appellé par un Gentil-Homme que je ſçay, je ne le nommeray point, & eſtant aſſeuré par luy, qu'il vint au lieu, là où l'attendoit Fargy, ſur ſa foy, & ſur ſa parole; Roſne luy fit reſponſe, qu'il y falloit adviſer, & que mal-volontiers conſigneroit-il ſa vie ſur ſa foy & parole, qu'il ne luy voudroit pas preſter vingt eſcus ſur ſa meſme foy & parole. En ces choſes, l'on y doit bien adviſer, mais que le tout ſe faſſe l'honneur ſauve, & que le monde n'ait à préſumer que c'eſt pour fuyr la lutte & le combat.

Un de ces ans fut appellé & deffié le Baron de Vitaux par Millaud, à ſe battre encontre luy à une lieue de Paris en beaux champs. Ne faut point demander s'il faillit à s'y trouver; car il eſtoit un des courageux Gentils-Hommes qu'on euſt ſceu voir : ſes beaux faicts en ont fait la preuve. Il fut concerté entr'eux deux, que leurs ſeconds, bien qu'ils fuſſent très-braves & vaillants, ne ſe battroient point; car ils eſtoient fort grands amis. Celuy de Monſieur le Baron viſita Millaud, & celuy de Millaud viſita le Baron, pour voir s'ils n'eſtoient point armez. Aucuns des parents & parentes du Baron diſoient & affermoient, que le ſecond du Baron fut trompé, d'autant que combattans en chemiſe, ainſi que celuy du Baron voulut viſiter

Millaud, & le taſter, Millaud deffaiſant le devant de ſa chemiſe du coſté de la poictrine, la luy monſtra à plein, laquelle ne viſitant autrement, & croyant que ce fuſt ſa propre chair, le laiſſa : mais voicy le pis que diſoient ceux que j'ay dit, que le-dit Millaud eſtoit couvert d'une petite légere cuyraſſine ſur la chair, laquelle eſtoit peinte ſi au naturel, & au vif de la chair, que par ainſi le-dit ſecond fut trompé en ſa veuë. C'eſt à ſçavoir ſi cela fut, & ſi un Peintre peut ainſi repréſenter une chair ſur du fer? Je m'en rapporte aux bons Peintres, ſi cela ſe peut faire. Autres diſoient qu'il y pourroit avoir quelque apparence, d'autant que l'eſpée du Baron ſe trouva fort faucée par le bout, & que ledit Baron, ayant affronté ſon ennemy, luy tira deux grandes eſtoquades coup à coup, dont en fit reculer trois ou quatre pas ſon ennemy; & voyant que par ces eſtoquades il n'y gagnoit rien, il ſe mit aux eſtramaſſons : ſur leſquels l'autre parant, & prenant le temps, & s'advançant, luy donna une grande eſtoquade, de laquelle il tomba; & auſſi-toſt s'advançant ſur luy de plus près, luy donna trois ou quatre grands coups d'eſpée dans le corps, & l'acheva, ſans luy uſer d'aucune courtoiſie de vie. Ainſi le Baron avoit tué ſon pere, Monſieur de Millaud : auſſi de meſme, Monſieur de Millaud avoit tué ſon frere le Baron de Tiers. Ainſi

mourut le brave Baron vaincu, après plusieurs belles victoires par luy obtenues sur ses ennemis. Ainsi mourut encore ce brave Baron vieux routier d'armes & tant de fois victorieux sur d'autres, par la main d'un jeune homme, qui n'avoit que peu, ou du tout point encore, fait de grandes armes, si-non que sortant hors d'hostage & de prison en Allemagne, vint s'esprouver tout du premier coup, contre un des vaillants & déterminez de la France. Voilà ce qu'en disoit le monde pour lors, & l'heur qu'on en donnoit à l'un, & le malheur que l'on donnoit à l'autre. Ce fut un très-beau coup d'essay pour l'un, & une fascheuse & cruelle fin pour l'autre, mais pourtant point deshonteuse, ains fort honnorable.

J'ay ouy conter à un Tireur d'armes, qui apprit à Millaud à en tirer, lequel s'appelloit le Seigneur Jacques Ferron, de la Ville d'Ast, qui avoit esté à moy, il fut depuis tué à Saincte-Basille en Gascogne, lors que Monsieur du Mayne l'assiégea, luy servant d'Ingénieur; & de malheur, je l'avois addressé au-dit Baron quelques trois mois auparavant, pour l'exercer à tirer, bien qu'il en sceust prou; mais il n'en fit conte (1): & le laissant, Millaud s'en servit, & le rendit fort adroit. Ce Seigneur Jacques donc me ra-

(1) Compte.

conta, qu'il s'eſtoit monté ſur un noyer, aſſez loing, pour en voir le combat, & qu'il ne vid jamais homme y aller plus bravement, ny plus réſolument, ny de grace plus aſſeurée ny déterminée. Il commença de marcher de cinquante pas vers ſon ennemy, relevant ſouvent ſes mouſtaches en haut d'une main; & eſtant à vingt pas de ſon ennemy, (non pluſtoſt) il mit la main à l'eſpée qu'il tenoit en la main, non qu'il l'euſt tirée encore; mais en marchant, il fit voller le fourreau en l'air, en le ſecouant, ce qui eſt le beau cela, & qui monſtroit bien une grace de combat bien aſſeurée & froide, & nullement téméraire, comme il y en a qui tirent leurs eſpées de cinq cents pas de l'ennemy, voire de mille, comme j'en ay veu aucuns.

Ainſi mourut ce brave Baron, le parangon de France, qu'on nommoit tel, à bien venger ſes querelles, par grandes & déterminées réſolutions. Il n'eſtoit pas ſeulement eſtimé en France, mais en Italie, Eſpagne, Allemagne, en Pologne, & Angleterre: & deſiroient fort les Eſtrangers, venant en France, le voir; car je l'ay veu, tant ſa renommée volloit. Il eſtoit fort petit de corps, mais fort grand de courage. Ses ennemis diſoient qu'il ne tuoit pas bien ſes gens, que par advantages & ſupercheries. Certes, je tiens de grands Capitaines, & meſme d'Italiens,

qui ſont eſtez d'autres fois les premiers vengeurs du monde, *in ogni modo* (1), diſoient-ils, qui ont tenu cette maxime, qu'une ſupercherie ne ſe devoit payer que par ſemblable monnoye, & n'y alloit point là de deshonneur.

Le dit Baron tua premiérement le Baron de Soupez à Toulouze, qui eſtoit un très-brave & vaillant jeune homme, mais un peu trop outre-cuydé, & je luy avois dit ſouvent comme ſon amy, en noſtre voyage du ſecours de Malthe, qui (2) s'en corrigeaſt. Il meſpriſoit le dit Baron de Vitaux par trop, ſi qu'eſtant un jour en un ſouper, ayant eu quelques paroles aſſez légeres pourtant, il luy jetta un chandellier à la teſte; & en voulant avoir ſa revanche ſur le coup, & mettant la main à l'eſpée, il fut empeſché par les amis du Baron de Soupez, où il y en avoit plus que l'autre Baron, & fallut ſortir du logis; mais au bout d'une heure, guettant l'autre ſortir, il ne faillit de le tuer auſſi-toſt, & l'eſtendre ſur le pavé: & ne fut ſans danger; car s'il fuſt eſté pris, il eſtoit puny ſur le champ, tant pour la rigueur de la Juſtice de Toulouze, que pour ce que l'autre avoit de grands amis & pa-

(1) en toute Façon.
(2) qu'il.

rents en la Ville : & ſe ſauva bravement en habit de Damoiſelle ; la façon en eſt longue à eſcrire : & s'en vint droit chez Monſieur de Duras, qui, comme très-courtois & gentil Seigneur qu'il eſtoit, le receut fort courtoiſement, bien qu'il ne le connuſt par trop familiérement, & luy preſta chevaux pour venir chez moy, où ayant demeuré quinze jours, je luy fournis de chevaux & d'argent ce qu'il voulut (qu'il me rendit très-bien après) pour tirer vers Paris. L'on dira que je me fuſſe bien paſſé d'eſcrire ceſte circonſtance.

Au bout de quelques temps, il tua Gounellieu, qui venant de Bloys un jour de laiſſer le Roy, qui l'aymoit fort, & avoit la charge de ſa grande Eſcuyerie, & s'en allant chez ſoy en Picardie, en poſte, avec quatre chevaux, le-dit Baron le ſuivit en ayant eu bon advis, avec deux bons chevaux ſeulement, accompagné du jeune Boucicaut, l'attrapa aux plaines de Sainct Denys, & le tua viſte ſans autre cérimonie, dont le Roy en cuyda deſeſpérer. Que s'il fuſt eſté pris, il eſtoit infailliblement exécuté, tant il aymoit ce Gounellieu : & s'en alla en Italie, & n'en bougea juſqu'à ce qu'il vint faire un autre coup, qui fut celuy de Millaud. Mais premier, je diray pourquoy le dit Baron tua le-dit Gounellieu, parce que le-dit Gounellieu avoit tué ſon jeune frere, jeune gar-

çon de l'aſge de quinze ans, mal-à-propos diſoit-on, & avec ſupercherie: qui fut dommage certes; car ce jeune garçon promettoit beaucoup de luy: tous deux ſuivoient feu Monſieur d'Allançon. Voilà comment le-dit Baron revancha la mort de ſon jeune frere. Eſtant donc de retour d'Italie, il ſceut qu'après le ſiege de la Rochelle, Millaud ſe pourmenoit dans Paris à ſon ayſe, qui le penſoit encore en Italie, & ne le jugeoit jamais avoir le courage ny la réſolution de retourner à cauſe de la fureur du Roy. Néanmoins il retourne & ſe pourmeine par la Ville en habit d'Avocat, eſpie & reconnoiſt le tout & (1) ſon mieux, ayant laiſſé venir la (2) barbe fort longue, ſi qu'il eſtoit irreconnoiſſable, ſe loge l'eſpace de quinze jours en cette petite maiſon, qui eſt au bout du Guet (3) des Auguſtins, void & revoid paſſer ſon homme par pluſieurs fois, ainſi qu'il m'a dit deſpuis. Puis voyant ſon bon & qu'il eſtoit temps, ſort un jour de ſon logis, avec les deux Boucicaux freres, Provençaux, ſeulement, braves & vaillants hommes certes; auſſi les appelloit-on les Lyons du Baron de Vitaux, & attaque Millaud, ac-

(1) de.
(2) ſa.
(3) Quay.

compagné de cinq ou six hommes, passant tout devant son logis, le charge, le tue avec peu de résistance, & se sauva bravement hors la Ville & aux champs : mais le malheur fut pour luy, qu'en tuant le-dit Millaud, un de ses coups d'estramassons par cas fortuit tomba sur un des Boucicaux, à la cuysse, qui luy causa en marchant par Pays une grande effusion de sang, dont il fut contraint descendre en un Bourg, & s'amuser & le faire panser à quelque petit Barbier de Village ; ce qui fut cause, qu'ayant esté poursuivy par le Prevost Tanchon, (1) fut pris à douze lieues de Paris, non trop à l'ayse, car il fit grande deffense, dont il fut fort blessé, & fut mené à Paris au Four-l'Evesque en tel danger, que du jour au lendemain, nous le tenions exécuté. Je le vis par deux fois en la prison, qui me disoit tousjours d'une façon asseurée, qu'il ne se doubtoit pas moins que de la mort, de laquelle il ne se soucioit, puis qu'il avoit vengé celle de ses deux freres ; car Millaud avoit tué son autre frere, qui s'appelloit le Baron de Tiers, & disoit-on en supercherie & advantage. J'en ferois le conte ; mais il seroit trop long, & ne serviroit par (2) trop icy. Le voilà donc

(1) ou Fanchon.
(2) pas.

aux veſpres de la mort; car le Roy, & le Roy de Pologne, cryoient qu'il meure. Mais Monſieur le Prevoſt de Paris ſon frere, qui tenoit en ſon logis pour lors les principaux de l'Ambaſſade des Polonnois, s'adviſa de les prier pour ſon frere, & demander aux deux Roys ſa vie; ce qu'ils firent : & eſtois en la chambre du Roy de Pologne, quand ils vinrent, où je les vis haranguer tout en Latin, très-éloquemment, & avec telle paſſion & affection, que le Roy fut fort empeſché à leur reſpondre leur requeſte, qu'il n'accorda ſur le coup, mais leur donna grande eſpérance. Monſieur de Tou (1), premier Préſident, qui l'aymoit fort, prit auſſi ſon party, & remonſtra aux Roys, que s'ils euſſent fait mourir Gounellieu & Millaud, les deux meurtriers de ſes freres infailliblement, il devoit mourir; mais ne l'ayant fait, il falloit que la Loy fuſt eſgale, & qu'il euſt ſa grace & pardon, comme les autres. Enfin, par temporiſement, ſollicitations & prieres, ſon procès demeura en ſuſpens. Cependant, le Roy de Pologne, qui eſtoit ſon principal perſécuteur, s'en va en ſon voyage : l'on fait ſon procès à la vollée; ſon pardon & grace luy fut donnée, & bien intérinée. Le voilà pourmener par la Ville de Paris

(1) Thou.

Paris & à la Cour, mieux que jamais, bien venu & arregardé de tout le monde.

Le Roy tourné de Pologne, le Baron luy fait la révérence; mais Monſieur du Gua, qui eſtoit intime amy de Millaud, & qui eſtoit grand favory du Roy, ſe déclare ſon ennemy mortel, le meſpriſe, le menace de luy nuire où il pourra. Je ſçay bien ce que je luy en dis un jour; car tous deux eſtoient mes grands amis: & je les voulois accorder, comme le Baron m'en avoit donné la parole; mais point, Monſieur du Gua n'y voulut entendre, & luy dis qu'il le deſeſpéreroit. Il fut en train une fois de le faire appeller; mais il ne le fit, pour des raiſons que je ne diray pas, & que ce ne fuſt eſté ſon plus grand expédient, ny le plus ſeur. Par-quoy, ayant ſceu que Monſieur du Gua luy en braſſoit une, il fut contraint vuider de Paris & de la Cour. Au bout de ſix mois, il vint un ſoir le trouver en ſon lict qu'il faiſoit diette, entre au logis avec un de ſes gens ſeulement, en laiſſe deux à la porte, monte en ſa chambre, va à luy, qui, le voyant venir, ſaute en la ruelle, & prenant un eſpieu pour ſe deffendre, l'autre l'eut auſſi toſt joinct; & avec une eſpée fort courte & tranchante, (auſſi en tel cas elle eſt meilleure que la longue) luy bailla deux ou trois coups, & le laiſſa là pour demy-mort; car il veſquit encore deux ou trois heures, diſant tousjours

qu'un homme en qui il se fioit, l'avoit trahy. Pour fin, ledit Baron, après avoir fait son coup, sort si heureusement du logis, & se retira si bien & sans aucun bruit, qu'on n'en soupçonna celuy qui avoit fait le coup, que par conjectures, tant il fut fait secrettement, & ne se put jamais gueres bien prouver; mesme à moy, qui luy estoit amy intime, ne me l'a voulu confesser.

Voilà le brave Monsieur du Gua tué; brave certes estoit-il en toutes généresitez & vertus, ainsi que j'en parle en mon Livre des Colonnels & Maistres-de-Camp qui sont estez en France despuis leur premiere institution (1). Ce brave Gua doncques fut tué parmy ses Compagnies des Gardes, parmy ses Capitaines & soldats, & à cinquante pas quasi à la veuë de son Roy, qui le chérissoit comme il le méritoit certes, sans qu'on s'en apperceust jamais; qui fut estimé à la Cour un cas estrange & inouy.

Pour faire fin, il faut donner ceste réputation au susdit Baron, que ç'a esté un terrible & déterminé exécuteur de vengeances. On l'accusa aussi d'avoir tué Montraveau le jeune, frere de Monsieur de Clermont d'Amboyse: mais cela ne se put gueres bien prou-

(1) *Voyez ci-dessus vers le commencement du Tome XI.*

ver ; car il fut tué dans des bois & garennes de Nantouillet, d'autant que ces deux maisons n'estoient de long-temps bien ensemble.

S'il eust vescu, il en vouloit tuer encore deux que je sçay bien, que (1), je croy, ne regretterent gueres sa mort. Aucuns de ses ennemis n'ont point approuvé ces façons de meurtres, & l'ont voulu taxer qu'il n'estoit propre pour les appels, & pourquoy il ne s'en aydoit? J'en ay dit des raisons cy-dessus. Toutesfois il monstra bien à sa mort, qu'il estoit, & pour l'un & pour l'autre : & si l'ay veu en appeller aucuns, & d'aucuns estre appellé, qu'il ne refusa jamais homme; mais il fut accordé : & ne faut douter nullement de ses valeurs ; car un homme de bas cœur ne fit jamais ce qu'il a fait, & eust fait encore sans sa mort.

Or, c'est assez parlé de luy. Que si je pouvois l'immortaliser, je le ferois, tant pour ses mérites, que pour la grande amitié qui estoit entre luy & moy, il y avoit quinze ans, & tousjours bien nourrie & entretenue par bons offices : aussi nous appellions-nous freres d'alliance. Je sceus, un jour après, sa mort à Estampes, en courant la poste, venant de chez moy. Que si je fusse arrivé plus-

(1) qui.

toſt, je ne luy euſſe pas conſeillé de ſe battre aux champs; car on ſe vouloit deffaire de luy, ou en quelque façon que ce fuſt : & poſſible s'il euſt eſchappé de ce combat, il fuſt tombé en une embuſquade qu'on luy avoit préparée, comme j'ay ſceu deſpuis: car il commençoit à eſtre plus craint qu'aymé, de quelques très-Grands & très-Grandes : ſi que ce trait du meurtre de Monſieur du Gua fut eſtimé de grande réſolution & aſſeurance.

J'en vais dire un autre, qui ne luy en doit rien, de ce brave feu Monſieur le Comte de Martinengo, de cette bonne & brave race des Martinengues, de laquelle ceſtuy-cy eſtoit baſtard, diſoit-on; mais ce baſtard vallut bien deux légitimes, ſans leur faire tort. Il vint avoir queſtion avec un Gentil-Homme Breſſan des plus grands de la Ville & d'alentour. Après l'avoir long-temps guetté & cavallé, ne le pouvant attraper aux champs, s'eſtant retiré à la Ville de Breſſe, il ſe détermine de l'y aller tuer : & s'eſtant accompagné de deux bons ſoldats déterminez comme luy, entre dans la Ville en plein midy, va en la maiſon de ſon ennemy, monte en ſa chambre, le tue ſoudainement, deſcend, ſe retire, (ce n'eſt pas tout que faire un coup, il faut ſe ſauver,) paſſe par la meſme porte, monte luy & ſes gens ſur leurs bons chevaux, qui les attendoient là-

auprès, fut à une lieue de-là pluſtoſt que la rumeur & l'allarme fuſt eſmeuë en la Ville. On court après, tant ceux de la Juſtice, que des parents du mort, qui eſtoient grands Seigneur; mais ils n'y gagnerent rien, & ſe ſauve bravement en Piedmont, où il ſe met au ſervice du Roy Henry II, lequel il ſervit, & la Couronne de France, ſi fidélement, que, tant qu'il a veſcu, il ſe peut mettre au rang des plus fideles ſerviteurs qui y ait eſté, non-ſeulement des Eſtrangers, mais des bons François meſmes.

Ce ne fut pas tout : lors que nous allaſmes au ſecours de Malthe, il y vint pour ſon plaiſir, comme ſi ce fuſt eſté un jeune homme, qui n'euſt jamais veu guerre : mais en cela, il reſpondit que la plus belle mort du monde eſtoit que de mourir pour l'honneur & la Religion de Dieu; & qu'en ce il vouloit imiter ſon grand prédéceſſeur, le Comte de Martinengo, qui, de meſme pour ſon plaiſir, alla au ſecours du dernier ſiege de Rhodes, où il mena, à ſes propres couſts & deſpens, deux cents hommes de guerre, là où il fit ſi bien, que l'Hiſtoire qui en a eſtée faite, aſſeure que la Ville tint plus de deux mois pour ſa venue qu'elle n'euſt fait, & y fit de très-beaux combats. J'en ay leu l'Hiſtoire, qui ne ſe recouvre ayſément; mais je l'ay, & eſt très-belle, déclarant beaucoup de belles ſingularitez de ce ſiege.

Pour retourner encore à noſtre Comte, allant à ce ſecours de Malthe, bien qu'il fuſt fort diſſuadé de ſes amis de n'y aller point, à cauſe qu'il pourroit rencontrer encore quelque reſte de ſes ennemis cachés, amis de ſon treſpaſſé, en quelque part d'Italie. Je le vis auſſi réſolu de faire ce voyage, comme s'il n'euſt eu aucun ennemy : diſant tousjours que ſi on le tuoit, il en tueroit auſſi. Il paſſe par le Piedmont comme nous autres, paſſe à Pavie, non gueres loing de Breſſe, paſſe à Genes, d'une détermination auſſi aſſeurée que j'aye jamais veu ; s'embarque à Genes, comme nous autres, dans des petites frégattes. Enfin, nous arrivaſmes tous à Malthe, ayant couſtoyé toute l'Italie, ſains & ſauves, luy ne craignant rien. A noſtre retour, il s'en tourne par terre comme nous autres : ſçait qu'il y a dans Rome un parent de ſon homme : entreprend de l'aller tuer ; mais il fut diſſuadé & preſſé par ſes amis de le laiſſer, & ſortir de la Ville, & qu'il en avoit fait prou par le paſſé. Enfin, il ſe retire en France, tousjours par terre, de Ville en Ville : n'approchant pourtant des Terres des Vénitiens ; car il n'avoit fait ſon accord, & fuſt eſté en peine de la vie : & ce fuſt eſté auſſi par trop tenter Dieu, & la fortune. Voilà de grandes & aſſeurées réſolutions, mais grandes auſſi celles dont il a uſé, combattant ſi bien en nos guerres, tant eſtrangeres de-là

& deçà les monts, que nos civiles, dont j'en parle ailleurs en mon Livre des Colonnels (1).

Grande fut auſſi ſa vaillance & tout, qu'il monſtra en ſon combat qu'il fit en Piedmont, ſur le pont du Pau, contre un autre ſien ennemy Italien, chaſcun ayant deux dagues aux deux mains. Il eſt vray, que la gauche & tout le bras entier, avec les eſpaules, eſtoit armé d'un grand braſſard; mais ce braſſard eſtoit tout d'une venuë, & ne ſe ployoit point; ce qui gehennoit & contraignoit le bras, & le tenoit fort droit. Cela avoit eſté fait & ainſi choiſi de ſon ennemy, qui avoit eſté bleſſé au bras, comme feu mon oncle de la Chaſtaigneraye. Enfin, Monſieur le Comte Martinengo demeura vainqueur, & tua ſon ennemy ſur le champ. Ce combat fut fort furieux, à ce que j'en ay ouy diſcourir à gens qui le virent, meſme au bonhomme feu Monſieur de Vaſſé, qui eſtoit parrain du-dit Comte; bien que le-dit combat ne fuſt ſolemniſé de pluſieurs cérimonies des camps clos que je dirois : ſi bien qu'on le tint (quaſi) plus fait en forme d'appel & de combat à la Mazza, qu'autrement. Tout cela ne ſert rien à noſtre faict. Tant y a, qu'il fut beau, & bien combattu, & qui rapporta au-dit Comte beaucoup de réputation : non

(1) *Ci-deſſus Tome XI.*

que pour cela il en ait eſté gueres glorieux en ſon temps, ny pour pluſieurs autres vaillances qu'il a fait en ſa vie; car c'eſtoit le plus doux & gratieux Gentil-Homme qu'il eſtoit poſſible de voir, amy où il le promettoit : je le puis aſſeurer pour moy, & pour me l'avoir monſtré une fois. Bref, ſa réputation fut ſi bien divulguée, & ſa valeur, que la guerre s'eſtant eſmeue entre le Turc & les Vénitiens, un jour ils luy envoyerent, ſans y penſer, à Paris, (où il ſe tenoit quaſi ordinairement, ou à la Cour, quand n'y avoit point de guerre,) ſon pardon général, & abſolution de tout le paſſé; & une commiſſion (avec force argent) de Colonnel de trois mille hommes, & de les lever : ce qu'il fit bien à propos, & non ſans grand peine (1); car la guerre civile troiſieſme eſtant faillie & la paix faite, eſtant fort aymé des ſoldats, & les appointant bien, en moins d'un rien amaſſa ſes hommes, encore plus qu'il ne falloit : s'en va à Veniſe, bien receu, voire adoré; paſſe en Dalmatie avec ſes braves François, & quelque peu d'Italiens, où il fait bravement la guerre, juſqu'à ce que la paix ſurvint entre le Turc & les Vénitiens, traittée à la ſollicitation du Roy, par ce grand perſonnage, Monſieur de Dax, ſon Ambaſſa-

(1) & ſans grand' peine.

deur. Et puis, s'en eſtant retourné en France, & la guerre civile encore rallumée, il mourut devant la Charité, le ſiege y eſtant mis, eſtant Maiſtre-de-Camp de douze Enſeignes de gens-de-pied : dont ce fut très-grand dommage ; car c'eſtoit un grand homme de guerre, & un fort homme-de-bien & d'honneur. J'en parle ailleurs en mon Livre des Colonnels & Maiſtres-de-Camp (1).

C'eſt aſſez parlé de combats meurtriers, dont j'en dirois cent exemples ſignalez ; mais je n'aurois jamais fait. Parlons un petit maintenant des courtoiſies qui ont eſté pratiquées du temps du Roy François. Il envoya une fois feu Monſieur le Cardinal de Lorraine, ſon cher favory, en Flandres, pour jurer quelques trefves entre les mains du feu Empereur Charles. Le dit Monſieur Cardidal y alla très-bien accompagné d'une fort belle Nobleſſe de la Cour, parmy laquelle eſtoit un brave & vaillant Gentil-Homme Breton, haut à la main, nommé Monſieur de Sourdeval, qui long-temps a eſté Gouverneur de Belliſle, juſques à ce que le Roy Charles luy oſta pour la donner au Mareſchal de Rez, en propre. Ce Monſieur de Sourdeval vint à avoir une querelle contre un autre Gentil-Homme François, dont je ne ſçay

(1) *Ci-deſſus Tome XI.*

bien le nom. Ils s'en allerent, sans sonner mot à personne, si-non entr'eux deux, hors de Bruxelles, où la Cour Impériale se tenoit. La fortune fut si bonne pour Monsieur de Sourdeval, (& aussi que c'estoit un très-vaillant homme,) qu'il blessa son ennemy quasi à la mort : toutes fois si fut-il un petit blessé. Et d'autant qu'il estoit venu à cheval sur un courtaut, & son ennemy à pied, il leva son ennemy, & le monta sur son courtaut, dans la selle, & luy en crouppe, le tenant tousjours des deux bras, le soulageant le plus qu'il pouvoit : & par ainsi, se rendirent à la Ville, & chez un Barbier, & le fit fort curieusement panser, dont il se guérit. Il y en a aucuns qui eussent mieux aymé mourir, que se laisser aller à une telle courtoisie, vile pourtant pour un brave cœur ; car, en ceste façon, le vainqueur triomphe fort : par-quoy le vaincu eust mieux aymé là mourir, qu'estre assisté de telle sorte. Autres disent, il n'y a que de vivre. Je m'en rapporte aux braves Discoureurs. L'Empereur en sceut le combat & le trait, & voulut voir le-dit Sourdeval, & le loua devant tout le monde en sa salle, autant pour sa valeur, que pour sa courtoisie honneste & gentillesse, & luy fit présent d'une belle chaisne d'or, pour s'en faire mieux paroistre. Quel creve-cœur à son ennemy vaincu ! Je tiens ce conte de feu Monsieur de Guyse le Grand, qui y avoit

accompagné Monsieur son oncle, & d'aucuns Gentils-Hommes qui estoient lors avec Monsieur le Cardinal; & aussi que j'ay veu le-dit Sourdeval à la Cour fort bien venu & estimé, tant pour ce combat que pour autres siennes vaillantises faites aux guerres. Je croy qu'il vit encore, & l'ay connu fort familiérement.

Lorsque le Roy Henry II envoya en Escosse feu Monsieur Desse son Lieutenant-Général, pour y porter secours, avec force gallants & honnestes Gentils-Hommes de la Cour, & de France, y avoit le Sieur de Dussac, dit autrement Jurignat, & le Capitaine Hautefort, tous deux Gentils-Hommes de Périgord. Ils esmeurent dispute ensemble & querelle, pour l'amour d'une grande Dame qui estoit-là, que je ne nommeray point. Ils s'assignerent & s'appellerent tous deux à l'Isle aux Chevaux, qui est devant le petit Liet, (1) (ceux qui ont veu le lieu comme moy, sçavent où c'est,) où s'y estant fait passer, se battirent tous deux tous seuls, si-bien que ledit Jurignat demeura fort blessé; mais Hautefort ne le voulut parachever, ains luy permit de repasser l'eau, & de se faire panser: & estant guéry, il rappella encore Hautefort jusques à deux fois, & demeura encore blessé

(1) le petit Leyth.

comme la premiere fois ; & ledit Hautefort luy usa encore de la mesme courtoisie, jusqu'à ce que l'on les mit d'acord, mais non pourtant qu'ils fussent jamais amis. Quelle fortune d'espée, & quel don de courtoisie ! Je croy que ledit Jurignat vit encore, & Hautefort fut tué au voyage d'Allemagne devant Yvoy, brave soldat & Capitaine s'il en fust oncques, j'en parle ailleurs, grand & intime amy du feu Capitaine Bourdeille mon frere : aussi disoit-on d'eux, qu'ils estoient des braves Rodomonts de Piedmont, comme estoit Villemaigne & Thaiz.

Le dit Capitaine Bourdeille eut aussi en Piedmont une querelle contre le Capitaine Cobios, gentil & brave soldat Gascon, & pourtant grands amis auparavant. Ils s'appellerent sur le pont du Pau à Turin. La fortune voulut que mon frere blessast Cobios à la main de l'espée, qui luy eschappa aussi-tost ; mais le Capitaine Bourdeille pourtant ne luy voulut courir sus, ains luy dit : *Amassez vostre espée*, Capitaine Cobios ; *car je n'ay pas accoustumé de poursuivre mon ennemy sans ses armes.* Cobios luy respondit : *Je ne gagnerois rien*, Capitaine Bourdeille, *de l'amasser ; puis que je suis blessé en la main, & ne me seroit possible la tenir. Or bien donc*, dit le Capitaine Bourdeille, *le combat est achevé :* & le prit & le mena soubs le bras à la Ville, pour le faire panser, & at-

tendant sa guérison pour se battre ; mais Monsieur le Mareschal les accorda.

Bien fut plus grande une courtoisie qui se fit, & très-signalée, entre deux Capitaines du Piedmont, lors qu'il estoit à nous, lesquels s'estoient fort entr'aymez. Ils vindrent avoir question, & s'estans appellez, ils se battirent de telle sorte, que l'un blessa l'autre à la mort sans estre blessé, auquel il dit : *Nous avons estez par trop grands amis pour vous tuer. Je vous prie, contentez-vous de ce qui s'est passé, & relevez-vous pour vous aller faire panser.* L'autre l'en remercia très-courtoisement ; mais il luy dit : *Ce n'est n'est pas tout. Faites-moy la courtoisie entiere. Pliez-vous le bras, & portez-le en escharpe, pour quelques jours : au moins qu'il ne soit dit que je soye esté blessé sans blesser, & qu'il n'y aille point tant de mon honneur, & qu'il y ayt plus de subjet à ceux qui nous voudront accorder de le faire, si j'en eschappe. Vrayment*, (dit l'autre) *je le veux :* & se souillant un peu le bras du sang de l'autre, il fit la mine, & le dit, qu'il avoit esté blessé ; mais que ce n'estoit rien, & qu'il voudroit avoir donné beaucoup, & que l'autre ne le fust pas plus : lequel pourtant se guérit avec grand'peine, & furent après fait bons amis comme devant sans peu de difficulté, à cause de ceste légere blessure prétendue, & aussi que l'autre voulut en cela reconnoistre

l'obligation qu'il luy avoit de la vie. Ceſte courtoiſie eſt belle, & ſur laquelle il y a beaucoup à gloſer & diſcourir.

Ce grand Capitaine & brave Jannin de Médicis mit au monde ces deux braves & vaillants Capitaines qui ont eſtez deſpuis, & tant fidélement ſervy la France, San Petro Corſo, & Jehan de Turin. Eſtans donc tous deux ſoubs ſa charge, vindrent avoir une queſtion enſemble, & la voulant accorder Jannin de Médicis, jamais il ne put, encore qu'il en tentaſt tous les moyens, connoiſſant bien leur humeur & vaillance, que s'ils en venoient là, qu'ils ſe tueroient. Par-quoy, de deſpit, & de quoy ils ne le vouloient croire en accord, il prit ſa cappe, & la mit en deux, & en donna à chaſcun ſa moitié, & deux bonnes eſpées, & les enferma dans une ſalle, & leur commanda qu'ils ne ſortiſſent jamais de-là, qu'ils ne fuſſent d'accord, en quelque façon que ce fuſt, & n'euſſent vuidé leur différend du tout. Ils vindrent donc aux mains. Jehan de Turin donna une eſtocquade au front à San Petro, petite pourtant, mais d'importance, d'autant que le ſang luy commença auſſi-toſt à couler ſur les yeux & le long du viſage, ſi bien qu'à tous les coups il luy falloit porter la main pour eſſuyer les yeux. Sur-quoy Jehan de Turin luy dit : *San Petro Corſo, arreſte-toy, & bande un peu ta playe.* L'autre, le prenant au mot, print

ſon mouchoir, & la banda au mieux qu'il put: puis ſe remirent au jeu & ſi rudement, que Jehan de Turin eut un ſi grand coup ſur ſon eſpée, qu'elle luy eſchappa de la main. Sur quoy San Petro, ſe voulant revancher de ſemblable courtoiſie, luy dit: *Jehan de Turin, amaſſe ton eſpée; car je ne te veux point bleſſer avec advantage:* & luy donna loyſir de l'amaſſer. Et pour la troiſieſme fois, retournerent au combat: à quoy ayant eſgard les ſpectateurs, qui regardoient les uns par les grilles de la ſalle, les autres par les fentes & trous de la porte, en vindrent faire le rapport à Jannin de Médicis, & le prier de les ſéparer, & y mettre ordre d'accord; autrement ils ſe paracheveroient de tuer. Parquoy il vint auſſi-toſt; & entrant dans la ſalle, il les trouva tous deux, l'un deçà, & l'autre delà, tombez & couchez par terre, n'en pouvant plus, pour les grandes bleſſures qu'ils s'eſtoient entredonnées, & du grand ſang reſpandu. Soudain, il les fit lever & ſecourir, & ſi curieuſement panſer, qu'ils furent guéris quelque temps après; deſquels deſpuis la France a tiré de bons & grands ſervices, tant deçà que delà les monts. J'ay ouy faire ce conte à feu Monſieur de Cypiere, qui eſtoit très-grand amy & de l'un & de l'autre.

Voilà de belles bontez & courtoiſies de Cavalliers; ſur lequelles on diſpute quelle

fut la plus grande, celle de Jehan de Turin, ou celle de San Petro Corſo. Mais il ne faut doubter que la premiere fut plus grande, d'autant que la ſeconde ne la fit que ſuivre après, & rendre ce qu'elle devoit. Au demeurant, ſi elles ſe devoient faire, je m'en rapporte aux braves Diſcoureurs des combats, au moins je dis la premiere : car pour la ſeconde, elle ſe devoit faire, pour rendre la pareille : autrement, ce fuſt eſté un vilain reproche, s'il euſt fait autrement ; mais auſſi euſt-on bien blaſmé le premier de ſa premiere courtoiſie, s'il luy fuſt arrivé mal, & que l'autre l'euſt tué en donnant ſi grand advantage à ſon ennemy, puis qu'il le tenoit quaſi à ſa mercy & à ſon advantage : & y en a beaucoup qui diſent que ce fuſt eſté bien employé, ſi l'autre l'euſt tué tout à plat, puis qu'il ne ſçavoit uſer de ſa victoire, laquelle il meſpriſoit. Quoy qu'il en ſoit pourtant, la courtoiſie eſt tousjours à louer, & ſent mieux ſon gallant homme, & ſon Chreſtien.

Or, c'eſt aſſez allégué de vieux exemples : ramenons au moins aucuns modernes, que j'ay veu arriver en nos Cours de France. Feu Monſieur de Buſſy, un très-brave de ſon temps, eut une parole de guerre contre un brave Gentil-Homme nommé Monſieur de la Ferté, tous deux eſtans au ſervice & à la Cour de Monſieur, & encore qu'ils euſ-

ſent eſtez grande amis & obligés l'un à l'autre. S'eſtans donc deffiés & venus en combat, Monſieur de Buſſy vient à bleſſer Monſieur de la Ferté, en telle ſorte, que le voyant ne faire que parer aux coups, l'ayant attaint où il falloit, il dit : *Frere, je connois que vous en avez aſſez, & que voſtre bleſſure ne vous permet plus de vous deffendre ſelon voſtre brave & généreux courage, encore que je le ſçache tel qu'il combattroit juſques à la derniere goutte du ſang de voſtre corps. Par-quoy, je ſuis d'advis que nous remettions la partie à une autre fois, & que je vous conduiſe pour vous faire panſer.* Monſieur de la Ferté le prit au mot; car outre ſa bleſſure, il eſtoit fort eſtroppié d'un pied, dont la moitié luy avoit eſté emportée d'un canon qui s'eſclatta dans la gallere de Monſieur du Mayne, au voyage qu'il fit en la Morée, en la compagnie de Don Juan d'Auſtrie, Général du Roy d'Eſpagne; & pour ce eſtoit-il fort impoſt. Si eut-il encore du ſang de Monſieur de Buſſy, ce diſoit-on, & luy fit vaillamment teſte, ainſi qu'il le ſceut bien louer après; & ſes vaillantiſes qu'il a fait aux guerres, ont bien monſtré qu'il eſtoit digne de louange. Ainſi ſe paſſa ce combat & courtoiſie entre eux, & après ſe rendirent bons amis.

Monſieur le Comte de Grand-Pré, gentil Cavallier, s'il en fut oncques à la Cour,

doux, courtois & gracieux, mais au demeurant brave & vaillant comme l'eſpée, & très-beau Gentil-Homme : il eut un différend avec Monſieur de Givry, Gentil-Homme accomply des meſmes belles conditions que le-dit Comte; tous deux ayant commandé, l'un qui eſt le Comte, à un Régiment de gens de pied, en lequel il y a beaucoup acquis de réputation, & le-dit Givry Maiſtre-de-Camp de la Cavalerie-légere, que le Roy luy donna après que ce brave Monſieur de Sagonne eut pris le party de la Ligue. Ces deux braves Gentils-Hommes donc ſe deffierent & s'appellerent. Eſtans en combat, le malheur fut pour Givry, que ſon eſpée ſe rompit à demy, qui ne s'en eſtonna pourtant; mais le Comte luy dit: *Ayez une autre eſpée*; *car la mienne ne bleſſe point avec advantage.* Ce qu'il ne voulut faire, & dit : *Non*, *non*; *avec ce Tronçon d'eſpée*, *je te tueray bien.* Mais Monſieur le Comte ne le pourſuivit; & uſant de courtoiſie, le combat ſe rompit : dont pluſieurs dirent, qu'il euſt eſté bien employé, que le Comte l'euſt tué, puis qu'il faiſoit ainſi du brave, & ne vouloit recevoir courtoiſie de ſon ennemy; & encore mieux employé, ſi Givry euſt tué le Comte, puis qu'il luy pardonnoit par trop ſa témérité & braveté.

Un de ces ans fut fait un combat en Auvergne, entre un très-brave Gentil-Homme

du Pays meſme, dont je ne ſçay bien le nom, pour dire vray, & un Eſcoſſois, qu'on appelloit le Capitaine Leviſton. Je ne ſçay s'il eſtoit de ceſte race de Leviſton, dont j'en ay connu en Eſcoſſe d'honneſtes hommes, & une honneſte fille, qui eſtoit à la feue Reyne d'Ecoſſe : mais tant y a que ce Capitaine Leviſton s'eſtoit ſaiſi de Montagut en Combraille. Il joua ſi bien des mains, qu'en deux ans il ſe fit riche de cent mille eſcus, diſoit-on, en prenant de toutes parts, & n'arregardant à qui il faiſoit tort; ce qui fut cauſe de ſa mort. Car la paix faite, il fut appellé par ce Gentil-Homme que viens dire. D'autres tiennent qu'il vouloit ſeconder un autre Gentil-Homme appellé. Enfin, eſtant entré en eſtaquade avec ſon ennemy, qu'il deſdaignoit fort, bien qu'il fuſt un brave Gentil-Homme, comme il le monſtra; car du premier coup, il luy donna une grande eſtoquade dans le corps, à qui il dit : *Leviſton, je t'ay bien taſté pour le premier coup. En as-tu aſſez?* Leviſton luy reſpondit : *Avant que tu m'en ayes donné un pareil, je t'auray bien tué.* L'autre luy replicqua : *Tu ne te veux pas donc contenter? Garde-toy de celuy-là;* & luy donne un autre coup au coſté, en luy diſant : *Tu en as prou, s'il me ſemble, va t-en faire panſer.* Leviſton reſpondit : *Il faut que tu me paracheves, ou que j'aye ta vie.* L'autre re-

plicqua : *Ah, Mort-Dieu! tu ne te veux pas donc contenter : & tu braves encore? Et tu en mourras donc à bon escient* : & luy donna deux autres bons coups dans le corps, & le tua à bon escient. Ainsi devoit-il faire, & fit très-bien; puisque le-dit Levis-ton faisoit tant le brave, & ne se vouloit contenter de la courtoisie que l'autre luy présentoit. En quoy il se mettoit pourtant en grand hasard de sa vie : car il ne falloit qu'un meschant coup pour la luy oster; mais Dieu en cela le favorisa : & toutes-fois, & l'un & l'autre firent deux grandes fautes, l'un d'espargner son ennemy qui bravoit & opiniastroit trop, l'autre de n'avoir accepté la courtoisie; en quoy pourtant il monstra beaucoup de courage & de valeur, & de ne vouloir recepvoir cette obligation de son ennemy. Ainsi se faut-il gouverner envers ces braves qui veulent braver, & n'ont de quoy payer leur homme, estans desarmez de leurs armes, ou qui n'en peuvent plus.

La premiere fois que je fus en Italie, passant par Milan, j'ouys raconter que du temps qu'Antoine de Leve y commandoit pour l'Empereur Charles, il y eut un certain Comte Claudio, qu'on ne nommoit point autrement par surnom; tant y a qu'il estoit pour lors un très-renommé & vaillant homme. Par cas, un jour estant à la chasse de l'oyseau, & ayant vollé une perdrix, quand

il fut à la remiſe qui eſtoit un lieu fort eſgaré, il trouva quatre ſoldats qui s'eſtoient deffiés, & avoient choiſi pour camp & eſtaquade un parc de brebis & moutons, dont uſent les paſtres en là, pour y retirer & reſſerrer leur beſtial, & pour mieux enfumer leurs terres, ainſi qu'en pluſieurs lieux & contrées de noſtre France le font auſſi. Quel camp clos, voyez, je vous prie, que ces braves gens avoient là choiſi! Le Comte Claudio, les voyant tous quatre ſe préparer deux contre deux, & laiſſer le pourpoint, & ſe mettre en chemiſe pour ſe battre, il les prie de ne ſe battre point pour l'amour de luy, & luy dire leur différend pour les accorder. Eux luy firent reſponſe, qu'ils n'en feroient rien; mais que s'il en vouloit voir le plaiſir, & juger des coups, qu'il les viſt faire ſeulement. Le Comte dit qu'il n'en feroit rien, & qu'il ne luy ſeroit jamais reproché qu'en ſa préſence ils ſe coupaſſent la gorge. Là-deſſus il met pied à terre, & l'eſpée en la main, pour les empeſcher de leur combat. Eux auſſi toſt, comme déſeſpérez, vont concerter enſemble, & s'eſcrient : *Tuons-le, puis qu'il nous veut rompre noſtre entrepriſe; & emprès, nous la reprendrons, & nous nous battrons.* De faict, le chargerent à outrance : mais luy, comme j'ay dit, qui eſtoit en ces temps l'un des vaillants & déterminez de cet eſtat, ſe garde ſi bien d'eux,

& les charge si valeureusement, qu'il en tue deux; & voulant donner la vie aux deux autres, ne l'acceptent; mais voulant venger la mort de leurs compagnons, le chargerent de plus en plus. Luy se pare, & tue le troisiesme; & ayant blessé le quatriesme à la mort, il le laisse là, & luy donne la vie, en luy envoyant un Chirurgien, qui le pansa si bien, qu'il en eschappa, & en fit après le conte, & servit de tesmoing d'un si grand faict d'armes : & ne cella nullement, qu'il luy avoit donné la vie, dont il n'en seroit jamais ingrat, & qu'il luy seroit service où il pourroit. Le Comte l'ayma fort despuis, & s'en servit; bien faſché, disoit-il, qu'il n'eust pu sauver la vie à ses compagnons.

Aucuns diront sur la vie de ce soldat, très-bien reconnue, que cela est bon pour les soldats simples, mais non pour les Gentils-Hommes. Je ne sçay; mais j'ay veu des soldats signalez, aussi ou plus curieux de leur honneur, & à le garder, qu'aucuns Gentils-Hommes. En ce combat on y peut beaucoup admirer la valeur & l'heur de ce Comte, & y discourir beaucoup de choses, & mesmes à noter que, quand des gens de bien ont bonne envie de se bien battre, ou qu'ils sont une fois aux mains, il n'y a rien qui les faſche plus, & déſespere tant, que quand quelques-uns surviennent qui les veulent séparer : & bien souvent a-t-on veu arriver

tout de meſme à aucuns ce que je viens de raconter, & s'entre accorder à tuer le ſéparant; n'eſtant rien ſi faſcheux à un vaillant & brave homme & offenſé, que quand on luy rompt ſon coup & ſon deſſeing d'armes. (1)

J'en ay veu en ma vie deux tels exemples: Sainct-Maigrin ſe battit une fois ainſi par appel aux champs près Paris contre le Segnor Troïle Urſin, brave Gentil-Homme Italien, qui avoit eſté nourry Enfant d'honneur du Roy Dauphin, qui fut après le Roy François II, & eſtoit fils du Segnor Jourdan Urſin, très-bon & ſage Capitaine, qui fut Lieutenant de Roy en Corſe, après Monſieur de Termes. Deſpuis la mort dudit Roy François, il n'avoit eſté en France gueres, & pouvoit avoir vingt-cinq ans qu'il en avoit eſté tousjours abſent, s'amuſant en Italie & meſme à Florence, où il fut deſpuis tué pour faict d'amours. Eſtant donc venu en France ceſte fois-là, il vint avoir querelle contre Sainct-Maigrin pour le jeu, & s'appellerent. Ils n'eurent pas tiré deux coups, qu'ils vindrent auſſi-toſt aux priſes. Sainct-Maigrin eſtoit plus adroit à la lutte que l'au-

(1) Le même fait, avec les mêmes réflexions, ſe trouvera, preſque dans les mêmes termes, dans les *Rodomontades Eſpagnoles*, ci-deſſous Tome XIII.

tre, bien qu'il fuſt auſſi fort : il porta ſon homme par terre ſoubs luy, & luy diſant pluſieurs fois qu'il luy demandaſt la vie. Saint-Maigrin, dit-il, n'ayans nulles armes chaſcun, pour avoir eſtées deſemparées à cauſe de la priſe, s'adviſa de tirer une eſpine d'un buiſſon, & la luy préſenter aux yeux, & luy dire, que s'il ne ſe rendoit, & ne luy demandoit la vie, qu'il les luy créveroit tous deux. Sur quoy l'autre luy demanda la vie (dit Sainct Maigrin) qui la luy donna. Le Segnor Troïle, ſentant que Sainct-Maigrin s'en vantoit, il dit fort bien, qu'il ne la luy avoit point donnée. Enfin, ce fut un combat fort doubteux, & peu bien entendu & conceu de pluſieurs, & meſme des Juges que le Roy ordonna pour les accorder; ce qui fut fait. Un d'iceux, grand Prince, me dit qu'il y avoit plus d'oſtentation vaine de Sainct Maigrin que d'autre choſe ; car il n'eſtoit pas vray-ſemblable que l'autre euſt donné ſi grand loyſir d'amaſſer & tirer une eſpine, & meſme ſi à l'ayſe comme d'une choſe fort amiable (*a*), ſans l'en empeſcher, & luy en donner au moins grande peine ; ou bien, il falloit qu'il l'euſt cloué ou collé en terre, pour amaſſer ſon eſpine cependant. Par-quoy, le tout fut accordé, & je ſçay bien ce que m'en

(*a*) *Liſez* maniable.

m'en dit ce Grand; car jamais ils ne purent bien tirer la vérité de ce faict : & voilà que servent ces combats aux champs, sans seconds ou autres tesmoings; car bien souvent on fait accroire beaucoup de choses qui ne sont survenues sur une infinité d'accidents qui y arrivent, que quelquefois on ne sçait qu'en croire, & mesme pour ces demandeurs & donneurs de vie.

Ainsi qu'il arriva au Seigneur de Chantlinaut, très-brave & vaillant Gentil-Homme, pour un homme qui estoit estropié d'une main. Il se battit au Pré aux Clercs contre Bonneval, brave & vaillant Gentil-Homme aussi, & de grande Maison en Limosin, tous deux tous seuls. Bonneval vint avoir une grande estoquade à travers le corps. Chantlinaut, le voyant touché au vif, le laissa là, & se retire sans estre blessé, & Bonneval pour se faire panser. Chantlinaut dit, qu'il luy avoit demandé la vie, & luy avoit baillée de bon cœur. L'autre disoit que non. Et croy que si Bonneval ne fust mort quelque temps après (car il ne mourut de ce coup,) ils se fussent battus encore.

Il faut faire icy une digression sur une dispute que j'ay veu pratiquer & se pratique tous les jours : à sçavoirmont si celuy à qui on a donné la vie, peut redemander le combat? Certainement, par les loix Dannoises & Lombardes, aux camps clos & combats

ſolemnels, cela ne ſe peut, pour les raiſons & couſtumes que j'ay alléguées cy devant. Quant aux appels & combats à la Mazza, il ne l'eſtoit non plus permis à Naples, dont le premier uſage en eſt ſorty, comme je l'ay appris là-meſme. Auſſi quand ils en venoient là, ils ſe battoient ſi outrageuſement, que, ſans mercy, & ſelon la couſtume, il falloit que l'un tuaſt l'autre, ou tous deux demeuraſſent ſur la place, ainſi que cela s'eſt veu ſouvent, & là, & en notre France, qu'il ne falloit nullement parler de grace de vie; car quand l'on vient là, on eſt ſi fort preſſé de ſon ennemy, ou animé de rage, de deſpit & de vengeance, que l'on a quelquefois tué dans un coup, où tous deux demeurent morts ſur le champ; ainſi qu'en ces combats précédents que j'ay dit, eſt arrivé, & pluſieurs autres: ainſi auſſi qu'il arriva, n'a pas long-temps, au Seigneur de Fourque-faux, brave & vaillant Gentil-Homme, que le Seigneur de la Chapelle-Biron tua dans la foreſt de Fontainebleau, où ils s'eſtoient tous deux appellez, & dans deux coups l'autre demeura roide mort ſur la place, & la Chapelle ſain & ſauve ſe retira; lequel, venant de frais d'Italie, où il avoit appris du Patenoſtrier la milice de l'eſpée, avec ſon brave courage, demeura vainqueur, bien que le vaincu ſceuſt très-bien tirer des armes, comme je les luy avois veues très-belles en

la main, & fuſt eſté un brave jeune homme, qui promettoit beaucoup.

Le Capitaine Rollet, que j'ay veu nourrir Page de Monſieur de l'Archant, & deſpuis Gouverneur du Pont de l'Arche en ces guerres civiles, où il a fait très-bien la guerre ſortant hors de Page, rendit ainſi un combat au Pré aux Clercs très-vaillamment & heureuſement, & tua ſon ennemy (dont j'ay oublié le nom) ſur le champ, & auſſi-toſt.

En ces combats haſtifs & précipitez, & qui donnent du premier coup la mort, il ne faut parler de la vie : mais quand on reſpire encore, il faut eſtre courtois ſur le vaincu; la gloire en eſt très-belle & pie. De dire pourtant que le vaincu (à qui la vie a eſté donnée) ſoit deshonnoré pour cela, il ne l'eſt point. C'eſt une fortune de Mars, à qui le plus vaillant homme du monde eſt ſubject, ſoit, ou qu'il deſempare ſon eſpée, ou qu'elle ſe rompe, ou bien qu'il tombe par terre, ainſi qu'il arriva derniérement & de frais à Monſieur de Sainct-Gouard, qui tomba devant Monſieur de la Chaſtaigneraye, qui ne le voulut tuer, ains luy permit de ſe relever : mais auſſi-toſt furent ſéparez; car le combat fut fait quaſi à la veuë de la Cornette du Roy, qui marchoit, s'eſtant mis à l'eſcart.

Un de ces ans advint un combat entre le Seigneur Amadeo, frere baſtard de Monſieur

de Savoye (*a*), & de Monſieur de Crequi (1), gendre de ce grand Monſieur d'Eſdiguieres. Je ne veux amuſer d'en dire le ſubject; car il eſt ailleurs eſcrit, & auſſi que force gens le ſçavent, pour en eſtre la nouvelle récente: tant y a qu'eſtans venus au lieu aſſigné du combat, la fortune fut ſi bonne pour Monſieur de Crequi, qu'il bleſſe ſon ennemy, & le mit à tel poinct de demander la vie, qu'il luy cede fort gentiment & librement; ce qu'ayant ſceu Monſieur de Savoye, s'en coléra ſi fort contre ſon frere, qu'il luy dit, & commanda de retourner au combat auſſi-toſt après eſtre guéry, quoy qui fuſt: à quoy il ne faillit, & non plus le Seigneur de Crequi, de comparoiſtre. Ce fut en une petite iſlette du Roſne. D'en dire les formes, les ſeconds, & appellants, s'en ſeroit une choſe ſuperflue. Pour la fin du combat fait à l'aſpect de pluſieurs arregardants deçà & delà le Roſne, la fortune fut encore bonne pour le Seigneur de Crequi, qu'il abbat ſon ennemy & le tue, ſans en avoir plus de mercy;

(*a*) C'eſt Philippin, autre frere bâtard du Duc de Savoye, qui fut tué à ce duel. Voyez de Thou, ſous le mois de Juin 1599. Selon le même Hiſtorien, cet *Amédée* avoit en 1597 fait un appel à S. Jeurs. C'eſt ce qui a brouillé Brantome.

(1) & Monſieur de Crequi.

dont en cela il usa fort bien de sa fortune, que Dieu luy donna encore ce coup, possible par la volonté de Dieu. Que s'il l'eust espargné encore, il luy en eust mal pris à la troisiesme lutte, n'ayant sceu ou voulu user de la grace qu'il luy avoit octroyée, dont il s'en fust repenty, & l'eust-on aussi-tost fort blasmé de ne s'estre aydé de ceste grace que Dieu luy avoit faite.

Monsieur de Savoye, lors qu'il vint derniérement en France, il fut curieux de saluer tous les gallands de la Cour, fors mondit Sieur de Crequi. Les uns disent, parce qu'il ne luy eust pas esté bien-séant (comme de vray & de raison) de saluer le meurtrier de son frere. D'autres disent que Monsieur de Savoye se plaignoit qu'il l'avoit tué tombé en terre & abbattu : en quoy Monsieur de Savoye ne devoit avoir esgard (disoient aucuns ;) car puis qu'il avoit repris son-dit frere bastard d'avoir demandé la vie au premier combat, & contraint & commandé d'en recommencer un autre, que pouvoit faire moins Monsieur de Crequi, que de penser à revenir au tiers combat? Et pour ce, en voyant avoir son beau jeu, d'en achever la partie tout-à-trac, sans plus la remettre. Voilà donc pour fin de ce combat l'exemple que l'on y doit prendre à tuer ou espargner son ennemy en tels accidents: tels coups d'espargne pour la premiere fois, mais nullement pour la

ſeconde, où l'on doit fermer les yeux à tout mercy & miſéricorde.

Sur ce conte & raiſons y alléguées, je feray ceſte petite digreſſion, afin qu'on ſçache comme d'autres-fois ſe ſont faits en Italie, France, & ailleurs, des combats à outrance & duels ſolemnels, où celuy des combattants qui avoit l'eſlection des armes, & meſme de l'eſpée, (comme quaſi c'eſt tousjours l'ordinaire, bien que l'on ſe batte avec la lance, la picque, l'halebarde, & autres armes, de la porter au coſté, comme la plus noble arme de toutes,) faiſoit porter dans le camp quatre eſpées, c'eſt à ſçavoir, deux pour les premiers aſſauts, & deux autres que les Juges du camp garderoient pour une réſerve, afin que (1) l'eſpée de l'un ou de deux vint à ſe rompre, les Juges en fourniſſoient qui en avoit beſoing, ou tous deux en faiſant faire le hola, & après recommençoient, & pourſuivoient leur battaille : mais cela ſe faiſoit avec pache & conditions accordées entre les parties, juges, parrains & confidants, avant qu'entrer au combat; & de plus, ces deux ſecondes eſpées données, ou une ſeule, à qui en avoit faute, ſi elles ſe venoient à rompre, ne falloit plus parler d'avoir recours à d'autres troiſieſmes, & falloit mou-

(1) que ſi.

rir ou vaincre en quelque façon que ce fuſt, ou ſe rendre : & telles eſpées les appelloit-on les eſpées de proviſion ; aujourd'huy en noſtre nouveau & friand François, on les appelleroit les eſpées ou ſecours de réſerve.

Pour ce coup, je n'en allégueray autre exemple, que celuy de feu Monſieur de la Chaſtaigneraye, mon oncle, en ſon combat, où ſon ennemy ayant fait apporter quatre eſpées, du commencement qu'on les vid paroiſtre, on penſa que Jarnac ſe vouloit battre de deux eſpées contre deux : mais après avoir ouy ſon dire de ſon parrain & confidants, trouverent qu'il y en avoit deux de réſerve, le tout avec le meſme pache que j'ay dit cy-devant, que par après il n'en falloit plus eſpérer d'autres. L'on peut donc parlà colliger, que c'eſt aſſez d'avoir tenté la premiere & ſeconde fortune, ſans retenter la troiſieſme ; poſſible contre la volonté de Dieu, qui en puniroit la trop grande outrecuydance. Ainſi Monſieur de Crequi, par le dire de pluſieurs grands Capitaines, fit bien d'achever ceſte ſeconde partie, ſans la remettre à la troiſieſme.

Bref, il arrive en ces combats tant d'accidents, & tant d'inconvénients, que je ne les aurois jamais dicts, tant à pied qu'à cheval, ſur leſquels il faut que nos grands Mareſchaux & grands Capitaines jugent ſi la vie a eſté bien donnée, ou en advantage, ou en

desadvantage, en supercherie, ou bonne guerre; & là-dessus ordonnent un second combat ou non. De les juger deshonnorez pour cela, comme j'ay dit, ils ne le font; mais les faut appeller, à la mode de l'Espagnol: *Vencidos, no por falta de coraçon y valor, mas por mala fuerte* (1). Et pourtant c'est tousjours la vie donnée; car & que me chaut-il, si vous avez desemparé vostre espée, qu'elle vous soit rompue, ou que soyez tombé? Cela ne s'appelle point vous avoir donné la vie par advantage.

Sur-quoy, pour mieux faire, il faut que les grands Juges fassent comme il se faisoit en tel cas à Naples, ainsi que je l'ay là appris aussi. Les amis des deux parties, ou les grands Capitaines, les prenoient & les accordoient tout bellement en quelque façon que ce fust par gentilles inventions, que les bons & gentils esprits sçavent très-bien excogiter. Bien est-il vray, que j'ay ouy dire à aucuns, que, pour le mesme subject que l'on s'est battu, & la vie donnée, le combat ne se peut redemander; mais au bout de quelque temps, si le vaincu prend un nouveau subject de son ennemy, il le peut faire; car d'avoir tousjours les mains liées, & si l'autre l'offensoit

(1) C.-à-d. *Vaincus non manque de cœur ou de valeur, mais par le malheureux sort.*

encore de nouveau, il n'y auroit point de raiſon de luy refuſer le combat, & que l'autre eſtant appellé n'y allaſt, autrement il luy iroit de ſon honneur: ou bien que tous deux s'y accordaſſent de bonne *voglio* (1), ainſi que je vis cela meſme arriver entre le Capitaine Caſtelnau, gentil & vaillant ſoldat, bien qu'il fuſt fort jeune, du Pays de Languedoc, brave race certes, dont j'en ay connu quatre freres très-vaillants, & le Capitaine Dalon, du Pays de Xaintonge, vaillant auſſi. Il eſtoit le ſecond des trois freres, tous trois eſlevez de Monſieur le Mareſchal de Biron. Ils vindrent avoir querelle enſemble en l'armée où commandoit mon-dit Sieur le Mareſchal, qui les accorda; mais auſſi-toſt après, ils prirent un nouveau débat, & s'allerent tous deux tuer, dont ce fut très-grand dommage. Aucuns dirent que ce fut de gayeté de cœur, & de concert fait entre eux avant l'accord; & que ce n'eſtoit que pour contenter mon-dit Sieur le Mareſchal, & après s'iroient battre, & ſe tuer comme ils firent. Il falloit bien dire qu'il y euſt de l'animoſité!

Certes, ſi les parties s'accordent en cela pour quelque raiſon & ſubject que ce ſoit, faire le peuvent; mais gare que le Dieu Mars

(1) Volonté.

ne s'irrite contre le vainqueur, le voyant abuſer de la faveur qu'il luy avoit faite; ny plus ny moins que fait le Dieu Neptune au marinier, qu'il a ſauvé d'un grand nauffrage; & puis, ſe fiant encore en luy d'une ſeconde grace, rebat la mer, où il ſe trouve plongé & très-bien noyé. D'autres raiſons ſe peuvent alléguer là-deſſus, *& pro*, *& contra* (1), ſur ce ſubject, que je laiſſe à diſcourir à de plus capables que moy.

Sur-tout auſſi il n'eſt bien-ſéant, que le vainqueur faſſe par trop ſa parade de ſa courtoiſie de vie donnée, & ne publie tant ſa victoire au meſpris par trop du vaincu, & trop vaine oſtentation pour luy; car ce ſeroit par trop prophaner la grace que Dieu luy a faite, comme de triompher de ſes armes & chevaux, les monſtrer à un chaſcun, les appendre à une Egliſe en ſigne de trophée, ou par bravade ou dévotion, ou vœu, que l'on a fait à Dieu, lequel ne ſe ſoucie gueres de ces offrandes. Comme jadis les Dieux Mars & Neptune ſe plaiſoient fort en tels préſents d'armes & deſpouilles, & comme aux camps ſolemnels jadis cela ſe faiſoit: & comme auſſi j'en ſçay un qui, emprès un pareil camp, en voulut faire de meſme en une grande Egliſe de ce Royaume: mais il en fut diſſuadé par

(1) C.-à-d. *& pour, & contre.*

aucuns de ſes amis : car réſolument, s'il l'euſt fait, il euſt eſté tué dans deux jours, en deſpit de tous les vivants ; il eſtoit trop bien aymé, & apparenté. Le temps paſſé, cela ſe faiſoit voire pis, comme j'ay dit cy-devant, & eſtoit ſacrilege de les dépendre.

Il faut donc en cela ſe gouverner ſagement, & reconnoiſtre en autre façon la grace que Dieu vous a faite. J'en parle maintenant en Chreſtien, ſans alléguer ny reconnoiſtre le Dieu Mars, mais noſtre Souverain, qui veut que l'on ne ſe hauſſe par trop en ſa victoire, mais que l'on s'humilie & qu'on luy rende très-humbles mercys de tout : autrement il ſçait bien rabaiſſer ces hautains, comme j'en alléguerois force exemples. Voilà comment un bon Chreſtien ſe doit gouverner : & s'il eſt tant contraint par la voye & devoir chevallereſque de ſe rebattre, il faut ſe recommander à Dieu, & le ſupplier de luy eſtre autant favorable ceſte fois comme l'autre, & qu'il ne retourne au combat pour abuſer de ſa premiere grace qu'il a receue de luy, ny pour vengeance ou inimitié animée, ains pour l'amour de la loy de l'eſpée qu'il luy a mis au coſté, & pour le debvoir de nobleſſe où il l'a colloqué.

Il y a auſſi une autre diſpute, que l'on fait ſur la différence des mots que l'on dit ; ou, *Je te donne la vie par la courtoiſie & gentilleſſe* ; ou, *Je ne te veux pas ac-*

chever, j'en ſerois bien marry; & autres pareils mots courtois; ou bien de dire : *Rends-toy, ou je te tueray : Demandes-moy la vie, ou je t'acheveray.* Certes, ces mots derniers ſont fort faſcheux à proférer à un homme de cœur, qui aymeroit mieux mourir de cent morts, que les prononcer; comme il s'en eſt veu force. Par-quoy, pour le mieux, il eſt plus expédient de donner la vie gentiment & gracieuſement, ſans ainſi contraindre ſon ennemy à parler tels mots, qui ſemblent plus une oſtentation & façon de s'en prevalloir après, qu'une courtoiſie receue, ny pour l'amour de Dieu, ou charité que l'on doit à ſon prochain : & par ainſi, ce vaincu ſe pourroit rebattre, mais non autrement. Car vouloir combattre ſon ſecond pere, & ſon bienfaicteur c'eſt offenſer Dieu, qui eſt grand ennemy des ingrats, & très-juſte vengeur.

Il y a encore un poinct, que ſi un trouvoit en une ruë ou aux champs, & du premier abord il attaquaſt ſon ennemy ſans dire gare, & luy donnaſt une grande eſtoquade à travers le corps, ou luy coupaſt la main de l'eſpée, & le laiſſaſt là à demy-mort, ou le bleſſaſt en autre ſorte de ſupercherie, & puis après qu'il diſt luy avoir donné la vie; ce trait ſeroit fort villain, & fait en trahiſon, & la vanterie fort folle & ridicule, & dont on s'en pourroit rire ayſément & ſe mocquer.

J'en ay connu un qui en fit de meſme, & de meſme s'en vanta ; mais il fut bien mocqué, & fut payé de meſme. Là-deſſus venant le pauvre bleſſé à ſe guérir, il peut, non pas l'appeller, mais luy en faire de meſme, voire avec un canon, le porter avec luy, s'il ſe pouvoit, pour le tuer.

Enfin, toute vie bien & honneſtement donnée, elle eſt reconnoiſſable par tout le monde, ſans une ſeconde recherche de combat : mais le plus beau & le meilleur eſt, que les Roys, les Princes ſouverains, les Mareſchaux de France, & autres grands Capitaines, paſſent tout cela ſoubs un bon accord, & que jamais il n'en ſoit plus parlé : & ſi le vaincu en ſent en ſoy quelque charge de conſcience & d'honneur, & qu'il luy ſemble que quelqu'un en parle, il faut qu'il s'attaque à luy, & le faſſe taire à bon eſcient par une bonne eſpée ; car il vaut mieux, que ſi la diſgrace eſt telle, qu'il ſoit vaincu de luy ceſte fois ſeule, que s'il venoit l'eſtre de l'autre encore une ſeconde fois : ou bien, il faut que les grands Juges en leur accord, faſſent comme je vis une fois faire à feu Monſieur de Martigues, lors que le Roy Charles IX, avec ſes Mareſchaux & grands Capitaines, ayant accordé dans ſon cabinet Meſſieurs de Frontenay, dit le jeune Rouan, & de Querman, tous deux grands Gentils-Hommes & Seigneurs de Bretagne, où il y alloit plus de

l'un que de l'autre : car Querman avoit eſté bleſſé, & Frontenay auſſi, tous deux bien fort ; mais Querman diſoit tousjours, que ce n'avoit pas eſté Frontenay qui l'avoit bleſſé, mais un Gentil Homme que je ne nommeray point. Enfin, ils furent accordez : & ſortans du cabinet en la chambre du Roy, Monſieur de Martigues les tenant tous deux par la main, il cria tout haut, où il y avoit plus de deux cents Gentils-Hommes qui en attendoient l'iſſuë : *Meſſieurs, le Roy m'a commandé de vous dire à tous vous autres, qu'il a accordé ces deux Meſſieurs à eſgal honneur ; & qu'il n'y va rien, de l'un ny de l'autre ; & qui voudra dire le contraire, & qu'ils ne ſoient tous deux gens-de-bien, d'honneur & valeur, il en a menty.* Pluſieurs là-deſſus, en guoguenardant & riant, reſpondirent : *Meſſieurs, nous ne voulons point combattre le Roy ſur ce deſmenty. Il n'y a rien à redire, puis que le Roy a paſſé le ballais.* Oncques puis n'en fut autre choſe.

En quoy j'ay veu faire une diſpute parmy les Duelliſtes, à ſçavoir, ſi l'on ſe peut ainſi remettre de ſon différend & de ſon honneur entre les mains d'un Empereur, d'un Roy, d'un autre Prince Souverain, & d'un Général, ou d'un grand Capitaine? Aucuns ont dit que ſi; autres non : & diſent que l'honneur perdu ſe doit reconquérir par la valeur propre de celuy qui l'a perdu, & non par

celle d'autruy ; que si les Empereurs & Roys jadis ont fait des loix de leurs propres mouvements & authoritez sur plusieurs subjects, ils n'en ont jamais pu faire contre l'honneur des hommes.

Sur quoy il me souvient qu'une fois à la Cour, s'estant esmeue une querelle entre le Seigneur de Genlys le jeune, dit Yvoy, que le Duc d'Albe deffit en Flandres, & Monsieur de Mareuil de Bretagne, très-brave & vaillant Gentil-Homme & fort haut à la main. Ainsi qu'ils sortoient de la salle du bal de Fontainebleau, du temps du Roy Henry II, pour s'aller battre, Monsieur de Montberon, quatrieſme fils du Monsieur le Connestable, jeune Seigneur, très-brave, vaillant & gentil, ainsi qu'il le monstra à sa mort, dont j'en parle ailleurs (1), les empescha de sortir, & sur le coup les voulut mettre d'accord, en leur demandant s'ils ne s'en vouloient remettre à luy de ceste querelle, & de leur honneur. Monsieur de Mareuil, fort escalabroux, & vieux routier d'armes & de guerre, luy respondit : *Mon honneur, Mort-Dieu? & c'est tout ce que je voudrois faire, que de le confier & remettre entre les mains de Monsieur vostre pere, qui est l'un des grands Capitaines de la Chrestienté.* Ce mot fut

(1) *Tome VIII, Discours LXII, Article III.*

trouvé bon, tant de mondit Sieur le Conneſtable, de Monſieur de Guyſe, que d'autres grands Capitaines, qui furent aſſemblez pour les accorder.

Si faut-il pourtant, en matieres de querelles & d'accord, s'en rapporter & ſe fier aux grands Roys, Capitaines, Conneſtables & Mareſchaux, leſquels, par leurs valeurs & grandes expériences, ont acquis leurs beaux tiltres & qualitez: & eſt à préſumer & croire, qu'ils doivent blaſonner des armes, de leurs desbats & accords, mieux que nous autres pauvres diables, qui ſommes novices au prix d'eux; car ils ſçavent excogiter & trouver tous les jours des inventions nouvelles & extraordinaires, qu'on ne pourroit pas croire, ainſi que font nos grands Sénateurs en leurs Cours & cauſes, pour les juger & amodérer ſelon les loix de l'équité & juſtice.

Sur quoy je feray ce conte de feu Monſieur de Guyſe le Grand, du temps du Roy François II, comment il ſe porta pour l'accord d'une querelle aſſez vieille entre feu Monſieur de Maugiron, & le Capitaine Rance, de Champagne. Elle avoit eſtée eſmeue dès le voyage d'Allemagne qu'y fit ledit Roy Henry II: & d'autant que le Roy avoit deffendu les combats en ſon Royaume, nommément, ceſte querelle avoit tousjours demeuré en ſuſpens, juſques à l'advénement dudit Roy François II à la Couronne; &

pour ce, la deffenſe faillie par la mort du Roy Henry, Monſieur de Rance prend l'occaſion, & ſe réſout de combattre Monſieur de Maugiron, & en demander le combat. Monſieur de Guyſe, qui gouvernoit tout pour lors, prie le Roy de le leur deffendre, & de les accorder; & pour ce, les ayant fait venir tous deux devant luy en ſon cabinet, devant Monſieur de Guyſe & autres grands Capitaines y appellez, furent accordez avec un grand esbahiſſement de force gens, que j'en vis à la Cour : d'autant que le-dict Capitaine Rance avoit eu un doigt de la main coupé, ce qui fut un grand cas; car un membre oſté, & à dire, ne ſe peut pas bonnement réparer par un accord, ſi non que l'on ne ſe batte, ou bien par un autre membre coupé, ſelon la loy de Talion de jadis, membre pour membre, ou par mort, ou grande ſatisfaction de paroles, juſques à quelque forme de pardon.

Et c'eſt ce que j'ouys dire une fois audit Monſieur de Guyſe, qu'un Gentil Homme, pour faire réparation à un autre qu'il aura grandement offenſé, ne ſe faira point de tort de dire : *Je vous prie me pardonner.* Mais en diſant ce mot, il faut qu'il mettre la main ſur ſon eſpée, ou ſur ſa dague, avec une contenance aſſeurée, qui eſt autant à dire, qu'il uſe de ce mot pour ſe ſouſmettre à une honneſte ſatisfaction, que s'il ne s'en veut contenter, il monſtre par ſa contenance

& façon de la main sur ces armes, qu'il est prest de luy en faire raison par icelles. Il faut bien estre discret à manier ainsi son espée : car de telle façon & contenance altiere la pourroit-il toucher, que sa partie s'en esmouveroit ; car quelquefois, une mine desdaigneuse picque bien autant qu'une parole. Il y a aussi des mots touchant ces pardons, qui portent les uns plus que les autres, & grande différence entr'eux, comme de dire simplement : *Pardonnez-moy*, ou bien : *Je vous prie me pardonner*, ou *Je vous demande pardon*, & autres mots tendants à cela, sur lesquels il y a bien à gloser : dont je m'en remets aux grands Capitaines à en décider, ensemble à la maxime & proposition dudit Monsieur de Guyse que je viens de dire qu'il tenoit.

Tant y a pour tourner à nostre querelle & accord de Monsieur de Maugiron & du Capitaine Rance, le Roy les accorda de telle façon, que l'on ne la peut bien sçavoir jamais au vray. Les uns en disoient d'une sorte, les autres de l'autre. La plus saine voix estoit, que le Roy avoit tout pris sur luy, & confirmé l'honneur de l'un & l'autre par belles paroles, & la bonne réputation qu'il avoit d'eux & de leur valeur, si-bien qu'ils demeurerent sans aucune tache : & depuis, tous deux firent en beaucoup de bons lieux grande preuve de leur vertu & vaillance, &

de bons ſervices à nos Roys, comme fit Monſieur de Maugiron, en l'eſtat de Lieutenant de Roy en Dauphiné ; & Monſieur de Rance, en Meſtre-de-Camp de ſix Enſeignes, & Chevallier de l'Ordre ; dont ce fuſt eſté grand dommage, ſi ces deux gens de bien ſe fuſſent tuez en un combat ſingulier. En quoy le Roy & Monſieur de Guyſe procéderent ſagement de les accorder.

Si le Roy Henry ſon pere en euſt fait de meſme à l'endroit de Monſieur de la Chaſtaigneraye, & Monſieur de Jarnac, il euſt mieux fait, & euſt ſauvé un brave & vaillant Gentil-Homme, qui luy euſt fait d'auſſi bons ſervices en ces guerres, comme il en avoit fait au Roy François ſon pere : lequel, tant qu'il veſquit, ne voulut jamais accorder ce combat ; diſant en l'aſſemblée de ſon Conſeil privé, appellé pour reſpondre à une requeſte que luy avoit fait mondit oncle pour luy accorder ledit combat, que jamais Roy, ny Prince, ne devoit accorder ny permettre choſe, dont l'iſſuë ne pouvoit rapporter aucun bien, comme de ce combat ; & pour ce, il le refuſa bien auſſi pour une autre raiſon que je ne dis pas ; mais leur deffendit ſur la vie de ne s'entredemander rien, en quelque rencontre & façon que ce fuſt : & ceſte deffenſe dura près de deux ans, & leur lia ſi bien les mains, qu'ils ne s'oſerent jamais rien demander ; car le Roy s'en faiſoit

eſtrangement bien accroire ſur l'obſervation de ſes loix.

Il y eut le Seigneur Pierre Eſtrozze, deſpuis ce grand Capitaine, intime amy de mondit oncle, qui luy conſeilla de fauſſer cette deffenſe, & de tuer ſon homme *in ogni modo* (1). C'eſtoit un conſeil Italien; & ſortir auſſitoſt hors de France, & ſe retirer à Veniſe, où il luy préſenta trois cents mille eſcus, qu'il avoit lors à la banque, (que deſpuis il deſpendit tout pour le ſervice du Roy,) & qu'il en diſpoſaſt de la moitié comme il luy plairoit. Cependant qu'il laiſſaſt paſſer la colere du Roy, tant pour l'amour de la deffenſe rompue, que pour ce que Monſieur de Jarnac eſtoit beau-frere de Madame d'Eſtampes, très-favorite du Roy; & auſſi que le Roy eſtant ſur l'aſge, & venant à décliner & mourir, & le Roy Henry ſuccéder bien-toſt, la grace ſeroit auſſi-toſt donnée à mondit oncle; & retourné en France, fort favoriſé de ſon maiſtre, il n'en ſeroit jamais autre choſe. Mais jamais mon oncle ne voulut faire le coup, ains tousjours combattre en beau camp, & belle guerre deſcouverte. Après la mort du Roy François, on luy en conſeilla auſſi-toſt de meſmes, & qu'il n'y fit jamais plus beau; mais

(1) C.-à-d. *de toute façon.*

il ne le voulut jamais non plus, & eut tousjours son recours à ce malheureux combat.

Sur ces exemples précédents, il faut colliger & noter une chose, que, quand un Roy, un Prince Souverain, un Lieutenant de Roy en une armée, ou Province, ont fait un commandement & une deffense expresse à deux qui ont querelle, de ne s'entredemander rien, ny s'entrebattre sur peine de la vie, si, là-dessus, le Roy, le Prince, ou leur Lieutenant-Général, viennent à mourir, les querellants sont aussi-tost exempts de toute deffense, & ont toute pléniere liberté de faire ce qu'ils voudront. Car deffaillant & mourant l'autheur de la deffense, deffaut aussi & meurt la deffense, si elle n'est renouvellée par le nouveau Roy, ou Prince, ou Général succédant.

Plusieurs exemples en ay-je veu, que j'alléguerois. Je me contenteray de cestuy-cy, qui arriva à Orléans après la mort du Roy François II, lequel ayant deffendu à Messieurs de Louë & Bueil, bastard du Comte de Sancerre, très braves & vaillants Gentils-Hommes, de ne se demander rien l'un à l'autre touchant une grosse querelle qu'ils avoient ensemble, la deffense fut très-bien tenue & observée tant que le Roy, autheur de la deffense, vesquit; mais il ne fut pas plustost mort, que le lendemain bon matin Monsieur de Louë prit l'occasion bien à poinct, & vint

à assaillir Bueil & l'estendit mort sur le pavé, & se sauva. Il y en eut aucuns, qui trouverent ce faict estrange, veu les deffenses faites, & que la Majesté Royale en estoit offensée : mais les bien raffinez (1) & entendus Duelliſtes les renvoyerent bien loing, comme je vis, & leur respondirent, qu'ils estudiassent leur leçon ; car le Prince, autheur de la deffense estant mort, la deffense n'avoit plus de lieu, & les mains liées se deslioient. Que si l'on en eust adviſé de bonne heure le Roy Charles, & que la deffense fust esté par luy renouvellée, elle estoit à propos.

Il y a pourtant remede à ces deffenses qu'ont trouvé jadis les Duelliſtes, d'appeller son ennemy en Pays estrange, & hors de la subjection & des Loix du Prince qui vous a fait les deffenses : à quoy, qui est appellé, n'y doit faillir pour son honneur, s'il n'alléguoit des empeschements très-grands & très-extresmes, ou que le lieu luy fust suspect, ou que, par pauvreté, ne peust faire

---

(a) *Raffinez* sur le point d'honneur. Il est parlé de ces *raffinez* dans Feneste, & Regnier en parle aussi dans ses *Satyres*, aussi-bien que Gombaud dans une de ses *Epîtres*. Dans les principes de ces jeunes gens, un fils, en certains cas, pouvoit appeller en duel son propre pere.

si loingtain voyage & si grande despense, (*) ou pour autres force raisons qui se peuvent là-dessus alléguer. Toutesfois, pour le lieu suspect, il y a remede, disent les Duellistes; car il faut que sa partie luy face donner un sauf-conduit du Prince (ainsi que j'en allegue icy un exemple) du lieu du combat, & de la retraite en seureté : & si la partie en fait difficulté, & s'excuse de ne luy en vouloir point envoyer. Il faut (1) de soy-mesme gagner par tous moyens le Prince, & le prier pour luy en envoyer un, ou un de ses principales trompettes, ou son tambour général; ce que le Prince par honnesteté & courtoisie, ne doit refuser. Tout cela se faisoit le temps passé, avant que le Concile de Trente fust proclamé & observé : mais aujourd'huy, qu'il a vogue en plusieurs régions, cela est deffendu, & les combats par luy son cordez; mais en France, Angleterre, Escosse, Flandres, & aucuns lieux d'Allemagne, & autres Pays, où le Concile se cache, tout cela se peut faire comme le temps passé : encore peut plus le Prince, qu'est de commettre Juges (s'il ne le veut estre,) pour mieux accommoder

(*) *C'est une excuse grande pour un petit compagnon, mais pour un grand point recevable.*

(1) envoyer, il faut.

toutes choſes, & aſſeurances par leurs préſences. Il y a pourtant un poinct, que ſi le Prince eſt ſuſpect, & qu'il favoriſe l'un plus que l'autre, ou bien que l'on aye offenſé le Prince, & forfait envers luy, & qu'il le recherche de la vie ou de la priſon, il s'en faut excuſer, & fuyr cela comme peſte. Voilà ce qu'en diſent les Docteurs, excepté qu'ils ne veulent pas qu'on aille combattre en terre de Mores, de Turcs, & Infideles, comme j'ay dit cy-devant.

Diſent encore ces Docteurs, que, ſi une deffenſe à eſtée faite à deux querellants par des Lieutenants Généraux en leurs Provinces, ou armées, ils peuvent s'en deſpartir, & venir ſe battre en autres Provinces, ou changer de Généraux ; car de Général ſur Général, la puiſſance ne s'eſtend point : ainſi que j'ay ouy dire de deux braves ſoldats ſignalez de Piedmont, leſquels ayant querelle enſemble, Monſieur de Briſſac leur ayant commandé de ne ſe battre ſur la vie, ſon camp eſtant devant le ſiege de Vallance en Piedmont, ils concerterent enſemble de ſauter viſte dans le camp de Monſieur de Guyſe, tirant vers l'Italie, & eſtant auſſi devant Vallance ; où là, abſous de la deffenſe de Monſieur de Briſſac, & en franchiſe dans le camp de Monſieur de Guyſe, ſe battirent & ſe bleſſerent fort bien, ſans courir aucune fortune de la deffenſe de Monſieur de Briſſac, ordonnée

donnée chez luy : brave invention certes, & brave courage auſſi de ces deux braves gens.

Il y a encore un poinct, que ſi le Roy, ou le Prince naturel de l'appellé, luy deffend expreſſément & ſur la vie, de n'aller à l'aſſignation de l'appellant en Pays eſtrange, il ne luy doit obéyr ; parce (diſent les Duelliſtes) qu'il faut préférer l'honneur au Prince, à ſon Mandement, à la vie, & à tout. Ces Meſſieurs en parlent bien à leur aiſe, comme ſi c'eſtoit peu de choſe, que deſobéyr à ſon Roy. Ils diſent pourtant, que la loy de l'honneur commande tellement, que ſi un pere accuſe ſon fils de crime de leze-Majeſté divine & humaine, ou de quelqu'autre, dont il puiſſe eſtre deshonnoré, le fils, ne pouvant monſtrer ſon innocence autrement, il peut appeller juſtement le pere en duel ; d'autant que le pere luy fait plus de tort & de mal de le deshonnorer, qu'il ne luy a fait de bien de le mettre au monde, & luy donner la vie.

Pour reprendre encore un peu noſtre propos, ſur la donnaiſon de vie, il y a un poinct qu'il faut bien adviſer, que ſi elle ſe débat par les deux parties d'une diverſe façon, & qu'elles ne s'accordent en leur faict & en leur dire, que l'une en raconte d'une ſorte, & l'autre de l'autre ; ainſi auſſi que l'on en voit aucuns pleins de vent, qui ſe vanteront l'avoir donnée, d'autres de meſme gloire le

nyeront. Bref, en quelque ſorte que ce ſoit, ſi les-dites parties ne s'accordent en leur dire, & s'y contrediſent en variations, il faut que le Roy, ou le Prince (ſi cela vient en notice) délegue pour eſclaircir le tout, & pour les accorder mieux, de bons Capitaines pour Juges. Voire s'ils y appellent quelques gens de Juſtice, il n'y a point de mal; car ces gens-là, ils ſont fort ſubtils & rompus de tirer les vers du nez de la vérité, ou de la vray-ſemblance, pour les cauſes criminelles, qui vont tous les jours pardevant eux: & puis, ſur cela, s'ils ſe puiſſent accorder, qu'ils les accordent; ſi-non que le Prince les faſſe rebattre, en faiſant pourtant à connoiſtre au monde les raiſons juſtes pourquoy il leur ordonne le combat. Voire faut-il qu'il ordonne Juges & teſmoings honorables pour en juger, & par emprès de ne retomber par cas fortuit en meſme controverſe & conteſtation. Mais le malheur eſt, que tel (1), que qui quelquefois penſe (comme j'ay dit) r'habiller ſa cauſe, qu'il la perd, & tel le Roy penſe gratifier par un octroy de combat, qu'il s'en repent, pour perdre un homme-de-bien & de valeur, qui luy euſt fait du ſervice beaucoup: en quoy le Roy, ou le Prince, doit eſtre bien conſi-

(1) eſt tel.

déré; car il n'y a que Dieu seul qui puisse juger du sort des armes. Par-quoy, un bon accord est le souverain remede à tout cela: & si aucun se ressent touché en l'ame, qu'il ne se desespere point pour cela, & qu'il entreprenne un beau voyage de guerre, & là se fasse tant signaler par ses vaillantises, (ainsi que fit Fandilles, que j'ay dit cy-devant (1), & force autres;) & qu'il fasse paroistre au monde que son desastre est venu plus par un certain destin malheureux, comme j'ay dit, que par faute de courage. Ce mot icy, & puis plus.

J'ay ouy parler d'aucuns, lesquels se sont ainsi jactez & vantez d'avoir donné ainsi ces graces de vie, qui n'en méritoient si grand los comme l'on diroit bien : car possible ne sçavoient-ils pas bien tuer leur homme, soit qu'ils n'en ont pas bien l'asseurance, ou qu'ils en appréhendoient son fantosme & son ombre après sa mort, ou soit autrement; ou bien qu'ils laissoient la victoire à demy, pour n'avoir pas l'esprit ny la résolution de la sçavoir pas bien (2) poursuivre, ou que le jugement leur failloit, ou que trop d'ardeur les perdoit, ou qu'ils n'avoient le cœur de parachever leur ennemy, ou qu'ils avoient une

(1) Page 9.
(2) la sçavoir bien.

ayse & joye extresme & impatiente de se retirer sains & sauves, ou bien avoient haste de s'aller faire panser s'ils estoient blessés. Aucuns, qui craignoient Dieu, & ne vouloient achever de tuer : ceux-là sont à louer. Aucuns redoutoient le Roy & sa Justice, s'ils venoient à estre pris, & se sauvoient de vistesse comme ils pouvoient. Aucuns craignent aussi les parents, qu'ils ne les recherchent & poursuivent de vengeance, sur la trop grande cruauté. Bref, il y a tant d'autres considérations en cela, que je laisse ramener là-dessus à de plus cent fois capables que moy.

Voilà (pour conclure ceste dispute) ce que j'en ay ouy discourir, & appris de grands Capitaines Italiens, qui sont estez les premiers fondateurs jadis de ces combats & de leurs poinctilles, & en ont très-bien sceu les théoriques & pratiques. Les Espagnols aussi, mais non tant qu'eux. Aujourd'huy, nos braves François en sont les meilleurs maistres, autant pour la science, que pour la pratique de la main. Les Italiens, qui sont un peu plus froids & advisez en ces choses que nous autres, aussi un peu plus cruels, ont donné d'autres fois ceste instruction (comme j'en ay veu aucuns) à ces donneurs & espargneurs de vies, que le plus beau & le meilleur est, quand l'on en est-là, de mettre son ennemy en un tel poinct d'extresmité, & comme dit

l'Eſpagnol, *à tal punto di pelea & di guerra* (1), qu'il le laiſſe là eſtendu, ſans pourtant l'achever, ny luy donner le dernier coup de la mort, mais très-bien l'eſtropier de bras & de jambes, qu'il ne puiſſe jamais plus retourner au combat ny luy faire mal, ny dire qu'il ne luy a point donné la vie; de donner encore, & de plus, une grande eſtaffilade ſur la naze & le viſage, diſoient-ils, n'eſtoit que bon, pour ſervir de mémoire : ſi-que, l'ayant mis & réduit à telle derniere mercy, il ne craigne luy arriver ce qui arriva à un brave & vaillant Gentil-Homme de la Cour, & du temps du Roy Henry II, lequel l'avoit bien en ces guerres bravement & vaillamment ſervy, & qu'on le tenoit à la Cour pour un fendant & un bizarre, ainſi qu'il portoit la plume de telle façon, que le Greffier de l'Ory, fou plaiſant, qui faiſoit des ſerments ſouvent fort extravagants & divers, juroit quelquefois par la digne & bizarre plume de ce fou de Matas : tant y a que c'eſtoit un brave Gentil-Homme.

Luy ayant donc pris querelle un jour que le Roy François II, après quelques jours de la mort du Roy Henry II, ſon pere, eſtoit allé au Bois de Vincennes à la chaſſe aux dains, avec le jeune Achon, dit Mouron,

(1) C.-à-d. *à tel point de combat & de défaite.*

nepveu de Monſieur le Mareſchal de Sainct-André, & s'eſtant retirez à part du Roy & de la chaſſe dans le meſme parc, ſe mirent à ſe battre ſur la motte qui eſt là. Matas, qui eſtoit un vieux routier d'armes, & qui en avoit fait preuve ailleurs que là, vint à mener & pourmener le jeune Achon de tel poinct, qu'il luy fit voller l'eſpée hors des mains; & le voyant là réduit, ſans le pourſuivre autrement, luy dit : *Va, jeune homme; apprends une autre fois à tenir mieux ton eſpée, & à ne t'attaquer point à un tel homme que moy. Amaſſe ton eſpée. Va-en : je te pardonne ; & qu'il n'en ſoit plus parlé, jeune homme que tu es.* Et s'en tournant, pour monter à cheval, ſans y penſer, Achon, ayant amaſſé ſon eſpée, courut après luy, & luy donna un grand coup d'eſpée à travers le corps, & du coup tomba tout roide mort par terre. Et n'en fut autre choſe; parce que Achon eſtoit nepveu du Mareſchal de Sainct-André; & l'autre, parent de Madame de Vallentinois, qui, par la mort du Roy Henry, avoit perdu tout ſon crédit. Si eſt-ce que le pauvre Matas ne laiſſa à eſtre bien plaint & regretté; car il eſtoit gallant & vaillant. Toutesfois, il fut fort blaſmé, meſme de feu Monſieur de Guyſe le Grand, comme je l'ouys, d'avoir ainſi meſpriſé les armes & la bonne fortune qui luy avoit mis ſon ennemy à mercy, & luy avoit

pardonné pour se faire donner la mort (*). Cet exemple doit servir d'avertissement à plusieurs. J'en alléguerois une infinité d'exemples pareils. Je me tais asteure pour dire & noter une chose, que du temps de nos Roys, tels appels estoient deffendus en lieu de respect.

J'ay ouy raconter à ce brave & gallant feu Monsieur de Cipiere, que du temps du Roy François I, il cuyda estre en une très-grandissime peine, pour avoir appellé Monsieur d'Andoing (grand favory du Roy Henry, & qui mourut devant Landrecy,) pour Monsieur le Viscomte de Gourdon, vaillant homme, & qui suivoit aussi feu Monsieur d'Orléans avec Monsieur de Cipiere. Mais quel appel fut-ce? Seulement, Monsieur de Cipiere luy dit : Monsieur d'Andoing, je viens de laisser Monsieur le Viscomte de Gourdon, qui m'a dit & prié de vous dire, que si je vous trouvois, qu'il s'en alloit ouyr la Messe

---

(*) *Il ne faut pas aussi que les bravasches & vieux routiers, qui se sont un peu ressenty des fureurs de l'espée, abusent de leur fortune, & gourmandent un jeune homme, qui ne fait que venir; car Dieu s'en triste* (1). *De cela force exemples nous en abonde.*

---

(1) *attriste*, apparemment.

à Saint-Paul, & que si vous y vouliez aller, que là ensemble tous deux vous l'ouyriez, & de-là vous en irez pourmener jusques hors la porte de Sainct-Antoine. Cette invention d'appel, encore qu'elle fust gentille, & point gueres offensant le respect de la maison du Roy, si fut-elle fort trouvée mauvaise du Roy : car c'estoit un appel tousjours, veu les propos que les deux avoient eu le soir avant ; & fallut que Monsieur de Cipiere s'absentast de la Cour. Mais par la priere de feu Mr. d'Orléans, il luy fut pardonné : car il l'aymoit fort : aussi estoit-il aymable ; car c'estoit un aussi brave & gentil Cavallier, & le plus accomply en toutes choses qui fust à la Cour il y a cent ans.

Du regne du Roy François II, feu Monsieur des Bordes, du quel je parle ailleurs, brave & vaillant Gentil-Homme, nepveu du Mareschal de Bourdillon, & qui mourut Lieutenant du Comte d'Eu en la bataille de Dreux, eut quelques paroles de picque contre feu Monsieur d'Yvoy-Genlys, qui mourut en prison en Flandres, y ayant esté pris, & y menant des forces, lorsque le Duc d'Albe tenoit Vallenciennes assiégé, & la reprit aussi-tost du costé de la citadelle qui tenoit pour luy. J'en parle ailleurs. C'est Yvoy donc, brave & vaillant Gentil-Homme aussi, ayant esté appellé pour Monsieur des Bordes par feu Monsieur de Gersay, qui

mourut devant le Fort de Saincte Catherine, à Rouen, le jour qu'on le reconnut en une fort belle escarmouche aux premieres guerres. Ces deux Gentils-Hommes donc s'estans battus fort vaillamment près du parc à Sainct-Germain-en-Laye, arriva qu'ils furent blessez tous deux fort, mais des Bordes beaucoup plus ; car il eut un jarret coupé, dont il demeura estropié & boisteux toute sa vie : ce qui fut grand dommage ; car il estoit des Gallands de la Cour, & de fort belle & riche taille. Toute la Cour en fut fort esmeue & contristée, tant des Dames, que des Gentils-Hommes & Seigneurs. Feu Monsieur de Guyse le Grand s'en escandalisa bien fort comme Grand-Maistre de la Maison du Roy, à qui touchoit d'en observer & faire garder les privileges & authoritez fort estroitement de la-dicte maison & hostel du Roy ; & pour ce, commanda aux Capitaines des Gardes, & Prévost de l'hostel, de s'informer diligemment qui avoit esté celuy qui avoit apporté la parole d'appel : & trouva Monsieur de Gersay, qui, en ayant senty le vent, s'estoit un peu eschappé à l'escart. Mais aussitost, (parce qu'il estoit l'un des plus favoris du Roy, avec Fontaine-Guerin, despuis tué à Sainct-Malo, en estant Gouverneur, par les siens propres) fut pardonné ; avec une remonstrance, que feu Monsieur de Guyse luy fit devant le Roy, & Monsieur le Car-

dinal, qu'il n'euſt plus à y retourner, ny nul autre : car il n'y alloit rien moins que la vie, diſant que c'eſt un crime capital. J'y eſtois, & le vis. Si feu Monſieur de Guyſe euſt veſcu encore pluſieurs années, il euſt bien empeſché tant d'appels qui s'en ſont enſuivys aux Cours de nos Roys, & en euſt bien fait punir, non-ſeulement pour ces appels en l'hoſtel du Roy, mais pluſieurs autres folies que j'ay veu faire auſſi-bien dans les maiſons du Roy, que dans les ſalles & chambres.

Une fois dans la chambre du Roy Henry III, au Louvre, il y eut deux Gentils-Hommes braves & vaillants & bien qualifiés, que je ne nommeray point, qui eurent une parole enſemble ; & vindrent ſi advant, qu'ils furent aux mains, & aux dagues, en la préſence de trois Préſidents & cinq ou ſix Conſeillers de la Cour, qui par cas ſe trouverent là, eſtans venus parler au Roy pour quelques affaires qu'il leur avoit recommandé, & attendoient le Roy qu'il ſortiſt de ſon cabinet. Sur quoy Monſieur le premier Préſident dit: *Voilà des Gentils-Hommes qui font là de grandes fautes. Que ſi dans noſtre palais, il leur fuſt arrivé d'en faire la moindre de toutes qu'ils ont faites-là, je leur aurois bien-toſt fait leur procès.* Mais les autres ſoudain, par l'advis de leurs amis, furent contraints de dire que le tout s'eſtoit fait en jeu, pour coulorer leur faict.

Il arriva de meſme à Monſieur de Sainct-Luc à Anvers, dans la chambre de Monſieur d'Alençon, luy eſtant en ſon cabinet; mais le Prince d'Orange en vid le jeu en ſortant, qui fut contre le Sieur de Gauville, où il y eut quelques coups (*a*), dont le Prince d'Orange s'en eſtonna, & dit que telles choſes ne furent jamais veues, ny faites, en la chambre, ny ſalle, ny logis, de l'Empereur ſon maiſtre; autrement il euſt mal baſté pour les délinquants (*b*).

Si eſt ce qu'une fois l'Empereur marchant par Pays de Flandres en la compagnie des Reynes Eléonor & Marie, ſes ſœurs, le Comte de Feria fit un peu du fou & de l'eſcandale tout auprès des filles des-dictes Reynes, qu'il entretenoit en parlant à elles, & mit l'eſpée au poing contre un autre, dont il fut en grande peine: mais il eſtoit grand

---

(*a*) Un ſoufflet. *Mémoires d'Amelot de la Houſſaie, T. I*, p. 50.

(*b*) St. Luc, dit-on, répondit, qu'il ſéoit mal au Prince d'Orange de blâmer ce qu'il venoit de voir & entendre: & que ſi lui Prince avoit oſé faire, du vivant de Charles V, ce qu'il avoit fait depuis contre le fils de ce Monarque, celui-ci lui auroit fait depuis long-temps couper la tête. Comme Brantome ne dit rien ici de cette fiere repartie de St. Luc, on peut, ce ſemble, douter de la choſe.

Seigneur & favori du Roy Philippes; & pourtant luy fut pardonné, & avec grande peine.

Il en arriva de meſme au Marquis de Villanne, à l'entrée de l'Impératrice à Tollede; lequel, ayant eſté pouſſé un peu du cheval par un Argouzil, mit ſoudain l'eſpée à la main. Y cuyda avoir de la rumeur grande; car toute la Nobleſſe ſe formaliſa pour le-dict Marquis, à cauſe de ſa grandeur & alliance qu'il avoit avec les plus Grands; & pour ce, l'Empereur le paſſa & acquieſça tellement quellement. Certes, tels premiers mouvements ne ſont pas en nos puiſſances, & meſme quand il y va de l'honneur, & ſur-tout aux François, leſquels ſont ſi impatients, qu'ils ſont ſoudains par ſur tous autres.

Si vis-je une fois noſtre feu Roy Henry III ſi en colere contre le Sieur de Bremian, de quelque ſoufflet ou coup de poing donné à un Gentil-Homme dans la baſſe-ſalle du Louvre, que s'il euſt eſté attrappé, ainſi qu'il le fit chercher, il luy euſt fait un mauvais party: & tous les vivants ne l'euſſent ſceu ſauver, tant il connoiſſoit bien que tels meſpris de reſpects, & telles inſolences, eſtoient de grande conſéquence, & portant un grand préjudice à ſa grandeur & authorité. Juſques-là, que, la fois que feu Monſieur de Buſſy, ayant querelle contre le Seigneur de Sainct-Fal, & que le Roy ayant commandé à ſes Princes, & Mareſchaux, & grands Capitai-

nes, pour les accorder, ainſi que le Roy le vid par la feneſtre entrer dans le Louvre, accompagné de plus de deux cents Gentils-Hommes, il le trouva mauvais, diſant que c'eſtoit trop faire le Grand & du Prince. Je ſçay bien qu'il m'en tança, & ce qu'il m'en dit; d'autant que, parmy cette grande troupe, il n'y avoit que Meſſieurs de Grillon, de Nenfuye, & moy, qui fuſſent au Roy : les autres eſtoient à Monſieur d'Alençon, & autres Princes; d'autres, qu'à eux-meſmes. Je me ſuis perdu parmy cette briefve digreſſion : mais elle n'eſt point dommageable; & poſſible que je l'euſſe oubliée, ou ne fuſt venue ailleurs à propos.

Or, il y a aucuns Catholiques, & pluſieurs Religieux, qui, non-ſeulement ont deſapprouvé les combats à outrance ſolemnels, mais ces combats & appels à la Mazza. Juſques-là que j'ay veu un Livre fait contre noſtre feu Roy Henry III, par lequel l'Autheur le taxe d'avoir eſté l'introducteur premier de ces appels, & les avoir librement permis en ſa Cour & ſon Royaume : meſme le Garde-des-Sceaux, aux Eſtats à Blois, déteſta ces duels; diſant que le ſeul nom en eſtoit en horreur aux Chrétiens, alléguant une raiſon de pardonner à ceux qui offenſent. C'eſtoit bien rencontré de picques : & luy falloit donner là-deſſus *finum & eſpecies*, & qu'il beuſt un bon coup pour un ſi bon mot;

car ou du tout il faut abollir le poinct d'honneur des hommes & des femmes. Cela eſt bon à des Religieux & Hermites: & me permettra, s'il luy plaiſt, Monſieur le dict Garde-des-Sceaux, luy dire, qu'il n'alléگua pas bien là, & ne méritoit qu'on criaſt, *bibat*, *vivat*. Et luy & le Livre, en peuvent dire ce qu'ils voudront. Mais pour ce que dit ce Livre, Dieu & pluſieurs Gentils-Hommes dignes de foy, peuvent teſmoigner avec moy, s'il eſt vray que le Roy Henry III ayt le premier introduit les appels, & approuvé : car du temps du Roy Charles IX, ils ſe commencerent à practiquer ; comme celuy du Baron d'Ingrande & de Gerzay à Sainct-Germain, où le Baron fut tué, & comme celuy du petit Reffuge, que j'ay dit cy-devant, & du brave & vaillant Monſieur de Grillon, qui tua un Capitaine dont j'ay oublié le nom, très-vaillamment auſſi en eſtaquade; & force d'autres, que je n'alléگueray pour fuyr prolixité.

Le Comte de Briſſac fit auſſi appeller par le gros la Berte, l'un de ſes Meſtres-de-Camp, le Comte de Tande, aux troiſieſmes Troubles, au bout du parc de Vertueil en Angoulmois, Chaſteau appartenant au Comte de la Roche-Foucaut; mais ils furent empeſchés: j'en parle du ſubject ailleurs.

Quant à noſtre Roy Henri III, je ſçay bien, & pluſieurs gens de foy comme moy, combien de fois il en a fait d'ordonnances & def-

fenſes de n'en venir plus là; car je l'ay veu à la Cour le publier plus de cent fois : & bien ſouvent, quand aucuns y contrevenoient, il eſtoit ſi bon, qu'il ne les vouloit faire punir à la rigueur; car il aymoit ſa Nobleſſe, comme j'eſpere en alléguer des exemples en ſa Vie (1), par leſquels il a fait démonſtration combien il l'aymoit. Au reſte, jamais querelle n'eſt entrevenue en ſa Cour, qu'eſtant venue en ſa notice, qu'il ne la fiſt auſſitoſt accorder, fuſt ou par luy, ou par les Officiers de ſa Couronne. Il eſt vray qu'on m'en pourroit alléguer aucunes, qui ſont trois ou quatre, qui ſont en cela contre moy. Je le croy bien : il le falloit ainſi. Je ne nommeray rien : ceux qui me liront, m'entendront bien.

Mais, ce diſent ces bons Chreſtiens, tous ces combats ne ſont nullement ſaincts ny chreſtiens, & deffendus de Dieu. En cela, pour n'eſtre bon Théologien, je ne prends point la parole; mais pourtant, David & Golliat combattirent bien enſemble, & Dieu en approuva le combat. Nos Duelliſtes Italiens diſent, que ces combats ſont juſtes, & ce qui eſt juſte n'eſt point deſapprouvé de Dieu. Les grands Sénateurs de nos Roys les ont bien ordonnez d'autres fois : teſmoing celuy

(1) *On ne l'a point.*

de Caronge, que j'ay dit, & force autres.

Force combats se sont faits d'autres fois aux Terres de l'Eglise, comme je l'ay veu la premiere fois que je fus jamais en Italie, le Pape les sçachant, voire leur accordant; & les seuretez y estoient plus grandes qu'aux autres Terres. Cela y a esté commun, mesme qu'ils en ont ordonné plusieurs combats parmy des Grands, comme celuy du Roy Charles d'Anjou, & d'Alphonse, Roy d'Aragon (*).

Je sçay bien qu'un Prescheur du Roy (1) prescha publiquement après le combat de Antraguet & Quielus, que ceux qui estoient morts-là, estoient damnez, & les vivants pas gueres mieux, s'ils ne s'admendoient. Voilà un grand jugement donné d'un humain, comme s'il en eust receu belles lettres, & aussi que Dieu ne veut que l'on condamne, afin qu'on ne soit condamné. Je m'en rapporte de tout cela aux gens plus saincts, religieux, & plus Théologiens que moy. Mais tant y a si tels combats ne sont si chrestiens que l'on

(*) *Si-bien que le Pape en excommunia le Roi d'Aragon. Je ne sçay si c'est pour faute de ne s'estre trouvé au lieu assigné, ou pour autre subject. Tant y a que cela se trouve escrit aux* Histoires de Naples.

(1) Maurice Poncet, Curé de St. Pierre-des-Arcis. Voyez le *Journal de Henri III, sous* 1578.

diroit bien, pour le moins sont-ils très-politiques, & justes, & veux dire estre très-nécessaires, & que, puis que de deux maux il faut choisir le moindre, j'argue qu'en tels combats, il n'y a que deux ou trois au plus qui meurent : au-lieu que j'en ay veu en nostre Cour, avant nos appels, si un avoit une querelle contre un autre, falloit que tous deux fissent plus de quadrilles & amas de gens de leurs amis, de soldats, d'enfants de la Mathe, d'espadassins & d'autres ; si-bien que se rencontrans, ou dans une ruë de Paris ou d'autre Ville, quelquefois à la Cour, mais cela peu souvent, car l'on craignoit la Majesté & son Prévost de l'Hostel, quelquefois aux champs, & là se rencontrans, se tuoient ou s'estroppioient les uns les autres comme mouches & bestes.

Cela ay-je veu souvent à Paris, mais surtout je l'ay veu à Milan, où la derniere fois que j'y fus tournant du secours de Malthe, j'y demeuray un mois, tant pour voir la Ville (qui est des plaisantes d'Italie) que pour apprendre à tirer des armes du grand Tappe, très-bon Tireur d'armes alors : mais je jure que, tant que j'y fus, il ne se passa jour, que je ne visse une vingtaine de quadrilles de ceux qui avoient querelles, se pourmener ainsi par la Ville, & se rencontrans se battoient & se tuoient ; si-bien qu'on en voyoit sur le pavé estendus en place une

infinité, encore qu'ils fussent armez de *jaeque manique*, *gante di presa*, & *segreta in testa* (1). Et voyoit-on plus de gens sortir des boutiques avec armes d'ast, pour les séparer, qui bien souvent, y perdoient leurs escrimes, voire la Justice.

Je ne conte (1) point la grande despense qu'il faut faire pour entretenir ces espadassins, & leur donner de bons pasts, mesmes qu'on a veu qu'ils se louoient comme vallets & serviteurs de boutique ou autres, & s'alloient présenter à ceux qu'ils sentoient avoir querelle, & vivoient de cela comme locataires à ce mestier, & vrays enfants de la Mathe. Combien en ay-je veu de telles gens, & de tels désordres, & à Paris, & à Milan, & aucunes Villes de France, d'Espagne & d'Italie?

Et voilà pourquoy en tels combats on n'y voit arriver tant d'abus, de desordres, supercheries, & tant d'inconvénients, comme en ces rencontres, & bandes contre bandes, & de gens contre gens, ramassez d'une part & d'autre : au-lieu qu'en nos appels, aussitost on a diffiny par une belle gloire son différend, ou bien l'on y meurt en belle ré-

(1) C.-à-d. *de jaques de mailles*, *de gantelets*, *& de secretes en leurs têtes.*

(2) compte.

putation, pour avoir eu le courage & réſolution d'eſtre entré en eſtaquade : & ſi la fortune de l'eſpée ne leur a ry, encore d'avoir attenté, c'eſt beaucoup, comme dit le Latin : *In rebus arduis tentare ſatis eſt* (1). Par ainſi, bien eſt-il meilleur auſſi qu'un homme ou deux meurent, que pluſieurs, & qu'en penſant eſteindre une querelle, pluſieurs s'en renaiſſent, & en arrivent une infinité d'eſcandales, comme cela s'eſt veu, & moy-meſme.

Sur-quoy ſe régla en Pidemont ce ſage Capitaine Monſieur le Prince de Melfe, où eſtant arrivé, voyant les querelles ordinaires des ſoldats qu'ils faiſoient tous les jours, & les abus, inſolences, & eſcandales, meurtres, eſclandres, ſupercheries, eſtrettes, & altercats qui s'y commettoient; de ſorte qu'on tenoit en proverbe : *Gardez-vous d'un hola de Piedmont*, qu'ils cryoient en démeſlant leurs querelles; & ſur ce *Hola*, la ſupercherie s'y en alloit auſſi-toſt, ou de meurtre, ou de quelque bleſſure, ou orion ſur la teſte. Il s'adviſa de faire là-deſſus de belles ordonnances, qui, du commencement, furent un peu rudes à tenir, & meſme parmy gens déréglez : mais après en avoir fait pendre

(1) C.-à-d. *Dans les grandes affaires, c'eſt aſſez de les avoir entrepriſes.*

une douzaine, un chaſcun eut crainte, & fut ſage : & fallut ſe former à l'eſtatut de mon-dict Sieur Prince, & à vuyder ſa querelle par appels, & la demeſler ſur le pont du Pau, lieu qu'il leur avoit deſtiné exprès pour cela, où ils alloient d'eux-meſmes par leurs appels, ou luy-meſme les y envoyoit, après qu'il s'eſtoit failly à les accorder : & là falloit avoir bon pied bon œil ; autrement tomber du haut du pont en-bas, comme il arriva à Rodomont & à Rolland, dans l'Arioſte.

Monſieur le Mareſchal de Briſſac, qui vint après luy en ceſte Charge, en fit de meſme, & l'imita du tout, où de ſon temps furent faits de beaux combats. Voilà comment en uſoient ces deux grands Capitaines. Auſſi diſoit-on de Piedmont alors, une eſcole de la guerres en toutes facons. Et par ainſi, vindrent à bout des cerveaux chauds de nos François, leſquels s'attiédirent de ceſte façon. Sur-quoy je concluray avec de grands Capitaines, que mieux vaut un petit eſcandale qu'un grand, & les combats de deux ou trois ſont plus politiques, que de pluſieurs gens ramaſſez, qui deçà, qui delà, comme de Bandoliers.

Sainct Louys, Philippes-le-Bel, le Roy Louys IX & autres Roys, deffendirent le combat à outrance, & l'Edict y eſt formel en deux lignes en forme :

Nous deffendons battaille par-tout,
En noſtre Domaine, en toutes querelles.

Cela ne s'eſtoit point publié du temps de Charlemagne & autres Roys de France. Advant conclure, je diray que beaucoup de bons Docteurs Duelliſtes n'ont nullement approuvé les combats à la Mazza, comme les combats ſolemnels, pour force raiſons, & pour ceſte-cy; d'autant que les combats ſolemnels ſe faiſoient publiquement en bel ſpectacle de tout un petit monde, lequel eſtoit vray teſmoing après de la vertu & vaillance des combattants. Mais les combats faits dans des déſerts, dans des bois, & parmy des buiſſons aux champs eſgarez, ne ſont nullement honorables. Les vertus & valeurs ne s'y font gueres bien paroiſtre, & demeurent cachées & obſcures, comme les ombrages des bois & foreſts, ſoubs leſquels ils combattent. Ce que très-bien ſceu remonſtrer cet honorable Prélat d'Eſcoſſe & ce vaillant Renaud de Montauban, lors qu'il luy alloit demandant s'il ne ſe préſentoit point, à quelques heures du jour, quelques belles advantures pour un gentil Chevallier dans ceſte belle & grande foreſt de Callidoyne, tant renommée de tout temps par belles advantures honorables, & hazardeuſes rencontres pour les Chevalliers errants? Le bon

Prélat luy respondit ainsi, par une petite forme de remonstrance ; que errant en ces bois, il pourroit trouver plusieurs estranges adventures : mais que les effects en estoient obscurs comme le lieu ; car le plus souvent, on n'en a point de notice ny de connoissance. *Par-quoy, cherche* (luy dit-il) *d'aller où tu connois que les œuvres ne soient ensepvelies, afin qu'après le péril & le travail, la renommée s'en ensuive, & en die la vérité.* Et après cela dit, luy desduit l'entreprise qui se préparoit pour deslivrer la belle Genevre, & luy en conta l'histoire, laquelle Renaud ouyt volontiers ; & croyant ce bon Prélat, s'en alla parfaire ceste entreprise si charitable qui s'ensuivit. Et puis que nous sommes sur les alléguations fabuleuses, qui sont certes encore plaisantes & approchent un peu de la vérité, je diray ceste-cy.

Nous trouvons dans l'Histoire de Rolland l'Amoureux, qu'un jour, luy & Renaud, vindrent à une très-grande contention d'armes & de propos très-injurieux : & dit le conte, qu'après que le jour fut failly, ils délaissèrent par honte de se combattre & frapper, pour autant que de se battre en ténebres, n'estoit faict d'un Chevallier asseuré, mais plustost d'un brigand ; si bien que Rolland dit à Renaud : *Tu dois rendre grace au jour, lequel s'est desparty de nous, pour te donner espace d'obvier à la mort pour*

un peu, qui me cauſe un grand deuil. Auquel Renaud reſpondit : *Je veux qu'ainſi ſoit, comme celuy lequel veut eſtre en paroles vaincu de toy, mais au faict tu n'as aucun advantage ſur moy, ny n'auras jamais, & ſuis content que tu n'ayes aucun reſpect au jour failly; car je ne fais d'eſtime de toi, non plus le jour que la nuict.* Auquel le Comte Rolland repliqua, que c'eſtoit un vray larron, & qu'il monſtroit bien ſon naturel, qui eſtoit de faire guerre en lieu ténébreux & obſcur, parmy des bois, comme un brigand. Mais Renaud, ne voulant endurer telle injure, luy paracheva de parler, & dire, qu'il ſçavoit combattre eſtant caché parmy les bois, & ſemblablement ſur la ſumité des montagnes, & au milieu des campagnes & plaines razes; & ſçavoit faire battaille en plein jour, matin, & ſoir, & minuict : mais qu'il eſtoit le ſeul glorieux au monde, qui faiſoit de ſon honneur tant grande eſtime, & conte (1), & tant avoit préſomption de ſoy, que, pour eſtre veu, ne vouloit combattre, ſi-non à plein jour; croyant le rendre eſtonné par ſa braveté. Telle eſtoit donc l'humeur du Comte Rolland, ainſi qu'il le monſtra encore à l'endroit d'Agrican, leſquels s'eſtans entrebattus tout le

(1) Compte.

long d'un jour, la nuict survint, dont Rolland pria Agrican de cesser le combat, & le remettre au lendemain; disant que la nuict estoit ennemie des Chevalliers généreux : à quoy Agrican condescendit, & passerent la nuict, moitié en devisant, moitié en dormant; & le lendemain, le jour venu, recommencerent leur combat.

Je croy que feu Monsieur de Bussy voulut en cela un jour imiter Rolland, comme il l'imitoit en sa vaillance. Monsieur de Bussy donc, estant un soir au bal au Louvre, prit question contre feu Monsieur de Grantmont brave certes & vaillant jeune homme, & qui ne dégénéroit nullement à ses vaillants prédécesseurs, de ceste noble race de Grantmont, & qui promettoit beaucoup s'il ne fust esté tué à la Fere, d'une canonnade, dont ce fut très-grand dommage. Voilà pourquoy Monsieur de Bussy s'attaqua à luy; car il en vouloit à ceux-là : & ce fut parce que Monsieur de Bussy se mit au-devant de Monsieur de Grantmont, tenant sa Dame en la main, & l'autre ayant desjà pris sa place, & marchant en son rang au grand bal; ce qui n'estoit pas bien fait à Monsieur de Bussy. Mais quoy ? Un homme chastouilleux faut qu'il se chastouille, si un autre ne le chastouille. Le bal estant finy, & le Roy couché, ainsi que Monsieur de Bussy se vouloit retirer, voicy venir Monsieur de Mauléon,

léon, jeune Gentil-Homme, & de valeur auſſi, qui vint de la part de Monſieur de Grantmont, ſon couſin, appeller Monſieur de Buſſy, & luy dire que ſon couſin l'attendoit ſur le Gué (1), qui luy vouloit dire un mot. Monſieur de Buſſy, qui eſtoit haut à la main, & le plus deſdaigneux homme du monde, luy dit : *Jeune homme, Buſſy ne ſe bat jamais la nuict, & n'a jamais appris de monſtrer ſa valeur aux eſtoiles, ny à la lune, qui n'eſt aſſez digne pour la contempler ny la comprendre ; ſi-non au ſoleil, lequel, comme il eſt clair, la fait paroiſtre & eſclairer comme elle eſt. Ceux qui ont leurs faicts obſcurs & ténébreux, qu'ils les expoſent aux ténebres s'ils veullent, car la nuict n'a point de honte : mais demain au matin, auſſi-toſt que le ſoleil ſera levé, je ne faudray à me trouver au lieu où vous dites, ou ailleurs, s'il s'en radviſe ; & venez avec luy ! & amenez deux pionniers hardiment avec vous ; car advant que partir de la place du combat, je vous veux faire enterrer tous deux pour l'honneur que nous devons aux treſpaſſez.*

Il y eut force grands Capitaines qui approuvoient l'humeur de Buſſy en cela. Toutesfois, ſi ce fuſt eſté un autre que Buſſy,

(1) Quay.

l'on y euſt penſé quelque manque d'hardieſſe; mais celuy-là en avoit à vendre (*). Aucuns diſoient que Monſieur de Buſſy avoit fait en ſage homme & entendu en combats: car les combats de nuict ſont fort dangereux, & ſubjects à de mauvaiſes charitez, ainſi qu'il en arriva au Baron d'Ingrande, que j'ay dit cy-devant; ſon combat ayant eſté fait de nuict, le Roy couché, & tué, non ſans quelque ſoupçon de ſupercherie.

Enfin, il n'y a rien plus odieux que les ténebres, ſi ce n'eſt que ledit Buſſy eut fait de meſme, que fit en nos dernieres guerres de Toſcane, du temps du Roy Henry II, le Capitaine la Hyre, brave & vaillant Capitaine Gaſcon, lequel combattit ſon ennemy dans une ſalle, que Dom Franciſque d'Eſt avoit fait appreſter, avec force flambeaux & torches, ſi-bien qu'il y faiſoit auſſi clair comme beau jour; & le vainquit en préſence

(*) *Il pouvoit avoir appris cette généroſité de ſon cœur brave, ou du trait que fit Alexandre, lequel, en la ſeconde battaille qu'il donna à Darius, comme il fut conſeillé par aucuns de ſes grands Capitaines, qu'il le ſurpriſt de nuict, & qu'il avoit la victoire. A quoy reſpondit Alexandre:* Ah! je ne veux point deſrober la victoire. *Comme voulant dire, qu'il ne vouloit faire cet honneur à la nuict de la luy donner, pour l'oſter au beau jour, & au beau ſoleil, qui ſe déſoleroit.*

de Monſieur le Cardinal de Ferrare, & dudit Franciſque d'Eſt, ſon frere, Lieutenant du Roy en ces Pays, & pluſieurs autres Capitaines : dont ledit la Hyre en acquit grande gloire, lequel deſpuis ſe ſignala en tous les bons lieux de guerre où il ſe trouva, & meſme aux guerres civiles, Monſieur le Prince de Condé l'ayant gaigné & appointé. C'eſtoit certes un gentil ſoldat & bon Capitaine ; il mourut à Orléans. Il eſtoit grand compagnon du Capitaine la Trappe, auſſi Gaſcon, que j'ay veu deſpuis Gouverneur de Monſieur de Clermont d'Amboyſe, & Guydon de Monſieur de Longueville, & puis Enſeigne du Prince de Condé. Il eſtoit un brave & vaillant homme, & qui, un peu advant le combat de la Hyre, avoit auſſi combattu en eſtaquade, & vaincu ſon ennemy. Tous deux m'en ont fait leur conte.

Mais pour tourner encore de dire que le ſoleil eſt bien plus propre & plus amy des armes que la lune, nous liſons que ces vaillants & indomptables Parthes, qui ont fait ſi bien la barbe à ces ſuperbes Romains, dompteurs du monde, ne combattoient jamais de nuict, ny ne faiſoient nulle faction de guerre; mais tout ainſi que finiſſoit le jour, leur journée de guerre finiſſoit auſſi : ſi-bien que Craſſus, lors qu'ils le deffirent & le chaſſerent hors de leur Pays, par la totale ruy-

ne & grande honte, & de luy, & de ſes armes, le premier jour l'ayant battu, rebattu, & deffait la plus grand-part de ſes gens, ils les pouvoient achever, s'ils les euſſent pourſuivis la nuict; mais eſtant ſur le poinct de leur victoire, les ténebres intervenues, ceſſerent: & tenant la dicte victoire entre les mains, la laiſſerent & la remirent au lendemain, que le ſoleil eut ramené ſes chevaux boire de la mer, comme diſent les Poëtes; & lors ils paracheverent d'accabler, mais non ſans peine; car il leur fallut faire une grande cavalcade pour le ſuivre, ayant gaigné de longue, par la faveur de la nuict. Voilà la ſuperſtition de ces Parthes, laquelle eſt pourtant recommandable & admirable, pour beaucoup de raiſons que je déduirois, & ſur leſquelles Monſieur de Buſſy ſe fondoit, & pour leſquelles obſerver en fut fort eſtimé, mais non tant de la préſomption qu'il eut de deffier luy ſeul, Grantmont & Mauléon; car ils eſtoient très-vaillants Gentils-Hommes. Monſieur de Grantmont le monſtra à ſa mort. Mais jamais Hercule n'en combattit deux, comme dit le Proverbe, qui pourtant eſt pédanteſque. Sur-quoy il me ſouvient d'un conte du feu Seigneur de Genſac, Gentil-Homme Gaſcon, brave & vaillant, & qui eſtoit Eſcuyer du feu Roy Henry II, François II, & Charles IX, en la grande Eſcuyerie, & fort bon homme de cheval & de pied, & mou-

rut au siege de Bourges aux premieres guerres d'une harquebusade, ayant une Compagnie de gens de pied.

Il estoit fort bravasche, & haut à la main selon son Pays, & outre, avoit pratiqué l'Espagne & en parloit fort bien la langue. Un jour, ayant pris querelle contre le Sieur d'Avaret, brave Gentil-Homme aussi, & l'un des braves & gallants de la Cour, Guydon de Monsieur de Genlis, du temps des guerres Espagnolles, & mourut à Orléans Huguenot, & de peste, mort non digne de luy. Luy donc prest de mettre la main à l'espée, survint par cas fortuit un Gentil-Homme que je ne nomme point, & qui est aujourd'huy un très-bon Capitaine & grand Seigneur, lequel dit: *Tout beau, tout beau, Gensac. Je ne souffriray pas que mon compagnon se batte, que je ne m'en mesle. Par quoy, arrestez-vous.* A quoy promptement, sans s'estonner, respondit Gensac: *Eh, comment! Na-t-on jamais veu un homme seul se battre contre deux? Et, Mort-Dieu, les Histoires on sont toutes pleines: & pourquoy n'en feray je tout autant? Ça, ça, venez donc vous deux.* Mais ainsi qu'ils estoient à en venir là, ils furent séparez: en quoy on loue la rodomontade du-dit Gensac, aller faire telle alléguation d'histoires, comme s'il eust discouru avec quelqu'un de sang froid, ou qu'il eust beu, & fait carous à tous deux. Et quand on luy

demanda ce qu'il penſoit faire, après eſtre ſéparez, & ſur l'accord, il reſpondoit naïfvement : *Et, Mort Dieu, je me voulois faire mettre dans les Chroniques.* Sa partie ne fuſt pas eſté bien faite ; car il avoit affaire à deux mauvais garçons, & rudes joueurs.

Je me ſuis poſſible un peu extravagué en ceſte digreſſion ; mais elle n'eſt entrevenue non poſſible mal à poinct ; & pour retourner & abréger, je dis que les Turcs ſe mocquent fort de nos querelles, combats & tueries. Au combat de feu mon oncle de la Chaſtaigneraye, parmy la grande & ſuperbe aſſemblée qu'il y avoit, s'y trouva grande quantité d'Ambaſſadeurs honorables, voire de toutes parts, & entre-autres celuy du Grand-Sultan Solyman, lequel s'eſtonna fort, & trouva fort eſtrange ce combat de Gentil-Homme François à François, & ſur-tout d'un favory de Roy à un autre, les allant le Roy mettre ainſi & expoſer en un tel carnage & maſſacre. Eux ne font pas cela, & tout leur poinct d'honneur le mettent à bien ſervir leur Prince, & ſouſtenir & prendre ſa querelle en guerre. Nous autres Chreſtiens, nous ſommes plus qu'eux ; car nous nous ſçavons battre en combats ſinguliers & généraux, & ſçavons très-bien faire & l'un & l'autre : en quoy ſommes doublement à louer, & à n'endurer, ny paroles injurieuſes, ny deſmentys ; car qui les endure, n'eſt nullement coura-

geux, ny ne peut estre vray noble, comme disoit le Roy François I. Les Grecs anciens disoient, que ces combats appartenoient aux Barbares.

Les anciens braves Romains ont estez de la mesme opinion que les Grecs & les Turcs, & n'ont nullement approuvé tous ces duels & combats, ny ne se sont enfoncez en nos poincts d'honneur de nous autres Chrestiens, ainsi que j'en ay veu discourir à des gens sçavants & grands Capitaines, qui ont mis le nez dans les lettres & recherches de ces combats. Nous lisons le combat furieux des Horaces & Cuyraces (1). Nous lisons bien dans la vie de Marcellus, de Plutarque, qu'il avoit plusieurs fois combattu en camp clos, & tousjours sorty vainqueur, & force autres de mesmes qui ont combattu. Nous lisons d'un Statilius, qui avoit combattu vingt-deux fois en duel, & tousjours vainqueur. Mais c'estoit d'ennemy à ennemy, d'estranger à estranger, comme Torquatus & Corvinus. Scipion aussi tua en Espagne un grand & fort Barbare, qui l'avoit provoqué.

Nous lisons bien dans Tite-Live, que ce mesme brave Scipion fit exhiber des jeux en Espagne très-beaux, pour les honorables obseques de ses feus pere & oncle; & pour

(1) Curiaces.

les rendre plus célebres, s'y firent plusieurs combats & battailles singulieres : & entre-autres, estant sorty différend entre deux cousins, Ortua, & Corbis, pour certaine jurisdiction, ils se rapporterent à ce qu'en décideroit l'espée par-devant Scipion. Nous lisons aussi, dans le mesme Tite-Live, d'un combat qui se fit devant Capoue, d'un Jubellius, Capouan, & d'un Asellus Romain, à la veuë des deux camps, & se deffierent par le congé de leurs Généraux. Là mesme se lit aussi un beau deffy & combat d'un autre Capouan, nommé Badius, contre un Romain, nommé Quintius Crispinus : & fut plustost de gayeté de cœur, que pour autre subjet; car ils avoient estez paradvant fort grands amis : & le Romain alla au combat mal volontiers, pour cela; disant & s'excusant, qu'ils avoient, & l'un & l'autre, assez d'ennemis dans leurs camps pour s'entretuer, sans qu'il fallust qu'eux deux vinssent là; le Capouan le bravant fort en l'outrageant, & l'appellant poltron & sans cœur. Enfin, le Romain pouſſé des siens, qui luy remonstrerent l'infamie qu'il encouroit, ayant demandé congé à son Général, luy bailla un coup de lance à l'espaule, qu'il luy perça de part en part; & le voulant achever, & mettant pied en terre, l'autre le prevint, & se sauva à la fuyte tout à pied.

Mais de combat Romain à Romain, on

n'en trouve gueres, ou point (*) : & en cas qu'il ne ſoit vray, nous en avons un très-beau exemple, qui nous le monſtre dans les *Commentaires de Céſar*, d'un Pulfio & Varennus, leſquels eſtoient en picque perpétuelle ſur le poinct de l'honneur ; cela s'appelle à qui mieux faira, & à qui précéderoit ſon compagnon à la guerre ; ne failloient tous les ans d'avoir de groſſes diſputes & groſſes querelles touchant cela. Sur-quoy un jour

(*) *Vous trouvez bien dans la vie de Sertorius, en Plutarque, comment il deffia Metellus en Eſpagne, de ſa perſonne à la ſienne, & que leurs ſoldats, tant d'une part que d'autre, le trouverent fort bon de Capitaine à Capitaine, & de Romain à Romain : poſſible ce que Metellus refuſa, tant pour ce qu'il eſtoit fort vieux & caſſé, & Sertorius en la fleur & verdeur de ſon aſge, & auſſi qu'il falloit qu'un Capitaine (diſoit Theofraſtus) mouruſt en Capitaine, non pas en ſimple ſoldat. Les ſoldats pourtant s'en mocquerent bien fort, & luy n'en fit que rire. Tout cela eſtoit bon. Mais pourtant, faut noter que bien que ce fuſt Romain contre Romain, ils tenoient divers partis ; & l'un n'eſtoit cenſé plus Romain, mais ennemy des Romains. Tant y a qu'en quelque façon que ce fuſt, Metellus ne voulut point combattre, ainſi de Romain, (1) peu s'en trouve-t-il de ces combats.*

(1) Ne voulut point combattre. Ainſi, de Romain à Romain.

l'occasion s'appresta très-belle pour eux en un combat que firent les Romains contre les François, qui les tenoient assiégés soubs la charge du jeune Ciceron, plus vaillant certes que le pere. Et l'un de ceux-cy, qui estoit Pulfio, cependant qu'on estoit au plus fort du combat sur le haut du rempart, dit à Varennus : *A quoi songes-tu, Varennus? Quelle plus belle occasion attends-tu de faire preuve de ta vertu? Ce jour icy décidera de nos différends.* Ce disant, se jette hors de la tranchée, & là-où estoit la plus grosse foule d'ennemis, se va jetter dedans à corps perdu. Varennus ne fait non plus que luy du restif, mais le suivit aussi-tost, craignant l'estime qu'on en auroit : ils se meslerent, & firent si vaillamment, & se secoururent l'un & l'autre si bien, que, nonobstant qu'ils ne s'aymassent guere tous deux, après avoir mis plusieurs par terre, se retirerent sains & sauves dans les remparts avec une très-grande louange. Ainsi la fortune en tel estrif & contention les tourna & vira l'un & l'autre, en sorte qu'un chascun d'eux secourut & délivra son adversaire, sans qu'on put discerner lequel de prouesse & vaillance devoit estre l'un à l'autre préféré. Voilà les mesmes paroles de César : en quoy me semble qu'il demeure un peu court, pour n'avoir escrit s'ils continuerent doresnavant plus leurs haynes & contentions, ou s'ils demeurerent amis.

Il arriva un pareil trait entre deux jeunes Seigneurs, l'un le Seigneur de Candalle, & l'autre le Seigneur de la Chaſtaigneraye l'aiſné, mon oncle, au voyage de Monſieur de l'Autrec (1), vers le Royaume de Naples. Ils vindrent avoir querelle enſemble, & leur Général ne les put pour le coup accorder. Advint que l'aſſaut de Pavie ſe donne, où tous deux y allerent bravement, car ils eſtoient très-braves & vaillants; le Seigneur de Candalle, avec ſa picque & ſon eſpée au coſté; le Seigneur de la Chaſtaigneraye, avec une rondelle & ſon eſpée en la main. La fortune voulut, qu'en combattant vaillamment, l'eſpée de mon oncle ſe rompit, & demeure deſeſperé, ne pouvant nuire à ſon ennemy, quoy voyant le Seigneur de Candalle qui combattoit près de luy, tire ſon eſpée auſſi-toſt du foureau, & la préſente au Seigneur de la Chaſtaigneraye, & luy dit: *Vous eſtes trop braye & vaillant, Monſieur de la Chaſtaigneraye, pour chaumer à faute d'armes. Tenez, voilà mon eſpée que je vous preſte; car j'ay ma picque encore entiere. Donnons; mais que tous faſſent auſſi biẽn que vous & moy, nous ſommes dedans.* Mon oncle ne refuſa point l'eſpée, mais la prit à grande joye, avec un bon remerciement d'en-

(1) Lautrec.

nemy pourtant à ennemy. Ainsi le voulut ceste honneste courtoisie & nécessité de guerre. Et puis combattirent si bien, avec d'autres vaillants leurs pareils, que la Place en fut forcée & emportée. Monsieur de l'Autrec (1) fut aussi-tost après informé de ce beau trait, qu'il ne put assez louer, avec ses autres vieux Capitaines, & les rendit par ce moyen fort facilement amis ; ce qu'il n'avoit pu auparavant : car ils estoient tous deux de haute Maison & grande part. Car si la Maison de Grilli & Candalle appartenoit à des plus grands de la France. Celle (2) de Bretagne, de Vivonne & de la Chastaigneraye, ne leur en cede en rien : cela est aysé à prouver, & à comparer ensemble. Tous deux estoient braves & vaillants, tous deux hauts à la main, qui ne vouloient céder d'un poinct l'un à l'autre, & tous deux poinctilleux, harmeux (3) escalabreux. Enfin, tous deux se rendirent fort grands amis, & grands compagnons de guerre, vivants emprès en fort grande amitié & privauté. Aussi tous deux moururent en mesme guerre, & en mesme siege de Naples, comme j'ay ouy raconter aux miens qui estoient de ce temps.

---

(1) Lautrec.
(2) de la France, celle.
(3) harnieux.

Voilà pourquoy je dis que César a demeuré un peu manque en la description de ces deux soldats Romains, jaloux, envieux l'un de l'autre : car, ou du tout il les devoit avoir rendu amis, ou d'eux-mesmes se devoient estre réconciliés, ou s'estre entretuez ; & par ce, si César l'eust mist par escrit, l'Histoire en fust estée plus gentille. Par cet exemple donc de César, il est bien aysé à conjecturer, comme les combats & les duels n'estoient gueres permis ny usitez parmy les Romains : car s'ils le fussent estez, les deux soldats tant ennemys, eussent bien-tost vuydé leur différend en deux ou trois coups d'espée & en un tournemain, sans y retourner si souvent. Aussi croy-je que leurs Consuls, Empereurs & Capitaines, en faisoient des ordonnances & statuts & deffenses de ne venir-là, afin qu'ils ne s'y amusassent, & tournassent toutes leurs animositez, poincts d'honneur, & vaillances, à bien servir leur République ; & aussi qu'en tels combats bien souvent se tue-t-il tel soldat, ou tel Capitaine, qui possible seroit assez bastant pour gagner une bataille, ou sauver un Royaume, dont j'en alleguérois bien des exemples, si je n'avois affaire ailleurs. Mais quant à moy, il me semble que les deux soldats Romains, sans couver si longuement une hayne, eussent mieux fait, toute deffense & service public mis à part, d'entrer au combat, & en eussent estez à ja-

mais plus estimez, comme firent ces Horaces & Cuyraces (1) : desquels la mémoire demeura immortelle, tant ils demeslerent si vaillamment leur combat, & si furieusement, que (comme disent aucuns qui en ont escrit,) ainsi qu'ils alloient au combat, & comme ils revindrent à approcher de trente pas, ils y eurent des uns ausquels le cœur attendri, & les larmes vindrent aux yeux, d'une telle horreur de s'entretuer les uns les autres, estans ainsi si proches parents; mais ressongeans après qu'il y alloit du salut & service public, par paction faite obstant toute considération, d'une rage cruelle s'entrecoururent les uns contre les autres, & se combattirent, que le massacre s'en ensuivit tel que nous lisons dans Tite-Live. J'ay veu ce combat le mieux représenté que je vis jamais chose, en la maison de Ville de Lucques, là-où vous verrez une furye de combattant peincte dans le visage, qu'il n'y reste rien que la parole : & en tous six, toutes diverses sortes de postures & de gardes : si-bien qu'il n'y reste aussi que le seul mouvement, & croy que nos Tireurs d'armes nouveaux d'Italie en ont tiré patron en plusieurs de leurs jeux d'armes qu'ils nous ont appris.

(1) Curiaces.

Nous lisons de Marc-Antoine comme il deffia Octave Céſar au combat de ſa perſonne à la ſienne, encore qu'il fuſt plus vieux que luy; mais Octave le refuſa; diſant qu'il y avoit aſſez de diverſes ſortes & manieres de mourir, ſans mourir de celle-là. La reſponſe certes eſt vile, & peu digne d'un tel Céſar, & d'un Monarque. Je m'aſſeure que Jules Céſar, ſon oncle, & ſon brave prédéceſſeur, n'euſt pas ainſi reſpondu, mais l'euſt bien pris auſſi-toſt au mot. Pour en parler auſſi franchement, Octave, encore que la fortune luy diſt eſtre le Monarque de tout le monde, n'eſtoit pas vaillant de ſa perſonne, ainſi qu'il le monſtra en la bataille de Philippes, comme très-bien Marc-Antoine le luy ſçavoit reprocher. Or bien je pardonne à Octave, puis qu'il n'eſtoit ſi vaillant, ny le cœur luy baſtoit pour venir juſques-là, ou bien que l'uſance n'en eſtoit telle parmy les Grands à Rome, puiſqu'elle n'eſtoit parmy les petits; ou bien qu'il eſtoit mieux aſſeuré de ſon faict, & qu'il auroit bien raiſon de ſon homme autrement, que ſans venir là, & hazarder ſa vie à la fortune d'une eſpée variable & inconſtante, ainſi qu'il luy arriva.

Mais s'il faut pardonner à Octave, il ne faut pardonner au Dauphin de Viennois Humbert, lequel ayant fait paix avec le Comte Aymé de Savoye, & puis voyant ſon bon, la vint rompre, ſans que le Comte y penſaſt. Dont le-

dict Comte faché, soudain luy despescha un Roy d'armes dit Savoye, par lequel il luy envoya un cartel, contenant en somme qu'il estoit un vray infracteur de paix, & que laschement il avoit en son absence envahy ses Terres contre son ferment; & à ceste occasion, qu'il le deffioit corps à corps, ou puissance contre puissance: & qu'il l'estimoit si grand Prince, qu'il sortiroit au combat en camp clos pour soustenir son honneur; autrement, il le réputoit lasche & meschant. Le Dauphin ne fit autre responsе à ce cartel, si non qu'il dit de bouche au Héraut : *Mon amy, di à ton maistre que la force & la vertu d'un Prince ne consiste point en force corporelle; & que s'il se veut tant vanter d'estre fort, nerveux & robuste, je luy respons que je n'ay torreau qui ne soit plus fort & roide que luy : par-quoy quand il s'y voudra esprouver, je luy en envoyeray. Et quant à l'armée, di-luy que s'il est bien pourveu & fourny à ceste heure de gens, que je le seray une autre fois à mon tour, & puis je l'yray trouver - là par* (1) *où il sera.* Ce qu'il fit au bout de quelque temps, & luy donna la venuë, & luy deffit toute son arriere-garde, chargée de butin, qui se retiroit.

Cette histoire, on la trouve dans la *Chro-*

(1) Part.

nique de Savoye. Voilà comment le galland se deffit du cartel à luy envoyé, auquel pourtant il devoit respondre par faict d'armes, puis que le Comte le louoit, & le tenoit si homme-de bien, qu'il n'y faudroit. Toutesfois, s'il fut un peu offensé par le refus, il le rabilla un peu par la deffaite qu'il fit en la victoire qu'il eut; car enfin, les Grands, en quelque sorte qu'ils obtiennent victoire, ils acquierent honneur & louange : mais pourtant, le camp accepté l'eust honnoré davantage parmy les gallands Cavalliers; & me semble qu'il fit une quasi semblable responsе que fit Corbane à ces braves Seigneurs François croisés de jadis en la Terre-Saincte : lesquels, tenant Antioche assiégé, ou eux estans plustost assiégés qu'assiégeants, à cause de la misere du long siege, de la famine, de la fatigue & incommodité de toutes choses qu'ils avoient pasty là-devant, & menacés aussi du grand secours qui leur venoit à dos; ils envoyerent Pierre l'Hermite vers le-dit Corbane, pour luy remonstrer & faire trouver bon, de la part de tous les Princes Chrestiens qui estoient-là, que, s'il vouloit mettre quelqu'un de ses Capitaines, en camp clos, ils en mettroient un autre, pour là desbattre & vuyder leur différend. S'ils en vouloient mettre davantage, ils en mettroient davantage; si-non, armée contre armée, & en lieu pareil. Mais Cor-

bane ruſé reſpondit, que c'eſtoit au vainqueur de donner les conditions & faire les loix ; que puis que les Chreſtiens ne connoiſſoient pas encore leur malheur, ou feignoient ne le connoiſtre, ils n'auroient jà de luy ceſte faveur de choyſir la mort dont ils voudroient mourir. Beau mot, certes. Quant aux Princes, il les envoyeroit à l'Empereur des Perſes tous priſonniers : quant aux ſimples ſoldats, il les fairoit eſclaves, ou les tailleroit en pieces, ainſi qu'il verroit, comme un arbre malheureux qui ne porte point de fruict. Quelle ſentence, ſi elle euſt ſorty à effect! Mais les Chreſtiens, par la grace de Dieu, emporterent la Ville. Paule Æmille raconte cette Hiſtoire.

Meshuy, il eſt temps de faire une fin ; mais pourtant, qui voudroit rendre ce diſcours parfait, il faudroit dire & diſcourir, à ſçavoir-mon, ſi toutes gens doivent eſtre reçeus aux combats & eſtaquades, & meſmes les vaſſaux & ſubjects contre leurs Seigneurs ? A quoy les Docteurs Duelliſtes, qui en ont eſcrit, diſent, que ſi le Seigneur offenſe mal le vaſſal premier, le vaſſal le peut deffier & ſe deffendre par les armes ; car le droit des armes eſt auſſi-bien deu à l'offenſé, comme celuy des loix. Mais ſi le vaſſal offenſe le premier, il n'eſt point receu en aucun deffy, d'autant qu'il eſt rebelle à ſon Seigneur, & par conſéquent perd ſon

droit des armes à l'endroit de son Seigneur, & celuy de vassellage.

Faudroit discourir aussi, & sçavoir si un soldat peut combattre un Capitaine, ou le sien mesme? J'en vis ceste dispute desbattre à Malthe, par Monsieur le Grand-Maistre, le Marquis de Pescayre, & autres Capitaines; & voulut Monsieur le Grand-Maistre, que Monsieur de Bellegarde y fust appellé, d'autant qu'il s'entendoit fort bien en ces disputes de querelles. Le tout se desbattoit sur ce subjet, à cause d'un soldat qui avoit appellé son Capitaine au combat. Il fut arresté que tout soldat qui a porté les armes deux ans durant sans intervalle, & qu'en ce temps il en aye fait digne profession & belle preuve, en se trouvant à toutes les belles factions & hazardeuses, & le prouvant, il peut combattre tout Capitaine duquel il aura receu injure, voire le sien propre, en s'ostant de sa Compagnie.

Je vis quasi pareille dispute entre le Capitaine Busq, qui mourut à la Terciere, & le Capitaine Brevet, son Lieutenant, tous deux Provençaux, & braves & vaillants Capitaines. L'on trouvoit estrange que le Capitaine Brevet deffioit ainsi son Capitaine: mais pourtant, Monsieur d'Estrozze, leur Colonnel, & autres Capitaines, luy dirent, que ledit Brevet le pouvoit faire en le quittant. Il est bien vray qu'il y a différence entre un

Lieutenant & un ſoldat; car le Lieutenant eſt Capitaine.

J'eſtois préſent à ceſte diſpute, où Monſieur d'Eſtrozze m'avoit fait appeller, & prié d'y aſſiſter pour en dire mon advis, où j'y vis alléguer force raiſons, *& pro, & contra.* Entre autres ceſte maxime que j'ay dicte cy-devant, où il paroiſt que le ſoldat qui a porté deux ans les armes en belles factions, pouvoit combattre un Capitaine; & cela a eu lieu parmy les Italiens, mais peu parmy les Eſpagnols, & encore parmy nos François de jadis : d'autant que ce mot de Capitaine eſtoit & eſt ſi ſacré, que le ſoldat qui offenſoit ſeulement ſi peu un Capitaine, eſtoit griefvement puny; car n'eſtoit appellé à ceſte eſtat qui n'en fuſt grandement digne. Si que j'ay veu tels Capitaines, voire plus de cinquante en ma vie, parmy nos Bandes, qui mériteroient d'eſtre aujourd'huy Colonnels, & tel ſoldat, qui mériteroit d'eſtre aujourd'huy Meſtre-de-Camp. Mais aujourd'huy, que noſtre Infanterie eſt ſi corrompue, deſpravée, & déréglée, que les Meſtres-de-Camp (la pluſpart) & Capitaines ſe font par douzaines, ainſi que la néceſſité le porte, & faute de paye, & ſi pourtant s'eſtiment autant que les plus braves & famez. En quoy il y a différence : car tel Capitaine y a-t-il, qu'un Gentil-Homme de marque ſe faiſoit tort de le combattre, en-

core qu'il alléguaſt qu'il y a tant de temps qu'il porte les armes. Mais comment les portent-ils? En les traiſnant, & en tenant les champs, cherchant les Paroiſſes, en vivant & rançonnant le bon-homme, & ſe trouvant peu aux belles factions. Quand ce vient à une bonne affaire, ils ont autant de cœur que Putains. Je parle d'aucuns, mais non de tous.

Comme nous diſons du Capitaine, de meſmes en faut dire du ſoldat, lequel ſe vantera avoir porté les armes tant de temps. Mais quoy! C'eſt en faiſant la vie de ripaille, commme j'ay dit du Capitaine. Et qu'il faille recepvoir telles gens en combats, ce ſont abus. Ouy bien les braves Capitaines & bons ſoldats ſignalez, deſquels la vaillance eſt très-eſprouvée, dont nous en avons encore force parmy nos Bandes; car je ſerois bien marry de parler de tous en général, ainſi que je les loue en mon Livre des Colonnels (1). Voilà ce que j'en ay ouy diſcourir à de braves Capitaines en cette diſpute que je viens de dire : & entre autres beaux exemples, allégueront Monſieur de Maiſon-Fleur, gentil & brave Capitaine de ſon temps, lequel, eſtant à la guerre de Flandres, pour contenter un ſoldat qui ſe

(1) Ci-deſſus Tome XI.

doulloit (1) de luy, s'offrit de le combattre. Le ſoldat le prit au mot, & ſe battirent ſi bien, qu'ils ſe tuerent. Brave & vaillant acte, certes! Aucuns louerent la vaillance & la généroſité du-dict Maiſon-Fleur: autres la blaſmerent d'avoir deſrogé à l'authorité de Capitaine, & l'avoir trop abbaiſſée; & qu'en tel cas, il la falloit maintenir juſques au bout, & ne la mettre en balance ſans l'advis des plus grands Capitaines, ou Ordonnances des Généraux: mais de gayeté de cœur s'aller battre comme il fit, force gens luy donnoient blaſme; car enfin, il faut honnorer ſon eſtat, & ne le mettre à ſi bon marché.

Le Capitaine Bourdeille, mon frere, brave & vaillant certes, (je ne penſe point faillir ſi je le dis; car il eſtoit tel eſtimé de ſon temps,) eſtant en Piedmont, commandant à des gens de pied, il avoit avec luy un fort brave ſoldat qu'on nommoit le Capitaine Tripaudiere, Gaſcon, qu'il avoit eſlevé, dreſſé, entretenu avec luy l'eſpace de ſix ans, & fait voir ſon monde aux guerres de Piedmont, d'Hongrie, & de Parme, le menant tousjours quant & luy, l'aymant fort, & luy ayant appris à tirer bien des armes, car mon-dict frere les avoit très-belles

(1) plaignoit.

en la main. Par cas, ce Tripaudiere fut suborné & gagné par Monsieur de Bonnivel (1), pour lors Colonnel en Piedmont, pour estre avec luy l'un de ses Capitaines entretenus, dont il laissa mon-dict frere, qui, en estant despit, le fit appeller sur le pont de Pau (2), qui ne faillit d'y aller, tant il s'estoit fait présomptueux : mais en y allant, il fut rencontré par aucuns Capitaines, & retourné en la Ville, & mené à Monsieur de Brissac, pour empescher le combat, qui envoya querir mon-dict frere pour les accorder. La chose fut fort disputée, & mesme des vieux Capitaines de là, qui dirent n'y avoir aucune raison, qu'un petit Capitaineau entretenu depuis trois jours, se battist contre le Capitaine Bourdeille, (qui ne vouloit que se battre, & point s'accorder) ayant commandé il y avoit long-temps; de plus, qu'il estoit Gentil-Homme de fort bonne part & bon lieu, appartenant à des plus Grands de la France. Force Capitaines remonstrerent au Capitaine Bourdeille, veu ses qualitez, qu'il se faisoit grand tort & à tous eux, de s'abbaisser par trop, que de vouloir se battre contre un qui n'avoit pas trois jours qu'il n'estoit que son simple soldat, sa créature,

(1) *ou* Bonnivet, *comme ci-après.*
(2) du Pô.

& fait Capitaine nouveau, encore de gayeté de cœur & ſans ſubject. A quoy ne vouloit entendre le Capitaine Bourdeille; car il eſtoit un jeune homme eſcabroux (1), vieux Capitaine pourtant. Mais enfin, il fut tant perſuadé des grands & vieux Capitaines de par-de-là, & de ſes compagnons, de ſe contenter que le-dict Capitaine Tripaudiere luy fiſt une fort grande ſoubmiſſion, & luy requerant fort ſes bonnes graces & amitié; à quoy il s'accorda : mais jamais il ne l'ayma plus, & en fit peu de compte; car il eſtoit ennemy d'un ingrat.

Un peu avant ce différend, il en eſtoit arrivé un entre le Capitaine la Chaſſe, Provençal, vieux Capitaine & Gentil-Homme de bonne part, & le Capitaine Riolas, vieux Capitaine auſſi, que j'ay veu ſuivre feu Monſieur de Guyſe le Grand, & mourut à l'aſſaut du ſiege de Royan près de luy. Quand ce fut pour les accorder, il y eut grande diſpute, bien qu'ils fuſſent tous deux eſgaux Capitaines, en valeur & honneur, & expérience; mais le Capitaine la Chaſſe ſe diſoit Gentil-Homme, & avoit ce poinct par-deſſus Riolas : à quoy Monſieur le Mareſchal, & autres

(1) eſcalabreux, *comme en beaucoup d'autres endroits.*

autres grands Capitaines, eurent de l'eſgard.

J'eſpere en mon ſecond Livre parler de pluſieurs accords de querelles que j'ay veu faire & ouy dire, enſemble des paroles & ſatisfactions qui s'y ſont dictes & practiquées: en quoy du tout je m'en rapporteray aux grands Capitaines, & meſme ſur le ſubject, ſi les Gentils-Hommes bien qualifiés, & Capitaines encore bien ſignalez, n'ont pas quelque poinct ſur les autres, que du commun, puis que deux vertus ſont plus puiſſantes qu'une. En voicy un autre conte, & puis plus, mais bien divers aux deux précédents.

Un ſoldat de la Colonnelle de Monſieur de Bonnivet, en Piedmont, vint à offenſer un Tambour du Capitaine Sainct André. Le Tambour, qui eſtoit brave & courageux, (comme j'en ay veu aucuns parmy nos Bandes, qui ſçavoient faire autre choſe que toucher la caiſſe,) demande à ſe battre contre le ſoldat, & le fait appeller. Le ſoldat le refuſe tout-à-plat, diſant que ce ſeroit un grand reproche à luy, vieux & ſignalé qu'il eſtoit, de ſe battre contre un Tambour; & pluſieurs Capitaines tenoient ceſte opinion pour luy. Par-quoy Sainct-André, que j'ay veu très-brave Capitaine & Gouverneur d'Aigues-Mortes, deſpuis ſe radviſe d'oſter la caiſſe à ſon Tambour, & luy donne en récompenſe l'arquebuſe à porter, avec remonſtrance qu'il luy fait, de la faire bien valloir en tou-

tes belles entrepriſes & rencontres, ſi qu'il ſe rende capable ſoldat pour avoir raiſon de ſon ennemy; à quoy il ne fault : car dans trois mois, il ſe fit fort reconnoiſtre, au bout deſquels il fait appeller ſon-dict ennemy, qui, ſans aucune excuſe, y va, & ſe battirent & ſe bleſſerent fort bien tous deux. Nos Capitaines de gens de pied en peuvent là-deſſus dire leur advis.

Il faut maintenant dire un mot d'une diſpute que j'ay veu faire & la desbattre, à ſçavoir ſi en ces combats d'appels l'eſlection d'armes s'y fait, & s'y doit faire, comme en camps clos ſolemnels dont nous venons de parler cy-devant. Aucuns diſent que ſi, autres que non : comme, par exemple, un, qui eſt offenſé, fait appeller celuy qui l'a offenſé, & luy mande qu'il l'attend en tel lieu, avec telles armes, ou en pourpoint, ou en chemiſe, avec l'eſpée & la dague, ou l'eſpée & la cappe, à pied, ou ſur un bon cheval, & une lance ou piſtole, armé ou deſarmé; ou que ce ſoit avec autres armes accouſtumées, ou non accouſtumées. Il y en a d'autres qui diſent, que s'il plaiſt à celuy qui eſt appellé, il l'ira combattre, & s'il ne luy plaiſt, il n'ira point, ſi non armé comme il luy plaira : d'autant qu'il n'y a point de confidants, parrains & juges, pour ordonner, diſent-ils, & décider des eſlections d'armes, ny les desbattre, comme aux

camps solemnels; & faut qu'elles se concertent & s'accordent entre les deux parties, ou par les deux seconds, ou autres: & mesme faut que l'offensé s'accorde à tout, pour avoir raison de son offense; autrement l'offensant luy trouvera une infinité de poinctilles, subterfuges & cavillations, pour faire, s'il veut, de grandes remises à se battre. Bien est-il vray, que, pour son honneur, il n'en doit user; car qui offense, il est tenu d'en faire réparation par les armes ou paroles: mais pourtant, tel offensé, s'il estoit estropié d'un bras ou d'une jambe, il se peut accommoder de telles armes à son advantage sur son ennemy, qu'il luy plaira; & la raison le veut ainsi, & qu'en nos Cours & ailleurs de nostre France, nous en avons veu force exemples, jusques à aucuns se vouloir proposer une coupe pleine de poison, & que toutes les deux parties adverses en beussent chascune la moitié. D'autres s'offrir marcher tous deux en une chambre pavée de rasoirs, pour se deffaire par ces deux moyens (pas beaux pourtant) aussi-tost l'un de l'autre. Tant d'autres inventions bizarres & sottes a-t-on voulu trouver, pour se deffaire les uns des autres par des eschapatoires ou autrement, dont je me passeray bien les conter.

Mais bien ay-je veu tenir en nostre Cour à des plus braves & vaillants Gentils-Hommes qui y fussent, & qui avoient acquis en

leur temps grande gloire d'armes, que ſi quelque Mignon nouvellement venu d'Italie & fraiſchement eſmollu à l'eſpée par le Patenoſtrier, ou Hieronime, ou Franciſque, ou le Tappe, ou le Flaman, ou le Sieur d'Aymard, enfant de Bourdeaux, gallant homme certes, quand ils vivoient, & que venant à la Cour affamé de gloire & d'honneur, & pour en avoir, on les vinſt quereller & appeller avec l'eſpée ſeule, ou l'eſpée & la dague, qu'ils ne s'y battroient point, & le combattroient pluſtoſt par autres armes qu'ils trouveroient advantageuſes pour eux, & luy donneroient à ſonger, & ou monteroient ſur un bon cheval & une bonne piſtole, & une eſpée ou lance, ou autrement, pour faire paſſer leur eſcrime. D'autres ay-je veu auſſi tenir ce poinct, que quand on eſt offenſé par ſupercherie, on peut combattre ſon ennemy comme l'on veut, meſme de le tuer d'un canon, ſi l'on peut. Mais pourtant, s'il veut eſtre ſi gallant, que n'uſer de telle revanche, mais en Cavallier tout gentil & tout noble, que d'appeller l'offenſant avec armes nobles, communes, & eſgales, il ne faut que l'offenſant en refuſe le combat: autrement, il luy iroit grandement & doublement de ſon honneur, pour avoir offenſé à l'advantage & en ſupercherie, & refuſer un honneſte & fort chevallereſque combat, que l'autre préſente en brave & généreux cœur. Il s'en

eſt veu beaucoup d'exemples de ceux qui en ont uſé de ſemblables traits.

Un autre exemple ay-je veu n'y a pas long-temps d'un Gentil-Homme, qui, ayant une parole à demander à un autre, le vint rencontrer & accoſter en un chemin, & luy demander quelque parole, & le brava fort de paroles bravaſches & outrageuſes; ſi-bien que l'autre s'en alla avec cela pliant les eſpaules ſans revanche : & dict pour ſes raiſons, que l'autre eſtoit monté à ſon advantage ſur un bon cheval adroit & bien maniant, & luy eſtoit ſur un jeune poulain, qui ne ſçavoit tourner ſeulement à pas une main. Au bout de quelque temps, il ſonge à en avoir raiſon, & le fait appeller pour ſe battre contre luy avec une eſpée & une dague, & en chemiſe. L'autre fit dire, par ſon ſecond, qu'il l'attendoit avec un bon cheval & une bonne eſpée; diſant par ſes raiſons, que puis qu'il ſe plaignoit tant auparavant de quoy il avoit eſté brave de ſon ennemy monté ſur un bon cheval, & luy ſur un meſchant, qu'il eſtoit à préſumer que monté de meſmes ſur un bon cheval, qu'il fairoit rage, & qu'il ne luy faiſoit point de tort de luy préſenter le combat à cheval, & qu'auſſi en tel point ils s'eſtoient entre-querellez. Celuy qui eſtoit offenſé, refuſa ce combat à cheval; ce qu'il ne devoit faire, ſelon l'advis de pluſieurs; car qui eſt offenſé, il faut qu'en toutes for-

mes & toutes armes raisonnables, il tasche à avoir raison de son offense. Toutes fois luy & son second, après s'estre advisez un peu, dirent qu'ils se battroient à cheval; mais qu'il n'en avoit pas sur l'heure; & pour ainsi le second requiert qu'il luy en fournisse, & en fasse venir deux bons, & en choysira celuy qu'il luy plaira. A quoy respondit l'autre, qu'il n'est semblable que son combattant prétendu n'aye un bon cheval, puis qu'il est riche Seigneur, & que ordinairement il en a chez luy de fort bons, & en mene avec luy quelqu'un tousjours, & aussi que son second en avoit sur le lieu trois ou quatre, qui estant requis de luy en prester un, le refusa, disant qu'il n'en fairoit rien : pour quant à luy fournir chevaux & en mettre sur les rangs un couple, & l'autre second les venir visiter & en choisir l'un, c'est un abus, cela ne s'est jamais veu, si non en combats solemnels, ainsi que j'ay dit par cy-devant, & l'appellé ou l'appellant ne sont nullement tenus de produire, ny chevaux, ny armes, si ce n'estoit quelques armes extraordinaires que l'un & l'autre proposassent, & qu'ils ne les eussent sur le lieu, & pour ce les demandassent ou accordassent terme d'en pouvoir recouvrer, monstrans en cela leurs braves courages, pour ne refuser le combat. Voilà comment il faut qu'ils s'entredonnent chevaux & armes par concert fait entre eux mes-

mes ou leurs seconds, en camps solemnels: il faut passer autrement selon leurs loix. Je l'ay ouy ainsi tenir aux grands Duellistes.

Un autre exemple ay-je veu d'un qui appella l'autre en chemise avec une espée & un poignard. L'autre fit response, qu'il ne veut point combattre en chemise ainsi nud, car c'estoit en hyver, & qu'il mourroit de froid, & qu'il se mortfondroit & engendreroit un bon rume, un catherre, ou un bon purigi (*a*) qui luy causeroit la mort; & quant à luy, qu'il n'alloit point là pour y mourir, mais pour y vivre par emprès, craignant cela plus que son espée. A tout cela, il y est très-bien receu, & peut fort bien garder son pourpoint pour son combat. Aussi est-ce un abus que de se battre en chemise blanche; mais il faut aussi visiter les pourpoints, s'ils ne sont point plus advantageux les uns que les autres, & s'il n'y a point de fer, ou maille, ou papier collé: & cela peuvent faire les seconds, dont pourtant en est arrivé des inconvénients par telles visites. Autrement se fait il en camps solemnels; car si celuy qui a les armes, propose à l'autre de se battre en chemise, il faut que cela soit, & qu'il passe par-là.

(*a*) Pleurésie. Les Courtisans, non contents de corrompre ce mot, le faisoient masculin. Montluc s'en est servi.

Deux autres exemples ay-je veu de deux, dont l'un eſtoit malade d'une fiebvre, & l'autre qui s'eſtoit deſnoué un pied. Ils furent appellez par leurs ennemis, avec une eſpée & une dague, & à pied. Eux, courageux, ſe faſchans de s'excuſer à faute de ſe battre, mandent qu'ils ſe veulent battre à cheval, & une bonne eſpée. Ils y doivent eſtre receus, ny rebuttez de leurs excuſes. Autrement eſt-il aux camps ſolemnels, teſmoing celuy de Monſieur de Bayard, au conte que j'ay dit cy-devant de luy. Tant d'autres exemples alléguerois-je ſur cette eſlection d'armes en ces appels, que aucuns veulent faire reſſembler aux camps ſolemnels, qui eſt un abus; car il n'y a nulle conjonction ny reſſemblance en cela. Et voilà pourquoy ces camps ſolemnels ſont plus à eſtimer que les autres d'appel, comme ont dict les grands Docteurs Duelliſtes; d'autant qu'ils ſe font par Loix, Statuts, Ordonnances, Réglements, anciennes Couſtumes, tant par les Juges, Mareſchaux-de-Camp, parrains & confidants, & autres grands perſonnages de guerre, & anciens Docteurs, qui les ont ordonnez, réformez, & policez. Encore que je ne me veuille deſtourner de mon dire qu'il y a abus auſſi-bien aux uns qu'aux autres, mais en l'un plus qu'en l'autre : pourtant il faut tout remettre à la raiſon, ſelon laquelle on ſe doit régler, & par ce on ne faillira point.

J'eusse fait ce Discours bien plus long sur cette dispute d'eslection d'armes, & en eusse allégué force autres raisons & exemples; mais je n'aurois jamais fait. Il faut donner la plume à ceux qui en peuvent mieux escrire que moy. Et tout ainsi que je parle de l'eslection des armes, il faut aussi entendre de mesme de l'eslection des lieux pour se battre; car il y en a de suspects, ausquels faut bien adviser pour les eslire.

Or faisons fin, encore que j'aye un champ très-ample, pour le semer de plusieurs belles disputes, raisons, questions, exemples, contes, histoires; mais c'est pour ceux qui sont en cela mieux entendus que moy. Je fais doncques fin, priant tous Cavalliers, Capitaines, Soldats, de m'excuser, si je n'ay mieux dict; protestant pourtant, que mon advis ne procede point tant de mon débile cerveau, comme de plus grands & plus experts en cela que moy, desquels j'ay appris & suis prest d'en apprendre d'autres fort librement, & de ceux qui me voudroient enseigner.

Je croy bien que si un feu Monsieur l'Admiral, un Monsieur d'Andellot, un Monsieur de Guyse le Grand, qui s'entendoit en cela mieux qu'homme du monde, & qui en discouroit des mieux, comme je l'ay veu; un Mr. de Montluc, un Mareschal de Belle-Garde, un Mareschal de Biron, un Mr. de Biron, son fils, qui est aujourd'huy un des grands

Capitaines de France, & tant d'autres Capitaines, tant de Gens d'armes, que d'Infanterie, qui ont veu tant de combat, euſſent entrepris ce Diſcours, je croy que ce fuſt eſté la plus belle choſe qu'on viſt jamais.

Je ne me deſparts pourtant encore de mes Diſcours, pour y enfiller un autre, ſur une diſpute que j'ay veu faire ſouvent parmy les grands Capitaines & gens de guerre, à ſçavoir ſi un Général d'armée, ou autre ayant un grand commandement, eſtant en ſa Charge, doit refuſer le combat qu'un autre ſon pareil luy préſente, & auquel il le deffie? Sur laquelle diſpute j'allégueray cet exemple, qui eſt fort beau, de Monſieur le Marquis de Peſcayre, ce grand Capitaine, lequel, lors que les François furent chaſſés de l'Eſtat de Milan, (dont il en fut le principal chaſſeur,) il vint aſſiéger dans la Ville de Come, Monſieur de Vandeneſſe, frere puiſné de Monſieur de la Palliſſe, lequel, encore qu'il fuſt fort petit d'eſtature & de taille, & n'euſt l'apparence ny la grace de ſon frere Monſieur de la Palliſſe, ſi ne luy cédoit-il en rien de valeur & d'audace. Car parmy les ſiens, il eſtoit appellé le petit Lyon des François: meſme les Eſpagnols luy donnerent ce nom; en parle ailleurs. (1) Eſtant donc aſſiégé

(1) Ci-deſſus Tome VII. Diſcours IX, Article II, page 97, &c.

dans cette Place, elle luy fut tellement battue & assaillie, qu'il fut contraint la rendre par composition de vies & bagues sauves, laquelle, luy voulant sortir, ne luy fut nullement observée, car elle fut du tout pillée & saccagée par les Espagnols & Lansquenets à la veuë du-dict Monsieur de Vandenesse, qui, rongeant son despit, au partir de-là, ne faillit d'envoyer tout aussi-tost un Trompette au-dit Marquis, & luy envoyer un cartel de deffy, l'appellant en duel. Mais les Espagnols, desquels il estoit le pere, & le plus aymé Général qu'ils avoient jamais eu, ny eurent oncques, ne voulurent jamais qu'il respondist à ce cartel, ne qu'il entendist au combat, encore que le-dict Marquis ne desirast autre chose (ce disoit-il, & le faisoit par beau semblant paroistre) : eux alléguans, que, d'autant qu'il estoit personne publique, & gagée au service de l'Empereur & du public, il n'estoit obligé qu'il se perdist pour chose particuliere, au moins qu'il s'y hazardast; dont le retinrent en despit de luy, dequoy la patie fut remise à une autre fois, qui s'entretint tousjours soubs un ardent desir de vengeance & de combat, tant d'un costé que d'autre; car, certes, ils estoient tous deux esgaux en prouesse : mais le malheur fut tel pour Monsieur de Vandenesse, qu'au bout de quelque temps, l'Admiral Bonnivet se retirant de Lombardie, mal-mené, & en desordre & con-

fusion, pour estre suivy de près de l'armée Espagnolle, ou commandoit le-dict Sieur Marquis, fut chargé fort rudement à Romagnano, où la route de nos gens fut telle, qu'il en fut tué beaucoup, entre autres Monsieur de Vandenesse estant sur la queuë, & faisant la retraite, d'une grande harquebusade qu'il eut dans l'espaule, dont le-dict Marquis en fut si désolé & faſché, ainsi que dict un Roman Espagnol, qui descrit sa vie, que, maugréant le Ciel, il disoit souvent en sa langue Espagnolle : *Porque le paresçia que estre hombre que era a el particular enemigo iavia sido quitado del Cielo y de la fortuna a su triumpho, y a su gloria esperada; porque siendo y à antes desafiado desseava estremamente verse con el en pelea particular por dar fin a su querella por su gran Honra.* Qui est en François : *Que la fortune & le Ciel luy avoient fait grand tort de luy avoir osté ceſt homme, lequel, estant son particulier ennemy, avoit esté destiné pour son triomphe & sa gloire espérée, d'autant que paravant ayant esté deffié de luy, il desiroit fort entrer en camp avec luy, pour terminer sa querelle avec son honneur.* Pesez tous ces mots, & voyez quelle superbeté & rodomontade Espagnolle.

Il me semble que j'oys encore Octave César sur la mort de Cléopatre, pour ne l'avoir sceu mener en triomphe à Rome. Ou

bien, (pour venir du plus grand au plus petit) d'un soldat Espagnol, lequel ayant eu une querelle contre un autre pensant le combattre, sur ces entrefaites vint à estre blessé bien fort en une escarmouche de siege : il ne fit que prier Dieu, & faire dire force Messes pour luy & pour sa guérison ; & quand on luy demandoit pourquoy il le faisoit, veu que c'estoit son ennemy, & autant de deffaite pour luy s'il mouroit, il respondit : *Parce qu'il me fascheroit fort, qu'il mourust autrement que de ma main, & faut qu'il en meure, ou plustost je me tuerois moy-mesme de despit.* Voilà une plaisante gloire !

Mais pour tourner encore à nostre premiere histoire du Marquis, j'en allegue une autre semblable de René d'Anjou. Lors qu'il vint au Royaume de Naples, il envoya un Héraut devers Alfonse d'Aragon, se disant Roy de Naples, & luy porta un gantellet tout sanglanté, ainsi qu'est la coustume d'aucuns deffis de ce temps, comme j'ay dit cy-dessus, l'appellant au combat de la part de son maistre. Alfonse accepta le gant, & puis demanda si René vouloit combattre corps à corps, ou bien avec toute l'armée ? L'autre respondit en armée. (Il fust esté plus beau de dire corps à corps.) Alfonse luy repliqua, qu'il acceptoit la battaille, & qu'à luy appartenant, par le droit des armes, comme à provoqué & appellé d'eslire le jour & lieu de la battaille, il eslisoit

ceſte plaine qui eſtoit entre Nola & Lacera; & que dans huict jours de-là, il l'iroit attendre avec ſon armée; ce qu'il fit au jour terminé. Mais René n'y alla pas, & ne chercha point la battaille. Toutesfois il ſe vint bien camper au camp d'où Alfonſe s'eſtoit party. Puis adjouſte le conte, que quelque Juriſconſulte de ce temps-là avoit eſcrit, qu'Alfonſe comparut dans le champ de battaille, mais non pas René, d'autant que ſes Barons l'en empeſcherent; luy alléguant qu'il n'avoit peu en cette ſorte deffier Alfonſe, ſe voulant mettre ſa perſonne & ſon Royaume en danger, ſans le conſeil & conſentement d'eux & des principaux du Royaume, du péril & intéreſts deſquels il eſtoit queſtion. De l'autre coſté, Alfonſe, lors qu'il fut appellé au combat, demeura quelque temps ſongeant là-deſſus, d'autant qu'aucuns luy diſoient, que René, qui n'eſtoit que Duc, ne pouvoit pour raiſon appeller Alfonſe qui eſtoit Roy. Mais enfin, luy ſemblant telle excuſe d'homme laſche & couard, il retint & accepta le combat: comme de vray, il n'avoit garde de le refuſer, eſtant ſi brave & vaillant Roy, comme on l'a deſcrit, & ſes actes l'ont monſtré.

Le Roy d'Angleterre ayant eſté deffié par le Duc d'Orléans de tirer quelques coups de lance avec luy ſeul, ou dix à dix, ou en foulle de cent à cent Chevalliers, pour l'amour des Dames, ou autrement, le Roy luy

fit reſponſe, qu'il n'y avoit nulle raiſon, qu'il eſgalaſt ſa Royale Majeſté avec ſon excellence & Seigneurie. Toutesfois, pour l'honneur & gentilleſſe, volontiers, de gayeté de cœur, abaiſſeroit Sa Majeſté juſques-là que de venir aux mains avec luy. Un fils, deſcendu de la noble Maiſon de France, luy faiſoit pourtant beaucoup d'honneur de ſe battre à luy, comme luy, tout Roy, à ce fils de France.

Un autre exemple de noſtre temps. Lors que la premiere fois Monſieur d'Alançon, frere à noſtre Roy, alla en Flandres, il y eut un Gentil-Homme Provençal, nommé le Chevallier d'Oraiſon, qui avoit une querelle contre Monſieur de Buſſy. Par-quoy, pour la démeſler, & pour plus grande oſtentation & bravade, part de la Cour & de Paris, & emmene avec luy le Seigneur de Gouille, pour lors le plus renommé tireur d'armes qui fuſt en la France, pour ſe battre avec Monſieur de Fernaques (1), brave & vaillant Gentil Homme, contre qui pareillement avoit querelle, & s'en vont rendre dans le camp de Dom Juan d'Auſtrie, eſtant lors la ſaiſon & permiſſion telle aux François, d'aller pour les Eſpagnols auſſi-bien que contr'eux. Y eſtant donc, allerent faire la révérence à Son Alteſſe, & luy faire

(1) *ou* Fervaques.

entendre, qu'ils estoient venus là pour le servir, & aussi pour appeller en estaquade deux Gentils-Hommes François, qui estoient au camp de Monsieur, party contraire, qui estoient Messieurs de Bussy & Fernaques: suppliant Son Altesse leur permettre le camp, & leur donner licence d'y envoyer un Trompette pour les y appeller. Dom Juan leur permit librement, & avec grande ayse, pour avoir par-là quelque petit subject de quelque affront à Monsieur d'Alançon, ou à ses Gentils-Hommes, & mesmes estans fort ses favoris. Estant venu le Trompette, & ayant fait sa charge, soudain il fut pris au mot. Ce qu'estant venu à la connoissance de Monsieur, despesche le Trompette, & mande par luy à Dom Juan, que la partie estoit par trop belle, pour permettre qu'elle se fist sans luy, & qu'il en vouloit estre: & que si Dom Juan y vouloit venir, qu'il feroit le tiers, & qu'ils advisassent le lieu, le jour, & l'heure, & qu'il seroit tousjours prest, si que possible par-là pourroient démesler & déterminer, non pas une simple querelle ny petits différends, mais oster toute occasion d'esteindre une grande guerre, qui s'alloit enflammer. Dom Juan, qui ne s'estoit attendu nullement, ny proposé, ny advisé, qu'on en vinst là, fut un peu esbahy pour le commencement, voyant une telle conséquence advenir. Toutesfois, comme brave, vaillant & généreux,

& comme fils de pere, accepte le deffy, & se resoult de se trouver à l'assignation. Mais ces grands Capitaines, qui estoient près de luy, compassans très-bien toutes choses, comme ils en sont maistres, mesmes les soldats Espagnols, qui en commençoient faire rumeur & à se mutiner, ne voulurent jamais permettre que leur Général, pour un certain petit & léger poinct d'honneur, s'allast ainsi perdre, & tout un Estat; car si cela avoit lieu, il n'y a Général qui ne fust ainsi souvent deffié, & auroit plus de peine à respondre à ces cartels de gens que l'on supposeroit exprès, que non pas à faire le deu de leur Charge. Par-quoy, il fut arresté & retenu par les siens, quelque instance qu'il fist de sortir. Par ainsi, telle entrepriſe fut rompue. En quoy les Espagnols furent fort mal contents de ces deux Gentils-Hommes deffiants qui estoient là venus dans leur camp, par leurs deffis, brouiller leurs belles ordonnances & polices de guerre.

Nous avons un frais exemple, en ces dernieres guerres, de Monsieur d'Espernon, & du Sieur d'Aubeterre reprenant les erres du Capitaine Maumont, qui, simple Capitaine qu'il estoit, avoit deffié mon-dict Sieur d'Espernon; ce qui estoit une grande dérision; mais aussi la paya-t-il bien comme il la méritoit, & bien employé: un simple Capitaine piéton, aller deffier un Colonnel!

Tout le monde luy devoit courir assus. Monsieur d'Espernon estant au service du Roy son maistre en France, lors qu'il mourut à Sainct-Clou, le Sieur d'Aubeterre, ayant quitté le party du Roy, qui luy avoit fait tant de biens, & pris celuy de la Ligue, ne pouvant prendre le gros gibier des Villes d'Angoulesme, Cognac & Xainctes, y ayant fait souvent entrepriſes, s'alla jetter sur le menu, & fit surprendre par son frere le Baron, le Chasteau de Villebois, qui estoit à Madame la Marquise de Mezieres, sa tante, qui l'avoit veu trois jours auparavant, avec plusieurs offres de service, & fait son frere le Baron gardien de ceste Place, par le moyen de laquelle il fait la guerre au Gouvernement de Mr. d'Espernon, d'Angoulmois & Xainctonge, & les ravage fort. Monsieur d'Espernon absent, tourné après la mort du Roy, il veut nettoyer son Gouvernement de tels ravageurs, & ravoir sa place, & tente les moyens ordinaires & premiers, par sommation de Trompette; mais n'y voulurent entendre. Par-quoy les va assiéger avec un fort beau appareil & attirail d'artillerie, & non point de petit compagnon, mais digne d'un grand Seigneur comme luy. Sur ces entrefaites, ledit Aubeterre envoye un cartel à Monsieur d'Espernon, pour l'appeller au combat. Mais Monsieur d'Espernon, en peu de mots, luy respond ainsi: *Je*

m'en vais pour le service du Roy, où ma Charge m'appelle : ayant fait là, je parleray à vous. Cependant, je suis fort homme-de-bien & d'honneur, & quiconque voudra dire du contraire, en aura menty. Et sur ce poinct, part avec ses troupes, & va faire son siege de Villebois, le prend en moins de huict jours, contre toute l'espérance de tout le monde, qui croyoit que d'un mois ne le prendroit; & ce à la barbe du-dict Sieur d'Aubeterre, qui estoit dans son Chasteau d'Aubeterre retiré avecques ses gens, sans donner une seule allarme au camp de Monsieur d'Espernon, qui n'estoit pas si grand, ny si bien gardé, qu'il ne deust estre un peu esveillé & fatigué; & ne secourut nullement son frere, ny ses compagnons, ausquels il avoit donné de belles paroles, & furent la pluspart tous pendus & tuez. Après cela, Monsieur d'Espernon part, & s'en va en Périgord, luy prendre le Chasteau & Ville de Nontron, sans qu'il luy en fist empeschement le moins du monde, encore qu'il eust fait une fort belle assemblée d'honnestes gens que je sçay & connois, ausquels ne tint nullement qu'ils ne vinssent aux mains, ce disoient ils.

Là dessus j'ay veu discourir à beaucoup de bons Capitaines, n'eust-il pas mieux valu audit Sieur d'Aubeterre de combattre en foule Monsieur d'Espernon, puis qu'il alloit de la

cauſe du Général, que de s'aller amuſer à compoſer ſon cartel & altérer ſa plume, duquel cartel ſeul ne ſe contenta, mais en alla encore faire je ne ſçay combien d'autres ſi grands, & ſi amples & longs, que l'on diſoit qu'ils ſembloient mieux ſes leçons qu'il avoit appris à Geneve, où il avoit eſté né, eſlevé, & endoctriné, que cartels de Cavalliers, qui doivent eſtre les plus brefs que l'on peut.

Nonobſtant, Monſieur d'Eſpernon, après avoir mis ordre aux affaires du public, ne laiſſe à vouloir entrer (ce diſoit-on, d'autres diſent non) en eſtaquade, & s'offrir d'aller dans Blaye ſur la parole de Monſieur de Luſſan, encore qu'il fuſt plus amy du-dict Aubeterre que de luy, & s'offre encore d'aller dans la baſſe-cour de Monſieur le Marquis de Trans; mais il s'y trouva des difficultez. Ceux du party de Monſieur d'Eſpernon diſent cela, les autres le nyent : c'eſt le moindre de mes ſoucys. Cependant, Monſieur d'Eſpernon ne chauma point, & luy fait la guerre à telle outrance, qu'il le contraint à quitter le party de la Ligue, & pour ſa ſeureté, & de ſon Chaſteau, de prendre celuy du Roy, & de l'aller trouver en France, & luy demander pardon. Eſtant-là, il ſe remet encore ſur la plume & ſes cartels, & en fait un, non de ſa teſte à ce qu'on dit, mais forgé, où je dirois bien, & luy fait tenir par un Tambour

qui luy préſenta à Xainctes, ſans en ſçavoir rien, dont pour ce il méritoit d'eſtre pendu, pour abuſer de ſa charge à l'endroit de ſon Colonnel; mais Monſieur d'Eſpernon luy uſa de miſéricorde : d'autres diſent qu'il le fit fouetter à ſa cuiſine juſqu'à mourir : dont il fut très-loué, & luy fit reſponſe, qu'il n'avoit point reſpondu aux deſmentys qu'il luy avoit donnez; & que lors qu'il y auroit ſatisfait, alors il parleroit à luy, & qu'après qu'il auroit fait le ſervice du Roy, en Guyenne, qu'il yroit en France, où il l'appelloit, & à l'armée du Roy, pour le combattre. A quoy Monſieur d'Eſpernon ne faillit; car ayant mis ordre à quelques affaires particulieres qu'il avoit en Gaſcogne, & y avoir amaſſé quelques forces pour mener au Roy, & mis ordre à ſon Gouvernement, il alla trouver le Roy en France, avec deux mille hommes de pied, & deux cents bons chevaux, qui fut un ſecours bon & à propos, dont aucuns diſent que le-dict Sieur d'Aubeterre le ſentant venir (ce que l'on ne préſume) partit d'avec le Roy, & s'en vint en ſa maiſon.

J'ay entendu dire que beaucoup de grands Capitaines, & entre autres Monſieur le Mareſchal de Biron, qui ſçait bien peſer les choſes, ne trouverent jamais bons ces deffis dudict Aubeterre, & qu'il n'eſtoit raiſon que luy ſimple Gentil-Homme, Séneſchal d'une pe-

tite Province, voire des moindres de la France, qui eſt Périgord, & qui n'avoit fait de grandes preuves de ſa perſonne encore au prix de l'autre, allaſt ainſi deffier un Duc & Pair de France, & Colonnel de l'Infanterie, & qui avoit gouverné paiſiblement ſon Roy, & manié l'eſpace de dix ans tous les affaires de l'Eſtat. Néantmoins il n'a jamais tenu au-dict Monſieur d'Eſpernon (ce diſoit-on) qu'il n'ayt combattu : & s'il euſt trouvé ledit Aubeterre au camp, infailliblement ſe fuſſent battus, encore qu'il en fuſt fort diſſuadé de pluſieurs raiſons, & de pluſieurs amis & ſerviteurs. Le Roy l'en ſollicitant d'accord, il dit, qu'il ne s'accorderoit que premier il n'en fuſt eſté diſputé & dit par les Officiers de la Couronne, diſant que cela leur touchoit à tous. Enfin, pourtant, un Gentil-Homme, que l'on connoiſt ſans le nommer, les accorda ſans autre cérimonie, & les fit embraſſer au bout d'un an, après s'eſtre bien envoyé des deſmentys, des cartels, & des injures, au grand eſtonnement de tout le monde : mais il vouloit paſſer en Provence, & ne vouloit laiſſer un tel ennemy derriere ſoy. D'autant que le-dict Sieur d'Eſpernon avoit juré cent fois de ne s'accorder jamais, & qu'il tueroit Aubeterre, & faiſoit porter l'attiffaict à ſa femme, qui eſtoit ma niepce, l'une des belles & honneſtes femmes du monde. Mais pourtant, l'accord fut tel, & ſi advan-

tageux pour Monſieur d'Eſpernon, que ledit Aubeterre le vint trouver à Angouleſme, là-où ils ſe reconcillierent encore mieux. Ainſi faut-il qu'on recherche les Grands, mais bien à propos.

Il en arriva de meſme à Monſieur de la Chaſtre, grand Capitaine certes. Il vint à eſtre querellé ſur un certain léger ſubject, & de gayeté de cœur, par Monſieur de Drou, brave Gentil-Homme, Capitaine des Gardes des Suiſſes de Monſieur d'Alançon, & l'envoya appeller un jour eſtant à la Cour de Monſieur. Monſieur de la Chaſtre, qui avoit fait de long-temps toute profeſſion d'honneur & de vaillance, ne refuſa point d'y aller. Mais par le commandement de Monſieur, il fut arreſté; ayant eſté remonſtré à Monſieur, par pluſieurs honneſtes gens & bons Capitaines qu'il avoit avec luy, qu'il n'eſtoit pas raiſon qu'un jeune Gentil Homme, encore qu'il fuſt de bon lieu & d'honneur, ſi ayſément s'allaſt eſprouver & battre contre un tel & grand Capitaine, vieux & expérimenté, & qui avoit tant fait de preuves, & donné tant de teſmoignages de ſa valeur, & pouvoit ſauver tout un public en une heure.

Il arriva de meſme à Monſieur de Sainct-Luc, brave & vaillant Seigneur certes. Ayant eſté deffié & appellé par Monſieur de Gouville, dont j'ay parlé cy-devant, eſtans tous deux à Anvers au ſervice de Monſieur, ainſi

qu'il alloit résolu au combat, & qu'il vouloit sortir hors la Ville, fut arresté par la Vergne, Capitaine de la Garde Françoise de Monsieur. Quand ces nouvelles en vindrent à la Cour, je vis aucuns discourir, qu'en cet appel l'on y devoit avoir eu quelque esgard & considération, d'autant que Monsieur de Sainct-Luc estoit qualifié, avoit esté Mestre-de-Camp des Bandes de Piedmont, des affaires & cabinet du Roy, Capitaine de Gens d'armes, Chevallier de l'Ordre, Lieutenant de Roy en Brouage & Isles de Xainctonge, & autres Charges. Autres disoient, que Monsieur de Gouville estoit Gentil-Homme, & fort noble par les belles armes, qu'il avoit en main, mieux que Gentil-Homme de France, & que ce fust esté une belle gloire à Monsieur de Sainct-Luc de se battre contre luy, comme il monstra bien, qu'il n'en fit point de refus, & encore plus belle s'il en fust reschappé, ainsi que son brave & généreux courage l'y pousoit.

J'alléguerois icy volontiers un exemple sur un différend, qui arriva un de ces ans entre Monsieur de Sainct-Gouard, tournant nouvellement Ambassadeur d'Espagne, & un Gentil-Homme de Xainctonge, duquel j'ay oublié le nom. Je n'en sçay pas bien le conte au vray; car pour lors je n'estois pas en France, & aussi que les uns me l'ont dict d'une façon, & les autres de l'autre. Voilà pourquoy

je

je m'en tays. Tant y a qu'après quelques petites gallanteries & bravades passées entre l'un & l'autre, le Roy fut informé du tout, & trouva fort mauvais les formes de procéder du Gentil-Homme à l'endroit de Monsieur de Saint-Gouard, d'autant qu'il estoit Gentil-Homme fort qualifié, Chevallier de son Ordre, & son Ambassadeur d'Espagne : & pour ce, le Roy luy envoye un de ses Hérauts d'armes, pour luy remonstrer sa faute, & luy signifier qu'il ayt à comparoistre devant Sa Majesté, & Officiers de sa Couronne, & de ne passer plus outre. Le Gentil-Homme s'excuse, & dict connoistre le-dict Monsieur de Sainct-Gouard, pour estre voisins, & estre Gentil-Homme comme luy ; ne sçavoir qu'il fust Chevallier de l'Ordre : mais qu'ayant premier commencé à offenser, il ne pouvoit moins faire que d'en avoir raison sans aucun respect; & que luy estant ainsi marqué de telles qualitez, devoit premier monstrer le chemin de la discrétion. Quant à le reconnoistre pour Ambassadeur, il ne le connoissoit nullement, ayant quitté l'Espagne, & par ce moyen, sa Charge expirée; & qu'en Espagne, tenant lieu & la place de Sa Majesté, il l'eust reconnu comme tel, & comme il eust deu, mais non pas en Xainctonge. Force autres choses & raisons allégua-t-il pour response au-dict Héraut, lequel, avec quelqu'un de ses amis, la fit aussi entendre au Roy, sans

vouloir aller vers luy, craignant son indignation.

Je ne mettray icy par escrit ce qui fut disputé & arresté là-dessus au Conseil du Roy; car je ne le sçay pas bien, ny ce qui s'y passa depuis, & aussi qu'il y a encore aujourd'huy force gens du Conseil & Capitaines vivants, qui le sçauroient mieux dire que moy. Je ne diray seulement, que sur cela j'ouys dire à un très-grand Seigneur, que le Roy, pensant faire beaucoup pour Mr. de Sainct-Gouard, & peu pour le Gentil-Homme, à le vouloir ravaller, fit beaucoup pour le-dict Gentil-Homme, de luy avoir envoyé un de ses Hérauts, comme si ce fust esté à un Prince estranger son pareil, ou autre grand Seigneur de son Royaume, au-lieu de luy envoyer, ou quelque Trompette, ou un Archer de ses Gardes, ou un Huissier de son Conseil, ou de la Cour, voir un simple Sergent de Masse, en quoy le Roy l'honnora de beaucoup. Je m'en rapporte à la vérité du tout, & au dire des grands Capitaines là-dessus.

Nous avons veu ces jours passez une grande querelle entre Monsieur le Mareschal d'Orlano & Monsieur de Montuspent (1), tous deux braves & vaillants Seigneurs, mais différents de qualitez & de charges, l'un Ma-

(1) Ornano & Montespan, *apparemment*.

reſchal de France, & l'autre Lieutenant de Roy en Guyenne. Ils furent preſts à venir aux mains, ſans beaucoup d'obſtacles, & meſme les deffenſes du Roy. On en parle fort diverſement: mais c'eſt un grand cas de ſe battre contre ſon Lieutenant-Général; en quoy on doit bien admirer nos Roys & autres grands Princes Souverains, qui ont empeſché ces abus, dont il en arrivoit beaucoup de maux.

Or, ſur ces comparaiſons de nobleſſes, de grades, de qualitez, d'honneurs, de valeurs, & autres ſubjects ſemblables, j'ay veu ſourdre parmy Seigneurs, Gentils-Hommes, Capitaines, & autres, force querelles & grandes diſputes, dont j'en alléguerois pluſieurs exemples, ſi je voulois: mais pour fuyr une prolixité poſſible trop faſcheuſe, je me contenteray d'alléguer ceſtuy-cy ſeulement.

Lorſque l'entreveue de la Reyne d'Eſpagne ſe fit à Bayonne, noſtre Roy & la Reyne ſa mere s'adviſerent, pour plus honorer la feſte, d'envoyer Monſieur, frere du Roy (depuis noſtre Roy) juſques en Biſcaye, au-devant de la-dicte Reyne, avec cent ou ſix vingts chevaux de poſte, l'accompagnant pluſieurs Princes, Seigneurs, Chevalliers de l'Ordre, Capitaines de Gens d'armes, Gentils-Hommes de la Chambre, tant du Roy, que de Monſieur, & Gentils-Hommes ſervants, veſtus de leurs habillements de poſte,

fort riches & pompeux, qui estoient de velours cramoysy ou incarnadin d'Espagne, avec force passements d'argent : mais les uns estoient plus couverts & enrichis que les autres, c'est à sçavoir ceux des Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Chevalliers de l'Ordre, & Capitaines de Gens d'armes, estoient ainsi quasi tous pareils. Ceux des Gentils-Hommes de la chambre du Roy & de Monsieur estoient moindres ; & ceux des Gentils-Hommes servants encore moindres. Il y eut parmy ceste belle trouppe le Seigneur de Lignerolles, l'un des gallants de la Cour, & fort accomply, tant pour les armes, que pour la parole ; car il estoit tout plein de sçavoir, & qui avoit le cœur grand & glorieux : il n'estoit encore que Gentil-Homme de la chambre du Roy & de Monsieur, qui n'estoit pas petit honneur & tiltre de ce temps-là, & qui ne se sentoit moindre qu'aucuns Chevalliers de l'Ordre, & Capitaines de Gens d'armes, comme vous entendrez. Quand ce vint au despartement des-dicts habillements, & que l'on ne luy en donna que de ceux des Gentils-Hommes de la chambre, il le refusa tout-à-plat, & le renvoya bien loing, sans en vouloir nullement prendre : disant qu'il en méritoit aussi bien un des beaux & riches, qu'aucuns qui en avoient eu, entre autres nomma le Seigneur de Montsalès & d'Autefort, lesquels estoient de la-dicte Compagnie

des qualifiez & habillez de la grande sorte, & qu'il se sentoit autant qu'eux; & pour ce, il ne suivit Monsieur son maistre. Au retour, Montsalès sceut cecy, qui estoit haut à la main & bravasche: & ayant un matin rencontré, dans la Place de Bayonne, Lignerolles, ainsi qu'il alloit au lever de son maistre, l'accoste, & d'abord luy demande: *Lignerolles, avez-vous dict telle parole?* (qui est ce que j'ay dit cy-devant.) *Ouy*, respondit Lignerolles: *ce que j'ay dict, jamais je ne le desadvoue. Ah! Mort-Dieu*, dit Montsalès, *ne faites jamais comparaison de moy.* Lignerolles replique: *Quand j'en feray, je penseray vous faire autant d'honneur, comme possible à moy de tort. Ah! Mort-Dieu*, replique Montsalès, *vous avez suivy Bueil.* (Ce Bueil estoit ce brave Bastard de Sancerre, dont j'ay parlé cy-devant (1). „ C'en „ est l'une de mes gloires ", respondit Lignerolles; „ car j'ay suivy un brave & très-„ vaillant Capitaine, en de belles advantu-„ res de guerre, où j'ay bien servy mon „ Roy, & appris beaucoup de luy. J'en ay „ avant luy suivy d'autres en Piedmont de „ moindre qualitez que luy, mais pourtant „ braves & bons Capitaines, portant l'har-„ quebuse & la picque soubs leur charge,

(1) *Tome VIII, Discours LX, page* 46.

„ dont je m'en sens très-honoré. Je ne sçay
„ qui vous avez suivy en vos jeunes guer-
„ res." *Ah! Mort-Dieu*, dict encore Mont-
salès, *j'ay des qualitez que vous n'avez pas*;
(car il avoit l'Ordre & la Compagnie de
Gens d'armes de Monsieur d'Annebaut, qui
mourut à la bataille de Dreux.) „ Si vous
„ les avez, respondit Lignerolles, gardez-
„ les bien : elles vous font bien besoing.
„ Quant à moy, je n'en perds que l'attente
„ d'en avoir autant; car je les mérite fort
„ bien. Il n'y a qu'un an ou deux, que
„ vous estiez Guydon de Monsieur le Ma-
„ reschal de Sainct-André, & moy de Mon-
„ sieur de Nemours; & le suis encore, dont
„ je m'en sens autant honoré, que vous pen-
„ sez estre de vos grades : & si la faveur
„ vous a gagné le temps, il ne me peut
„ gueres tarder. Comme de vray, cela luy
arriva; car il eut toutes ces Charges. Force
autres choses se dirent-ils, mais voilà les
principales : si que je croy qu'ils se fussent
battus sans que nous arrivasmes, le Baron
de Vantenat & moy, qui allions au lever du
Roy, & les en gardasmes, bien qu'il fust
esté fait un bandon général & rigoureux sur
la vie, de ne mettre la main à l'espée, à cau-
se de l'honorable assemblée. Le Roy sceut
le tout, qui commanda à Monsieur le Con-
nestable de les accorder, lequel trouva, à
ce qu'ouys dire, que Lignerolles avoit fort

bien demeſlé ſes comparaiſons, & en homme qui ſçavoit dire & faire.

Il y eut puis après le Sieur d'Autefort l'aiſné qui voulut avoir auſſi ſa revanche à ſon tour, lequel avoit eſté fait Chevallier de l'Ordre, de frais, à Toulouſe. Par-quoy il envoya appeller Lignerolles hors la Ville, par Monſieur de la Gaſtine, très-brave Gentil-Homme, Lieutenant de Monſieur de Longueville. A quoy ne faillit Lignerolles, ayant pour ſon ſecond Nanzay, deſpuis Capitaine des Gardes. S'eſtans accoſtez, ils ſe retirerent à part, & les ſeconds à part auſſi. On ne ſçait qu'ils dirent, ſi non qu'on les vid deſpartir ſans ſe battre, & quaſi comme amis, dont pluſieurs en murmurerent; car ces appels ne ſe doivent jamais deſpartir ſans en venir aux mains : & falloit, comme j'ay dit, vaincre ou mourir, ainſi que la couſtume à Naples y eſtoit formelle, & s'eſt fort pratiquée.

Du regne de noſtre dernier Roy Henry II, fut fait un combat à Paris, en l'Iſle de Louviers, entre Monſieur de Sourdiac, dit le jeune Chaſteauneuf, de la Maiſon de Rieux en Bretagne, & Monſieur de la Chaſnaye-Nailler (*a*), du Pays d'Anjou, oncle de la

(*a*) Liſez *la Cheſnaye-Lalier*, & voyez les Remarques ſur le Ch. I. du 2. Liv. de la *Confeſſ. de Sanci.*

femme du-dict Sieur de Sourdiac, de la Maiſon du Bourg-l'Eveſque, que le-dict Sieur de Sourdiac avoit nouvellement eſpouſée. Se doutant de quelques propos, que je ne diray point, que prétendoit le-dict Sieur de Sourdiac, de la Chaſnaye avoir dict; & pour ce l'envoya appeller en la-dicte Iſle (*a*): où eſtant, ledict Sieur de Sourdiac luy demanda, s'il avoit dit tels propos? L'autre luy reſpondit, que ſur la foy de Gentil-Homme & d'homme-de-bien, il ne les avoit jamais dicts. *Je ſuis doncques content*, repliqua le Sieur de Sourdiac. *Non pas moy*, repliqua l'autre; *car puiſque vous m'avez donné la peine de venir icy, je me veux battre. Et que diront de nous tant de gens aſſemblez d'un coſté & d'autre deçà & delà l'eau, d'eſtre icy venus pour parler, & non pour ſe battre? Il y yroit trop de noſtre honneur : çà battons-nous.* Eux s'eſtans donc mis en préſence avec l'eſpée & la dague, ſe tirerent force coups avant ſe bleſſer. Aucuns diſoient, que le-dict Sieur de Sourdiac eſtoit armé, & meſme qu'aucuns ouyrent le-dict la Chaſnaye cryer haut : *Ah! paillard! tu es armé*, ainſi qu'il l'avoit taſté d'un grand

(*a*) Ce duel arriva le 31 Mars 1579. La cauſe en fut un procès, que le jeune Château-neuf faiſoit à la Cheſnaye, qui avoit été ſon tuteur.

coup, qu'il luy avoit tiré au corps. *Ah! je t'auray bien autrement.* Et se mit à luy tirer à la teste & à la gorge, à laquelle il luy donna un grand coup à costé, qu'il ne faillit rien, qu'il ne luy coupast le sifflet; dont ledict Sourdiac ne s'estonna nullement; ains redoublant son courage, luy tira une grande estoquade au corps, & le tua. De dire qu'il fust armé, je ne le puis croire; car je l'ay tousjours connu brave & vaillant, les armes bien en la main, & l'honneur en recommandation pour faire telle supercherie : & bien luy servit de bien faire, & bien parer les coups; car le-dict Sieur de Sourdiac, qui estoit mon grand amy, me le conta quelque temps après ce combat, me jurant n'avoir jamais veu un si brave, & vaillant, & rude homme que celuy-là : comme de vray, il l'avoit bien monstré en plusieurs guerres de Piedmont & de France, & estimé fort mauvais garçon. Encore le monstra-t-il en ce combat; car il avoit quatre-vingts ans lors qu'il y vint, & mourut ainsi (1) à belle vie belle mort, qu'il faut fort estimer; & surtout aussi son brave cœur & son ambition de n'estre voulu partir de la place assignée, sans se battre, & ne s'amuser trop à parler: comme de vray c'est une grande honte,

(1) mourut. Ainsi.

quand on vient là, de s'en retourner sans venir aux mains, & de se contenter en satisfaction de paroles.

Certes, quand on est en un logis du Roy, ou une campagne, qu'une armée, une Cour marche, ou en d'autres lieux, l'on se peut esclaircir du différend par paroles comme l'on veut; mais quand on est une fois entré dans le camp où vous estes appellé, c'est une chose peu noble, que de venir aux paroles, & laisser les armes à part. Je m'en rapporte aux grands Capitaines.

Et pour tourner encore au discours de Messieurs de Montsalès & Lignerolles, ils furent en leur temps braves Gentils-Hommes. L'un fut tué à la battaille de Jarnac : & l'autre fut assassiné à Bourgueil en Anjou, la Cour y estant, par sept ou huict braves & vaillants Gentils-Hommes, qui furent le jeune Villeclair, dit la Guerche, principal querellant, accompagné du Comte Montafier, du Comte Charles de Manffol, de Sainct-Jehan, l'Orge, & autres; lesquels tous quasi finirent de mesme façon, (que je dirois bien, mais cela seroit trop long,) & tous tuez jusques au grand qui en fut autheur & fauteur (*a*): en

(*a*) Henri III, n'étant encore que Duc d'Anjou, avoit fait confidence à Lignerolles du dessein qu'avoit la Cour de se défaire des Chefs Hu-

quoy doit-on bien prendre garde quand l'on tue un homme mal-à-propos, en supercherie & advantage; car gueres n'a-t-on veu de tels meurtres, & de telle sorte, qu'ils n'ayent estez vengez de bille pareille, par la permission de Dieu, lequel nous a donné une espée au costé, pour en user, & non pour en abuser. Il est doncques meilleur & plus juste de démesler ses querelles par beaux appels & honorables combats, que par ces assassinats. Et qui sera l'homme, tant religieux & cérimonieux soit-il, qui voudra peser l'un & l'autre, ne trouve qu'un meffaict n'est si grand que l'autre? Je desbattis un jour cette dispute à un grand personnage Théologien, qui certainement m'advoua, que Dieu estoit grandement offensé en tous les deux meffaicts; mais un assassinat, un guet-à pand, est irrémissible, mesmes envers nos Grands, Juges, & Sénateurs de nos Cours, comme nous en voyons tous les jours de très-rigoureuses punitions. Je me suis un peu trop perdu en cette digression, pour avoir esté un peu lon-

---

guenots par certaine voye, qui ne fut pas suivie. Celui-ci ayant fait connoître à Charles IX, qu'il sçavoit la chose, ce Prince détermina le Duc son frere à faire tuer Lignerolles, plutôt que plus tard, de peur que, par son babil, les Huguenots ne fussent avertis de ce qui se tramoit contre eux.

gue ; mais pourtant, n'aura eſtée mauvaiſe, & poſſible aura pleu à aucuns.

Et pour reprendre noſtre chance premiere du Diſcours ſur les combats des Grands, je fairay ce conte, que j'ay leu en partie dans le Roman de Bayard, & l'autre dans un Livre Eſpagnol ; qui eſt, que le matin du jour de la battaille de Ravanne, ainſi que toute l'armée paſſoit au-delà du canal, Monſieur de Bayard dit à Monſieur de Nemours ſon Général : *Monſieur, allez-vous un peu esbattre le long de ce canal, qui eſt beau & plaiſant, en attendant que tout ayt paſſé.* A quoy Monſieurs de Nemours s'accorda, & prit en ſa compagnie une demy-douzaine de ſes grands Capitaines qu'il avoit avec luy, comme Meſſieurs de la Palice, de Bayard, d'Allegre, de Lautrec, & autres : & en ſe pourmenant, il dit à Monſieur de Bayard : *Monſieur de Bayard, nous ſommes icy en belle butte pour les Harquebuſiers, s'il y en avoit de cachez derriere ces hayes.* Et ſur ces propos, vont adviſer une troupe de vingt à trente chevaux, qui venoient pour reconnoiſtre l'armée, entre leſquels eſtoit Dom Pedro de Pas, Capitaine de tous les Genetaires. Si s'advança Monſieur de Bayard de la troupe, de vingt ou trente pas ; & les ſaluant, leur dit : *Meſſieurs, vous vous esbattez comme nous, en attendant que le grand jeu commence. Je vous prie qu'on ne tire point de*

voſtre coſté, & nous ne tirerons point du noſtre : ce qui fut accordé. Sur ce Dom Pedro luy demanda qui il eſtoit ; & il ſe nomma par ſon nom. Quand il entendit que c'eſtoit le Capitaine Bayard, qui avoit laiſſé tant de nom au Royaume de Naples, fut fort joyeux de le voir, & luy dit : *Hà, Monſieur de Bayard, je ne vous penſois pas-là. Toutesfois encore que je trouve voſtre camp renforcé de deux mille hommes de voſtre venuë & préſence, ſi eſt-ce que je me resjouys grandement de vous voir ſain & ſauf ; car on nous avoit dit, que vous eſtiez mort à la repriſe de Brezze, d'une grande bleſſure que vous y reçeuſtes,* (comme il eſtoit vray :) *mais, Dieu ſoit loué qu'il n'en eſt rien. Que pleuſt à Dieu y euſt-il une bonne paix entre nos Roys, afin que nous puiſſions nous pratiquer & deviſer enſemble comme bons amys & compagnns d'armes ; vous portant certes plus d'affection qu'à tous les François, pour vos grandes vaillantiſes, qui raiſonnent encore au Royaume de Naples.* Monſieur de Bayard, qui eſtoit fort courtois, luy rendit en cela ſon change au double, avec un fort honneſte remerciment. Si regardoit Dom Pedro, qu'un chaſcun portoit un grand honneur à Monſieur de Nemours, & demanda à Monſieur de Bayard qui eſtoit celuy-là ſi ſuperbement veſtu, à qui tous eux portoient ſi grand honneur & révérence ; car il eſtoit armé riche-

ment de toutes ſes armes, fors l'habillement de teſte, & par-deſſus ſes armes tant dorées que rien plus, une cotte d'armes de drap d'or friſé, & les armes de Foix eſlevées en broderie toute d'or; ce qui le rendoit bien remarquable, avec ſon beau viſage & ſon agréable jeuneſſe, qui montoit à vingt-cinq ans. Monſieur de Bayard luy reſpondit alors : *C'eſt Monſieur de Nemours, noſtre Général, nepveu à noſtre Roy, & frere à voſtre Reyne.* Il n'eut pas pluſtoſt achevé le mot, que ſoudain mettant tous pied à terre, Dom Pedro s'adreſſant, la teſte nue, à Monſieur de Nemours, luy dit : *Monſegnor, ſalva l'honra d'Eſpagna y de nueſtro Rey, totos quantos qu'aqui ſtamos ſemos ſervidores y cridos* (1) *de Vueſtra Altezzo.* C'eſt-à-dire : *Monſeigneur, ſauf l'honneur d'Eſpagne & de noſtre Roy, tant que nous ſommes icy, nous ſommes ſerviteurs de Voſtre Alteſſe.* Monſieur de Nemours, qui eſtoit la meſme courtoiſie, les remercia avec toutes les honneſtetez du monde, & puis leur dit : *Meſſieurs, je vois bien que dans aujourd'huy nous ſçaurons à qui demeurera le champ, à vous ou à nous : mais à grand'peine ſe démeſlera ceſte affaire ſans grande effuſion de ſang; & pour eſviter cela, ſi voſtre Vice-Roy vou-*

(1) Criados.

loit vuyder ce différend de ſa perſonne à la mienne, je fairois bien que tous mes compagnons & amis qui ſont icy avecques moy, y conſentiront: & ſi je ſuis vaincu, s'en retourneront en la Duché de Milan, vous laiſſant paiſible de deçà; auſſi s'il eſt vaincu, vous en retournerez tous vers Naples. Quand il eut achevé ſon dire, luy fut incontinent reſpondu par le Marquis de la Padulle, grand Seigneur Napolitain: „ Monſieur, „ je croy fermement que voſtre généreux „ cœur vous fairoit volontiers entreprendre „ ce que vous propoſez, & poſſible en vien„ driez à bout; mais ſelon mon opinion, je „ croy que noſtre Vice-Roy ne ſe fie point „ tant en ſa perſonne, qu'il y condeſcende, „ pour beaucoup de raiſons, & auſſi que les „ principaux de ſon armée l'en garderont". *Adieu donc, Meſſieurs*, dit Monſieur de Nemours: *je m'en vays paſſer l'eau, & promets de ne la repaſſer de ma vie, que le champ ſoit voſtre, ou noſtre.* Ainſi ſe deſpartirent.

Or, ſur ceſte propoſition que faiſoit Mr. de Nemours, pour ſe battre contre le Vice-Roy, il ſe dit, qu'entre ſes grands Capitaines que j'ay nommez, qui eſtoient près de ſa perſonne, luy dirent: „ Monſieur, vous avez pro„ poſé une choſe, qu'encore que vous ſoyez „ noſtre Général, auquel nous devons obéyr „ comme à noſtre Roy, puis que vous le

„ repréſentez, & nous eſtes donné de luy
„ pour tel, nous n'oſerions ny ne ſçaurions
„ vous permettre ce que vous avez offert,
„ ſi vous eſtes pris au mot, & en ſerions
„ repris grandement & menacez du Roy,
„ pour vouloir hazarder ainſi en un coup
„ ſon Eſtat de Milan, comme qui le joue-
„ roit aux dez ſur une ſeule teſte, encore
„ que nous vous tenons ſi courageux, vail-
„ lant, & adroit, que ce ſeroit bientoſt fait
„ du Vice-Roy. Mais auſſi, ſongez quelle
„ honte ce vous ſeroit, à vous qui eſtes ſi
„ grand Prince, & d'une ſi grande & illuſ-
„ tre race yſſu, que vous eſtes nepveu du
„ plus grand Roy du monde, d'aller com-
„ battre un inférieur à vous, encore qu'il
„ tienne le lieu qu'il tient, & ſoit Général
„ de ſon party, comme vous eſtes du voſ-
„ tre : mais pourtant il y a bien de la diffé-
„ rence de vous à luy; qui pis eſt, il eſt
„ vaſſal de la Reyne d'Eſpagne voſtre ſœur,
„ la plus glorieuſe & hautaine femme du
„ monde, laquelle pour ce ſeul trait vous
„ deſadvoueroit pour frere, & le Roy vous
„ en voudroit mal à jamais". Là-deſſus, on doit conſidérer les difficultez qui ſe font en telles choſes & combats, auxquels on requiert l'eſgalité des perſonnes, comme du bien Grand à Grand, cela eſt juſte & faiſable.

Nous liſons que, du regne de Philippes-le Bel, ſortirent de grandes querelles entre

le Comte de Foix & le Comte d'Armagnac, tous deux beaux-freres : de sorte qu'ils se deffierent au combat, & en prirent jour de duel, & fut assigné le lieu d'iceluy à Gisors, par la permission du-dict Roy Philippes-le-Bel. Il se lit qu'après la bataille d'Agyncourt, le Roy Charles VI envoya offrir l'espée & l'estat de Connestable au Comte d'Armagnac, (lequel s'estoit retiré en son Pays & maison,) comme le méritant par sa grande valeur, lequel accepta la charge, plus pour obéyr au Roy, que pour envie & ambition; mais avant partir, ayant grosse querelle avec le Comte de Foix, & ne voulant laisser son Pays en proye à son ennemy, il tascha d'en voir la fin par une guerre : mais le-dict Comte de Foix, ne voulant l'effusion du sang de leurs subjects, s'adviſa l'envoyer deffier de sa personne à la sienne, corps à corps, ou accompagné de dix Gentils-Hommes, ou moins, ou en plus grand nombre. Le Connestable accepta aussi-tost le combat, & se trouverent tous deux au jour & au lieu assigné. Mais les Comtes de Commenges & d'Estrac, les Vicomtes de Narbonne & de Carmain, avec les Capitaines Barbazan & Saincte-Trailles s'y trouverent; & comme bons moyenneurs de paix, les engarderent de se battre, & les rendirent bons amis, & les firent accoller de bon cœur, bien qu'ils avoient estez ennemis mortels. Le Comte de Foix se retira à Pau,

& de-là à Sainct-Jacques, où il avoit vœu; & le Comte d'Armagnac vers Paris, où il fit très-bien sa charge, & très-valeureusement, ainsi que nos Histoires le nous manifestent.

De mesme aussi il arriva au commencement de ceste guerre de la Ligue, que le Roy de Navarre fit quelque certaine déclaration, en laquelle il desiroit, luy & le Prince de Condé, son cousin, se battre contre Mr. de Guyse & Mr. du Mayne, freres. Le Roy ne le voulut; mais ne faut doubter que les uns ny les autres n'eussent nullement refusé le combat : auquel s'ils fussent venus, se fussent bien battus; car ils estoient quatre braves Princes, & vaillants combattants.

Il fut un bruit sourd à la Cour, du regne du Roy François II, que le Roy de Navarre, mal content de quoy il ne tenoit le rang près la personne du Roy, comme il luy appartenoit, vouloit en faire de mesme, & présenter le combat à Monsieur de Guyse, & prenoit pour son second Monsieur le Prince de Condé, qui, dès la journée d'Amboise, en vouloit à Monsieur de Guyse : nos Histoires en disent le subject. Monsieur de Guyse estoit tout prest de l'accepter, je sçay bien ce que j'en ouys dire à un Grand, & avoit pris pour son second Monsieur le Grand-Prieur de France, son jeune frere, très-brave & vail-

lant Prince, dont j'en parle ailleurs (1). Le choix n'en estoit point mauvais parmy ses autres freres. Il faut présumer que ces quatre vaillants champions, entrans dans le camp, eussent rendu un combat très-furieux. Les choses n'allerent point plus avant, pour les raisons que je dirois bien.

Sur-quoy je feray encore ceste petite digression, que, lors du-dict regne du Roy François II, vinrent à la Cour, à Sainct-Germain, la plus grand part de ses grands Capitaines & Chevalliers de son Royaume, par son mandement, pour adviser aux affaires de son Royaume, qui commençoit à se troubler. Parmy eux se trouva Monsieur de Montluc, lequel, un jour entretenant à sa façon bravasche & libre Monsieur de Guyse, vint à tomber sur le Roy de Navarre, & luy dire comme il l'avoit veu à Nerac, & l'ayant trouvé fort mal content de luy, dequoy il tenoit le rang près Sa Majesté qu'il devoit tenir, il luy avoit dict, qu'il luy devoit faire entendre son mescontentement, & le faire plustost appeller sur ce différend, & le vuyder de sa personne à la sienne, & qu'il n'y avoit meilleur expédient que celuy-là; & qu'il s'asseuroit tant de la valeur de Monsieur de Guyse, qu'il ne

(1) *Ci-dessus Tome IX, Discours LXXVI, page 35.*

refuſeroit ce party. A quoy Monſieur de Guyſe tout froidement reſpondit: *Montluc, les paroles que vous me dictes, me les dictes-vous de la part du Roy de Navarre, qu'il vous en ayt donné charge, ou de vous-meſme, qu'ayez entrepris de les dire?* Monſieur de Montluc luy reſpondit: *Monſieur, je ne les dis que de moy-meſme; parce que je vois que le Royaume s'en va brouillé fort par vos particulieres diviſions, & que je m'aſſeure tant de voſtre valeur, que le dict Roy vous offrant ce beau party, vous ne le refuſerez point, & par ainſi le Royaume demeurera en paix, par la mort de l'un ou de l'autre, ou de tous deux.* „ Vrayment, Montluc, à ce „ que je voy, (reſpondit Monſieur de Guyſe, „ tout en colere froide,) vous eſtes devenu „ fort politique, depuis que ne vous ay veu. „ Je ſuis d'advis que le Roy vous faſſe ſon „ Chancellier; & ſi vous eſtes un beau faiſeur „ de combats. Il vous ſemble que vous eſ- „ tes encore en voſtre Piedmont, parmy vos „ gens de pied, où vous les faiſiez battre „ comme il vous plaiſoit, & comme la quinte „ vous en prenoit. Le Roy de Navarre & „ moy nous ne ſommes point de voſtre gi- „ bier. Cherchez en d'autre ailleurs. Le Roy „ de Navarre, & moy, nous nous connoiſ- „ ſons il y a long-temps. Je le tiens pour „ un des braves & vaillants Princes du mon- „ de. Il ſçait bien auſſi ce que je ſçay faire.

„ Lors qu'il me fera entendre de ſes nou-
„ velles, je luy feray auſſi-toſt ſçavoir des
„ miennes. Allez, ſouciez-vous de vos affai-
„ res, & non des noſtres ". Qui fut fort eſtonné, ce fut Monſieur de Montluc, & à belles excuſes, qui, au bout de quelques temps, furent recues; car Monſieur de Guyſe l'aymoit fort, comme il luy monſtra depuis en pluſieurs endroits que je dis en ſa Vie (1). J'appris ce conte de bon lieu, le lendemain, que l'on voyoit Monſieur de Montluc fort eſtonné, & point braver comme auparavant; car Monſieur de Guyſe, outre qu'il gouvernoit tout lors, & eſtoit en très-grande faveur, il avoit dequoy par ſa valeur pour eſtonner un homme. Voilà comme il ne ſe faut pas meſler légérement des querelles & diſcordes des Grands.

Nous tinſmes auſſi à la Cour, qu'après la priſon de mon-dict Sieur le Prince de Condé à Orléans, & ſur ſon innocence, il voulut quereller mon-dict Sieur de Guyſe & l'appeller : mais cela fut accordé par la ſageſſe de la Reyne-Mere, qui fit-là un grand coup; car il y euſt eu là de grandes brouilleries. J'en parle ailleurs.

Nous liſons dans l'*Hiſtoire de Naples*, & ailleurs, comment ce brave Charles I, Roy

(1) *Tome IX, Diſcours LXXVIII, page* 78.

de Naples & de Sicille, & Alfonſe, Roy d'Arragon, eurent entre eux grande querelle pour le Royaume de Sicille, & pour ce, s'aſſignerent le combat par le conſentement des deux parties & ordonnance du Pape, devant Bourdeaux, eſtant pour lors au Roy d'Angleterre, duquel il voulut eſtre Juge, & leur permit. Charles, courageux François, ne faillit, dans le temps aſſigné, ayant traverſé toute l'Italie & la France, avec toutes les conditions & trouppes de gens ordonnez par le Juge, de ſe trouver de bon matin au jour qu'il falloit, & là attendre ſon ennemy le matin juſqu'au ſoir : & voyant qu'il ne venoit point, & ſe faiſoit tard, ny ſçachant nouvelles autres de ſon ennemy, ayant envoyé de toutes parts, il s'en alla, & reprint ſon chemin par-où il eſtoit venu. Mais Alfonſe, qui eſtoit un fin & caut Eſpagnol, avoit fait dreſſer des poſtes, & mettre des chevaux de relais & frais, ſi ſecrettement, que nul n'en ſceut rien, ny s'en apperçeut, prit la poſte, fit ſi grande diligence & ſi à propos, qu'il arrive préciſément une heure devant le ſoleil couché, (eſtant lors aux plus grands jours d'eſté) & entre dans le camp; & n'y trouvant point ſon ennemy, y brave & piaffe dedans, à la mode Eſpagnolle, prend acte de ſa diligence & ſon devoir, laiſſe coucher le ſoleil, & puis s'en retourne comme il eſtoit venu : ce qui ne fut trouvé

gueres beau pourtant d'aucuns; & d'autres disent, qu'il avoit observé les loix du duel, & avoit comparu à propos, & sans avoir laissé couler & perdre le temps, ny coucher le soleil, n'y venir la nuict; à quoy les Duellistes le temps passé prenoient fort esgard, & y poinctilloient fort (*).

Il se lit aussi dans l'*Histoire de Naples*, que Robert, petit-fils de ce Roy Charles I, estant assiégé dans Genes par Fréderic, & Maryé (1) Viscomte de Milan; ce Maryé appella Robert, au combat de seul à seul: mais Robert, encore qu'il fust très-vaillant, le refusa, parce que leurs dignitez n'estoient pareilles; car Robert estoit Roy de Naples. Dont sur ce il y a de belles disputes, que possible ailleurs nous déduirons, ne servant rien à nostre propos pour ce coup, si-non pour monstrer le combat de Grand à Grand.

Ce mesme Roy Robert fut aussi une autre fois appellé & deffié par Fréderic, Roy de Sicille, lequel l'eut aussi-tost pris au mot puis qu'il estoit son pareil, & Roy comme luy, sans que le Pape Jehan, indigné de ce deffy, excommunia le-dict Fréderic:

(*) *Il fust esté bien trompé, si Charles n'eust bougé de la place, comme il devoit.*

(1) Marie.

& pour ce, le-dict Robert en eut les mains liées; car à ce que disent les Docteurs Ecclésiastiques, il y va de l'ame, de se battre, voire de parler & conférer avec un excommunié : en quoy certes le-dict Pape trouva cet expédient meilleur, pour ne venir-là dans le camp, que ne fut celuy du combat permis entre le Roy Charles I, Roy de Naples, & le Roy d'Arragon, devant Bourdeaux, comme j'ay dict. Faut noter en cestuy-cy, que si le Pape Jehan fit contre l'ame du-dict Fréderic, pour l'avoir excommunié, il fit bien autant pour sa vie; car le-dict Roy Robert estoit très-brave & vaillant, comme il l'avoit monstré en plusieurs beaux exploicts, & que de frais il ne faisoit que de venir soustenir le siege de Genes, où l'espace de sept ou huict mois durant, y estant enfermé, tous les jours se rendoit sur les murailles en personne l'espée au poing, & là combattoit ordinairement vaillamment à repousser des ennemis, dont despuis estant sorty, prit terre à Savonne, & les deffit. Tant y a qu'il eust pu faire belle peur à ce Fréderic, s'ils se fussent affrontez, outre qu'il estoit un très-homme-de-bien & de dévotion, & que Dieu fust esté pour luy. De plus, il estoit du noble Sang de France, qui ne mentit jamais en telles bonnes occasions. C'est ce brave Robert, qui fut grand-pere de ceste brave & belle Reyne Jehanne I, la merveille de son temps,

temps, en toutes choſes. J'en parle en ſon Diſcours que j'ay fait d'elle (1). Voila aucuns deffis qui ſe ſont veus & préſentez de Grand à Grand, le temps jadis, & ainſi auſſi que nous en avons un aſſez frais.

Au temps de nos peres, du grand Roy François & de l'Empereur Charles, leſquels après s'eſtre longuement outragez de paroles & deſmentis par Hérauts & cartels, ſe deffierent au combat; mais ils n'y purent jamais parvenir, pour la difficulté & controverſe qu'ils eurent du lieu & des armes. L'Empereur Charles (diſent nos Hiſtoires & nos peres) diſoit à ſoy appartenir l'eſlection du lieu, comme ſe diſant provoquant & aſſaillant; & pour ce, en pleine aſſemblée du Pape, de ſon Sainct College, & de force Ambaſſadeurs, meſme de ceux du Roy, en voyant une grande difficulté du lieu, dit qu'il n'y avoit rien de meilleur que ſe battre dans une Iſle, ou dans un bateau de grande riviere, ou ſur un pont, avec une eſpée & dague, ou la cappe. Par ces mots, il monſtroit tout-à-coup avoir eſlection de lieu & d'armes. Enfin, c'eſtoit un maiſtre-homme. Le Roy, voulant garder ſon advantage en l'eſlection d'armes, qui les devoit fournir com-

(1) *Tome II, Diſcours VII, Article II, page 317 & ſuivantes.*

me provoqué & deffendeur, vouloit combattre à cheval, armé (en grand Roy & Prince) de toutes pieces, avec une bonne lance, & une bonne espée, bien qu'il ne fut jamais bien arresté du lieu du camp. Voilà pourquoy il ne voulut jamais recepvoir ny ouyr l'Héraut de l'Empereur, qu'il ne luy eust rapporté le lieu & la seureté du camp pour se battre; ce qu'il ne fit : ne fut aussi non plus accordé des armes, que l'Empereur avoit dit avec l'espée & dague; disant le Roy, que c'estoient armes trop communes & peu usitées parmy les grands Roys, qui vont à leurs combats, rencontres & battailles, tousjours sur un bon cheval, & bien armez, non point en petits piétons, soldats & espadassins, tous desarmez, desquels l'acte estoit combattre en telles armes & façons. En cela, il parloit selon l'usance des anciens Duelliſtes, comme j'ay dit cy-devant, qui vouloient que le corps fust couvert : autrement, c'estoit se battre en bestes bruttes. L'Empereur repliquoit, qu'ils ne se pouvoient combattre de plus belles & nobles armes que de l'espée, qu'ordinairement on portoit au costé, pour une marque très-insigne de noblesse & valeur, & comme pour une fidelle & ordinaire compagne en paix & en guerre, qui, de temps immémorial, avoit esté inventée, portée, usitée, & employée de tant de grands Empereurs, Roys, Princes, Ca-

pitaines, & vaillants hommes, par laquelle ils avoient fait de si beaux exploicts. Enfin, sur ces discordances, leur combat ne se fit point.

Le plus beau & le meilleur fust esté sans tant controverser, comme dit une fois en Sicille un vieux Capitaine Espagnol, sur ces discours, qu'il se fussent battus au beau mitan de leurs armées assemblées pour donner bataille générale, & sur ce poinct leur commander faire alte, & ne bouger sur la vie, & tous deux se deffier à la teste de leurs dictes armées, comme firent Æneas & Turnus, y comparoistre armez de mesmes armes desquelles ils devoient combattre en général, & là décider leur différend ensemble; avec conditions pourtant, que qui seroit vainqueur, ou vaincu, n'en seroit autre chose, & les deux armées se retireroient avec cela, sans s'entredemander rien, ny venir plus avant: & que jamais (me dit cest Espagnol) n'y fit si beau, ny se présenta plus belle occasion qu'au voyage de Provence, qu'il n'y avoit pas deux ou trois mois que l'Empereur avoit tant bravé à Rome, & ne demandoit que se battre comme j'ay dit; mais tant s'en faut qu'ils vinssent là, que le Roy ne voulut conduire son armée, & la donna à Monsieur le Grand-Maistre en Avignon, & luy se tint à Valence cependant: à quoy je repliquay, que le Roy, tout aussi-tost qu'il sceut le bandon général que l'Empereur avoit fait d'amasser

vivres à chascun pour huict jours, cuydant que ce fust pour venir assaillir son camp, aussi-tost s'y vint rendre pour donner bataille, & possible pour se battre main à main contre luy, si que l'Empereur ne s'en fust pas mieux trouvé; car le Roy avoit fait d'autres expertises d'armes sans s'espargner, ny estre espargné nullement, aux batailles de Marignan & de Pavie, tant signalées; ce que n'avoit fait l'Empereur encore: ce qu'il m'advoua; & pour conclusion, il ne me sceut que respondre, que son maistre estoit encore jeune, & qu'avec le temps, il pourroit faire d'aussi beaux miracles de sa main, que le Roy, qui estoit beaucoup plus vieux que luy.

Il fust esté bien aussi bon, sans venir au sang, que ces deux grands Princes eussent fait comme firent jadis nostre grand Roy Philippes-Auguste, & Richard, Roy d'Angleterre, qu'on nommoit Cœur de Lyon, grands ennemis l'un de l'autre, qui traitterent la paix au Guet d'Amours, (gentil nom certes), où s'estoient assignez journée & bataille, entre Bourdedieu & Chasteau-Roux, qui advint fort miraculeusement: car comme ils estoient prests pour affronter leurs batailles d'une part & d'autre, les deux Roys, par le moyen d'un Cardinal, firent faire alte à leurs armées, loing d'un trait d'arc ou plus, par convention faite, parlerent ensemble en ce-dict guet, où il y avoit un grand oumeau entre les-

dicts deux Roys; & comme ils s'entreparloient, sortit du dict oumeau un grand & gros serpent, horrible, & levant la teste, & siffiant contre ces deux Roys, lesquels, pour le tuer, tirerent aussi-tost leurs espées; mais il leur esvada, & ne sceurent ce qu'il devint. Aucuns crurent que c'estoit un Diable ainsi transformé: c'est un abus. Les deux armées, voyant ces deux Roys ainsi tirer leurs espées nues, pensant qu'ils se deussent battre, commencerent à s'esbransler & marcher l'une contre l'autre: mais aussi-tost allerent au-devant, pour leur commander de ne bouger, & reculer; ce qu'elles firent: & puis eux s'estans retournez en leur lieu, acheverent leur parlement si bien & beau, qu'ils arresterent une bonne paix, & s'en retournerent bons amis au-dict lieu de Bourdedieu, rendre graces à Dieu & à Nostre-Dame, en l'Abbaye dudict lieu. Voilà une gentille advanture, & très-heureuse rencontre, & bonne issuë! Si nostre Roy & l'Empereur en eussent pu faire de mesme, ce fust esté un grand miracle de Dieu, & qui eust apporté plus d'heur, que s'ils fussent venus aux mains & se fussent entretuez.

Nous avons, pour laisser les grands Princes & Roys, mais pour venir à de grands Capitaines, le deffy, que feu Monsieur de Langeay, Lieutenant-Général du Roy en Piedmont, envoya à Monsieur le Marquis del

Gouaſt, Lieutenant auſſi Général de l'Empereur en ſa Duché de Milan ; & ce ſur la négative que faiſoit le-dict Marquis de la mort & maſſacre de Céſar Fregouſe, & Rinçon, ſur Teſin, dont l'accuſoit fort & ferme Monſieur de Langeay, & luy vouloit prouver par les armes, & vouloit entrer en camp ſur ceſte querelle : & d'autant que le-dict Marquis y faiſoit quelque difficulté, le-dict Monſieur de Langeay le voulut faire appeller devant la Chambre Impériale, ainſi qu'ils y envoyerent leurs manifeſtes, qui ſe voyent en aucunes de nos Hiſtoires Françoiſes, Italiennes & Eſpagnolles, & là demander le combat ; ou bien, en cas de refus, demander luy eſtre fait raiſon ſur un acte ſi vilain, d'autant qu'il touchoit à toute une Chreſtienté d'avoir ainſi violé le droit des Ambaſſadeurs : laquelle façon de procéder, le grand Roy François approuva très-belle, & en fut fort content, ainſi que j'ay ouy dire à feu Monſieur le Cardinal du Bellay, ſon frere, qui en parle mieux que les Livres. Mais mondict Sieur de Langeay mourut ſur ceſte opinion & entrefaicte, dont n'en fut pas marry le Marquis ; car il eſtoit fort coulpable, voire autheur, ainſi que le croyoit tout le monde. J'en parle ailleurs (1). Ce combat eſtoit de

(1) *Tome V, Diſcours XIII des* Capitaines Etrangers, *pages* 163, 165.

Grand à Grand, & de Général à Général.

Ce brave Monſieur de Montmorency, non encore Conneſtable, mais Grand-Maiſtre de France, en fit de meſme à l'endroit du Conneſtable de Caſtille, devant Fontarabie, lors de la deſlivrance de Meſſieurs les enfants de France ; lequel faiſant du muſſart, ou pluſtoſt voulant ſe deſdire ſur ladite deſlivrance, & faiſant auſſi du renard, pour amuſer tousjours mon-dict Sieur de Montmorency, ſans palier autrement, luy envoya incontinent Monſieur de la Guyche, Gentil-Homme de la Chambre du Roy, luy dire qu'il adviſaſt à luy tenir ſa parole ſans l'amuſer davantage ; autrement, qu'il le deffioit de ſa perſonne à la ſienne, pour luy faire tenir ce qu'il luy avoit promis ſur la-dicte deſlivrance, & qu'il l'attendoit avec une bonne eſpée. Le-dict Conneſtable n'eut pas pluſtoſt ouy ces mots, bien qu'il fuſt brave & vaillant, qu'en un tournemain exécuta auſſi-toſt ce qu'il avoit tant délayé.

Je conterois force autres deffis de Grands, & appels ; mais je n'aurois jamais fait, comme celuy qui ſe fit du regne du Roy Charles, entre Monſieur le Mareſchal d'Anville (1), aujourd'huy Conneſtable, & Monſieur de Longueville, qui ſe deffierent tous deux

(1) Damville.

au Pré aux Clercs à Paris, ayant chascun son second. Monsieur le Mareschal avoit le Chevallier de Batresse, son Lieutenant de Gens d'armes, & Monsieur de Longueville, la Gastine, son Lieutenant aussi. De dire le subject de leur appel, & à quoy il tint qu'ils ne se battirent, cela seroit trop long.

Monsieur de Montpensier, & Monsieur de Nevers, du regne du Roy Henry III, se cuyderent aussi battre pour quelques propos fort picquants; mais le Roy leur en fit deffense, & les accorda.

Nous avons de frais aussi les appels de Monsieur d'Espernon, & de Monsieur le Mareschal Dorlano (1); de Monsieur de Guyse, & de Monsieur d'Espernon; de Monsieur de Genville, & de Monsieur le Grand. A quoy nostre Roy, très-advisé, sceut très-bien pourvoir, & empescher de venir plus avant. Il n'est pas besoing que le sang de ces Grands soit à si bon marché pour querelles particulieres, comme de nous autres petits compagnons. Il y va grandement de l'intéreſt public; car les Grands y sont fort nécessaires.

Or, il y a un poinct en nostre France, observé jadis estroittement, que, parmy les Chapitres de l'Ordre du Roy, les Chevalliers

(1) d'Ornano. *Voyez ci-dessus page* 242.

du-dict Ordre ne peuvent envoyer ny accepter cartel, ny combat de l'un contre l'autre, sans congé de leur Supérieur, qui est le Roy, ainsi que le sceut bien remonstrer feu Monsieur de Langeay à César Frégouse, sur un deffy qu'il avoit envoyé à Gaguin de Gonzague, pour se battre contre luy, tous deux Chevalliers de l'Ordre ; mais César s'excusa, disant n'avoir veu jamais les-dicts Chapitres de l'Ordre. Le-dict Gaguin s'excusoit de son costé aussi, que, puis que César luy avoit envoyé le cartel de combat, il ne pouvoit moins faire que de l'accepter, comme il avoit fait.

Les Chevalliers de l'Ordre avoient aussi ce privilege, qu'ils estoient exempts de se battre contre un qui ne l'estoit point ; & c'est ce qu'allégua le Seigneur Ludovic de Birague, brave & vaillant Capitaine, & qui a bien servy la France, contre Scipion Vimerquat, fils de Francisque Bernardin Vimerquat, tant renommé en nos guerres de Piedmont, comme le fils l'a esté aussi, & en celles de France, pour estre gentil Chevau-léger, sur un deffy que le-dict Scipion luy envoya pour quelques paroles fascheuses & outrageuses entre eux passées, parmy lesquelles estoit compris Monsieur d'Anville ; & ce du temps du Roy François II, & le Roy Charles dernier venant à sa Couronne, mettant en-avant, qu'il estoit Chevallier de l'Or-

dre, & qu'il luy estoit deffendu de se combattre par les loix de son Ordre, & pour d'autres raisons aussi; ce que sceut très-bien desbattre ledict Scipion, par un petit Traitté & Manifeste qu'il fit, que j'ay veu, aussi bien fait & composé qu'il est possible pour un homme de guerre.

Or, pour contrequarre à ces Chevalliers cérimonieux & si grands observateurs de leurs privileges & loix, qui certes sont abstraincts par elles aux combats contre autres qui ne le sont point, il leur faut proposer force exemples de plusieurs, qui ont voulu arracher l'Ordre du col, & l'ont suspendu, & se desmis de leurs grades & dignitez jusques au temps qu'ils eussent combattu. Nous en avons veu un exemple très-beau de feu Monsieur de Guyse, Claude de Lorraine, lequel se voulut desmettre de toutes ses grades, dignitez, & nobles qualitez de Prince, pour combattre Monsieur le Comte de Sancerre, qui disoit, que s'il luy faisoit cest honneur, qu'il avoit deux fort bonnes espées, l'une pour le service du Roy, & l'autre pour se battre à luy. Mais sur ces disputes, toute la vérité se descouvrit, d'autant que le Seigneur de Granvelle avoit fait surprendre un paquet, dans lequel fut trouvé l'alphabet du chiffre que ledit Seigneur de Guyse avoit avec le Comte de Sancerre, sur lequel il avoit contrefaict la-dicte lettre au nom du-dict

Seigneur de Guyſe, & luy eſcrivoit que le Roy ayant ſceu l'extreſmité de vivres & de poudres, en laquelle eſtoit Sainct-Diſier, qu'il adviſaſt de trouver moyen de faire une compoſition ſi honorable, que les hommes fuſſent ſauvez : car le Roy ne les pouvoit ſecourir. Sa lettre fut faite en chiffres, & donnée en ſecret à un Tambour François, eſtant allé au camp Impérial pour quelques priſonniers, par un homme interpoſé & à luy inconnu, qui diſoit avoir charge de Monſieur de Guyſe de la faire tenir ſecrettement au-dict Comte; (brave aſtuce certes!) lequel, n'ayant pu connoiſtre fauſſeté de la lettre, & la penſant vraye, s'eſtoit rendu ſur la parole de Monſieur de Guyſe, qui en vindrent là à ſe combattre; mais après, toute la vérité fut connue : & voilà en quoy il faut louer Monſieur de Guyſe & ſa généroſité, de n'avoir voulu faire rempart de ſa grandeur, pour ne venir point au combat.

Monſieur le Baron de la Garde ayant une querelle entre (1), Monſieur de la Mole l'aiſné, au commencement du regne du Roy Charles IX, ſe voulut ainſi deſmettre de ſon Ordre, pour le combattre à Paris : je les vis. Sur-quoy j'ay entendu dire, qu'ayant eſté demandé une fois à Dom Ferdinand de

(1) contre.

Gonzague, ſi un Chevallier d'Ordre pouvoit & devoit refuſer au combat un Chevallier qui n'eſtoit de l'Ordre, pour ne faire de préjudice à l'Ordre? Il reſpondit publiquement, qu'encore qu'il fuſt Prince & Duc, Chevallier de l'Ordre de la Toiſon, Gouverneur de l'Eſtat de Milan, & Lieutenant-Général pour l'Empereur en Italie, que, quand il auroit querelle d'honneur contre le Seigueur Pierre Eſtrozzy, qui eſtoit lors dans Parme, & Ferdinand devant, il ne refuſeroit jamais un tel Chevallier, encore qu'alors il n'euſt l'Ordre, ny les grades, qu'il a eu deſpuis par ſes œuvres vertueuſes, & vaillantiſes. Mais ceſtuy-là eſtoit un Chevallier ſans l'Ordre, qui en valloit bien une douzaine d'autres avecques l'Ordre.

Car enfin, encore que l'Ordre ſoit inſtitué par les Ducs de Savoye, de Bourgogne, & Roys d'Angleterre & de France, par une récompenſe, loyer, & marque de grand honneur, (ainſi que porte celuy de Bourgogne) *Pretium non vile laborum*; c-à-d. *C'eſt un prix point petit de ſes labeurs*; & que d'autres fois ces-dicts Ordres ayans eſtez très-bien entretenus, & ſuperſtitieuſement donnez à ceux qui le méritoient; deſpuis (& meſme en noſtre France) il s'eſt tant ravalé, & en a-t-on tant abuſé, que pour l'injure de nos guerres civiles, & pour gagner & entretenir des hom-

mes, il s'en eſt tant donné indifféremment, & aux uns & aux autres, qu'on ne voyoit que de toutes parts Chevalliers de l'Ordre de Sainct-Michel. Ce qu'abhorrant le Roy Henry III, dernier mort, inſtitua celuy du Sainct-Eſprit, auquel on y trouva puis après de l'abus autant qu'à l'autre; car il ſe fit autant commun que l'autre, voire pis, comme j'ay dit ailleurs, & ſe donna à force gens que je ſçay bien, plus par compere & par commere (comme l'on dit) & par faveur, que par la valeur & mérite; deſques j'en ſçay un, qu'un Secretaire des Commandements fit pour l'avoir receu en ſa maiſon, & luy avoir donné un diſner en paſſant; & pour luy rendre la pareille, le fit Chevallier, tout jeune enfant qu'il eſtoit, & n'avoit jamais veu armée Royale, ny veu Croix rouge ny blanche non plus, ſi-non ſur le dos du Preſtre quand il diſoit la Meſſe, ny rien fait de ſon corps: ſi-bien qu'on l'appelloit à la Cour le Chevallier d'un tel Secretaire.

Là-deſſus je laiſſe à diſcourir au monde, à ſçavoir ſi un tel petit Seigneur & Chevallier doit eſtre exempt de ſe battre contre un autre qui ne l'eſt pas, mais en eſt plus digne que luy? Voilà pourquoy il ſe faut mocquer de ces abus, & meſpriſer ces Chevalliers qui ſe fondent ſi for[t] ſur leurs prérogatives, voulans faire des gallands & des Ra-

minagrobis, qu'il leur semble qu'on les doive respecter & craindre avec leur Sainct-Michel, ou Sainct-Esprit.

Sur-quoy j'ay ouy faire un conte d'un Chevallier de l'Ordre, que venant de la Cour, de prendre l'Ordre, & allant en sa maison en poste, il fut rencontré de quelqu'un qui luy vouloit demander une parole, & le quereller. Il fut si estonné, qu'il ne sceut que respondre, si-non de tirer & monstrer son Ordre, qu'il avoit caché, & dire : *Que voulez-vous faire ? Voilà qui vous garde de vous attaquer à moy. Ne le respectez-vous point ?* Mais l'autre, n'y portant respect ny demy, s'en mocqua, & le dauba très-bien : & pour toute revanche, il dit qu'il s'en plaindroit au Roy, & au Chapitre, la premiere fois qu'il se tiendroit, pour avoir ainsi offensé l'Ordre. J'ay connu celuy qui fit le coup, & celuy qui l'endura.

Tels & semblables gens & Chevalliers ne faisoient à grand peine ce que fit Monsieur de Guyse le dernier mort, & tué à Bloys, l'année que le Roy Henry III tourna de Pologne, lequel, estant allé à la chasse un jour au bois de Madric, avec toute sa Cour, j'y estois, Monsieur de Guyse avoit quelque chose à demander à Monsieur de Bussy, qui venoit lors du siege de Lusignan, où il avoit esté fort blessé en très-vaillamment combattant selon sa coustume. Ainsi que la chasse

ſe faiſoit, Monſieur de Guyſe prend Monſieur de Buſſy à part, ſans faire rumeur, ny ſemblant d'aucune querelle, ayant commandé à ſon Eſcuyer de ſe retirer à part, & ne le ſuivre ſur la vie, & eſtant bien eſcarté dans le bois, comme je vis, n'y penſant nul mal, il luy demanda (tous deux tous ſeuls de ſa perſonne à la ſienne) la parole qu'il luy vouloit demander, & pour laquelle il l'avoit appellé; mais Monſieur de Buſſy l'en ſatisfit ſi honneſtement, que Monſieur de Guyſe eut occaſion de s'en contenter, & luy dire: *Monſieur de Buſſy, je me contente, vous jurant, que ſi vous ne l'euſſiez fait, nous nous fuſſions bien battus en ceſte place, où vous voyez comme je vous y ay amené en gallant homme, m'eſtant deſpouillé de ma Principauté, & des grades que j'ay ſur vous, pour me battre contre vous ſans aucune ſupercherie comme vous voycz, m'eſtant fort ayſé de vous en faire quand je l'euſſe voulu; mais, puis que je ſuis content, je vous aſſeure que je vous ſuis amy autant que jamais.* A quoy Monſieur de Buſſy, qui n'avoit point faute jamais de reſponſes, & ſurtout en ces choſes de combats, luy reſpondit: „ Monſieur, je ſuis fort ayſe que vous „ ſoyez content de moy; vous priant de „ croire, que ce que j'en ay dict, n'a eſté „ nullement par crainte; car Buſſy n'en eut „ jamais, & auſſi que vous tenant ſi magna-

„ nime & généreux comme je fais, je n'a-
„ vois nulle peur de supercherie de vous,
„ & que vous ne m'avez pas mené icy pour
„ m'en faire, & me couper la gorge en bri-
„ gand, mais pour me faire l'honneur de me
„ recepvoir & battre contre vous, ainsi que
„ j'espérois de vostre vaillant & noble cœur,
„ & comme le venez dire : mais quand nous
„ fussions venus là, avant qu'aller à vous,
„ je me fusse jetté en terre en signe d'humi-
„ lité que je vous dois ; & le bras nud, &
„ la teste nue, je fusse allé à vous pour
„ m'essayer à vous faire courir aussi gran-
„ de fortune comme vous me l'eussiez fait
„ courir : & si j'en eusse eschappé, je m'en
„ fusse allé jactant & vantant par tout le
„ monde, de m'estre battu contre le plus
„ brave & vaillant Prince de la Chrestien-
„ té, & avoir eschappé de ses armes ". Mon-
sieur de Guyse luy respondit : *Monsieur de Bussy, je croy ce que vous dictes, & n'en fais nul doubte, pour la grande asseurance que j'ay & connoissance de vostre valeur & courage. N'en parlons plus. Je suis vostre amy. Suivons la chasse.* Monsieur de Bussy luy dit : *Je suis vostre humble serviteur.* L'un & l'autre m'en firent le conte par les chemins ; car l'un estoit de mes meilleurs Seigneurs & amis, & l'autre estoit mon parent, amy intime.

Monsieur son pere, feu Monsieur de Guy-

ſe le Grand, en fit un quaſi pareil à l'endroit d'un certain Capitaine de par le monde, qui avoit entrepris de le tuer, & s'en vantoit par-tout : j'en fais le conte en ſa Vie (1).

Le Roy de Navarre dernier, Anthoine, ainſi que nous allions au ſiege de Bourges aux premieres guerres, & que le Roy, la Reyne, leur Cour & leur armée marchoient, ayant veu feu Monſieur de Bellegarde parmy leur trouppe marchant, & ayant à luy demander quelque parole, le tira à part, & la luy demanda en gallant homme, ſans s'ayder de ſa grandeur ny majeſté, dont il demeura de luy ſatisfaict. Le-dict Bellegarde le dit après à feu Caſtelpers & à moy.

Nous avons quaſi une pareille Hiſtoire de ce grand Roy François I, lequel ayant eu pluſieurs advis qu'il ſe donnaſt garde du Comte de Saxe, qui eſtoit en ſa Cour, & ſon penſionnaire, & avoit délibéré de le tuer, ne s'eſmeut autrement ; mais un jour allant à la chaſſe, prit la meilleure eſpée qui fuſt en ſa garderobbe, & mena avec luy le-dict Comte, & luy ayant commandé de le ſuivre & de près, & après avoir couru le cerf quelque temps, voyant le Roy que ſes gens eſtoient loing de luy fors le Comte, ſe deſtourna de ſon chemin, & quand il ſe vid avec le Comte au plus profond de la foreſt ſeul, en tirant

(1) *Tome IX, Diſcours LXXVIII, page* 78.

ſon eſpée, luy dit : *Vous ſemble-t-il que ceſte eſpée ſoit belle & bonne?* Le Comte, la magniant par la pointe & le bout, dit qu'il n'en avoit veu jamais une meilleure ny plus tranchante. *Vous avez raiſon, dit le Roy; & me ſemble que ſi un Gentil-Homme avoit entrepris de me tuer, & qu'il euſt connu la force de mon bras, la bonté de mon cœur, accompagné de ceſte eſpée, il penſeroit deux fois de m'aſſaillir. Toutesfois, je le tiendrois pour fort poltron, ſi nous eſtions ſeuls ſans teſmoings, s'il n'oſoit exécuter ce qu'il auroit délibéré de faire.* Le Comte luy reſpondit avec un viſage fort eſtonné : *Sire, la meſchanceté de l'entrepriſe ſeroit bien grande; mais la folie de la vouloir exécuter ne ſeroit pas moindre.* Il faut bien peſer ceſte reſponſe qui eſt belle. Le Roy, ſe prenant à rire, remet l'eſpée au foureau, & écouſtant la chaſſe qui eſtoit près de luy, la ſuivit. Le lendemain, le Comte, voyant qu'il eſtoit deſcouvert, & impoſſible d'attaquer un ſi brave Roy, prend congé du Roy ſur quelque ſubject, & s'en retourne en ſon Pays. Je dirois volontiers ſur ces deux contes avec l'Arioſte : *O gran bonta di Principi noſtri!* s'aller perdre dans les bois & foreſts, & là ſans teſmoings ſe vouloir battre, laiſſans leurs grandeurs aux Orées.

Le Roy Henry III, eſtant encore jeune, toutesfois desjà fort renommé de ſes victoi-

res, des battailles de Jarnac & Montcontour, eſtant à Bloys lors de l'accord du mariage de Madame ſa ſœur & du Roy de Navarre, il fut ſupplié par le jeune Nanſay, dit Beſigny, de luy faire accorder quelque don au Roy & au Conſeil, qu'il luy demandoit. Ce qu'il luy promit s'il ſe pouvoit, eſtant lors Monſieur d'Anjou, & Lieutenant du Roy; mais le Conſeil trouvant ne ſe pouvoir faire, Monſieur d'Anjou le dit au-dict Sieur de Beſigny, qui, faſché d'un tel refus, parce qu'il eſtoit un peu hautain, dit à Monſieur, que s'il euſt voulu, qu'il ſe fuſt bien paſſé; mais qu'il ne reſſembloit pas le Roy ſon frere, qui tenoit fort bien & ferme ſa parole, & non pas luy. Monſieur, qui eſtoit lors à table avec le Roy, luy reſpondit en colere: Beſigny, vous m'offenſez par trop. Si j'eſtois auſſi inconſidéré que vous, & ſans le reſpect que je dois au Roy mon frere, je vous donnerois de la dague dans le corps. Mais je vous adviſe, que vous me réparerez ceſte parole outrageuſe de voſtre perſonne à la mienne, & que demain matin, me deſpouillant de la grandeur & Altezze que j'ay, je vous feray appeller dans la foreſt, où je vous feray ceſt honneur de me battre à vous, & par ce, n'y faillez: autrement, je vous tiendray pour un parleur & meſdiſant, que vous eſtes, & non pour vaillant. Beſigny, ne ſçachant que luy reſpondre, dit: *Monſieur, je vous ſupplie*

me pardonner. Je n'y penſois pas. Je vous ſuis très-humble ſerviteur; & s'oſta de-là. Le lendemain Monſieur l'envoya appeller par Monſieur de Vins, qu'il n'euſt à faillir de ſe trouver au bois. Mais il fut conſeillé de prendre la poſte, & s'en aller au voyage de la Morée, avec Monſieur du Mayne, que fit Dom Juan d'Auſtrie, où il acquit beaucoup de réputation; car c'eſtoit un fort vaillant & brave Gentil-Homme, & après tourna à poinct au ſiege de la Rochelle, là-où Monſieur le receut en grace mieux que devant, & n'en fut pour cela meſeſtimé. Si luy garda-t-il bonne pourtant après (je le dirois bien;) car le morceau eſtoit trop gros pour luy à digérer, & Monſieur de l'autre coſté fort eſtimé de la belle offre qu'il faiſoit à l'autre. Tout cela eſt bon à tous ces Grands, à jouer ces myſteres.

Un de ces ans, en la Cour de noſtre Roy, le bal ſe tenant, le Seigneur de Givry, gentil Cavallier certes & fort accomply, ainſi qu'il avoit pris Madamoiſelle de Grantmont, pour la mener danſer la volte, voicy Monſieur de Soiſſons qui la luy prend, & la mene danſer. Givry fallut qu'il laiſſaſt ſa priſe, & cédaſt au Prince, en diſant ſeulement : *Monſieur, vous uſez en cela du privilege de Prince.* Après le bal finy, & qu'on ſe retiroit, Givry, qui ſe diſoit un peu ſerviteur de la-dicte Damoiſelle de Grantmont, ainſi qu'il

la conduiſoit ſoubs le bras en ſa chambre, Monſieur de Soiſſons luy voulant quelque mal-talent d'ailleurs auſſi, ce diſoit-on, derechef vint, & print la-dicte Damoiſelle. Givry luy dit: *Monſieur, vous croirez, s'il vous plaiſt, que je ne l'endurerois de mon pareil, que nous ne vinſſions aux mains.* Monſieur de Soiſſons luy dit: *Givry, quand vous voudrez, je me deveſtiray de ma grandeur, pour vous en donner du plaiſir au Pré aux Clercs, qui eſt ouvert à tout le monde.* L'autre luy reſpondit: *Monſieur, puis que vous me voulez faire ceſt honneur, je l'accepte, & ſera lors qu'il vous plaira me commander.* Voilà ce qu'on en diſoit à la Cour. Le lendemain au matin, l'un & l'autre eſtoient preſts pour faire leur partie, ſans que le Roy le ſceuſt, qui leur envoya faire la deffenſe, trouvant fort mauvais de quoy Monſieur de Givry avoit accepté le combat, ce dit-on: & d'autres diſoient, que, puis que Monſieur de Soiſſons luy avoit fait ceſte honnorable offre, ne pouvoit moins faire que de l'accepter pour le plus haut comble de ſa gloire. Dont en ceſt exemple faut louer grandement Monſieur de Soiſſons & ſa généroſité, en voulant s'abaiſſer de ſa qualité, pour monſtrer la grandeur de ſon courage.

Or, tout ainſi qu'il faut loüer ces grands Roys & Princes de ſe deveſtir de leurs grandeurs pour faire tels honneurs aux petits, il

faut advertir auſſi aucuns Grands qu'ils n'en abuſent point, ainſi que du temps du Roy Henry II, il arriva à Monſieur le Prince de la Roche-Surion (1) Prince du Sang, & brave & vaillant. Eſtant à la chaſſe avec le Roy, il voulut braver Monſieur d'Andellot, & de paroles, & de faict. Monſieur d'Andellot, qui eſtoit haut à la main, & peu endurant, ayant mis la main à l'eſpée, bleſſa Monſieur le Prince. Mais le Seigneur de Roches, qui (2) deſpuis j'ay veu premier Eſcuyer du Roy Charles, ſecondant Monſieur le Prince ſon maiſtre, bleſſa Monſieur d'Andellot, & tous deux ſe cuyderent tuer, ſans aucuns Gentils-Hommes qui ſuivoient le cerf, & ſurvindrent, & le Roy & tout, qui l'empeſcha. Sur-quoy il y eut une très-grande rumeur: & les Princes du Sang, tous mutinez, & voyant qu'il leur en prenoit autant à l'œil, s'en plaindrent au Roy, & en demanderent raiſon. Monſieur le Conneſtable qui vouloit ſouſtenir la querelle de Monſieur d'Andellot, ſon nepveu, remonſtra au Roy publiquement, & devant les Princes du Sang amutinez, ſi Monſieur d'Andellot avoit tort, il fairoit ſa ſatisfaction à Monſieur le Prince de la Roche; mais auſſi s'il n'avoit tort, qu'il n'eſtoit pas raiſon que les Princes

(1) Roche-ſur-Yon.
(2) que.

abuſaſſent de leur Principauté, laquelle certes leur avoit eſté donnée de Dieu & de nature, pour s'en faire reſpecter, & non pour en abuſer, ny pour en gourmander les Gentils-Hommes, qui ſont Chevalliers & Gentils-Hommes comme eux. Et ſi le plus beau tiltre qu'un Prince puiſſe avoir & porter après ſa Principauté, eſt qu'il eſt Gentil-Homme : meſme ce grand Roy François ne juroit jamais, par foy de Roy ny de Prince, mais foy de Gentil-Homme. Les Eſpagnols meſmes, quand ils ſe veulent vanter, ils diſent que *juro à Dios que ſemos Hydalgos com el Rey, dineros menos :* c-à-d. *Nous ſommes Gentils-Hommes comme le Roy ; il eſt vray que nous n'avons pas tant d'eſcus.* Et voilà pourquoy un Gentil-Homme, quand il eſt bien Gentil-Homme, eſt fort à eſtimer. Cela s'entend bien Gentil-Homme de race, & de valeur, & de mérite, de nom & d'armes. Par ainſi, Monſieur d'Andellot, qui eſtoit conditionné en tout cela, & qui, jeune qu'il eſtoit, avoit cherché l'advanture de guerre en tous lieux de la France, d'Allemagne, d'Italie, d'Eſcoſſe, & d'Angleterre, ne debvoit eſtre bravé ny mené de la façon, comme le cuydoit mener Monſieur le Prince de la Roche-Surion, s'il euſt pu. Davantage, outre qu'il eſtoit Gentil-Homme ainſi qualifié, il eſtoit Chevallier, non de l'Ordre, mais de vraye & noble Chevalerie, qui valoit bien

autant, quand on l'a vaillamment gaignée, comme l'Ordre : d'autant que le nom de Chevallier & de Chevallerie estoit cent fois plus ancien, voire de temps immémorial, que l'Ordre qui n'avoit esté institué que despuis peu par les Ducs de Savoye, Bourgogne, Angleterre & France, à l'appetit de quelque humeur je ne sçay quelle qui leur en prit telle, ainsi qu'il se trouve par leurs institutions. Mesme que nous trouvons dans les *Histoires de Flandres*, que le bon Duc Philippes, instituteur de l'Ordre de sa Toison, voulut que son fils, ce brave Comte de Charolois, fust fait avec son bapteſme Chrestien & Chevallier de son Ordre, tout ensemble, receust l'Ordre & le Cresme tout-à-coup. Son petit-fils (1) Charles V fut fait aussi Chevallier de ce mesme Ordre en l'aage d'un an & demy, disent les mesmes *Histoires de Flandres.*

Les Chevalliers de Chevallerie doivent précéder tous autres, & le nom de Chevallier a esté le premier entre tous les noms d'honneurs, & quelque tiltre gradué qui soit : tellement que, quant au nom de la Religion, loix & observations d'ycelles, toutes choses sont communes, & n'y a différence du plus

(1) Arriere-petit-fils.

plus grand au plus petit, d'autant que ceſte Religion les rend tous eſgaux à bien faire, & fait auſſi eſgale diſtribution du fruict des œuvres ; meſmes que les grands Roys & Princes ſouverains, quant au nom de Chevallerie, ne ſont rien davantage que ſimples Chevalliers, & nul autre Chevallier ne leur eſt inférieur, & auſſi que ceſte Religion de Chevallerie a eſté dicte pareillement Religion d'honneur, & ceux qui en font profeſſion, ſont dicts Chevalliers d'honneur, pour autant que les vertus, eſtant les regles qu'on doit obſerver en ceſte Religion de Chevallerie néceſſairement, ſuivent l'honneur ; comme ainſi ſoit que ces vertueuſes opérations tirent par conſéquent avec ſoy l'honneur en char triomphant. Et pour ce, Marcellus, en mémoire de ſa victoire, voulut baſtir à Siracuſe un temple joinct enſemblement à la Vertu & à l'Honneur ; mais en eſtant empeſché par le ſacré College des Pontifes, il fut conſtraint d'en faire dreſſer deux, l'un conſacré à la Vertu, & l'autre à l'Honneur.

La Vertu & l'Honneur ont eſtez eſtimez de l'antiquité pour Dieux très-puiſſants ; & quant à l'Honneur, on le faignoit fils de la Révérence, (ainſi qu'il ſe trouve en beaucoup de médailles antiques de la Religion) pour dénoter que les hommes de la profeſſion d'honneur eſlevez hauts par leurs œu-

vres vertueuſes, doivent eſtre révérez d'un chaſcun. Mais pourtant, tels Chevalliers eſlevez en honneur ne doivent point abuſer des grades. Voilà en quel honneur ſont tenus les Chevalliers de Chevallerie. Si-bien que le Roy François, ne ſe voulant contenter d'eſtre Chevallier de l'Ordre, il voulut eſtre Chevallier de Chevallerie à la battaille des Suiſſes à Marignan, par les mains de ce brave Chevallier Monſieur de Bayard, qui n'eſtoit que Chevallier d'armes & non de l'Ordre encore, comme il le fut après. Le Roy Henry voulut eſtre fait Chevallier de Monſieur le Mareſchal du Biez, encore qu'il euſt l'Ordre. Auſſi le Marquis de Peſcayre diſoit que *El nombre de la guerra gagnado con virtud verdarera y con hechos illuſtres, era muy mas noble y honrado qu'era el que ſe gagnava con el iuego de la fortuna amoroſa, ó del ſopervio favor los Reyes del mundo.* C'eſt à-dire : *Le nom de la guerre, gagné par une vraye vertu & par nobles faicts, eſt plus noble & plus honorable que celuy qui ſe gaigne par le jeu de la fortune amoureuſe, ou par la ſuperbe faveur des Roys du monde* (1) De telles ou ſemblables paroles, Monſieur le Conneſtable ſceut

(1) *La même penſée ſe trouve dans le* Diſcours ſur les belles Retraites de guerre, *ci-deſſous Tome XIII.*

ſi bien desbattre la cauſe de Monſieur d'Andellot, qu'il la luy ſceut gagner devant le Roy, & adviſer du bon appointement.

Sur-quoy il me ſouvient qu'aux premieres guerres civiles, lors que nous prinſmes Bloys ſur les Huguenots, Monſieur de Randan, qui avoit eſté nouvellement eſtably Colonel de l'Infanterie de France, en la place de Monſieur d'Andellot, qui en avoit eſté deſmis à cauſe du party contraire qu'il tenoit, & qu'on diſoit rebelle, pour cela vint à avoir querelle avec Monſieur de Montbron, troiſieſme fils de Monſieur le Conneſtable, gentil garçon certes, & brave & vaillant s'il en fut oncques, & tout pour l'ambition; car il portoit envie à Monſieur de Randan de ceſt eſtat, penſant ſuccéder à Monſieur ſon couſin Monſieur d'Andellot. Ils vindrent ſi avant en leurs querelles, qu'ils eſtoient preſts à ſe battre, ſans l'empeſchement qui y fut mis, & que Monſieur le Conneſtable en eut l'advis ſoudain, qui, comme prompt & colere qu'il eſtoit, s'en deſpita & ſe courrouça tellement, que l'eſclandre en fut grande en toute noſtre armée, juſques à dire que Monſieur de Randan eſtoit un petit galland & un mignon de Cour, & qu'il dormoit juſques à midy, & luy apprendroit ſa leçon & ſon debvoir. Monſieur de Guyſe, qui aymoit Monſieur de Randan naturellement, (comme certes il eſtoit aymable en tout) vint trouver

Monſieur le Conneſtable en ceſte grande colere, & luy remonſtrer qu'on ne ſçauroit dire autrement que Monſieur de Randan ne fuſt de fort bonne part & bon lieu, & qu'en tous les endroits qu'il ſe fuſt jamais trouvé, ny en toutes les charges qu'il euſt jamais eu, qu'il n'euſt fait tousjours ſi bien & ſi vaillamment, qu'on ne luy ſçauroit rien reprocher; & que s'il dormoit ainſi haute heure, que telle eſtoit ſa couſtume, & tel ſon naturel quand il eſtoit à la Cour; mais quand il eſtoit à la guerre & en ſa Charge, il eſtoit moins endormy que le moindre ſoldat des ſiens: & que, pour appeller Monſieur de Montbron, ſon fils, au combat, il ne luy faiſoit point de tort, eſtant autant qualifié que luy fors en biens: & ſur ce, l'alla faire reſſouvenir de la remonſtrance qu'il fit devant le feu Roy Henry, lors de la querelle du Prince de la Roche-Surion (1) & de Monſieur d'Andellot, & le pria de renouveller en ſoy les meſmes paroles & ſentences qu'il dit alors pour deffendre la cauſe de ſon nepveu, & qu'il trouveroit eſtre propres pour la meſme cauſe de Monſieur de Randan, & qu'il ne faiſoit tort à Monſieur de Montbron de l'appeller au combat, mais un très-grand honneur, s'eſtant ſignalé en tant de lieux ſi noblement & vail-

(1) Sur-Yon.

lamment, qu'il avoit fait, & ny de ſe vouloir battre contre ſon fils, qui, pour ſa jeuneſſe, n'avoit encore ſi bien fait paroiſtre ſon généreux courage, comme il fairoit par emprès avec l'aſge. Monſieur le Conneſtable, après avoir ſongé en luy, & ce que Monſieur de Guyſe luy remonſtra, s'appaiſa; & fut adviſé de les accorder, s'eſtant un peu repenty en ſoy de ce qu'il avoit dit.

D'une choſe ſe doivent auſſi fort garder les petits de s'attaquer aux grands, pour les braver & faire un affront, ſoit qu'ils ſoient pouſſez de leur folle outrecuydance, & de grande préſomption de leur vaillance, ou de la grande amitié & faveur que leur portent leurs Roys & leurs Princes; car ils s'en pourroient bien trouver mal, ainſi qu'il en advint au Sieur de Sainct-Maigrin de noſtre temps: lequel, parce que le Roy luy faiſoit un peu quelque bon viſage & de faveur, en vint ſi inſolent, ou poſſible pour complaire à ſon maiſtre, qu'il ſe voulut prendre à Meſſieurs de Guyſe, & ſur-tout à Monſieur du Mayne, (en quoy il fut ingrat, car Monſieur de Guyſe l'avoit pouſſé & fait connoiſtre au Roy la premiere fois qu'il vint jamais à la Cour,) juſques-là, qu'il uſoit de fort outrageuſes paroles, & auſſi qu'un jour dans la chambre du Roy, ainſi que le Roy eſtoit dans ſon cabinet, il tira ſon eſpée, & en bravant de paroles, il en trancha

ſon gand par le mitan, diſant qu'ainſi il tailleroit ces petits Princes. Il n'emporta gueres loing ceſte folle outrecuydance; car un peu de jours après, il fut un ſoir eſtendu ſur le pavé de la ruë du Louvre, bleſſé à mort, qui s'en enſuivit le lendemain. La pluſpart des Courtiſans diſoient que le coup eſtoit très-bon, mais c'eſtoit fort ſourdement; car le Roy ne le trouva pas tel, & en fut fort deſpité & faſché, juſques à ſe trouver à ſes obſeques, & vouloir mal à ceux qui ne s'y trouverent, & à contraindre tous ceux qui eſtoient à la Cour d'y aller, où pluſieurs y allerent que je ſçay bien, veſtus de noir comme les autres, qui ſoubs l'habit en faignoient belle joye, & ſi aucuns y en eut-il qui en eſtoient de la conſente de la mort, comme je les connoiſſois bien, & leur diſois qu'ils fiſſent bonne mine. Le Roy le fit puis après tailler en marbre ſuperbement, comme Quielus & Maugiron, & autres (1). Mais deſpuis, les Pariſiens, pour eſtre choſe trop vaine & abuſive, ont rompu tout cela, ſi-bien que le proverbe courut long-temps à la Cour, contre les Mignons & Favoris du Roy, quand ils faſchoient quelqu'un, ou luy faiſoient deſplaiſir, on diſoit : *Je le feray tailler en marbre comme les autres.* Voilà

(1) *Voyez ci-deſſus, page 96, & 97 dans la note.*

comment fut payé ce jeune homme, outre-cuydé mal-à-propos.

Il ne fit pas ſi ſagement comme fit un Gentil-Homme à feu Monſieur de la Trimouille, dit *le vray Corps de Dieu*, lequel, en ſon jeune aſge & en ſa fureur, vint à faire deſplaiſir à ce Gentil-Homme dans la ſalle du Roy. Le Gentil-Homme luy dit ſeulement : *Monſieur, vous me faites tort. Je ſuis Gentil-Homme d'honneur. Je vous jure qu'avant qu'il ſoit un an, j'en auray ma raiſon.* Monſieur de la Trimouille luy reſpondit : *Alors comme alors. Cependant je vous verray venir.* L'an ſe paracheve, & vient à eſtre révolu tout entier, fors le dernier jour, qu'ainſi que le ſoir qu'il eſtoit en la chambre du Roy à ſon coucher, qu'aucuns de ſes compagnons, jeunes gens comme luy, luy faiſoient la guerre de ſon homme : *Hà*, (dit il) *l'an eſt paſſé : il n'a pas eſté ſi mauvais comme il a dit. Je m'en vais coucher.* Et ſortant hors du logis du Roy, ainſi qu'il eſtoit ſeul avec ſon Page, contre une muraille à piſſer, voicy venir le Gentil-Homme, qui luy perça ſon manteau de ſa dague en deux ou trois endroits, & luy dit : *Monſieur, il ne tient qu'à moy que je ne vous en faſſe autant à travers le corps. Il me ſuffit de cecy, & vous avoir monſtré que je ſuis homme-de bien & d'honneur.* Et de-là s'en partit.

Le Gentil-Homme fut plus discret, ou non si résolu (pour mieux dire) vangeur, que ne fut un soldat du Capitaine Briagne (1) un de ces ans, lorsque les premiers Estats se tinrent à Bloys. Ce soldat avoit esté au-dict Briagne, & l'avoit quitté; & le trouvant le soir en la salle du bal, ainsi que l'on dansoit, le-dict Briagne le voyant luy dit : *Hà, vous voicy, galland. Remerciez le lieu où vous estes; mais asseurez-vous qu'au partir d'icy, je vous couperay bras & jambes, & vous apprendray à me quitter.* Le soldat, qui avoit fort belle façon, luy respondit fort honnestement, qu'il ne luy pensoit tenir tort, & luy estoit serviteur. *Rien, rien*, (repliqua l'autre,) *au partir d'icy tu es mort de ma main*, parlant à luy en très-grande colere : & moy-mesme je le dis à Briagne, (car nous estions bons amis) qu'il se devoit contenter des honnestes excuses du soldat, & puis qu'il vouloit tant luy demeurer son serviteur. Le soldat, comme desespéré, s'oste de devant luy, mais non si loing qu'il ne le guette, qu'il ne l'espie, ne le perd de veuë d'un seul clin-d'œil. Par-quoy, le bal finy, ainsi qu'un chascun sortoit, le soldat, suivant Briagne d'assez près, le voit en un recoing seul qui pissoit. Sur ce, prenant l'occasion, tire son espée, luy donne à travers

(1) Birague.

le corps, le tue, & s'oſte de-là. Ce ne fut pas tout; car ſans s'eſtonner, vint à la petite porte du chaſteau, qu'il trouve ſi embarraſſée de gens qui ſortoient à la couſtume en foule, que, ne pouvant ayſément ſortir, il ſe mit à eſcryer : *Ah! Meſſieurs, pour Dieu, laiſſez-moy ſortir viſte; car voilà mon maiſtre qui s'eſt bleſſé en une jambe; il faut que je luy aille querir un barbier pour le panſer.* (Quelle aſſeurance!) Soudain, le monde s'ouvrit, & luy fait place, & ſort & eſchappe avec telle réſolution, qu'oncques puis on n'en ouyt nouvelles, ſinon qu'il s'en alla aux guerres de Flandres, ſoubs Monſieur de la Garde, où il fit ſi bien & y acquit une telle réputation, qu'il mourut Capitaine. J'en ſceus ces nouvelles par un autre ſoldat que j'avois veu aux Bandes, qui m'apporta des recommandations de luy, & me remercyoit de quoy j'avois parlé pour luy ſi honneſtement au-dict Briagne, quand il le gourmandoit ainſi, encore que je ne l'euſſe jamais veu ceſte fois. Conſidérez un petit la réſolution de ce ſoldat, d'attaquer ainſi ſon Capitaine, qui eſtoit un brave & vaillant Gentil-Homme, que je regrette bien fort, le tuer en tel lieu de reſpect, & puis s'eſvader de la façon & de l'aſſeurance qu'il y fit. Voilà comment les petits bien ſouvent ont raiſon des grands; mais auſſi les grands l'ont bien auſſi bonne des petits.

Je n'en ay veu un plus beau exemple qu'un que j'ay leu dans les *Chroniques de Savoye*. Un Seigneur de Viry, Gentil-Homme de Savoye, Capitaine des gens de guerre de Savoye, qui avoit eſté en la bataille de Tongres contre les Liégeois, avec ſes trouppes Savoyennes : en vertu de quoy, le Duc Jehan de Bourgogne l'avoit pris à ſolde & ſervice, & ſes gens & tout. Il devint ſi inſolent pour la bonne réputation en quoy il eſtoit, qu'il s'alla prendre & eſmouvoir contre le bon Duc Louys de Bourbon, & luy envoya une deffiance, (ainſi parloit-on alors, comme aujourd'huy deffi ſolemnel,) & ce à ſon propre & privé nom ; comme font les Princes d'un à d'autre ; ce qui fut trouvé fort nouveau, mauvais, & eſtrange, attendu que le-dict Viry n'eſtoit que ſimple Gentil-Homme au prix de ce grand Duc de Bourbon. Si eſt-ce que ce ſimple Gentil-Homme luy fit fort la guerre, en luy prenant pluſieurs Places & Chaſteaux, tant en Dombes qu'en Baujolois, ſur les frontieres de Breſſe, dont le Duc Louys conceut grande hayne contre le Duc de Savoye Amé, ſon nepveu : car il ſe doubtoit bien que ce Viry avoit eſmeu ceſte guerre à la ſuſcitation de ſon maiſtre le-dict Comte ; car ſans luy, il ſe doutoit bien auſſi qu'il n'avoit pas grands moyens ny puiſſances de tenir telles forces ſur pied. Aucuns diſoient que le-

dict Viry avoit esté secrettement susçité par le Duc Jehan de Bourgogne, qui portoit une dent de laict au-dict Duc Louys de Bourbon, il y avoit long-temps, par les divisions entre les Orléanois & Bourguignons. Pour résister donc au-dict Viry, le Duc Louys assembla le plus de ses amis qu'il put, & envoya premiérement sommer le Comte de Savoye de luy mettre entre les mains le-dict Viry; à quoy le Comte (qui eut peur) fit responsе, que ceste guerre n'avoit esté commencée ny faite à son adveu ny subgestion, & qu'il en seroit bien marry. Sur-quoy fut accordé & arresté par les Capitaines, tant d'un costé que d'autre, que le-dict Comte mettroit le-dict Viry en la puissance du Duc de Bourbon, son oncle; à la charge & condition toutesfois, qu'il le tiendroit comme prisonnier de guerre en ses prisons, dans lesquelles se rendroit le-dict Viry, & s'offriroit de satisfaire les dommages & intérests que le Duc auroit souffert de luy en ceste esmotion de petite guerre, & tiendroit prison jusques à ce qu'il auroit satisfait à tout, ainsi qu'il auroit esté convenu. Le tout fut accomply : & quelque temps après, le-dict Viry fut deslivré, & toutes choses appaisées. Ce ne fut pourtant sans avoir beaucoup pasty en prison, & de sa personne, & de ses moyens.

L'on peut tirer de ceſt exemple deux bon-

nes instructions. L'une qu'il faut que les petits soient bien sages & advisez, quand, ou qu'ils se présentent d'eux-mesmes, ou sont conviez & poussez par les Grands de faire une folie contre d'autres Grands, ou qui porte conséquence; car s'ils ne la font bien à propos, & ne l'exécutent de mesme, ou qu'ils s'y trouvent engagez & embarrassez par quelque malheur, ils sont soudain desadvouez & reniez par leurs autheurs & factieux, aymant mieux qu'ils courent le hazard, & le péril, à la honte qu'eux: ainsi que fait Pantalon à Zany quand il a fait du sot: & ainsi que fit Yvoy, dit le jeune Genlis, qui, ayant amassez quelques trois à quatre mille bons François, pour aller en Flandres contre le Duc d'Albe, fut surpris & rencontré par le-dict Duc, & furent tous deffaits, au moins la plus grande part; car il ne s'en sauva gueres qu'ils ne fussent pris comme fut leur Chef Genlis, qui, après avoir enduré longue prison, y fut exécuté par sentence. Le Duc d'Albe envoya vers le Roy Charles sçavoir s'il les envoyoit? Il dit que non. Dieu mercy qu'il n'avoit fait rien qui vaille, & ne vouloit point que, pour une faute mal faite, le Roy d'Espagne luy vouluſt mal, & se déclarast son ennemy, & qu'un petit desadveu r'habilleroit le tout. Mais si Yvoy eust conquis ce qu'il avoit promis, & pris de bonnes Villes en Flandres, comme il y

avoit apparence pour lors, & qu'il n'eust esté ainsi pris & deffait, sans point de faute, son cas fust bien allé pour luy & pour le Roy.

Nous en avons un pareil exemple du Seigneur du Allot (1), qui, autheur de l'entrepriſe du Chasteau d'Angiers, parce qu'elle alla très-mal pour luy, & qu'il n'y vint à bout, il fut desadvoué de celuy qui la luy avoit consentie, & avoit esté bien-ayse qu'on la fist. Par-quoy, il fut exécuté à mort ignominieusement par un boureau.

Le Roy Louys XI estoit maistre passé en telles choses. Car si elles alloient bien, il les advouoit : si mal, il les desadvouoit & desnyoit comme un beau diable; tesmoing la guerre de Liege, qu'il susçita contre le Duc Charles de Bourgogne. Mais aussi, il fit bien du fat, & perdit l'estrieu de son bon esprit, quand, ne s'en souvenant pas, il fut attrappé dans Perronne, & alla servir son vassal comme son valet. Quelle honte ! Voilà donc comment il se faut gouverner bien à poinct en telles folies subjectes à desadveu.

L'autre instruction, & pour laquelle principalement j'ay allégué ceſt exemple du Seigneur de Viry, est qu'il ne se faut pas tant estimer quelquefois, ny présumer tant de

(1) Hallot.

soy, qu'un petit s'attaque à un grand insolemment, ny inconsidérément; car enfin, les petits sont petits, les grands sont grands, qui ont tousjours raison d'eux : mais aussi, il faut de mesme que les grands soient discrets & considératifs, que, sans juste raison & subject, ils ne fassent tort aux petits; car quelquefois, perdant tous respects, ils se revirent bravement comme gens desespérez & jaloux de leur honneur. J'allégueray cest exemple, & puis plus.

Quand le Duc d'Ascot (1) sortit hors de prison du Bois de Vincennes, du regne du Roy Henry II, la Comtesse de Senningan (*a*) fut fort accusée & suspecte de sa deslivrance, & d'y avoir fort tenu la main, & y trouvé les moyens; car elle estoit fort sa proche parente. Monsieur le Connestable (à qui estoit le prisonnier, & qui avoit soigneuse cure de le garder pour en faire eschange de luy à Monsieur de Montmorency, son fils, qui estoit prisonnier en Flandres,) ne faut point penser s'il fut faché de ceste escapade; & pour ce, par Ordonnance du Roy que Monsieur le Connestable gouvernoit, la-dicte Comtesse fut constituée prisonniere & resserrée, & Commissaires ordonnez pour l'ouyr

(1) Arschot.

(*a*) Senigan. Voyez *l'Apol. d'Herod.* Ch. 16, & *M. de Thou* sur l'an 1558.

& faire ſon procès : & de faict, fut en une très-grande peine, & poſſible en grand danger de la vie, ſans Meſſieurs de Guyſe & Cardinal ſon frere, leſquels, eſmeus, prirent ſa cauſe en main, & luy rendirent ſi bonne, qu'elle n'en eut que la peur. Au bout de quelque temps, les nopces de la Reyne d'Eſpagne & de Madame de Savoye ſurvindrent, dont aux ſalles du bal parmy les grandes magnificences, bals & danſes, Monſieur de Montmorency, comme Grand-Maiſtre, eut charge de faire place pour les foules ordinaires qui ſe jettent & affluent en telles feſtes. Monſieur le Prince Portian, qui eſtoit fils de la Comteſſe de Senningan, venant à ſe faire grandet, & avec l'aſge luy croiſſant auſſi le cœur, (car il eſtoit tout généreux & vaillant,) portant hayne grande, & une mauvaiſe dent de laict, à cauſe de ſa mere, à ceux de Montmorency, ne voulut ſe reculer ny faire place, quelque choſe que Monſieur de Montmorency luy diſt par deux fois en allant & tournant, mais faiſoit tousjours au pis, juſques à dire qu'il n'en feroit rien pour luy. Monſieur de Montmorency, qui voyoit bien la ſource de tout cecy, & pourquoy il le faiſoit, perdant patience, le repouſſa très-rudement : ce que ne pouvant endurer, il brava un peu, & monſtra une mine altiere & menaçante : de ſorte que la rumeur eſtant ſautée au Roy, à Monſieur de Guyſe, &

Monſieur le Conneſtable, fut fait commandement & à l'un & à l'autre de ne ſonner plus mot, ny aller plus avant, & ne s'entredemander rien l'un à l'autre ſur la vie, de peur de perturber la feſte, & meſme à cauſe des eſtrangers qui eſtoient là; par-quoy le bal ſe fit & ſe paracheva ſans autre eſmotion plus grande. Les uns donnerent le blaſme au Prince Portian, d'avoir là voulu braver contre l'authorité du Roy, & Officier premier de ſa Maiſon, & meſme en faiſant ſa charge, en une telle & ſolemnelle feſte, & que ce n'eſtoit là qu'il falloit braver. Le Prince Portian diſoit, qu'il avoit eſté pouſſé comme de guet-à-pand, & comme avoir eſté choiſy le premier, & ſur tous, pour eſtre ainſi bravé. Aucuns diſoient que Monſieur de Montmorency, ſçachant ce qui avoit eſté paſſé entre leurs Maiſons, devoit un peu pallier & laiſſer paſſer ce coup, ſans en bailler encore nouveau ſubjet de meſcontentement. Mais pour fin, Monſieur de Montmorency fut trouvé avoir très-bien fait, pour s'acquitter de ſa charge, & qu'il ne pouvoit moins faire de le pouſſer & le faire reculer auſſi-bien luy comme un autre, & un autre comme luy, ainſi comme l'on a veu en telles preſſes, que l'on n'eſt pas maiſtre de ſoy, & que l'on y perd toute patience.

Mais quant à moy, je n'y ay jamais veu Roy, Prince, ny Capitaine des Gardes, ny

homme quiconque ſoit, qui y ayt eu meilleure grace, & meilleure façon, ny plus grande diſcrétion, que feu Monſieur de Guyſe le Grand, & Monſieur ſon fils le dernier des hommes de ſon temps; car ils commandoient ſi modeſtement & ſi doucement, ores, parlant à l'un, ores parlant à l'autre, ſi gentiment, que par deux ou trois doux mots qu'ils diſoient, le monde ſe reculoit de ſoy-meſme, ſe tenoit coy plus cent fois que par une infinité de brailleries, pouſſements, & impatiences de tous autres.

Pour achever donc le conte de Monſieur de Montmorency & du Prince Portian, cela fut appaiſé & accordé par le commandement du Roy; ſans quoy poſſible il s'en fuſt enſuivi très-grande & dangereuſe conſéquence, voire une rigueur de Juſtice du Roy, qui ne le trouva pas bon. Et de quoy j'allegue ceſt exemple, ce n'eſt point pour mettre Monſieur le Prince au rang des petits & inférieurs; car il eſtoit d'une très-grande & très-haute & antique Maiſon, & pour ce eſtoit bien en cela eſgal à Monſieur de Montmorency: mais la partie eſtoit fort mal faite pour luy, d'autant que Monſieur le Conneſtable, qui gouvernoit tout, toute la Cour branſloit pour luy, ainſi que porte la faveur de la Cour: ſi que Monſieur de Montmorency, uſant & y employant la faveur de ſon pere & la ſienne, il fuſt eſté bien plus puiſſant &

fort que le-dict Prince, & aussi qu'il avoit la raison qui faisoit pour luy, pour n'avoir fait que le debvoir de sa charge. Voilà pourquoy le-dict Prince couroit grande fortune, & avoit tort d'avoir voulu braver, bien qu'il fust assez supporté de Messieurs de Guyse. Mais en cela, ils n'eussent pu aller contre la raison, & aussi qu'il y avoit un grand Roy, qui, de longue main, se sçavoit bien faire authoriser & maintenir les privileges de sa maison, & de sa Royauté. Voilà comment lors un chascun discouroit à la Cour sur ce subject.

Plusieurs années après, le-dict Prince fut fort blasmé d'un trait qu'il fit, de quoy oubliant son ancien mal talent contre le-dict Seigneur de Montmorency, tant pour le poussement, que la prison & le procès de sa mere, il rechercha tellement Monsieur de Momorency, qu'il l'accompagna à l'affront qu'il fit à Paris en la ruë Sainct-Denys, à Monsieur le Cardinal de Lorraine, & à Monsieur de Guyse dernier mort, qui n'estoit qu'un jeune & foible garçonnet, d'autant que le-dict Monsieur le Cardinal entroit dans la Ville avec sa garde ordinaire d'Harquebusiers à cheval, qui marchoit ordinairement avec luy par la permission du Roy, despuis la sédition d'Amboise que je luy vis lors ériger, que le Capitaine la Chaucée, gentil soldat certes, menoit comme chef. Monsieur de Montmorency voulut interdire l'entrée au-dict Monsieur le Car-

dinal avec armes & ceſte garde, & luy manda par deux fois, qu'il le chargeroit s'il s'en eſſayoit. Monſieur le Cardinal ne laiſſa pour cela, & entra. Sur-quoy Monſieur de Montmorency monte à cheval avecque ſa garde, & ſes amis, & va au-devant, & le trouve entré, & le charge; dont Monſieur le Prince, qui l'accompagnoit, ſans aucune ſouvenance des plaiſirs paſſez, fit la premiere pointe de la charge, où il y eut un grand deſordre. Et fut conſtraint Monſieur le Cardinal mettre pied à terre, & ſe ſauver dans une maiſon d'un Citadin de Ville : ſi que, poſſible, ſans cela fuſt-il eſté en danger de la vie, ce dit-on; car il eſtoit fort hay à cauſe de la Religion, & y avoit là pluſieurs Huguenots avec Monſieur le Prince, qui ne demandoient pas mieux. J'en parle ailleurs bien au long dans l'un de mes Livres (1). Ce cas fut trouvé fort eſtrange par toute la France, & ſur-tout à la Cour, qui eſtoit lors en Provence. Je venois lors de la priſe du Pignon de Bellys en Barbarie, & du Portugal & d'Eſpagne. Je ſçay ce qu'en dit le Roy & la Reyne, & les Grands qui eſtoient là, & Monſieur le Conneſtable qui en fut fort eſtonné : & le Roy deſpeſcha Monſieur de

(1) *Tome VIII, Diſcours LXII, Article II, page 192 & ſuiv.*

Rambouillet vers Monsieur le Cardinal & Monsieur de Montmorency, qui dirent leurs raisons ainsi qu'ils purent, (dont n'y avoit manqué d'un costé ny d'autre) que je dirois volontiers; mais elles allongeroient trop ce discours, & aussi que je les dis ailleurs (1). Monsieur le Prince de Condé, bien qu'il fust Chef des Huguenots, se sentit luy-mesme fort offensé de cest affront, fait à son cousin germain, & en prit l'affirmative : force autres Princes aussi; & mesme Monsieur de Montpensier. Pour fin, par la sagesse & providence de la Reyne-Mere, cela s'appaisa, & n'alla ceste contention plus avant. Surtout Monsieur le Prince Portian y receut un très-grand blasme, pour s'estre ainsi bandé de gayeté de cœur, ou pour sa Religion, contre la Maison de Guyse, de laquelle il avoit receu tant de plaisirs & courtoisies, & par sus toutes, trois; la premiere, l'assistance qui avoit esté faite à sa mere la Comtesse de Senningan, en prison, sa cause, & sa deslivrance; la seconde, ne ceste querelle contre Monsieur de Montmorency, que je viens raconter; & la troisiesme, qu'ils luy avoient fait espouser Mademoiselle de Nevers, l'une des plus belles, honnestes, sages, vertueuses & riches filles de la Fran-

(1) Là-même.

ce, & qui eſtoit digne d'un plus grand Prince que luy, comme deſpuis elle eſpouſa ce grand Monſieur de Guyſe. Feue Madame la Douairiere de Guyſe, ceſte ſi ſage & vertueuſe Princeſſe, la nouriſſoit par la priere que feu Monſieur de Nevers, ſon pere, luy avoit fait de la tenir en ſa compagnie, pour tenir d'elle, de ſa belle & bonne nourriture, & ſages vertus. Je l'y ay veue nourrir, & je ſçay que Monſieur le Cardinal fut le premier moteur de ce mariage. Il luy rendit très-mal là, à l'appetit de ſa Religion. Il ne devoit point en ceſt endroit obſcurcir ſa belle & claire réputation qu'il avoit, par une telle ingratitude : car il eſtoit de bonne part, de bonne race, brave, vaillant, généreux, adroit, & très-accomply Prince, en tout magnifique, libéral ; mais il ſe gaſta fort là. Moy-meſme, j'en fus autant marry qu'il eſtoit poſſible ; car je luy eſtois fort ſerviteur, & luy m'aymoit autant que Gentil-Homme de la Cour. Mais que voulez-vous ? C'eſtoit ſa Religion qui l'avoit ainſi charmé & offuſqué comme d'autres. Feu Monſieur le Prince de Condé luy en fit bien la réprimande, comme j'ay ſceu : car il avoit eſpouſé ſa niepce, & luy ſceut bien reprocher l'obligation qu'il avoit en la Maiſon qu'il venoit offenſer mal-à-propos. Si nous voulons croire la Légende de S. Nicaiſe, baſtard prétendu de la Maiſon de Guyſe, il en

eut la vengeance deux ans après, ou moins; car par le moyen de Sainct-Barthelemy son bon averlant (*a*), il le fit mourir, & fut fort regretté de plusieurs honnestes gens de la Cour. Pour moy, je luy donne ma bonne part de plusieurs larmes. En ce conte il y a plusieurs choses à noter & considérer, que je laisse aux bons Discoureurs, non-seulement pour le subject pour lequel je l'allégue, que pour d'autres.

Avant que faire fin, je diray encore ce mot : que feu Monsieur de Montpensier le bon-homme dernier mort, dict Louys, a esté un Prince, qui, en ses coleres, a esté fort subject à gourmander & offenser les personnes. Aussi n'avoit-il en luy autre *Sy* que celuy-là; car c'estoit un Prince, brave, vaillant, magnanime, & très-bon Chrestien, comme son patron le Roy Sainct-Louys, qu'il vouloit imiter en tout. Aux troisiesmes troubles, il gourmanda & brava fort de paroles seulement, pourtant, feu Monsieur d'Auzances, le soupçonnant de la Religion. C'estoit à Mirebeau, aux troisiesmes guerres, où pourtant il servoit bien le Roy en son armée. Plusieurs en blasmerent le-dict Prince; car Monsieur d'Auzances estoit Gentil-Hom-

(*a*) Son bon *Faciendaire*, *ce bon Apôtre*. Voyez *les Notes sur Rabelais*, L. I, Ch. 3, N°. 12, & Ch. 25. N°. 9.

me de grande Maiſon, & de ceſte grande Montberon, l'une des grandes & antiques de la Guyenne. Il avoit eſté Lieutenant de Roy dans Metz, où dignement & très-ſagement s'en eſtoit acquitté; & eſtant là venu pour ſervir ſon Roy, il ne le debvoit ainſi traitter de rudes paroles, bien qu'il fuſt ſuſpect de la Religion : & pour ce, force honneſtes gens s'en eſcandaliſerent. Je ſçay bien ce que j'en vis dire à Monſieur de Biron, & de grande colere parler haut & bravement, juſques preſt à venir à l'effect. Je ſçay ce qu'il m'en dit, & la menée qu'il en traſmoit; car Monſieur d'Auzances eſtoit ſon parent proſche, à cauſe de la Maiſon de Bourdeille & de Montberon, tous bons parents, & alliez, & bons amis. Le-dict Monſieur de Montpenſier en eut le vent, qui cala, & en parla à mon-dict Sieur de Biron, lors Mareſchal-Général-de-Camp, & luy en fit ſes excuſes, & en fit parler à mon-dict Sieur d'Auzances. Après cela, le-dict Seigneur d'Auzances ſe retira de l'armée, bien que Monſieur luy remonſtraſt, qu'il ne s'en falloit autrement formaliſer & eſtomaquer. Si en conceut-il un tel chagrin & douleur en ſoy, que je croy qu'il mourut pluſtoſt du ſoing & ſoucy qu'il concevoit en ſoy, pour s'en venger, que d'autre mal. Je ſçay ce qu'il m'en dit; car nous eſtions fort proches & très-bons amis; & ſi avoit le cœur grand, haut, &

brave, & peu endurant une injure : & croy que s'il euſt veſcu, il euſt fait un coup, (car le Roy François I diſoit, que c'eſtoit une fort dangereuſe & furieuſe beſte, qu'un Gentil-Homme François, outragé, mal-content & deſpité.) ſi ce n'eſt que deſpuis cela ſe fuſt appaiſé par l'alliance que prit Monſieur le Prince Dauphin ſon fils, de la Princeſſe ſa femme, qui eſtoit fort proche de Monſieur d'Auzances, à cauſe de la Maiſon de Mareuil, de laquelle Monſieur d'Auzances ſe pouvoit dire oncle à la mode de Bretagne.

L'autre Gentil-Homme, que j'ay veu à Monſieur de Montpenſier gourmander, ce fut un honneſte jeune Gentil-Homme Italien, que nous avons veu à la Cour, & qui deſpuis eſpouſa Madame Philippe, Dame de Blere, mere de Madame d'Angouleſme d'aujourd'huy. Ce fut au ſiege de la Rochelle, qu'il parla à luy un peu outrageuſement, & pour rien ; & le trait n'en fut pas trouvé trop bon, ny des grands, ny des petits ; car c'eſtoit un honneſte Gentil-Homme. Il gourmanda, devant Luſignan, Monſieur de Serré, qui eſtoit un brave & vaillant Gentil-Homme ; mais cela fut bien à propos : car luy ayant eſté pris dans la Vacherie, & mené à Monſieur de Montpenſier, il luy demanda auſſi-toſt, *pour qui il tenoit ceſte Place ainſi?* L'autre luy reſpondit très-mal : *Pour le*

le Roy, dit-il, *Monsieur*. Aussi-tost ceste parole dicte, Monsieur de Montpensier luy jetta un chandellier d'argent à la teste. *Quoy!* dit il, *suis-je un traistre & un rebelle, pour assiéger une Place que vous dites garder pour le Roy? Voudriez-vous vous dire serviteur du Roy, & moy un traistre & un rebelle? Que suis-je icy devant, si-non pour faire la guerre aux ennemis du Roy, & traistres, & rebelles, comme vous estes, que je fairay tous pendre, & commenceray à vous le premier? Allez : ostez-vous de devant moy.* Monsieur de Montpensier eut là juste subject & raison de parler & gourmander ainsi ce Gentil-Homme, qui avoit tenu ceste parole par trop préjudiciable à son honneur, & à luy qui tenoit le rang & place de Roy, qui estoit autant se mocquer de luy.

Voilà comment les Princes sont louez, pour se picquer bien à propos contre les petits; & meslouez pour mal-à-propos. Ainsi que fut le Cardinal de Lorraine, que j'ay cy-devant allégué, contre Monsieur d'Auzances cy-dessus aussi mentionné : lequel estant Lieutenant de Roy à Metz, & voyant que Monsieur le Cardinal se vouloit usurper la Ville de Marsaut au Pays Mayssin, à cause de l'Eveschè de Metz, qu'il disoit en despendre, Mr. d'Avranches (1) s'y oppoſa,

(1) d'Auzances.

& fuſt à ſon eſcient, ou pluſtoſt de par le Roy ou autre Grand l'y pouſſant, & fit commandement à Salſede, Gouverneur, de la garder pour le Roy; ce qui fut cauſe de la grande inimitié que luy porta le-dict Cardinal, que paravant j'avois veu le Gouverneur (1), & feu Monſieur de Guyſe ſon frere paiſiblement. Monſieur le Cardinal s'en plaignit au Roy; & pour ce, Monſieur d'Auzances fut commandé du Roy de le venir trouver à Moulins, ce que je vis, pour conter ſes raiſons en ſon Conſeil privé, devant Monſieur le Cardinal, qui le commença à braver de paroles préſent le Roy, juſques à l'appeller petit galland: à quoy repliqua Monſieur d'Auzances, qu'il eſtoit Gentil-Homme d'honneur, & qu'il n'eſtoit ſi petit galland, qu'il n'euſt recherché ſon alliance pour un de ſes nepveux, qui eſtoit Monſieur du Mayne, qu'on deſiroit fort marier avec Madamoiſelle de Mézieres, qui fut après mariée avec Monſieur le Prince Dauphin; & quant aux autres paroles outrageuſes qu'il luy avoit dit, ce n'eſtoit point à luy à qui il faiſoit tort, mais au Roy, qui donnoit libre accès & congé à un chaſcun de parler librement devant luy en ſon Conſeil, & dire ſes raiſons, & les diſans ſur ce eſtre outragés. Le Roy en

(1) le gouverner.

eſtoit offenſé, & la cauſe luy touchoit de près. Cela fut auſſi toſt appaiſé ſur le coup; mais Monſieur d'Auzances ne laiſſa après s'en eſtre retourné de le luy rendre; car oncques puis, il ne mit pied dans Marſaut, tant la vengeance eſt douce : & nul Grand ne peut-il dire s'il a un ennemy, quelque ſoit-il, petit & non ſemblable à luy, que ce ſoit un ennemy petit.

Et pour dernier exemple, je n'allégueray que ceſtuy du Duc de Milan, Galeas Marie, fils du Duc Efforce (1), qui devint ſi tyran & vicieux, qu'il ne s'attaqua pas ſeulement aux biens de ſes ſubjects; mais à leurs femmes & filles : ſi-qu'un Segnor André l'Ampugnan (2), impatient du tort qu'il faiſoit à ſon frere d'une Abbaye, ſe réſolut, avec d'autres conjurateurs, de le tuer; ce qu'il fit dans une Egliſe, feignant de vouloir parler à luy, & luy donna dans le corps, & ventre, deux ou trois coups d'une dague. Mais avant qu'entreprendre ce meurtre, n'oſant approcher ny offenſer la perſonne du Prince, duquel la grande beauté le rejettoit & eſtonnoit, (voyez quelle vertu porte une beauté?) s'adviſa d'un moyen pour s'aſſeurer : de maniere qu'il le fit peindre dans un

(1) Sforce.
(2) Lampugnano.

tableau fort au vif, contre lequel il donnoit de la dague à toutes fois qu'il y penſoit, & s'eſſayoit ainſi : & tant continua ces coups & ceſte façon de faire, qu'un jour ſe voyant tout accouſtumé & aſſeuré de l'approcher & frapper, luy donna ſept coups à bon eſcient, dont en tomba mort par terre tout eſtendu. Quel eſſay ! Je croy que le Sieur de Montaigne n'en a jamais fait ny eſcrit de pareil parmy les ſiens.

Or, je fais fin, eſpérant de faire un ſecond Livre, pour y deſcrire encore force particulieres façons qui ſe font obſervées, s'obſervent, & ſe peuvent obſerver, pour faire les deffis & appels. Je diray auſſi force diverſes ſortes d'accords & ſatisfactions de querelles qui ſe ſont pratiquées, leſquelles j'ay veu, & deſquelles je m'en puis ſouvenir (1).

(1) On n'a point ce ſecond Livre, que promettoit-là Brantome.

Fin du douzieme Tome.